
SE TAIRE ET FAIRE

1 Brit...

HECTOR DE LA FERRIÈRE

LA
SAINT-BARTHÉLEM[Y]

LA VEILLE

LE JOUR — LE LENDEMAIN



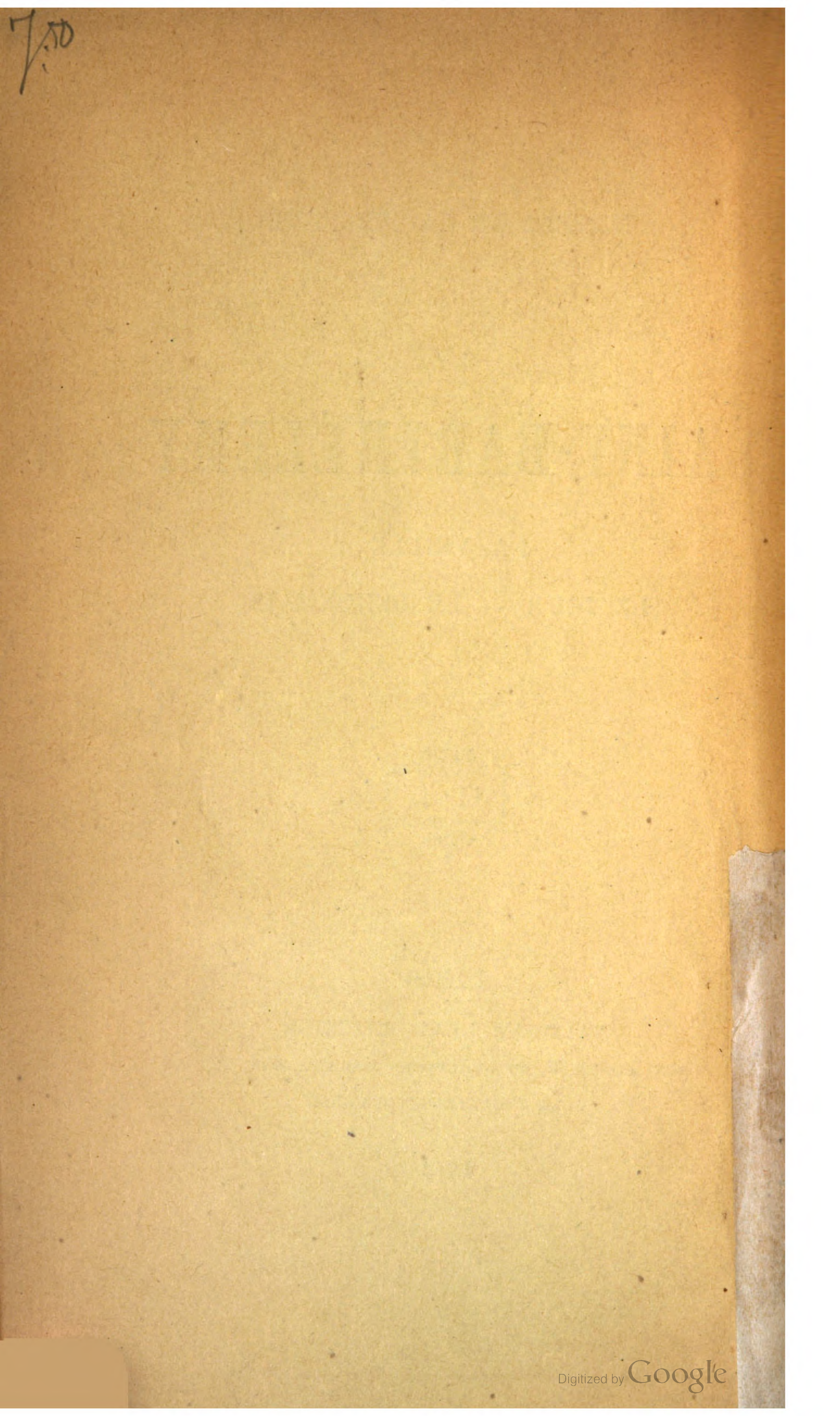
PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1892


7.50

LA

SAINT-BARTHÉLEM

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR :

Format grand in-18 à 3 fr. 50 le volume

AMOUR MONDAIN, AMOUR MYSTIQUE . . . . 1 vol.

HENRI IV. — LE ROI, L'AMOUREUX . . . . 1 —

MARGUERITE D'ANGOULÊME . . . . 1 —

PROJETS DE MARIAGE DE LA REINE ÉLISABETH. . . . . 1 —

TROIS AMOUREUSES AU XVIe SIÈCLE. . . . . 1 —

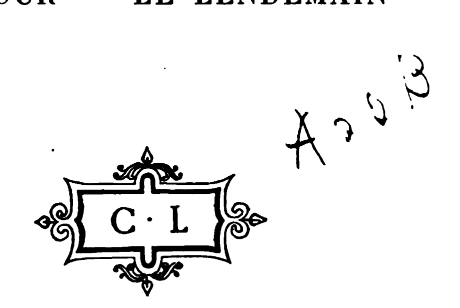
HECTOR DE LA FERRIÈRE

LA

SAINT-BARTHÉLEMY

LA VEILLE

LE JOUR — LE LENDEMAIN



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1892

PRÉFACE

LA SAINT-BARTHÉLEMY

LA VEILLE

LE JOUR — LE LENDEMAIN

Ce titre, sous la forme d'une trilogie, explique la pensée, la portée de ce livre.

LA VEILLE, *les Causes*.
LE JOUR, *l'Exécution*.
LE LENDEMAIN, *les Conséquences*.

La Saint-Barthélemy, hâtons-nous de le dire, fut une faute, un crime politique. La religion n'y entra pour rien.

Dès l'année 1563, Catherine envisagea froidement l'éventualité de l'assassinat de Coligny et des principaux chefs protestants.

Elle est donc la grande coupable, la seule responsable de la sanglante journée.

Elle-même a déchargé Charles IX de toute préméditation, de toute complicité : « L'on a eu bien de la peine à lui faire faire ce qu'il a fait, » dira-t-elle à Walsingham, l'ambassadeur d'Angleterre, au lendemain de la Saint-Barthélemy (1).

Mais une part de responsabilité, celle-là indirecte, il est vrai, incombe à l'Angleterre, à sa politique égoïste et perfide.

Nous sommes peut-être le premier à le dire et à en apporter les preuves.

A la fin de janvier 1571, Coligny eut un entretien secret avec Middlemore, l'un des agents d'Elisabeth en qui elle avait le plus de confiance. et la conversation étant tombée sur les Flandres : « Nous redoutons surtout, lui dit Middlemore, que la France ne vienne à s'en emparer, ce que l'Angleterre ne peut souffrir à aucun prix (2). »

En répondant ainsi, Middlemore n'était que l'interprète fidèle de l'opinion dominante en Angleterre. Lord Burghley écrira à Walsingham : « Pour ce qui regarde les affaires des Pays-Bas, nous avons grand sujet d'en être jaloux ; entre les mains des Espagnols nous ne pourrions pas trafiquer avec

1. *Mémoires de Walsingham*, édit. d'Amsterdam.

2. *Record Office*, *State Papers*, *France*. Voir notre livre : *Le XVIe Siècle et les Valois*, Plon.

sincérité, et si les places maritimes tombent à ceux chez qui vous êtes, ils régleront non seulement le commerce de nos marchands en ces pays-là, mais la souveraineté de la Manche qui nous appartient se trouverait compromise. »

Que l'on ne cherche pas d'autre cause à la guerre acharnée que nous ont faite les Anglais sous le premier empire. Ils ne voulaient pas laisser Anvers dans nos mains. Ainsi s'explique leur vive opposition, en 1831, à l'élection du duc de Nemours au trône de Belgique.

Dans tous les temps, l'intérêt mercantile a été le seul mobile de leur politique.

D'accord et sincèrement avec Coligny, Charles IX voulait porter la guerre dans les Flandres, et en prendre sa part, tout en laissant la sienne à l'Angleterre, pour prix de son concours, et une autre au prince d'Orange; trois fois Catherine y mit obstacle, et le fit reculer, lui montrant Élisabeth négociant secrètement un traité de commerce avec l'Espagne.

Dans la seconde quinzaine d'août 1572, lorsqu'elle se verra impuissante à détourner cette guerre résolue en dehors d'elle, elle reviendra à l'idée qui l'avait toujours hantée, de faire tuer Coligny, et aura recours à l'arquebuse de Maurevel.

Coligny blessé et vivant, la Saint-Barthélemy,

« ce crime de la peur », sera sa dernière ressource.

Si l'Angleterre avait été de bonne foi, ce qu'elle n'est jamais, et si, grâce à son concours effectif, condition exigée par Catherine et qu'Élisabeth déclinait toujours, cette guerre des Flandres, voulue par Charles IX, eût été enfin entreprise, catholiques et protestants auraient marché sous le même drapeau et au cri de vive la France, ainsi qu'ils l'avaient fait, en 1563, à la reprise du Havre sur les Anglais. Si la victoire ne les avait pas complètement réconciliés, elle aurait pu du moins empêcher la Saint-Barthélemy et préserver leur patrie commune de tous les maux dont elle fut l'inévitable cause.

Venons aux conséquences et résumons-les sommairement :

L'odieux de la Saint-Barthélemy exploité contre la France, aussi bien par les puissances catholiques que par les puissances protestantes.

Cette grande victoire diplomatique, l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, rendue inutile.

Le protestantisme, de dogmatique qu'il était dans le commencement, se faisant radical et antimonarchique.

Vingt années de guerres civiles.

L'Espagnol dans Paris.

Enfin, ce que certes n'avait pas prévu Catherine,

les protestants, se rapprochant de ceux qu'on appelait les politiques et dont le duc d'Alençon était le chef.

Mais ce Gaston d'Orléans de la maison de Valois était au-dessous d'une pareille tâche ; il appartenait à Henri IV de chasser l'Espagnol de la capitale et d'y rentrer en pacificateur.

La vraie grandeur de la France date de lui.

LA SAINT-BARTHÉLEMY

LA VEILLE

I

La paix de Saint-Germain (août 1570), qui mit fin à la troisième guerre civile, avait été conclue sans tenir compte de l'opposition intéressée de Philippe II et des énergiques remontrance de Pie V. Cette paix, Charles IX, avec un certain orgueil, l'appelait la sienne (1).

A la fin du mois de décembre de cette même année, les députés des princes protestants de l'Allemagne étant venus le complimenter à l'occasion de la pacification de son royaume, dans sa réponse il leur rappela le lien d'amitié qui avait existé entre eux et le feu roi Henri II, son père, et il leur promit « d'employer tous les moyens que Dieu lui avoit donnés pour leur conservation et accroissement dans leurs dignités et honneurs » (2).

S'il tint ce langage, c'est que depuis son mariage avec Elisabeth d'Autriche, la fille cadette de l'empereur Maxi-

1. *Mémoires de Sully*, édit. de 1822, p. 24.
2. *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 28.

milien, il se sentait plus roi. La tutelle autoritaire de la reine sa mère commençait à lui peser, et il aspirait secrètement à suivre une politique toute personnelle. Jaloux des lauriers de son frère, il ambitionnait de commander, lui aussi, à des armées. Après les batailles de Jarnac et de Moncontour, le poète Daurat étant venu lui présenter quelques vers composés à sa louange : « Ha! s'écria-t-il, n'escrivez point rien désormais pour moy; car ce ne sont que toutes flatteries et menteries de moy qui n'en ay donné encore nul subject d'en bien dire; mais réservez tous ces beaux escripts, et tous vous autres Messieurs les poëtes, à mon frère (1). »

Il ne rêvait que guerre, nous dit dans sa relation le Vénitien Michieli, et de reprendre en Europe le rôle qu'y avaient joué son père et son grand-père, de glorieuse mémoire. Il était flatté de s'entendre dire qu'il avait les façons et le tempérament d'un soldat (2).

Un soir, à son coucher, montrant à ceux de son entourage une tache visible à son épaule : « Si je tombe sur un champ de bataille, leur avait-il dit, elle servira à me faire reconnaître (3). »

Mais l'obstacle qui paralysait toute action à l'extérieur, toute velléité de guerre, c'était la situation exceptionnelle que la récente paix avait faite aux chefs protestants. L'unité de la France en était restee momentanément brisée, et, difficulté de plus, Coligny, Jeanne d'Albret, les deux jeunes princes de Navarre et

1. Brantôme, *édit de L. Lalanne*, t. V, p. 251.

2. *Relat. de Michieli*, 1re série, t. IV, p. 362. Voir dans le même volume les relations de Contarini et de Cavalli, p. 239 et 316.

3. *Ibid.*

de Condé, n'entendaient sortir de la Rochelle, la plus importante des trois places qui leur avaient été concédées, que lorsque les questions relatives à l'exécution du dernier édit de pacification seraient réglées.

La plus récalcitrante, c'était Jeanne d'Albret. Tout récemment elle avait écrit à Catherine :

« Je suis de complexiom soupçonneuse, Madame, comme vous sçavez bien, qui me fait avoir grande crainte que vos volontés soient bonnes, comme je n'en fais nul doute, mais que ceux qui jusqu'ici ont eu pouvoir de les altérer en mon endroit fassent toujours de même. Je ne suis pas si ignorante que je ne connoisse bien que toute notre grandeur dépend de Vos Majestés et le très humble service qui nous appelle à vos pieds ; mais je suis un peu glorieuse, et je désire y estre avec honneur et faveur, que je pense mieux mériter que d'autres qui en ont plus que moi (1). »

A plusieurs reprises Téligny, Beauvoir La Nocle, Cavaignes, étaient venus en parlementaires à la cour ; mais sans parvenir à une solution (2). Désireux d'en finir, Charles IX envoya Cossé à la Rochelle, et les bonnes paroles, dont il était porteur, ayant dissipé tous les soupçons, le maréchal put écrire au Roi, de cette ville : « Sire, l'assurance qu'ils ont ouie particulièrement de votre sincère intention et volonté de l'entreténement de l'édit joint à ce que leurs députés leur ont mandé de ce que Votre Maiesté leur en a dit, les a tellement rassurés

1. Bibl. Imp. de Saint-Pétersbourg.

2. Voir dans les *Mémoires de L'Estat de la France sous Charles IX* les pourparlers du maréchal de Cossé avec la reine de Navarre, les princes et l'amiral, t. I, p. 33.

que je ne vois aucun doute dont maintenant l'on doive entrer en défiance, s'il ne survient quelque chose de nouveau (1). »

A ce moment se trouvait à la Rochelle le plus grand adversaire de Philippe II, Ludovic de Nassau, que Brantôme tenait « pour plus hardi, plus audacieux que son frère le prince d'Orange », dont il était le bras droit (2).

De son côté, Catherine y avait envoyé un homme à elle, Galéas Frégose, un rusé diplomate italien, dont l'ambassadeur d'Espagne disait : « C'est le plus hérétique des hérétiques. » Ludovic de Nassau, avec lequel il eut de fréquents entretiens, lui confia que, n'espérant rien tirer de la trop parcimonieuse reine d'Angleterre, qui opposait des refus à toutes ses demandes de subsides et de secours, il songeait à s'adresser à Charles IX et à lui faire passer sous les yeux une brillante perspective de gloire et d'agrandissement pour son royaume. A son retour, Frégose rapporta fidèlement au Roi tout ce que le comte Ludovic lui avait laissé entrevoir.

Ces offres si séduisantes ne pouvaient être faites en temps plus opportun. Charles IX avait à se venger de bien des injures : la plus grave, celle qui lui tenait le plus au cœur, c'était le massacre de ses sujets dans la Floride, sous le perfide prétexte que c'étaient des huguenots envoyés par Coligny, et cela, au mépris du droit antérieur acquis à la France sur cette terre appelée de tout temps *la terre aux Bretons*.

Au retour de l'entrevue de Bayonne, et durant son séjour à Moulins, en 1566, lorsque Catherine en fut

1. Bibl. nat., fonds franc., N° 15553, f° 39.
2. Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. IV, p. 164 et 165.

avertie, hors d'elle, exaspérée, elle adressa à l'ambassadeur d'Espagne, don Francès d'Alava, cette fière remontrance : « Les rois de France n'ont pas accoutumé de se laisser menacer. Mon fils est bien jeune, mais non pas si peu connaissant ce qu'il est, qu'il n'y ait toujours plus affaire à le retenir qu'à le provoquer. Ce en quoi j'estime que votre maître ne gagneroit rien (1). »

A cette injure, restée sans réparation, d'autres étaient venues se joindre et l'aggraver : le refus de la main du duc d'Anjou par doña Juana, la veuve du roi de Portugal, et plus récemment l'affront personnel que Philippe II avait fait au jeune Roi en s'appropriant sa fiancée Anne d'Autriche; la préséance disputée par l'Espagne à la France, à Rome et à Venise; les intrigues incessantes de ses agents pour détacher les Suisses de notre alliance; enfin, la froideur avec laquelle Philippe II poursuivait le projet du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal, après avoir promis de l'appuyer comme le sien propre (2).

L'on était à l'un de ces moments où toutes les ambitions se mettent en campagne: Philippe II convoitait Sienne, et, de son côté, l'empereur Maximilien, mécontent de ce que le pape avait fait de Cosme de Medicis un grand-duc de Toscane, semblait disposé à en appeler aux armes, et s'appuyait sur le duc de Ferrare que la jalousie poussait également à une agression. Tandis que Catherine, secrètement influencée par la duchesse de

1. Bibl. Nat., fonds franc., N° 10752, p. 162 et suiv. Voir le deuxième volume de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, p. 345.

2. Voir Desjardins, *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 651.

Nemours toute dévouée aux intérêts de la maison d'Este, à laquelle elle appartenait, était défavorable à son cousin de Médicis, Charles IX se disait tout prêt à le défendre. Dans la seconde quinzaine de mars, Petrucci, l'ambassadeur de Florence, ayant mis en défaut la surveillance de Catherine et ayant pu parvenir jusqu'à lui : « Quel prétexte avez-vous donc pris ? » s'écria-t-il en l'apercevant (1). Sur sa réponse qu'il avait dû venir pour s'informer du jour de l'entrée de la reine sa femme : « Vous savez sans doute, reprit-il, que je suis vivement sollicité de prendre parti contre le Grand-Duc et contre le Pape, avec force promesses pour m'y décider. J'ai répondu que je ne pouvais m'occuper, d'ici à un an, que de l'intérêt de mon royaume et de son repos. Au point de vue de la religion, faire la guerre à un pape est toujours répréhensible ; il n'est pas moins mal de chercher querelle à votre maître à l'occasion de son titre de Grand-Duc(2). »

Petrucci s'étant incliné pour l'en remercier : « Si le Grand-Duc et moi, ajouta-t-il, nous nous entendions pour venir en aide au prince d'Orange, les Espagnols auraient à penser à autre chose qu'à l'Italie et à mon royaume. Il m'importe de savoir à quoi m'en tenir sur ses intentions, et je lui enverrai sous peu Frégose ; son titre d'Italien n'éveillera pas de soupçons (3). »

Quelques jours plus tard et en pleine cour, Charles IX s'expliqua encore plus ouvertement : le chevalier de Seurre lui ayant parlé en faveur du duc de Florence : « Je suis décidé à le soutenir, » dit-il à haute voix : — « Vous

1. Desjardins, *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 655.
2. *Ibid.*, p. 656
3. *Ibid.*, p. 655.

le devez d'autant plus, répondit de Seurre, qu'en l'ayant, lui et les Vénitiens, pour alliés, vous pourriez abattre pour toujours la domination des Espagnols en Italie et l'abattre également dans les Flandres avec l'appui de l'Angleterre et celui des princes de la Germanie (1). »

Catherine s'effraya de tant de hardiesse, et, pour détourner cet orage, le 2 mai, elle écrivit à Fourquevaux, l'ambassadeur de France à Madrid : « Si vous entendez par delà parler des bruits que l'on fait courir en Italie, faites-leur entendre la vérité de l'intention et la volonté du Roi mon fils, qui est de vivre avec le Roi Catholique en bon frère et en bonne paix (2).

Et elle arrachait à son fils cette lettre qui confirmait la sienne :

« Pour ce que j'ay advis de plusieurs endroits que l'on fait courir le bruit que je veux commencer la guerre au Roi Catholique, et que, sous ce prétexte, ses ministres font faire levées de plusieurs compagnies tant de cheval que de pied avec amas d'armes, vivres et munitions, je vous ay bien voulu advertir que c'est chose controuvée et à laquelle je n'ay point pensé (3).

Toutefois, en dépit de cette apparente soumission, Charles IX n'avait nullement renoncé à ses projets: « Il ne pouvoit perdre, a dit Tavannes, dans ses mémoires, le désir d'acquérir gloire et réputation par la guerre espagnole (4). Et Petrucci écrivait le 29 mars : il a toujours son caprice en tête et il le réalisera, s'il peut

1. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 671.
2. Bibl. Nat., fonds franç., n° 10752, p. 1064
3. *Ibid.*, p. 1062
4. Panthéon Littéraire, *Mémoires de Tavannes*.

compter sur la tranquillité du royaume. Les huguenots, pour l'assurer de leur bonne volonté, disent que si le Pape en Italie veut marcher avec leur Roi contre celui d'Espagne, ils iront jusqu'à se mettre au service de Sa Sainteté (1). »

Dans une lettre du 29 mai, Petrucci y revient encore: « L'on voit bien que le Roi est conseillé par l'ambassadeur d'Angleterre; car tous les Flamands qui se réfugient en France sont considérés comme ses propres sujets (2).

A l'entendre, la France était favorable à cette guerre. Le Vénitien Correro l'avait dit avant lui: « les Français ont presque besoin d'une guerre avec l'Espagne. » Deux années auparavant, et au commencement des troubles des Flandres, les chefs protestants en avaient déjà donné le conseil à Catherine. « Sans verser une goutte de sang vous pourriez, Madame, acquérir cette Flandre, partie naturelle de la France; il suffirait de laisser entendre à ces peuples que vous leur permettez la liberté de conscience, ainsi que vous l'avez accordée aux Français (3). »

Tout dépendait de la ligne de conduite qu'allait suivre la Reine mère. Jusqu'à ce jour, elle semblait opposée à une rupture avec l'Espagne; mais d'imprudentes et injurieuses paroles attribuées, à bon droit, à l'ambassadeur d'Espagne don Francès de Alava, commencèrent à l'indisposer et peu à peu modifièrent sa volonté. Ce revirement se manifeste d'abord dans les instructions

1. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 672.
2. *Ibid.*, p. 673.
3. Tomaseo, *Ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 151.

données le 2 mai à Geronimo Gondi, envoyé par elle à Madrid pour se plaindre de ces inqualifiables procédés, puis s'accentue dans une lettre écrite de sa propre main à Philippe II, le 30 mai suivant, lettre pour se plaindre des méchants propos de Alava : « J'ai voulu cacher le tout, de peur que cela altérât le Roi mon fils, qui est jeune et n'a accoutumé de si longtemps que moi de ouïr mentir de lui, et le désir que j'ai de voir continuer l'amitié qui est entre vos deux personnes et couronnes a été cause que j'ai mis peine, tant que j'en ai eu le moyen, que ces propos ne soient venus à son oreille; mais, puisqu'il les a sus, il a voulu incontinent en avertir Votre Majesté. Il ne les croit pas, ni moi aussi, nous assurant que n'eussiez enduré telle imposture, sans en faire la démonstration qui convient à l'amitié qui est entre nous (1). »

Ce ne sont encore là que de vaines récriminations, et Catherine ne s'est pas encore associée aux projets que Charles IX poursuit toujours. Le 11 juin, revoyant Petrucci, et se laissant aller, cette fois, à tout son ressentiment contre Philippe II : « L'heure est venue de prendre une résolution, s'écria-t-il, et d'agir; la Reine ma mère est trop timide (2). »

Son ardeur belliqueuse habilement entretenue par la correspondance qui s'était établie entre lui et le prince d'Orange, allait entrer dans une voie plus marquée, plus décisive. Téligny, l'envoyé habituel des chefs protestants et qui, grâce à sa douceur, avait gagné toute sa sympathie et sa confiance, lui proposa d'amener de la

1. Archives Nat. Collect. Simancas, K 1521. N° 30.
2. Desjardins, *Négociat. diplom. avec la Toscane,* t. III, p. 678.

Rochelle Ludovic de Nassau, et l'y ayant décidé, rendez-vous fut pris au château de Lumigny-en-Brie et fixé au 19 juillet. Cette première entrevue dura trois heures, et, jour ayant été arrêté pour une seconde à Fontainebleau, le comte y fut conduit par Briquemault et y passa trois jours, caché dans la loge du concierge du palais.

A sa première audience, après avoir rappelé en termes chaleureux et éloquents les tristes causes qui avaient déterminé la prise d'armes des Flandres et les indignes cruautés du duc d'Albe : « Mon frère le prince d'Orange, dit-il, a été suscité par Dieu pour nous tirer de dessous ce joug. L'accueil si froid fait à nos remontrances, lors de la dernière diète de Spire, nous a dégagés de tout serment d'obéissance. Il ne nous reste plus qu'à nous jeter aux pieds de Votre Majesté et qu'à la prier de nous prendre sous sa protection. Toutes les villes nous ouvriront leurs portes; le roi d'Espagne n'a que quatre mille hommes à nous opposer. Nous sommes maîtres de la mer et les princes de la Germanie sont prêts à nous assister; à vous, Sire, la Flandre et le pays d'Artois, anciennes possessions de la France; à l'Empire le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg; à la reine d'Angleterre la Zélande et le reste des États, si toutefois elle nous prête son concours. Après l'avoir refusé, elle y semble maintenant toute disposée (1).

Au sortir de chez le Roi, Ludovic de Nassau s'étant rendu chez l'embassadeur Walsingham, l'entretien

1. Il fut fait, dit Mézeray, un partage des Pays-Bas entre Sa Majesté et le prince de Nassau, lequel donnoit au Roy tous les pays d'en deçà Anvers, et à lui tous ceux d'au delà, comme Hollande, Zélande et Frise. (T. III, édit. de 1685, p. 244.)

qu'ils eurent jette un grand jour sur la politique de l'Angleterre dans cette question brûlante des Flandres, politique qui, par sa fausseté, sa perfidie, rendra toute action commune impossible et amènera fatalement Catherine (nous le verrons plus tard), à se débarrasser de Coligny, mettant ainsi à exécution cette pensée homicide qui, depuis tant d'années, lui était restée en tête, lorsqu'elle se verra impuissante à contre-balancer l'influence qu'il avait prise et qu'il maintenait, malgré elle, sur Charles IX.

Ludovic, après avoir répété à Walsingham tout ce qu'il avait dit à Charles IX, lui fit valoir tous les avantages d'une guerre heureuse contre l'Espagne, puis il lui remit sous les yeux leurs vieux griefs contre Philippe II, les secours fournis par lui aux Irlandais rebelles, l'appui qu'il n'avait pas cessé de prêter à Marie Stuart. Sans se départir du flegme britannique, Walsingham écouta ce long exposé sans la moindre marque d'approbation : « Je transmettrai à la Reine, dit-il, vos propositions et vos offres ; à elle seule il appartient de prendre, en toute liberté, la résolution qu'elle jugera la meilleure dans l'intérêt de ses sujets et de sa gloire. Quant à moi, je ne puis m'expliquer, et vous comprendrez ma réserve (1). »

Mais Walsingham se montre moins réservé dans la lettre où il rend compte à Leicester de cette entrevue : « Les guerres, qui n'ont en vue que l'agrandissement des États, sont toujours injustes ; mais, lorsqu'on les entreprend pour sa propre conservation, elles sont toujours nécessaires. Vous trouverez peut-être que le

1. *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 138.

remède est pire que le mal; car, en voulant humilier l'Espagne, nous élèverons une autre puissance dont nous n'aurons pas moins à craindre; mais examinez l'état de l'Europe : les princes d'Allemagne, qui veulent entrer dans cette coalition, jugent bien que l'incorporation des Pays-Bas rendrait la France trop puissante; aussi veulent-ils l'obliger à se contenter de l'Artois et de la Flandre. Quant au Brabant et autres pays, anciennes dépendances de l'Empire, ils entendent les remettre à quelque prince allemand, et je n'en vois pas qui y aye meilleur droit que le prince d'Orange. Quant à la Zélande et la Hollande, ils veulent la concéder à la reine notre maîtresse. »

Et faisant allusion à la politique traditionnelle de l'Angleterre : « Si la Reine refuse de s'associer à ces desseins, elle doit néanmoins encourager les autres à y persévérer pour pouvoir profiter des troubles d'autrui, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici; car nous pouvons être assurés à l'avance qu'aussitôt que la France et l'Espagne auront fait la paix, elles nous déclareront la guerre. D'ailleurs, la grandeur extérieure de la France est moins à craindre que la continuation de nos troubles; le moindre secours venu de l'étranger pourrait les aggraver. Pour prévenir les maux du dedans, ayons recours aux remèdes du dehors et profitons des calamités de nos voisins. Appuyez donc auprès de la Reine les demandes du comte Ludovic, afin que ce feu, qui commence à s'allumer, devienne un grand incendie, dont nous pourrons profiter. » (1)

1. *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 142.

II

Catherine s'était bien douté que l'entrevue du Roi son fils avec Ludovic de Nassau, quelques précautions que l'on eût prises, n'échapperait pas à l'œil clairvoyant de l'ambassadeur d'Espagne, don Francès de Alava; aussi, pour parer ce nouveau coup, écrit-elle à Fourquevaux, qui était à la veille d'être relevé de sa mission en Espagne : « Il nous a semblé que l'on vous debvoit advertir des deux points contenus en la lettre que le Roy monsieur mon fils vous escript, avant que de vous donner congé : le premier desquels est de très grande importance à son service, afin que, par vostre prudence et la longue expérience que vous avez des choses de delà, vous empeschiez le Roy Catholique avec lequel nous voulons vivre en paix d'entrer en opinion que l'on ait reçu le comte Ludovic de Nassau pour s'en servir ou le favoriser à l'encontre de luy; mais plustost en intention de l'en destourner, s'il en avoit volonté, de quoy vous le pouvez rendre asseuré, s'il advient qu'il soit besoin que vous luy en parliez; car il ne luy en fault ouvrir le propos et en tout événement qu'il ne s'apperçoive que nous en ayons escript quelque chose; mais faut faire cet office, comme de vous mesme (1). »

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 10252, fº 12.

Ce que craignait Catherine se réalisa : Fourquevaux eut même à ce sujet une très vive explication avec le secrétaire d'État Cayas. « Il m'a dit, écrit-il, pis que pendre du comte Ludovic, et que son maître étoit très mal satisfait de ce qu'il est auprès de Votre Majesté, s'ébahissant comme elle l'y veut souffrir et que le comte Ludovic n'attend que le temps d'exécuter quelque trahison, étant une honte qu'il faille qu'il eût tel crédit de donner et expédier dans votre royaume des commissions desquelles ils ont les doubles (1). »

De son côté, don Francès de Alava, à sa première audience, alla jusqu'à déclarer à Charles IX, au nom de Philippe II, que s'il était donné suite à de telles pratiques, il regardait la guerre entre les deux couronnes comme « inévitable ».

« Vous avez été mal informé, répliqua le Roi; d'ailleurs, quand même cette entrevue aurait eu lieu, à quel titre le roi votre maître pourrait-il s'en plaindre? Le comte Ludovic est prince allemand, il n'est donc ni son sujet, ni pensionné par lui; quant à votre menace de guerre, on se tromperait étrangement si l'on croyait nous intimider; que chacun fasse ce qu'il croira le plus utile à ses intérêts (2).

Catherine, qu'Alava vit, au sortir de chez son fils, lui tint le même langage. Tout en partageant les rancunes de Charles IX contre Philippe II, de nature prudente et craintive, elle subordonnait les éventualités d'une brouille avec l'Espagne au concours effectif de l'Angleterre, et le meilleur moyen de se l'assurer, c'était de

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 10252, f° 12.
2. Archives Nat., collect. Simancas, K 1522.

mener à bonne fin le projet de mariage du duc d'Anjou avec Elisabeth, son idée fixe. Son fils s'obstinait à ne pas vouloir l'épouser, et pour vaincre sa résistance elle s'était adressée à l'évêque de Dax dans les conseils duquel il avait toute confiance. « L'on a tellement dégoûté mon fils d'aller en Angleterre, lui avait-elle écrit, que j'ay un extrême regret de voir comme les choses en sont, et ay été bien aise de ce que lui avez mandé et vous prie qu'il ne sache point que je vous aye écrit, et brûlez cette lettre; priez-le de bien considérer ce qu'il perd, qui vous fait merveilleusement ébahir comment il n'y a personne ici qui ne lui aye pu faire entendre ce que c'est de la grandeur que ce mariage lui pourroit apporter et l'amitié des *princes d'Allemagne pour parvenir à l'empire et à la conquête des Pays-Bas*, et sur cela vous étendre, comme le saurez bien faire et aussi lui ôter le scrupule de sa conscience (1). »

Elle ne s'en tint pas là, elle envoya à Londres Larchant, le capitaine des gardes du duc d'Anjou, et Cavalcanti, un habile diplomate Italien bien vu également d'Élisabeth, auquel elle remit deux portraits de son fils de la main de Janet. L'un donnerait une idée avantageuse de son visage; l'autre, de sa taille et de sa tournure.

Larchant devait se borner à réclamer un sauf-conduit pour le maréchal de Montmorency, le chef annoncé de la grande ambassade qui irait demander la main d'Elisabeth. A cette première ouverture, Elisabeth répondit que, tant que la question religieuse ne serait pas vidée,

2. *Archives du ministère de la guerre.*

une pareille mission lui semblait inutile, et que, eu égard à la haute situation du maréchal, elle ne serait qu'un embarras de plus; mais la remise du portrait du duc par Cavalcanti l'impressionna plus favorablement que tous les arguments employés jusqu'alors. En toute hâte, elle manda La Mothe-Fénelon au palais et, de prime abord, lui montrant l'un des deux portraits du duc : « Ce n'est qu'un crayon, dit-elle, un peu charbonné; mais dans l'ensemble du visage, il y a un grand air de dignité et de sérieuse maturité, qui me plaît infiniment; car je ne veux pas être menée à l'église par un enfant. »

Elle prétendit n'avoir que trente-cinq ans. La Mothe, qui savait bien qu'elle en dissimulait au moins deux, lui répondit en courtisan « que l'âge n'avait pas de prise sur elle et n'avait pu lui enlever aucune de ses perfections » (1). Grâce à cette adroite flatterie, la voyant si bien disposée, il la décida à écrire au duc d'Anjou, faveur que jusqu'ici elle lui avait refusée.

« Monsieur, disait-elle, combien que ma dignité excède ma personne et que mon royal rang me fait douter que mon royaume est plus recherché que moi-même, si est-ce que la réputation que j'entends par mon ambassadeur et aussi par votre gentilhomme qu'avez conçue de quelques grâces miennes, sans que je l'aye mérité, me fait croire que la règle de notre affection se tirera par la force de choses plus excellentes qu'ai oncques connu en moi résider, et pourtant me fâche que mon insuffisance ne puisse satisfaire à une telle opinion que M. de Larchant m'a déclaré que déjà en

1. *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 186.

avez conçue, espérant que vous n'aurez oncques à vous repentir de cet honneur que vous me faites (1). »

Ce n'était encore que de la vraie monnaie de cour. Une lettre de Burghley à Walsingham rend mieux la pensée secrète d'Elisabeh : « Elle n'ignore pas ce qu'il y aurait à craindre si l'affaire échouait par sa faute; mais elle est persuadée que la question religieuse motivera la rupture et qu'ainsi elle évitera tout blâme (2). »

Ainsi que Burghley l'avait pressenti, le duc d'Anjou ne se laissa pas prendre aux astucieuses paroles d'Elisabeth ; le refus de toute concession sur l'exercice de sa religion que Larchant n'avait pu lui dissimuler, l'avait si fort troublé que Walsingham écrivit à Burghley : « Il a fallu de chauds encouragements pour le ramener au point où il semble revenu; l'on s'agite beaucoup pour rompre ce projet de mariage; le nonce, les ambassadeurs de Portugal et d'Espagne sont tous les jours en mouvement pour en détourner le duc (3). »

Catherine se montra très mécontente de toutes ces intrigues : « L'humeur en laquelle est son fils, manda-t-elle à La Mothe, me fait beaucoup de peine; nous soupçonnons fort que Villequier, Sarret et Lignerolles sont les auteurs de ces fantaisies. Si nous pouvons en avoir aucune assurance, je vous assure qu'ils s'en repentiront (4). »

Charles IX n'était pas moins irrité. En présence de Catherine, une discussion, très aigre, s'étant engagée à

1. *Record office, State papers, France.*
2. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 129.
3. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 134.
4. La Mothe-Fénelon, *Correspond. Diplom.*, t. VII, p. 234.

ce sujet entre le duc et lui : « Mon frère, s'écria-t-il, vous auriez dû être plus franc avec moi, et ne pas me mettre dans le cas de tromper la reine d'Angleterre, que j'estime et que j'honore. Vous parlez toujours de votre conscience ; il est un autre motif que vous n'avouez pas, c'est l'offre d'une forte somme que le clergé vous a faite, parce qu'il tient à vous garder ici comme le champion de la cause catholique. Sachez-le bien, je n'en veux reconnaître d'autre que moi ; puisque le clergé a tant de superflu et moi tant de besoins, les bénéfices étant à ma libre disposition, je m'en souviendrai à l'occasion et j'aviserai. Quant à ceux qui se font les entremetteurs de ces menées, j'en raccourcirai, s'il le faut, quelques-uns de la tête (1). »

Le duc ne releva pas cette rude apostrophe ; mais, des larmes dans les yeux, il se renferma dans ses appartements et n'en sortit pas de la journée.

Prévenu de cette violente scène, Walsingham, la première fois qu'il revit Catherine, y fit allusion ; elle le supplia de n'en rien dire et lui annonça le prochain départ de M. de Foix pour Londres. En transmettant cette nouvelle à lord Burghley, lui, d'ordinaire si perspicace, se persuada que ce nouvel envoyé emporterait des instructions l'autorisant à céder sur la question religieuse, et voici les motifs qu'il en donne : la mésintelligence entre la France et l'Espagne qui s'accentue ; la jalousie entre le Roi et le duc d'Anjou parvenue à un état si aigu qu'il ne se passera pas six mois qu'ils n'en viennent aux mains, le Roi ne pouvant plus supporter

1. *Calendar of State papers* (1571-1572), p. 501.

son frère auprès de lui, et le duc ayant peur d'y rester; « depuis la mort de Henri II, ajoutait-il, la Reine-mère n'a jamais tant pleuré (1). »

Ce qui le confirma dans cette illusion, c'est l'entretien qu'il venait d'avoir avec l'ambassadeur de Florence: « Le Roi et la Reine mère, lui avait dit Petrucci, ne désirent rien tant que de conclure une alliance étroite avec votre Reine; et, eu égard à l'inimitié qui maintenant existe entre l'Angleterre et l'Espagne, le moment leur semble très opportun; il serait donc nécessaire, pour abaisser la prépondérance dominatrice de la maison d'Autriche, que l'Angleterre s'alliât avec les princes de la Germanie et les Vénitiens. Le Roi et la Reine m'ont avoué qu'ils sont très disposés à entrer dans cette ligue. » Resté sous l'impression de ces encourageantes paroles, « je crois que M. de Foix, écrit-il à Leicester, emportera l'ordre de conclure le mariage ou, à son défaut, une étroite alliance. L'on est ici fort persuadé de la sincérité de notre Reine; les circonstances sont propices. Si Sa Majesté n'est pas résolue à se marier, chose très nécessaire à son État si chancelant, ce serait le moment de se rapprocher de la France qui pourrait du moins nous servir durant quelque temps (2). »

M. de Foix, de la mission duquel Walsingham, à l'avance, augurait tant, allait trouver Elisabeth dans les meilleures dispositions : tout récemment, en envoyant à La Mothe Fénelon un panier d'abricots de ses jardins, elle lui avait fait dire par Leicester que c'était pour le

1. *Calendar of State papers* (1571-1572), p. 497.
2. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 134.

convaincre que l'Angleterre produisait de beaux fruits. « Je n'en ai jamais douté, avait-il répondu, mais ils seraient encore plus beaux, si l'on se servait de greffes de France (1). »

Walsingham avait engagé Burghley à traiter M. de Foix avec les plus grands égards. La réception qu'on lui fit fut donc exceptionnelle : le comte d'Oxford et le marquis de Northampton furent attachés à sa personne; il eut huit audiences de la Reine, de quotidiennes conférences avec ses conseillers, mais sans parvenir à aucun résultat appréciable. « En nos entretiens, écrivit Burghley à Walsingham. il y a eu autant de variations qu'il y a eu de jours. » Elisabeth en explique elle-même le motif à son ambassadeur : « Nous n'avons rien fait, parce que M. de Foix, n'étant pas satisfait de nos réponses, a tenté par toutes sortes de moyens de nous amener à les faire telles qu'il les désirait (2). »

Toutefois, on finit par se mettre d'accord sur une rédaction équivoque; elle portait que le duc d'Anjou ne serait pas contraint d'assister à des cérémonies *contraires à l'Église de Dieu*.

C'était ôter toute sa portée à la rédaction proposée par M. de Foix, *contraires à la religion catholique* (3).

Dans les jours qui précédèrent le retour de M. de Foix, Charles IX et Catherine furent avisés que les chefs protestants, en s'aidant de leurs amis d'Angleterre, cherchaient à entraver le mariage du duc d'Anjou et faisaient secrètement proposer à Elisabeth le prince de

1. La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomat.*, t. IV., p. 200.
2. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 146.
3. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 152

Navarre. On trouve quelques traces de cette menée dans les mémoires de La Huguerie; mais Charles IX, croyant la négociation beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'était en réalité, pour y couper court, prescrivit à La Mothe-Fénelon de dire bien haut, si l'on venait à lui parler du prince de Navarre, que son mariage avec Marguerite de Valois était chose conclue (1). A cette date il n'avait point encore vu Jeanne d'Albret, dont le consentement n'était rien moins qu'assuré.

L'incident n'eut pas de suite, et la veille du départ de M. de Foix de Londres, fixé au 6 septembre, les conseillers d'Elisabeth, ainsi que le leur avait recommandé Walsingham, lui touchèrent quelques mots d'une alliance intime avec la France; il se retrancha derrière ses instructions qui lui enjoignaient de n'accepter aucune discussion sur autre sujet que le mariage. Toutefois, il leur conseilla d'envoyer en France un personnage de crédit pour traiter à la fois et du mariage et de l'alliance qu'ils semblaient si vivement désirer, et il leur désigna sir Thomas Smith, l'un des négociateurs de la paix signée à Troyes en 1564, comme celui qui serait le plus favorablement accueilli.

Diverses circonstances retardèrent le départ de Smith, et il allait être précédé à Blois par un visiteur dont la présence éveillera toute l'attention et toutes les craintes de l'Europe catholique.

Ce visiteur, c'était Coligny. Bien des motifs l'avaient déterminé à accepter l'invitation qui lui avait été faite et à plusieurs reprises : d'abord l'éloignement momen-

1. La Mothe Fénelon, *Correspondant. diplomat.* t. III, p. 53.

tané de tous les Guise de la cour; le départ prochain de don Francès de Alava, son irréconciliable adversaire, dont Catherine avait obtenu le rappel; l'entrée au parlement de Paris, en qualité de maître des requêtes, de Cavaignes, l'un des chefs protestants le plus en évidence; le départ de Schomberg pour l'Allemagne, où il allait rechercher l'amitié et l'alliance des princes protestants, mission dont Catherine dans une lettre au marquis de Brandebourg revendiquait l'initiative (1). D'ailleurs en venant à Blois, Coligny ne faisait que céder au désir exprimé par ses propres coreligionnaires. Le 12 août, en effet, Walsingham avait mandé à Burghley : « Tous ceux de la religion supplient très humblement la Reine notre maîtresse qu'il lui plaise, en parlant à M. de Foix, de lui insinuer qu'elle souhaiterait que le Roi rappelât l'amiral, et qu'elle eût la bonté de lui dire qu'un sujet de tel mérite ne devrait pas être laissé à La Rochelle. »

Et il ajoutait : « Il y a beaucoup d'espoir que le Roi employera l'amiral à des choses de la dernière importance; car il commence à s'apercevoir lui-même de l'insuffisance des autres, plus Espagnols que Français (2). »

De son côté, Hubert Languet écrivait au duc de Saxe, son maître : « Les papistes redoutent une entrevue de l'amiral avec le Roi; car ils sont persuadés qu'il a dans ses mains des documents qui feront preuve des intelligences coupables de ses sujets avec l'Espagne; et ils se méfient de l'empire qu'il prendra sur Sa Majesté (3). »

1. Archives de Berlin.

2. *Mémoires et lettres de Walsingham*, p. 137.

3. Hubert Languet, *Arcana seculi decimi sexti* (édit. de 1709, p. 174).

De lui-même, Charles IX, lors de son dernier entretien avec Ludovic de Nassau, l'avait franchement déclaré : « Je ne veux rien entreprendre dans les Flandres, sans avoir pris l'avis de Coligny. Je ferai la moitié du chemin pour aller au-devant de lui, et j'irai jusqu'à Blois pour le voir. »

Et il s'en était ouvert confidentiellement à Téligny : « La Reine ma mère, étant femme, appréhende la guerre. L'ambition de Tavannes et son intimité avec mon frère me sont suspectes, Vielleville n'aime que le vin, Cossé que l'argent, le maréchal de Montmorency ne pense qu'à ses chasses, Retz est espagnol et il n'y a pas un de mes secrétaires en qui je puisse me fier (1).

Mais il fallait motiver vis-à-vis de l'Europe catholique la venue de Coligny à la cour. Charles IX s'en chargea et écrivit à Du Ferrier, son ambassadeur à Venise : « Je ne fais doute que la nouvelle vienne à vous de l'arrivée ici de l'amiral, et ne soit en bouche de chacun pour en discourir avec autant de façons qu'il se trouve de diverses passions; mais outre que vous pouvez juger de l'occasion de sa venue par la connaissance que vous avez de mes affaires, j'ai bien voulu traiter particulièrement ce point. Vous savez que ce royaume est tombé au schisme et division, où il est encore. Je n'ai oublié aucune des recettes que j'ai pensé servir pour le guérir de cette plaie et ulcère, tantôt y employant les doux remèdes, tantôt le cautère, sans y épargner ma personne ni ceux que nature m'a recommandés pour les plus chers; mais enfin, ayant connu que le temps et non autre en seroit

1. Voir Mézeray, *Hist. de France*, édit. de 1685, t. III, p. 246. Archives curieuses, *le Tocsain contre les Massacreurs*, t. VII.

le modérateur, et que ceux qui étoient à la fenêtre étoient bien aises de voir jouer ce jeu, à mes dépens, j'ai eu recours à la première voie, qui est de douceur, ayant par bons avis fait et arrêté mon édit de pacification sous le bénéfice duquel la paix et le repos se sont rétablis parmi mes sujets. Vous savez que l'expérience vaut beaucoup; aussi il faut que je vous dise que le principal fruit que j'espérois de la venue de l'amiral commence déjà à bourgeonner, d'autant que la plupart de mes sujets qui, pour les choses passées, vivent en quelque défiance, se sont par cette démonstration tellement assurés sur ma bonté et humanité que l'on juge à l'œil que toute particularité et faction commence à se lasser, et oserois bien encore me promettre que beaucoup d'entre eux en reprendront le chemin de leurs pères, qui est ce que j'ai toujours désiré et remettre ce royaume à sa première grandeur (1).

Mais Catherine, comment s'était-elle décidée à consentir à ce rapprochement avec l'amiral? tout récemment, lorsque Charles IX se proposait d'aller en Bretagne, avec la pensée d'y trouver l'occasion de s'y aboucher avec lui, elle l'avait empêché. C'est qu'indépendamment du mariage de sa fille avec Henri de Navarre, qu'elle désirait non moins que Charles IX, et auquel l'amiral pouvait prêter un utile concours, un motif tout personnel avait changé le cours de ses idées : Galéas Frégose, dans ses entretiens à la Rochelle avec les chefs protestants, s'était aperçu que Coligny semblait tout disposé à vouloir se remettre dans

1. Bibl. Nat., cinq Cents Colbert N° 366.

ses bonnes grâces et qu'il ne s'opposerait même pas à ce que l'autorité, comme par le passé, restât entre ses mains. C'était la prendre par son faible, et ce qui acheva de la déterminer à consentir à cette entrevue, toute favorable à sa politique du moment, c'est la lettre qu'elle reçut de l'amiral, lettre qui confirmait tout ce que Frégose lui avait rapporté : « Madame, j'ay entendu, par le sieur de Quincé, ce qu'il avoit commandement de me dire, et entre autres choses que Vos Majestés vouloient que je leur allasse bientôt baiser les mains, qui étoit bien la plus agréable nouvelle que j'eusse pu recevoir, ce que je désire principalement pour leur faire connoître que je n'ay autre but et dessein qu'au bien, repos et grandeur de ce royaume et, ayant reçu ce bien et faveur par le moyen de Votre Majesté, je vous suppliray très humblement, Madame, croire et vous assurer que je m'emploiray de telle façon à vous faire service que vous en recevrez contentement et, pour ce que je désire donner cette assurance à Votre Majesté en présence et par effets et non point en paroles, je la suppliray commander de bonne façon que toutes ces petites remises cessent et que bientôt je puisse aller baiser les mains de Vos Majestés (1). »

Coligny était donc aussi bien désiré à Blois par Charles IX que par Catherine. Il y arriva le 12 septembre, suivi par cinquante gentilshommes et du nombre les principaux chefs protestants, Téligny, Cavaignes, La Noue et Briquemault. A la suite d'une excursion au château de Chambord, Catherine avait été

1. Bibl. Nat., fonds franç., N°, 15553, f° 212.

prise de la fièvre et gardait le lit. C'est dans ses appartements que l'amiral fut amené par le maréchal de Cossé. Le Roi l'y attendait.

Si l'on s'en rapporte uniquement à l'ambassadeur de Florence, cette première entrevue fut convenable mais froide (1). Mais La Popelinière dit tout le contraire: « L'amiral, ayant voulu se jeter aux pieds de Charles IX, écrit-il à Burghley, Sa Majesté l'en empêcha et, d'un ton affectueux : « Mon père, nous vous tenons, maintenant, vous ne vous éloignerez plus de nous. Et il lui dit quelques mots à l'oreille que l'on n'entendit pas (2). »

Catherine se montra plus réservée. L'amiral ayant voulu lui embrasser la main, involontairement elle la retira (3).

De chez la reine il fut mené chez le duc d'Anjou, qui était également indisposé et le reçut avec une apparente cordialité.

Les amis de l'amiral étaient loin de partager sa confiance; pour les rassurer, il écrit à ceux des églises de Lyon : « Je veux vous avertir que le Roi et Messeigneurs ses frères m'ont fait bonne chère (4). »

Leurs craintes n'étaient cependant que trop fondées : peu de jours après son arrivée, le duc de Montpensier le rencontrant dans une des galeries du château très mal éclairée : « — Comment, lui dit-il, allez-vous ainsi tout seul et si imprudemment; vous

1. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 704.

2. La Popelinière, *Hist. de France*, t. II, f° 21.

3. Bibl. Nat., Dépêches des *Ambassadeurs vénitiens*, Filza VII, p. 295.

4. Bibl. Nat., fonds franç., N° 15553, f° 206.

ne connaissez donc pas les gens à qui vous avez affaire?

« — Ne suis-je pas dans la maison du Roi et sur sa parole? répondit-il.

« — Mais le Roi dans sa maison n'est pas toujours le maître (1). »

La pensée de faire tuer l'amiral et ses principaux lieutenants n'était pas nouvelle et bien loin dans le passé nous en retrouverons la trace. « C'est une opinion commune, écrit Jean Correro dans sa relation, qu'il aurait suffi dans le commencement, pour remédier aux troubles religieux dont souffrait la France, de se débarrasser de cinq ou six têtes, et pas davantage; l'on aurait ainsi brisé l'organisation si compacte du parti protestant, intimidé la noblesse et découragé le peuple, qui croit ne pouvoir succomber tant qu'il suit le conseil et la fortune de quelque chef renommé. Il aurait fallu pour cela un roi résolu qui fît le coup avant qu'on s'en doutât, au lieu d'un jeune prince timide et froid, qui n'osoit dire oui ou non sans le consentement de sa mère (2). »

Tout à l'opposé, à entendre un autre ambassadeur vénitien, Suriano, ce jeune Roi, que son successeur nous fait si timide, voulait se jeter sur les chefs protestants et éteindre ainsi l'incendie de la réforme; mais ces chefs étaient des hommes de haute situation, des princes du sang, et il manquait de forces pour les combattre et d'argent pour s'en procurer, et il ne savait à qui se fier (3).

1. La Huguerie, *Mémoires*, t. Ier, p. 95.

2. Tomaseo, *Ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 117.

3. *Ibid*, t. Ier, p. 235.

En 1562, une lettre de Luillier, le secrétaire de Catherine de Médicis à l'évêque de Limoges, notre ambassapeur à Madrid, lettre datée du 21 avril, indique bien que l'on s'attendait déjà à voir couler le sang dans les rues de Paris :

« Quant aux nouvelles de cette cour, toutes choses y sont en si grand trouble et désordre que, si Dieu n'y met la main, devant dix jours, j'ay grand peur que vous n'oyez parler du plus beau massacre qui fut par aventure vu depuis la passion de Jésus-Christ, étant les forces si grandes d'une part et d'aultre et les volontés si fort animées que Dieu seul et non aultre en peut empescher l'exécution. Ce porteur vous en sçaura tout raconter qu'il n'est besoing que j'en brouille d'advantage ce pappier, oultre que ce sont choses que l'ambassadeur catholique n'aura pas failli à écrire par de là. D'une chose, vous puis asseurer que la pauvre France est réduite en un estat où elle ne se trouva oncques, et croy que, quand vous l'entendrez, vous la pleurerez. On tient pour certain que Monsieur le prince de Condé viendra assiéger ceste ville avec toutes ses forces, et je vous laisse à penser si le Roy, qui est dedans avec tant de braves princes et cappitaines se sçaura bien revencher (1).

En 1563, l'année même où fut signée, au mois de mars, à Amboise, la première paix avec les huguenots, dans le courant du mois d'août suivant, leurs principaux chefs reçurent cet avis secret : « Ceux de C... ont tenu conseil, pour, après que les reitres seront partis,

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 6618, f° 170.

donner en un même jour les Vêpres Siciliennes à ceux de la religion. Avertir M. le Prince, M. l'Admiral et M. d'Andelot, et qu'ils se tiennent sur leurs gardes; car ils ont délibéré de leur jouer un mauvais tour et les faire mourir tous trois en un seul jour, s'ils le peuvent.

« Que M. le Prince croye cet avertissement pour véritable, parce que le prince de Porcian a de ses amis qui hantent le gouverneur de C..,conducteur de l'affaire (1). »

L'année suivante, le duc de Ferrare étant venu en France, Catherine, à plusieurs reprises, s'ouvrit à lui de l'éventualité de l'assassinat de l'amiral. Aussi, à la première nouvelle qui lui vint de la Saint-Barthélemy, se rappelant cette confidence, il en fit part à ses deux envoyés, le comte Gasparo Fogliani et Giannelli (2). »

Lors de l'entrevue de Bayonne, en 1565, le propre confesseur de ce même duc de Montpensier, auquel il répugnait maintenant de voir frapper un ennemi désarmé, en son nom, remit un mémoire au duc d'Albe où il était dit : « Le moyen le plus court et le plus expéditif, ce serait de se débarrasser de cinq ou six des principaux chefs protestants (3). »

Cette sanguinaire solution, dont on lui faisait l'aveu, le duc d'Albe dut s'en emparer et la conseiller à Catherine. Pour arriver secrètement jusqu'à elle, il suffisait de traverser la longue galerie qui reliait l'évêché, où logeait la cour, à la maison de bois destinée à la reine d'Espagne. Il y a des choses qui se disent et ne s'écrivent pas. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, le

1. Bibl. nat., fonds franç. n° 4680. f° 58.
2. Archives de Modène.
3. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 196.

10 septembre, il manda à don Diego de Cuniga : « Souvent je me suis souvenu de ce que j'avais dit à la Reine mère à Bayonne, et de ce qu'elle m'avait promis; je vois qu'elle a bien dégagé sa parole (1).

Ces bruits d'assassinat étaient donc toujours dans l'air : Soubise y fait allusion dans ses Mémoires et, à l'en croire, l'exécution en aurait été projetée durant le séjour que l'amiral fit à Moulins en 1566 (2).

Que l'idée en soit venue, tout le passé le rend admissible; mais le connétable, qui avait suivi la cour dans cette ville, n'aurait jamais laissé toucher, lui présent, à l'un de ses neveux; d'ailleurs le récent massacre des Français dans la Floride par les Espagnols avait exaspéré l'opinion en France, et Catherine était trop irritée elle-même contre Philippe II pour oser risquer alors un pareil attentat; mais, comme l'a dit de Thou, les protestants, esprits soupçonneux, s'obstinaient à croire qu'on avait fait un traité à Bayonne entre les deux rois, à l'effet d'affermir l'ancienne religion et d'extirper entièrement la nouvelle (3).

Le 10 mai 1567, don Juan de Cuniga écrivait de Rome, où il représentait l'Espagne : « Le pape Pie V m'a dit en très grand secret : « Les maîtres de la France méditent une chose que je ne puis ni conseiller, ni approuver, et que la conscience réprouve; ils veulent faire périr par pratiques le prince de Condé et l'amiral (4). »

1. Kervyn de Lettenhove, *Conférence de Bayonne.*

2. Jules Bonnet, *Mémoires de Soubise.*

3. De Thou, *Hist. universelle,* traduct., t. VI.

4. Archives nat., collect. Simancas, K 1511. Voir Kervyn de Lettenhove, *Conférence de Bayonne.*

Poursuivons cette enquête.

Dans le courant du mois de juin 1568, Catherine, en apprenant le supplice des Comtes d'Egmont et de Hornes, dit à don Francès de Alava : « J'espère qu'il y en aura bientôt de la même qualité en France (1). »

Condé ayant été tué à Jarnac par Montesquiou et au mépris de toutes les lois de la guerre, il ne restait plus qu'à en faire autant à Coligny. En 1569, durant le long séjour de Catherine à Metz, l'ambassadeur d'Espagne, don Françès de Alava lui ayant reproché l'inaction de l'armée royale depuis la victoire de Jarnac, inaction qui avait permis à l'amiral de réorganiser la sienne : « Il n'a plus en son pouvoir que la Rochelle, répondit-elle, et toute ma crainte, c'est qu'il ne la livre aux Anglais. La reine de Navarre est entièrement gouvernée par lui et elle nous ruine. De grâce, conseillez-moi, que dois-je faire?

— « J'ignore, Madame, de quelles ressources l'amiral dispose encore ; mais quand le force fait défaut, il faut recourir à d'autres moyens.

— « Lesquels?

— « Eh bien! puisque vous l'exigez, vous devriez employer la *sonaria*, comme disent les Italiens, et faire tuer l'amiral, La Rochefoucault et Grammont. »

Baissant la voix, car le cardinal de Lorraine était dans la chambre voisine : « Il y a trois jours, j'ai offert cinquante mille écus à celui qui tuerait l'amiral, et vingt ou trente mille à ceux qui tueraient La Rochefoucault. Il y a sept ans, on l'avait décidé, et

1. Kervyn de Lettenhove, *Conférence de Bayonne.*

ceux qui l'ont empêché alors, s'en sont repentis depui (1). »

Ainsi, de sa propre bouche, elle confirme l'avis donné en 1563 aux chefs protestants, que l'on méditait contre eux de nouvelles *Vêpres Siciliennes*.

L'on était alors en pleine guerre civile, et Charles IX, loin d'avoir pardonné aux chefs protestants sa fuite précipitée de Meaux, et aussi irrité qu'au premier jour, écrivait au duc d'Anjou : « J'ai fait depescher le pouvoir pour retirer et recevoir tous ceux de mes subjets qui sont en l'armée de mes ennemis, lesquels, délaissant leur parti, voudront se reconnoître et retourner sous mon obéissance; en quoy je désire et j'entends *que l'on excepte quatre ou cinq des chefs et principaux auteurs des troubles et séditions auxquels il n'est pas raisonnable de pardonner*, *ayant été cause de tant de maux* (2).

Tavannes a donc eu raison de dire : « La haine et le courroux du souverain envers le sujet qui l'a offensé est à vie et ne meurt qu'avec le dernier de ses jours (3). »

Dans une lettre de La Mothe-Fénelon, l'ambassadeur de France en Angleterre, datée du 4 juin de cette même

1. La reina volvio à apretarme en lo de los espedientes; dice que hechassen la *sonaria*, como dezian en Italia, al almirante, Andelot, y la Rochefocaut, y procurassen con alguna negociacion de retirar à la duquesa de Vandoma; respondio que no havia tres dias que ella havia acordado lo la *sonaria*, perdonando y mandando cinquenta mil escudos al que matasse al Almirante, y XX o XXX mil à los otros dos; y que agora siete años estuvieron resolutos de hazer lo mismo, y que los estorvaron algunos que despues se arrepintieron; y en esto parece que estava muy resoluta (Archives Nat., collect. Simancas, K 1514, n° 80).

2. Bibl. nat., fonds franc., N° 6622, f° 52.

3. Panthéon littér., *Mémoires de Tavannes*.

année 1569, nous trouvons une nouvelle preuve des sinistres desseins de Catherine : « Avant-hier il vint lettres à cette reine (*Elisabeth*) de son ambassadeur M. Norrys par lesquelles il lui mande qu'il y a gens à la cour de France qui poursuivent leur récompense pour avoir empoisonné MM. l'Amiral, d'Andelot, la Rochefoucault et Montgomery, jouxte la certitude qui aparoît déjà de ce qui est advenu au sieur d'Andelot, lequel, ayant été ouvert, a été trouvé empoisonné, et que sur leur vie il s'ensuivra bientôt le semblable aux autres (1). »

En 1571, la sinistre préméditation du meurtre de Coligny reparaît : « Le pape croit, écrit un agent florentin, que la paix de Saint-Germain a été conclue et l'amiral invité à Blois avec la secrète intention de le tuer ; mais, à voir les choses menées avec tant de prudence, il ne pense pas que le Roi soit dans des dispositions aussi hardies (2). »

Ce meurtre semblait si bien dans le jeu de Catherine qu'à la première nouvelle de la prochaine arrivée de l'amiral à Blois, Philippe II écrivit de sa propre main : « Ce n'est peut-être qu'avec l'intention d'en finir avec cet homme abominable, ce qui serait un acte de grand mérite et d'honneur (3). »

L'avertissement donné par le duc de Montpensier, et qui de bien des côtés lui était confirmé, détermina Coligny à s'en expliquer avec Catherine, et à savoir de sa propre bouche ce qu'il avait à redouter. A la première question qu'il lui posa : « Je sais bien, dit-elle,

1. *Correspondance diplomat.* de la Mothe-Fénelon.
2. Desjardins, *Négociat. dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 705.
3. Archives nat., collect. Simancas, K 1520, n° 35.

avec une apparente franchise, que vous ne pouvez pas plus vous fier à nous que moi à vous, car vous avez offensé le Roi mon fils et pris les armes contre lui ; eh bien, je vous assure que, si vous continuez à lui être un bon serviteur et fidèle sujet, je vous ferai des faveurs de toutes sortes (1). »

Et ces faveurs ne se firent pas attendre. Indépendamment de ses charges qui lui sont toutes rendues, le Roi, pour le dédommager des pertes qu'il a subies, lui fait don de cent mille livres, lui abandonne le revenu durant un an de tous les bénéfices du feu cardinal de Châtillon, son frère, et l'autorise à poursuivre partout la revendication des meubles et objets précieux pris dans le château de Châtillon lors de la dernière guerre civile. Il fait plus encore : cédant à son imprudente requête, il donne l'ordre d'enlever la croix et la pyramide dressées sur l'emplacement de la maison des frères Gastines condamnés à mort et exécutés pour exercice prohibé du culte protestant dans leur logis de la rue Saint-Denis. Pour lui donner une marque publique de sa bienveillance, il accueille avec bonté les députés de la Rochelle qu'il lui présente, et il envoie dans toutes les provinces des commissaires chargés d'interpréter l'édit de pacification dans le sens le plus favorable aux protestants ; enfin il invite à Blois sa nouvelle épouse Jacqueline d'Entremont, à laquelle la Reine mère témoigne les plus grands égards.

Qui le croirait ? Catherine en est venue à faire l'apologie de l'amiral : « Il ne désire rien tant, écrit-elle à

1. Desjardins, *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 780.

La Mothe-Fénelon, le 26 Septembre, que d'aider en tout ce qu'il peut à empêcher les pirateries qui se font en la mer par méchantes gens qùi n'ont aucun aveu de ceux de la Rochelle, comme aussi à s'employer en toutes autres choses concernant le bien du service du Roi Monsieur mon fils (1). »

Tant de faveurs accumulées semblent inexplicables à l'ambassadeur Michieli : « C'est incroyable, dit-il dans sa relation, qu'un homme qui ne s'est fait un nom que dans les guerres qu'il a soutenues contre le Roi, ait conquis en si peu de temps une si grande autorité (2). »

Marguerite, dans ses *Mémoires*, l'explique à sa manière : « Les renards avoient sçeu si bien feindre qu'ils avoient gagné le cœur de mon frère, ce brave prince, pour l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son Estat (3).

Ces démonstrations si flatteuses pour l'orgueil de Coligny, Catherine en laisse toute l'initiative au Roi son fils, et elle semble même partager à demi sa confiance dans l'avenir : « Nous sommes à espérer plus de repos en ce pays, écrit-elle au duc de Florence, que n'en avions eu jusqu'ici (4). » Elle est si peu préoccupée des éventualités du lendemain qu'elle pense à dresser une cassine à Saint-Maur-les-Fossés où elle désire avoir « toutes façons de fromages, laitages, confitures, salures, salades et fruits, et elle prie le Grand-Duc de lui envoyer les

1. *Correspond. diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. VII, p. 259.
2. Alberi, *Relaz. di Michieli*, t. IV.
3. Marguerite de Valois, *Mémoires* (édit. de L. Lalanne).
4. Archives de Florence.

personnes qu'il y croira les plus propres (1). Toutefois ces futilités, qui tiennent dans sa vie une part plus grande qu'on ne le croit, ne la détournent pas de la négociation du mariage de sa fille avec Henri de Navarre, et bien avant qu'elle ne soit assurée du consentement définitif de Jeanne d'Albret, elle se préoccupe de l'obtention d'une dispense : « Je ne serai jamais contente, écrit-elle à M. de Férals, le nouvel ambassadeur de France à Rome, que Sa Sainteté ne m'ait octroyé cette grâce; pour le cas où elle voudroit se dispenser de bailler ladite dispense en public, qu'elle l'accorde et fasse dépêcher en particulier et me l'envoye, l'assurant que je la garderai devers moy, qu'elle ne viendra à la connaissance de personne, désirant surtout avoir la conscience apaisée de ce côté-là (2). »

Pour s'assurer plus de chances, elle a recours au duc de Florence. Se promenant un jour avec Petrucci son ambassadeur : « Le nonce fait tout ce qu'il peut, lui dit-elle, pour entraver le mariage de ma fille; si le Saint-Père ne croit pas pouvoir accorder la dispense pour cause d'hérésie, que, du moins, il nous la concède pour raison de parenté. Si je la demande, si je la désire, c'est uniquement par acquit de conscience; car il y a dans ce royaume deux ou trois archevêques qui en ont l'autorité et la donneront au besoin (3). »

A la suite de cet entretien, dont Petrucci l'informa sur-le-champ, Cosme de Médicis ayant fait représenter à

1. Archives de Florence.
2. Bibl. nat. fonds franç., n° 3899, f° 294.
3. Desjardins, *Négociat. avec la Toscane*, t. III, p. 715.

Catherine qu'avant de solliciter une dispense, il faudrait amener l'amiral et Jeanne d'Albret à revenir à la vraie religion : « Je voudrois, répond-elle, qu'il m'eût coûté la moitié de ce que j'ai, et dix ans de ma vie, et que l'amiral voulût faire vers Notre Saint-Père ce que me mandez; mais il est plus à désirer qu'à espérer qu'il le fasse, ni la reine de Navarre; car de penser qu'à présent, si promptement, ils veulent se soumettre au Pape, il ne seroit pas croyable, et de tirer le mariage en longueur il en adviendroit plus de mal que de bien; car rien ne nous peut faire espérer l'augmentation entière de nostre religion et le repos universel de ce royaume que le mariage de ma fille et du prince de Navarre. Quand le Pape aura tout bien considéré, il trouvera qu'il fera un grand service à Dieu et à toute la chrétienté de nous bailler cette dispense, pour laquelle nous avions délibéré de demander au nouveau ambassadeur qu'il la demande à Sa Sainteté; mais depuis nous n'avons voulu, et attendrons d'avoir l'entière résolution de la reine de Navarre, encore qu'elle aye envoyé homme exprès pour nous prier de bailler ma fille à son fils, suivant la promesse du feu Roy Monseigneur qu'il en fit au feu Roy de Navarre son mari (1). »

C'est à ce moment que parvint à Blois la nouvelle de la victoire de Lépante. « Cette victoire, écrit Walsingham à Burghley, peut amener quelque changement ici. La Reine mère, qui gouverne tout, est naturellement peureuse, et l'on appréhende que ceux de la faction de l'Espagne, qui sont le plus en crédit auprès

1. Archives de Florence.

d'elle, ne profitent de cette victoire pour persuader au Roi de dissimuler les outrages qu'il a reçus des Espagnols, et ne le portent à suivre durant quelque temps la même route que le Roi d'Espagne (1). »

Il ne se trompait pas : à partir de ce jour, Catherine se montre opposée à toute brouille avec Philippe II, et vis-à-vis de l'amiral elle affecte une froideur de plus en plus marquée.

En présence de ce mauvais vouloir qu'elle ne dissimulait plus, Coligny annonça son intention d'aller à Châtillon, ce manoir paternel qu'il n'avait pas revu depuis des années. Le prochain départ de Charles IX pour un déplacement de chasse motivait d'ailleurs ce voyage; mais, avant de s'éloigner, il tint à avoir un dernier entretien avec Catherine : « Si la Reine de Navarre, lui dit-il de prime abord, tarde tant à venir à la cour, la crainte qu'elle a conçue de la présence de la garde du Roi à Blois en est l'unique cause. » — « Nous sommes trop vieux tous deux, répondit Catherine avec une simulée franchise, pour chercher à nous tromper. Vous devriez plutôt, vous, être en défiance que la Reine. Quoi qu'elle dise ou fasse, nous n'admettons pas qu'elle puisse avoir de pareilles craintes. »

Au sortir de cette entrevue, elle répéta à Petrucci tous les propos qu'elle avait eus avec l'amiral, et le pria de donner de sa part les meilleures assurances à Téli gny (2).

Ce dissentiment de Coligny et de Catherine ne fut

1. *Mémoires de Walsingham*, p. 171.
2. Desjardins, *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III. p. 722.

toutefois que passager et ne modifia en rien la politique du moment : Fregose est envoyé en Béarn, afin de presser la venue de Jeanne d'Albret à Blois; le comte Ludovic y est également mandé, à l'effet de donner suite aux projets dont il avait entretenu le Roi; mais pour se couvrir vis-à-vis de Philippe II, Catherine écrit, le 18 octobre, à Fourquevaux : « Empêchez le Roi Catholique, avec lequel nous voulons vivre en paix, d'entrer en opinion que l'on ait reçu le comte Ludovic de Nassau pour s'en servir ou le favoriser à l'encontre de lui, mais plutôt en intention de l'en détourner, s'il en avoit volonté, de quoy vous le pouvez rendre assuré, s'il advient qu'il soit besoin que vous lui en parliez; car il ne lui en faut ouvrir le propos, et en tout événement qu'il ne s'aperçoive que nous en ayons escript quelque chose; mais il faut faire ces offices comme de vous-même (1). »

Ces menteuses protestations ne l'empêchent pas de poursuivre la politique anti-espagnole, dont secrètement elle tient les fils. Schomberg, le 29 octobre, lui ayant mandé d'Allemagne que l'électeur de Saxe, qu'il avait vu le premier, était bien disposé, et qu'il allait visiter les autres princes, elle lui répond, le 20 novembre : « Ce a été plaisir au Roi, et à mon fils le duc d'Anjou et à moi, d'entendre la bonne espérance que vous me donnez du succès de l'affaire que vous avez charge de manier par de là, qui me donne assurance qu'il en sortira un bon effet, commun profit, honneur et réputation de ce royaume et de toute la Germanie, qui est ce qui me le fait désirer (2). »

1. Bibli. Nat., fonds franç. N° 10752, f° 1205.
2. Bibl. Nat., cinq cents Colbert, n° 400. (Volume non paginé.)

Nous voici parvenu à la fin de l'année 1571 ; mais elle finira plus mal qu'elle n'a commencé. Deux faits se produisent pleins de menaces pour l'avenir, et semblent la préface de la sanglante nuit. Les Guise s'étaient d'abord retirés à Joinville, où ils avaient tenu un conseil de famille pour s'entendre sur la ligne de conduite que nécessitait pour eux la venue de l'amiral à Blois; de Joinville, ils vinrent à Troyes, et, dans les premiers jours de novembre, le bruit s'étant répandu que c'était avec l'intention d'attaquer l'amiral, de tous côtés ses amis lui offrirent d'accourir à sa défense. Jeanne d'Albret en tête lui proposa d'amener le prince de Condé et le prince de Navarre, son fils. Sans trop s'effrayer, l'amiral crut néanmoins devoir en avertir le Roi : « Tant s'en faut, lui écrit-il, que je me sois ému pour les assemblées qu'ont faites ceux de Guise, que, hors environ vingt-cinq arquebusiers que j'ai mis pour la garde de ma porte, je n'ai point eu pour un coup douze gentilshommes d'extraordinaires, mais bien ai-je adverti mes amis pour se tenir prêts, et n'eût été, Sire, la promesse que j'avois faite à Votre Majesté, quand je partis de Blois, j'avois bien moyen de relever de peine ceux qui disoient qui me viendroient assiéger en ma maison et de faire la moitié du chemin au devant d'eux; mais je crains de déplaire et désobéir à Votre Majesté, et, d'autre part, je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaume, que je sçay lui être tant nécessaire, que je préférerai toujours le public et le service de Votre Majesté à mon particulier, comme peut en rendre témoignage le langage que je tins dernièrement à Blois en présence de votre mère et de Monsieur votre frère. Je supplie très

humblement Votre Majesté d'être assurée que je ne donnerai ni plaisir ni advantage à mes ennemis pour prendre les armes; car, si je le fais, ce ne sera que par votre commandement; et puisqu'il plaît à Votre Majesté que je me contienne chez moi, je le ferai pour lui obéir; mais je la supplie aussi très humblement que ce ne soit ni à ma honte, ni à ma défaveur, et faire différence entre ceux qui font bien ou mal (1). »

Un fait plus significatif encore, et qui aurait dû ouvrir les yeux de l'amiral et éveiller toutes ses défiances, c'est la violente émeute que provoqua l'enlèvement de la croix de Gastines. Une maison, qui avait appartenu aux deux frères est brûlée; celle du *Marteau d'Or*, et une troisième dans la rue de la Monnaie sont également saccagées. Charles IX est contraint d'écrire au prévôt des marchands et aux échevins : « Faites-en une punition si exemplaire et en plein jour que l'on puisse donner crainte aux canailles qui font lesdites séditions et que les autres y prennent exemple. »

M. de Nançay avait si bien prévu ce soulèvement du peuple de Paris que, dès le lendemain du jour où Coligny avait obtenu du Roi l'enlèvement de cette croix, il avait écrit au duc de Nemours : « L'on a dépesché la commission au prévôt de Paris, lequel dit qu'il aime mieux quitter son état que de prendre cette charge-là. Le chevalier du guet en a autant fait. Ils ne peuvent trouver personne qui veuille entreprendre ce fait-là; ils ont failli de tuer, à Paris, le prévôt des marchands Marcel (2). »

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 3193, fºˢ 25, 26.
2. Bibl. nat., fonds franç., nº 3188, fº 27.

Déjà en décembre 1568, lorsque le cardinal de Châtillon était venu négocier la paix, qui plus tard fut signée à Longjumeau, de crainte pour sa vie, l'on n'avait pas osé le laisser entrer de jour dans Paris (1). La haine que le peuple de la grande ville portait aux huguenots était donc restée aussi implacable que par le passé, et elle attendait, suivant la propre expression de Charles IX, qu'on lui lâchât la main.

1. *Galendar of State papers* (1568), p. 402.

III

Dans les premiers jours de janvier 1572, Catherine et Charles IX se montrent tout à fait rassurés sur les suites qu'au premier moment ils avaient cru avoir à redouter de la victoire de Lépante. Le jeune Roi écrit à l'évêque de Dax, déjà en chemin pour se rendre à Constantinople : « La perte des vainqueurs est plus forte qu'ils ne la faisaient »; de l'assentiment de sa mère et dans le but de se rapprocher de l'Allemagne protestante, il charge d'une mission secrète Maniquet, l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaires. Les instructions qu'il lui remit au départ indiquent bien la nouvelle tendance de sa politique, et il n'y a pas à en douter, elles furent inspirées et peut être dictées par Catherine.

« Il est interdit à Maniquet de parler de l'occasion de son voyage à qui que ce soit en France ou en Allemagne. »

Il ira d'abord droit à Metz. Là, le président Viart, MM. de Thévalles et de Saint-Symphorien, prévenus par Leurs Majestés, lui adjoindront un interprète, « ayant des intelligences en Allemagne », afin qu'il puisse aller et revenir sûrement, sans que le secret de son voyage soit ébruité.

A Metz, il s'habillera honnêtement et modestement à l'allemande, n'emmènera avec lui que deux hommes

de suite et quatre chevaux; parlera peu et se comportera sagement.

Par le plus court chemin il se rendra à Heidelberg pour visiter le comte Palatin et le duc Casimir son fils; puis il ira à Cassel voir le landgrave et à Dresde l'électeur de Saxe; mais il ne leur laissera aucun écrit.

En outre des assurances de bonne amitié qu'il réitérera et dont on espère et attend pareille réciprocité, il exprimera le plus vif désir de Leurs Majestés de réaliser une parfaite et véritable confédération.

Enfin il donnera des explications satisfaisantes sur les troubles qui ont eu lieu à Paris à l'occasion de l'enlèvement de la croix de Gastines : le menu peuple seul, il aura soin de l'affirmer, s'est soulevé et sans chefs à sa tête; le maréchal de Montmorency en a fait une sévère répression. »

Ce qui devait aller droit au cœur des princes allemands, c'était l'assurance qu'il était chargé de leur donner du payement prochain et intégral de leurs reîtres.

Enfin, pour achever de les gagner, Maniquet devait leur déclarer, par avance, que le Roi répondrait négativement à toutes les demandes du légat Alexandrin attendu prochainement à Blois et qui, à son retour d'Espagne, venait proposer à Sa Majesté d'entrer dans la ligue catholique dont jusqu'ici le Pape, les Vénitiens, et Philippe II avaient seuls fait partie (1).

Cette politique anti-espagnole va s'accentuer plus hardiment dans une lettre de Charles IX, datée du 19 janvier, à l'évêque de Dax : « Je ne désire rien plus

1. Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 528, p. 23.

que conserver le repos de l'Allemagne et tirer cette république de Venise d'entre les presses où elle s'est mise pour y laisser les autres jouer seuls la partie, afin de leur faire un peu resserrer les cornes, qui répondent à l'insolence de la nation à laquelle je sçay que vous portez tant d'amitié que, s'il vous est possible de leur tailler la besogne du Levant, en cela ou autre chose que ce soit, vous ne vous oublierez (1). »

Ce ne sont là encore que de vagues et inutiles menaces; mais l'occasion de rompre enfin avec l'Espagne va, d'elle-même, s'offrir à Charles IX, et la politique passera des paroles à l'action. Le plus souvent dans la vie des nations, c'est un événement inattendu qui déchaîne les tempêtes et décide de leur destinée. La rupture des relations commerciales entre l'Angleterre et les Flandres, ces deux contrées, qui vivaient l'une par l'autre, les ayant également appauvries, le duc d'Albe s'était vu forcé de les reprendre, seul moyen qu'il eût de calmer l'agitation que le récent et odieux impôt du dixième denier et son maintien par la force, rendaient de jour en jour plus menaçante. Antonio de Guaras et Schwegenheim, munis de pleins pouvoirs, étaient donc arrivés à Londres au lendemain du jour où l'ambassadeur d'Espagne, don Guéran d'Espes, accusé de complicité dans le complot que Norfolk paya de sa vie, venait d'être expulsé d'Angleterre. Dévorant cet affront, le duc d'Albe ne rappela pas ses deux envoyés, et Elisabeth leur laissa poursuivre leur négociation (2), dont La Mothe-Fénelon,

1. Bibl. nat., fonds Brienne, n° 79, f° 41, v°.
2. Froude, *History of England*, t. X, p. 350.

nous venons de le voir, avait surpris le secret. Dans la première quinzaine de mai un accord fut conclu, et pour gage de cette entente, Elisabeth consentit à l'éloignement des vaisseaux du prince d'Orange, qui jusqu'alors avaient trouvé asile dans tous les ports de ses États (1).

Sortie de celui de Douvres sous le commandement de Lumbles et de Trélon, la flotte des Gueux de mer se dirige vers les côtes de la Hollande, et la violence du vent la force de jeter l'ancre devant la Brielle. La garnison espagnole venait d'évacuer cette place pour aller réprimer une émeute à Utrecht, l'occasion était donc inespérée : les Gueux débarquent, occupent la place et s'y fortifient Flessingue leur ouvre ses portes, et en peu de jours, à l'exception de Middlebourg, ils sont maîtres de la Zélande, avant même que Ludovic de Nassau, qui, au premier moment, traita leur entreprise d'imprudente et d'inopportune, n'eût eu le temps d'y mettre la main.

La nouvelle de la prise de Flessingue eut un grand retentissement en Angleterre; les ministres anglicans pétitionnèrent pour que la guerre fût déclarée à l'Espagne, et, dans les premiers jours de juin, le capitaine Morgan arriva à Flessingue avec un premier détachement de soldats anglais, bientôt suivi par un second de

1. Voir La Mothe-Fénelon, *Négociat. diplom.*, t. IV, p. 353, 360, 389, 457.

Voir dans le t. VI des *Relations politiques de la France et de l'Angleterre* la lettre de Antonio de Guaras au duc d'Albe, pour lui rendre compte du désir que lui a manisfesté la reine Elisabeth de traiter avec le roi d'Espagne et l'appui qu'il trouve dans Burghley. (*Chroniques belges*, t. V, p. 352, 360, 367.)

Voir Froude, *History of England*, t. X, p. 330 et suiv.

douze cents, sous le commandement de sir Humfrey Gilbert. Elisabeth avait fermé les yeux et se promettait de s'approprier cette conquête, sauf en cas d'insuccès à désavouer ses propres sujets (1).

L'une de nos sentinelles les plus vigilantes à l'étranger, Mondoucet, notre résident à Bruxelles, prend aussitôt la plume et écrit à Charles IX : « Ce n'est le temps de laisser perdre une si belle occasion mais de l'empoigner à beaux cheveux, j'en parle à cœur ouvert, et comme celuy qui est sur les lieux et y voit assez clair (2). »

Catherine elle-même était loin d'être hostile à cette intervention dans les Pays-Bas : « Il ne faut pas nier, lisons-nous, dans un pamphlet protestant contemporain, que pour quelques jours, la Royne ne fust bien aise de prêter l'oreille à l'entreprise des Flandres et qu'elle ne se fust efforcée de persuader au Roy d'y mettre la main (3) ».

Charles IX s'y portait de lui-même et n'avait nul besoin d'être encouragé. Dès le 27 avril, il avait écrit à Ludovic de Nassau : Téligny m'a fait entendre les grands moyens qui se présentent de faire quelque entreprise pour la liberté des Pays-Bas; on nous demande seulement que nous leur donnions la main pour les arracher de cette oppression, chose en laquelle tout prince généreux et chrétien doit employer les forces que Dieu a mises en ses mains, comme je suis bien

1. Voir *ChroniquesBelges*, *lettre de Guillaume de la Mark annonçant* à Elisabeth *la prise de la Brielle* t. VI., p. 364.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 16127, f° 39.
3. *Le Tocsain contre les massacreurs,* archives curieuses, t. VII.

déterminé de le faire, autant que les occasions et la disposition de mes affaires le permettront. »

Et le 11 mai, il écrit à l'évêque de Dax : « Vous sçaurez aussi pour le dire au Grand Seigneur que j'ai fait équipper ès ports et havres de mon royaume un bon nombre de vaisseaux, de façon que j'ai dressé une armée de mer de douze ou quinze mille hommes, qui sera preste à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois, sous prétexte de garder mes havres et costes des déprédations; mais en effet en intention de tenir le Roy Catholique en cervelle et donner hardiesse à ces Gueux des Pays-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont fait, ayant jà pris toute la Zélande et bien ébranlé la Hollande, de manière que les affaires qu'auront par de là les Espagnols seront telles que je crois que cela les divertira d'autres entreprises (1). »

Les événements marchèrent encore plus vite que Charles IX ne le présumait. Ludovic de Nassau, qui avait suivi à Paris Jeanne d'Albret, enhardi par la révolte de la Zélande, part avec La Noue pour tenter un coup de main et tous deux parviennent à s'emparer de Mons et de Valenciennes. Loin de les désavouer, Charles IX leur promet aide et secours. Les instructions secrètes données plus tard à Schombert, et dont nous nous servirons en leur lieu et place, en font formelle mention : « Combien que le comte Ludovic eut écrit qu'il n'entreprendroit rien de cette année aux Pays-Bas, néanmoins ayant pris Valenciennes, le Roi lui a mandé qu'il lui permettoit de tirer secrètement quelque nom-

1. De Noailles, *Henri de Valois*, t. I[er], p. 8. (Archives du château de Maintenon.)

bre d'arquebusiers de son royaume, joint qu'on l'assisteroit de quelques deniers (1). »

Le duc de Bouillon dit également dans ses mémoires, et la Huguerie le confirme, dans les siens, que le comte Ludovic fut encouragé et assisté par le Roi. C'était donc la guerre avec l'Espagne et à bref délai. Pris de peur, le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, mande à Catherine : « Je ne doute pas, Sire, que le Roi Catholique n'ait juste occasion de se plaindre des entreprises qui se dressent contre lui par le comte Ludovic et ceux de la religion. Je me trouve en peine extrême de vous voir à la guerre, comme sans difficulté vous serez, incontinent que cela sera découvert, tant pour voir le pauvre état auquel toutes choses sont du costé de deçà, que pour le peu de moyen que j'ay de vous y pouvoir faire service (2). »

Charles IX était alors en déplacement de chasse à Montpipeau. Epouvantée de se voir ainsi à la veille d'une prochaine rupture avec l'Espagne, Catherine y accourt et si précipitamment que les deux chevaux de son coche tombent morts à Orléans. Coligny, dans la prévision de cette fatale intervention, avait écrit au Roi, le 29 mars : « Je vois, Sire, les affaires réduites en tels termes qu'il est besoin que Votre Majesté prenne une prompte et toutefois bien digérée résolution. Je la supplie très humblement y vouloir bien penser et croire que votre grandeur et ruine en dépendent (3). »

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, f° 400 (volume non paginé).
2. Bibl. Nat., fonds franç., N° 15554, f° 125.
3. Bibl. nat., fonds Dupuy, N° 199, f° 10.

Voilà donc de nouveau la lutte engagée entre les deux influences qui se disputent Charles IX; mais la politique à double face de l'Angleterre va fournir à Catherine ses meilleures armes. Dès la fin de mars, La Mothe-Fénelon avait écrit que les conventions proposées par les deux envoyés du duc d'Albe étaient à peu près acceptées (1), renseignement exact; car la reprise des relations commerciales entre les Flandres et l'Angleterre n'était plus qu'une question de temps (2).

Une lettre de lord Burghley à Walsingham indique bien que l'Angleterre entendait maintenir son monopole dans les Pays-Bas : « Nous avons grand sujet d'en être jaloux, car étant entre les mains des Espagnols, nous ne pouvons pas y trafiquer sûrement, et si les places maritimes tombent dans les mains de ceux chez qui vous êtes, ils régleront non seulement le commerce de nos marchandises en ces contrées-là, mais la souveraineté de la Manche qui nous appartient se trouvera bien exposée (3). »

La même pensée est reproduite dans une lettre à sir Englefield : « Les Anglais ne se sont pas proposé de donner les Flandres aux Français, ce qui serait pour eux un grand dommage et entièrement contraire à leur politique (4). »

1. *Correspond. diplomat.* de La Mothe-Fénelon.

2. Voir *Mémoires* de M. de Swevgchem et réponse du conseil privé d'Angleterre pour arriver à une entente commerciale (*Chroniques Belges*, t. VI, p. 377 et suivantes; Voir Froude, *History of England*, t. X, p. 371.

3. *Lettres de Walsingham*, p. 247.

4. *Ibid.*



Toutes les défiances de Catherine à l'égard des Anglais se trouvent ainsi justifiées; mais, pour détourner le Roi son fils de la guerre des Flandres, les arguments ne lui manquaient pas : Le 30 mars, Birague, gouverneur de nos possessions au delà des monts, lui avait écrit : « Tout l'effort du roi d'Espagne est à redouter du côté de l'Italie; pour se revenger des Flandres, il y enverra toute l'armée qu'il a dressée pour la guerre contre les Turcs, d'autant que le duc de Savoie est de son côté (1). »

Plus explicite encore, Le Viguier, son espion attitré, lui avait également écrit de Gênes, le 5 mai : « Ils ont fait faire une carte de la Provence. Don Juan d'Autriche est à la tête de 250 galères; il attend en Sicile l'arrivée du duc de Sessa pour prendre un parti. 8.000 Allemands ont débarqué à la Spezzia et 500 hommes des vieilles bandes espagnoles à Final. (2). »

Du côté de l'Espagne les mêmes avertissements lui étaient venus : « Ils font tant de sortes de préparatifs et pratiques, avait écrit Saint-Gouard, le 30 mars au Roi, qu'il seroit à craindre que, se voyant bien accomodez à quelque belle entreprise, qu'ils ne la fassent et notamment celle que Vostre Majesté me mande de Marseille »; puis revenant sur le passé, il ajoutait : « Le secrétaire d'État Cayas m'a dit de nouveau pis que pendre du comte Ludovic, étant bien honte qu'il ait tel crédit auprès de Vostre Majesté (3). »

Le 30 avril, le duc de Longueville s'attendait à une

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 3950, fº 82.
2. Bibl. nat., fonds franç., nº 15554, fºs 102 et 109.
3. Bibl. nat., fonds franç., nº 16104, fº 75.

entreprise du duc d'Albe et en avait prévenu le Roi (1).

Catherine, en outre, avait dans ses mains l'avis que lui avait transmis Tavannes, dont la vieille expérience pouvait tant sur Charles IX :

« La crainte, sire, que j'ay que votre courage ne soit plus prompt que vos forces, me fait aller tardif et craintif jusqu'à ce que je sois éclairci des moyens que vous pouvez avoir de faire la guerre. »

Ne voyant pas la possibilité de se défendre sur tous les points où l'Espagne pouvait attaquer et insistant sur la faiblesse des places du Piémont et de la Provence, il engageait le Roi a attendre jusqu'à ce qu'il pût savoir et avec certitude si l'armée du prince d'Orange était plus forte que celle du duc d'Albe et il le suppliait de gagner du temps, et de fortifier ses frontières avant de s'engager plus avant (2).

Enfin Catherine avait encore à représenter au Roi son fils qu'il était plus qu'imprudent de risquer une guerre avec l'Espagne avant de savoir comment réussirait la mission du duc de Montmorency et de Paul de Foix, qui tous deux étaient alors à Londres pour ratifier la ligue conclue récemment à Blois et demander officiellement la main d'Élisabeth pour le duc d'Alençon, cet imberbe prétendant, qu'elle avait substitué à son frère, le duc d'Anjou.

Armée de tant de moyens de résistance, elle parvint à faire partager toutes ses craintes à son fils, et loin de s'en cacher, le 29 mai, il s'en ouvre au duc de Savoie :

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15554, p. 93.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 3950, f° 89.

« Mon oncle, je viens d'être adverti que, contre ma très expresse défense, le comte Ludovic de Nassau, accompagné de plusieurs gentilshommes de la nouvelle religion mes sujets, est entré dedans les Pays-Bas et fait des entreprises sui aucunes villes appartenantes au Roy Catholique, mon bon frère, de quoy je suis très marry; car, désirant avec entière affection conserver l'amitié et bonne paix qui est entre le Roy Catholique et moy, me déplaist grandement de me voir si mal obéy. J'ay aussitôt escrit à mon cousin le duc de Longueville d'assembler forces pour y pourveoir, faisant procéder à l'encontre d'eux, comme criminels de lèze-Majesté par toutes les voies les plus rigoureuses, comme je suis certain qu'il fera. Toutefois, par ce que le duc d'Albe est depuis certain temps entré en défiance de nos intentions et qu'il a déclaré à ceux qui se tiennent près de luy pour mes affaires que, s'il alloit au secours des rebelles de son maître aucuns de mes sujets, hors qu'ils fussent désavoués de moy, il s'en suivroit une rupture, je demeure en grand doute et ne sçay si le duc voudroit sur ce prendre une occasion de me commencer la guerre, de quoy je suis en merveilleuse peine et, n'estant mon intention que de vivre en paix, je suis très marry d'estre contraint de changer de volonté. Considérant les déportements des ministres du Roi Catholique, je suis contraint me tenir sur bonne garde et pourvoir à la sureté de mes places, notamment de celles au delà des monts, m'assurant, mon oncle, que vous m'aiderez à les conserver, advenant qu'elles soient assaillies (1). »

1. Bibl. nat., fonds franç., N° 15554, p. 220.

Mais ce qui permit à Catherine de reprendre toute autorité sur le Roi son fils, ce furent les mauvaises nouvelles venues des Flandres. Quelques jours après être entré dans Valenciennes, La Noue en avait été délogé par les Espagnols et réduit à aller s'enfermer dans Mons : « Je crois bien, écrivait le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, que le recouvrement de cette place a rompu les desseins des Français (1). »

Ce fait de guerre, tout fâcheux qu'il fût, n'était rien en comparaison du malheur qui menaçait les protestants. Leur plus opiniâtre et énergique auxiliaire, Jeanne d'Albret, se mourait.

Il avait fallu toute l'habileté de Biron et de Galéas Frégose pour triompher de ses exigences et la décider à venir à Blois. Tout le temps qu'elle y séjourna, combattue par ses scrupules religieux, voulant et ne voulant pas le mariage de son fils, aigrie par des discussions de chaque jour avec Catherine, glacée par l'indifférence de Marguerite de Valois, elle s'était montrée d'une humeur intraitable. Dans toutes ses lettres à son fils, et à M. de Beauvoir, elle n'avait cessé de se plaindre de Brodeau, son secrétaire, de Cavaignes qu'elle accusait de ne pas marcher droit, des ministres protestants qu'elle traitait d'espions; enfin, de guerre lasse, le 11 avril, elle avait signé les conditions de ce mariage dont elle redoutait les dangers du lendemain. Venue à Paris pour en hâter les préparatifs, elle s'y surmena. « La Reine de Navarre est icy, écrivait la duchesse de Nemours à Renée de Ferrare, sa mère, elle n'est

1. Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle.

pas trop saine; mais fort brave; porte plus de perles qu'elle n'en porta jamais. »

Jeanne, elle-même, se faisait illusion sur l'état de sa santé : « J'ai vu vostre fontaine des Tuileries, écrivait-elle, à Catherine, M. de Retz m'ayant invitée à un souper privé, avec lequel j'ay veu en cette ville beaucoup de choses pour nos nocès. Je vous attends en bonne condition (1). »

Mais elle était à bout de ses forces. Prise le 3 juin d'une violente fièvre, elle expirait le 11 ; et les bruits les plus sinistres coururent sur cette mort. « Grande reine, a dit d'Aubigné, qui n'avoit de la femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, cœur invincible aux adversités (2). »

Le jour même où expirait Jeanne d'Albret, lord Lincoln et sir Thomas Smith arrivèrent à Paris; ils y venaient recevoir le serment de Charles IX, garantie obligatoire de la dernière ligue conclue à Blois. La mort de la reine de Navarre ne fut point un obstacle aux fêtes qui leur furent prodiguées. Catherine tenait à leur donner une haute idée de la cour de France : banquet dans le jardin des Tuileries, bals, concerts, comédies se succédèrent sans relâche, tantôt chez les ducs d'Anjou et d'Alençon, tantôt chez le duc de Nevers et le comte de Retz. A son tour Coligny, les reçut magnifiquement (3); mais le temps s'écoulait, et, loin de revenir à son ardeur belliqueuse, Charles IX, retombé sous

1. Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg.

2. d'Aubigné, *Hist. universelle*, t. II, Liv. I, chap. I.

3. *Calendar of State papers* 1572, p. 139. Voir notre livre *le XVI*[e] *Siècle et les Valois*.

la domination de sa mère, écrivait le 16 juin à Vulcob, son ambassadeur à Vienne : « J'ai des nouvelles que les affaires des Gueux vont toujours en empirant et que ceux qui sont dedans Mons se trouvent aujourd'hui assiégez de tous costés, avec peu d'espérance de se pouvoir garder d'être pris, qui ne sera que ce que l'on peult attendre de semblables malheureuses entreprises. Je continue toujours à faire donner le meilleur ordre que je puis pour engarder que aucuns de mes sujets de la nouvelle religion ne sortent hors de mon royaume au secours des dicts Gueux, tant je désire empêcher qu'il ne survienne quelque chose qui puisse apporter altération à la bonne et sincère amitié que j'ai avec le Roi Catholique mon beau-frère (1). »

Du moment que tout dépendait, comme par le passé, de la volonté de Catherine, il ne restait plus à Coligny que la ressource de marcher dans sa voie et d'appuyer de son influence personnelle le projet de mariage du duc d'Alençon. Champernon l'ayant invité à souper avec Middlemore, l'un des agents secrets d'Elisabeth, au sortir de table, le prenant à part, il aborda toutes les questions du jour et celle qui lui tenait le plus au cœur, la guerre des Flandres. Il lui représenta le danger qui menacerait à la fois l'Angleterre et la France, si Philippe II venait à l'emporter. De toute nécessité il fallait brider son ambition. Tout était préparé pour une action commune, et le succès semblait certain. Après ce chaleureux exposé, comme il pressait Middlemore de lui dire ce qu'il en pensait.

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 3318, fº 23.

« — Je n'ai aucune qualité, répondit-il, pour traiter de pareilles matières; j'ignore d'ailleurs les intentions de la Reine ma maîtresse.

« — Mais du moins, quelle est votre opinion personnelle?

« — Eh bien, en Angleterre, l'on désire surtout que la France et l'Espagne s'en tiennent à leurs possessions actuelles; car l'agrandissement de l'une ou de l'autre puissance pourrait devenir un véritable danger; l'on redoute surtout que la France ne vienne à s'emparer des Flandres, ce que l'Angleterre ne peut souffrir à aucun prix.

« — Mais si votre Reine s'unissait à nous, elle aurait sa part des avantages à recueillir; le vrai danger, c'est de laisser passer l'heure. Je me suis réjoui de la nouvelle ligue qui a uni nos deux nations et le plus sûr moyen de l'affermir, ce serait le mariage du duc d'Alençon. » Et il en fit un pompeux éloge.

« — Avant tout, il y a à considérer, observa Middlemore, la différence d'âge et de religion.

« — Quand il s'est agi de M. le duc d'Anjou, la différence d'âge n'a jamais été mise en avant, répliqua Coligny; quant à la religion, j'ai le plus grand espoir dans le jeune prince; je ne doute pas qu'il ne se conforme à tout ce que voudra votre reine; il y est déjà porté par sa propre inclination. » Il s'en tint là et pria Middlemore de transmettre à la Reine les nouvelles protestations de son attachement (1).

Cette ouverture ayant été si froidement accueillie, et

1. *Record Office, State papers*, France. Voir notre livre *le XVI*[e] *Siècle et les Valois*, p. 315.

ne pouvant, à l'heure présente, rien gagner sur l'esprit de Charles IX, l'amiral rentra à Châtillon dans les derniers jours de juin et y tomba malade. Les déceptions par lesquelles il venait de passer n'y avaient pas peu contribué : « Il eust plus tost été guéri, écrivait Jacqueline d'Entremonts, sa femme, à Renée de Ferrare, sans une infinité de rompements de tête que, tous les jours, il a pour les affaires de la religion et du royaume (1). »

1. Blibl. nat., fonds franç., nº 3395, fº 29.

IV

Le grand obstacle à la conclusion du mariage de Marguerite de Valois, c'était l'obtention d'une dispense. La mort de Pie V n'avait pas permis à M. de Férals, notre ambassadeur à Rome, d'en poursuivre la négociation. De longue date, il était l'un des familiers du nouveau pape Grégoire XIII, et voulant mettre à profit cette vieille intimité, à sa première audience, il l'entretint de la dispense. Le pape ne s'attendait guère à cette brusque mise en demeure, et, après avoir hésité quelques instants : « — Tous les décrets de l'Église, répondit-il, sont contraires à ce que vous me demandez. »

« — Mais il y a, riposta Férals, des considérations d'intérêt public au-dessus de tous les décrets ; il y a des nécessités qui s'imposent dans l'intérêt du repos de tout un royaume. Je supplie Votre Sainteté d'y avoir égard. La requête que je lui soumets n'est-elle pas le plus grand témoignage de l'obéissance du Roi très chrétien ? »

Pressé ainsi, Grégoire XIII changea de terrain : « — Au nom de qui me présentez-vous cette requête? Est-ce en celui du prince de Navarre?

« — Son âge ne le comporte pas, dit Férals, elle est adressée à Votre Sainteté au nom du Roi et de la Reine mère. Le mariage devant se faire catholiquement, Leurs

Majestés en conçoivent un grand espoir pour le retour du jeune prince à notre sainte religion.

« — Il ne m'est pas permis de m'occuper en ce moment d'une si grosse affaire, » répliqua le pape; et il fit comprendre à Férals que, pour une première fois, il avait assez insisté (1).

Sur ces entrefaites, la nouvelle de la mort de la reine de Navarre étant parvenue à Rome, Grégoire XIII en parla le premier à Férals : « — Cette mort, lui dit-il, décidera peut-être le Roi votre maître à prendre une autre résolution ; je me le promets presque. Le roi de Navarre est si jeune; il pourra, à cette heure, se réduire et requérir lui-même la dispense.

« — Sa Majesté, répondit Férals, ne m'a point encore écrit; » et l'entretien ne se poursuivit pas (2).

L'obstination du Saint-Père contrariait vivement Charles IX : « Ces difficultés, écrivit-il à Férals, me mettent en grande peine; car je suis résolu de faire ce mariage aussitôt que mon frère sera arrivé, et il sera incontinent près de moy, m'ayant écrit de Tours qu'il ne séjourneroit aucunement par les ehemins, de manière que si je ne reçois pas la dispense par votre neveu, je vous laisse à considérer en quel ennui je me retrouverai (3). »

Enfin, le 8 juillet, Henri de Navarre entrait à Paris. Une lettre datée du 10 juillet, et dont la signature ainsi que la suscription ont été coupées, donne de curieux détails et sur cette entrée, et sur l'intérieur du

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16040, f° 116, v°.
2. *Ibid.* p. 152, v°.
3. *Ibid.*

Louvre. « Le roi de Navarre arriva mardi VIII de ce présent mois. Furent au devant de luy ceux du corps de la ville, ayant leurs robes de couleur et ayant leurs archers devant eux ; par commandement du Roy, Mrs d'Anjou et d'Alençon furent aussi au devant de luy jusqu'au meilleu du faubourg où estoit Mr de Guise et Messieurs les maréchaux de France avec une grande troupe qui faisoit plus de quatre ou cinq cents chevaux. Le dit sieur roy de Navarre étoit accompagné de MMrs les Cardinaux de Bourbon, de Montpensier, prince Dauphin, duc de Nevers qui avoient esté en dueil jusques à Palaiseau au devant du Sr Roy qui avoit avec luy Mr le prince de Condé, l'admiral et le Sr de la Rochefoucault ; le Sr d'Assy estoit derrière avec le Sr de Beauvais et plusieurs seigneurs que je ne cognois point, qui estoient tous en dueil. Les huguenots faisoient bruit que le roy de Navarre amenoit plus de XVc chevaux; mais il s'en défailloit plus de moitié. Nous voyons le commencement fort paisible. Je prie Dieu que le reste soit semblable. Dimanche dernier, l'on avoit mis en délibération que le mariage se feroit le jeudy en suivant, qui est aujourd'huy, sans aucune cérémonie et qu'ils s'épouseroient en dueil ; mais tout à coup le propos changea et fut arrêté qu'il se feroit solennellement à Nostre-Dame de Paris en triomphe et le festin au palais, ainsi que l'on a accoustumé faire aux fils et filles de France. Monseigneur et Madame de Lorraine doivent venir et *s'est délogée la Royne mère de son logis neuf de mi bas où elle estoit logée, pour leur faire place. Tout est logé au Louvre : la Royne mère s'est logée en la chambre du feu roy François; le roy de Navarre au logis de la feue royne Eléonore.* Ce

Cuniga, de plus en plus effrayé, mandait le 18 juillet à Philippe II : « L'amiral sera le capitaine général des troupes envoyées au secours de Mons (1). »

Charles IX était si bien décidé à la guerre qu'il venait de donner l'ordre à Strozzi de se préparer à prendre la mer avec sa flotte, et le 25 juillet, Strozzi lui écrivait pour l'en remercier : « Je vous supplie, Sire, vous assurer que ce que je connaîtray être pour votre service, je l'exécuteray ou nous y mourrons l'un sur l'autre (2). »

Tout dépendait de ce qui allait se passer dans les Flandres, et Charles IX n'en attendait que l'issue favorable, pour se déclarer ouvertement contre l'Espagne et transmettre ses dernières instructions à Strozzi.

Catherine, restée dans l'ombre et jouant, comme toujours, un double jeu, se servit de l'ordre donné à Strozzi pour se couvrir vis-à-vis de Philippe et, pour se ménager, en cas d'un échec de Genlis, de plausibles excuses. Le 17 juillet, elle écrivit donc à Saint-Gouard : « Je vous prie, dire de ma part, au Roi Catholique, que tout ainsi que j'ay toujours procuré l'entreténement de l'amitié fraternelle qui est entre mon fils et lui, je me réjouis aussi maintenant de les voir tellement désireux de vivre en paix, s'étant le Roi monsieur mon fils résolu de faire partir cette armée de mer, afin de le tirer du soupçon qu'il en avoit (3). »

De son côté le 3 juin, Férals avait écrit de Rome au duc d'Anjou : « Ils ne se peuvent persuader que les vaisseaux que Sa Majesté à fait armer pour la seureté

1. Archives nat., *collect Simancas* K, 1529.
2. Bibl. nat., fonds franç., nº 15555, fº 59.
3. Bibl. nat., Saint-Germain Harl., 326, 2, fº 59.

de ses ports soient pour autres occasions que contre eux (1).

Si elle se montrait si prudente, si elle cherchait à dissiper les justes défiances de Philippe II, c'est que la réponse que MM. de Montmorency et Paul de Foix venaient de rapporter de Londres à la demande de la main d'Elisabeth pour le duc d'Alençon était loin d'être satisfaisante. Les honneurs ne leur avaient pas été ménagés; leur réception avait été aussi pompeuse que celle faite à Lord Lincoln; mais, en dépit de leurs instances, ils n'avaient pu obtenir ni un oui ni un non. Élisabeth avait remis à un mois sa résolution définitive. Elle s'attendait dans l'intervalle à quelque offre assez avantageuse pour la décider à passer sur la disproportion de l'âge. C'est en réalité Calais qu'elle désirait qu'on mît dans la corbeille. Burghley en fait l'aveu à Walsingham : « Je voudrais que nous puissions l'avoir et que le duc d'Alençon en fût gouverneur, sa vie durant, de manière que nous y eussions sûreté pour notre étape (2). »

A ce moment, le bruit s'étant répandu que le fils cadet de l'empereur Maximilien se posait comme prétendant à la main d'Élisabeth, le duc d'Alençon, de l'assentiment de Catherine et du Roi, fit partir pour Londres La Mole son plus dévoué confident.

Walsingham, en annonçant son départ à Burghley, parle de lui dans les termes les plus flatteurs : « C'est un provençal de fort bonne maison et, m'a-t-on dit, d'un grand mérite (3).

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16040, f° 129.
2. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 256.
3. *Ibid.*

Il y avait donc là une dernière partie à jouer; aussi tous les partisans de l'alliance anglaise y mettent-ils la main.

Le maréchal de Montmorency recommande chaleureusement La Mole à Elisabeth : « C'est l'un de mes plus intimes amis, et je ne l'ai pas voulu laisser partir sans vous assurer, Madame, qu'il n'y a rien que le duc d'Alençon désire tant que gagner votre bonne grâce pour vous faire toute sa vie de cœur et d'affection grand service, dont je suis aussi aise que de chose qui sçauroit advenir au monde. Le dict Seigneur est accompagné et accomply de toutes les bonnes rares et louables vertus, que vous sçauriez désirer à un prince généreux et extrait du grand et haut lieu dont il est, tellement, Madame, que Votre Majesté ne pourra faillir à tirer de la consommation du propos que je vous ai mis à l'avant; de la part du Roy, vostre bon frère, une grande consolation et contentement, outre le repos bien commun, sureté et grandeur qu'il en pourra succéder à vos deux royaumes (1). »

De son côté, Coligny plaide la cause du jeune prétendant d'Elisabeth : « Estant ce gentilhomme, écrit-il à Lord Burghley, dépesché par Monseigneur le duc frère du Roy mon maistre, pour visiter, de sa part, la Royne vostre maistresse, et qui est l'ung d'entre tous les siens qui luy est des plus agréables, je n'ay pas voulu faillir de vous faire ceste lettre pour vous remercier humblement de ceste bonne volunté envers moy et pour vous prier de la continuer, et de croire que je n'oublieray rien

1. *Record office State papers*, France ; voir notre livre *le XVI*me, *Siècle et les Valois.*

de ma part, à vous monstrer par tous les moiens que j'en auray les effects de la mienne envers vous. Et combien que je sçache assez en quelle recommandation vous avez l'entretènement de l'amitié naguères contractée entre ces deux royaulmes, toutesfois, pour le bien que je prévoy en debvoir réussir, je ne puis que je ne vous supplie encores très instamment (estant meu d'une mesme affection que vous), d'y vouloir tousjours tenir la main, et vous y employer selon les moiens et la volunté que je sçay que vous en avez. Et vous diray qu'il me semble qu'elle pourroit estre plus estroictement confirmée et fortifiée avec une bonne alliance par mariage. De ma part, je m'estimeray tousjours heureux de pouvoir servir à chose si saincte et désirable, et d'aultant que je sçay bien que vous cognoissez bien le fruict qui proviendroit d'une telle alliance, je ne vous en diray autre chose, sçachant bien aussy l'affection que vous avez à tout ce qui peult fortifier ceste amitié (1).

1. *Record office*, *State papers*, France, voir notre livre *le XVI*me *Siècle et les Valois*, p. 316.

V

Genlis était parti le 12 juillet avec toutes les chances de succès : « Je ne puis vous céler, écrivait Mondoucet au Roi, le 14 juillet, le plaisir que ce peuple en reçoit et ce qu'il en doit espérer de sa délivrance des Espagnols par ce moien, comme j'ai opinion que ce sera un grand chemin, s'ils se hastent et corrigent leurs fautes, exerçans une bonne discipline, ainsi que je le leur ay fait entendre qu'il faut qu'ils se conduisent (1). »

Genlis devait se borner à rallier le prince d'Orange qui, le 7 du mois, avait passé le Rhin. La simple prudence lui imposait la nécessité de ne pas opérer seul, les Espagnols étant admirablement servis par leurs espions. De longue date, Saint-Gouard en avait prévenu Charles IX : « Il faut bien prendre garde sur ceux qui pratiqueront avec leur ambassadeur don Diégo de Cuniga et prendre garde qu'ils n'entendent tout ce qu'on fait (2). »

Cet avertissement n'était que trop fondé; car, le 6 juillet, Mondoucet écrivait au Roi : « le duc d'Albe eut advis que, du costé de France, il marchoit une troupe forte de huguenots (3). »

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16127, f° 64.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 16104.
3. Bibl. nat., fonds franç., n° 16127, f° 55.

Mais emporté par sa fougue, Genlis va tomber dans l'embuscade que le fils du duc d'Alhe et Chiappin Vitelli lui ont tendue près de Quiévrain. Sa petite armée est taillée en pièces, bon nombre de ses compagnons et lui-même sont faits prisonniers, et des lettres saisies et de leurs propres aveux arrachés par la torture, les Espagnols acquièrent la preuve qu'ils n'ont marché au secours de Mons que par ordre du Roi : « J'ai en mon pouvoir, écrivait Albornos, le secrétaire du duc d'Albe, au cardinal de Granvelle, une lettre qui vous frapperoit de stupeur, si vous la voyez ; mais pour le moment il convient de dissimuler (1). »

Charles IX, auquel Coligny vint se plaindre des indignes traitements infligés à Genlis et à ses compagnons, s'en montra d'abord très irrité : « Le roi d'Espagne, dit-il hautement et à plusieurs reprises, veut me faire mon procès (2).

Il fit plus, il chargea Mondoucet de représenter au duc d'Albe qu'il était à craindre que leurs amis et parents, au mépris de ses ordres, n'allassent en tirer vengeance; mais le duc en parut si peu impressionné, que Mondoucet lui ayant demandé de les mettre à rançon, il se prit à sourire et ne daigna pas même lui répondre, ce qui donna lieu de croire à Mondoucet qu'il entendait les garder jusqu'à la fin de la guerre, « pour après en faire ce que l'occasion lui présenteroit » (3).

1. Gachard, *Correspondance de Philippe* II, t. II, p. 269.

2. « Il duca d'Alba mi fa il mio processo. » Albéri, *Relaz. di Michieli*, 1re série, t. IV, p. 283.

3. Bibl. nat., fonds franç., *Dépêche de Mondoucet*, n° 16127, f° 69.

En réalité la défaite de Genlis était un accident de guerre de peu d'importance. L'armée qu'amenait le prince d'Orange, celle que rassemblait Coligny étaient intactes ; « mais sous l'impression du premier moment, écrit Walsingham à Burghley, la peur des armées espagnoles a saisi la Reine mère. L'amiral a beau rejeter cette défaite sur ceux qui avaient empêché le Roi de se déclarer, l'audace augmente aux pacifiques. » Et comme s'il prévoyait le parti que Catherine allait en tirer : « L'amiral, mande-t-il à Leicester, m'a prié de solliciter votre intervention auprès de la Reine et de savoir si, sur la proposition que le Roi lui en fera faire, elle voudrait agir de concert avec lui pour secourir ce pauvre prince d'Orange (1). »

Ainsi, même après la défaite de Genlis, cette dernière lettre le témoigne, Charles IX était disposé à intervenir dans les Pays-Bas, à la seule condition que les Anglais marchassent avec lui.

Tout devait déterminer Elisabeth à écouter le conseil de Walsingham ; mais en dehors de ses ministres, elle poursuivait une politique toute personnelle. Dans les derniers jours de juin, don Guaras lui avait remis une lettre du duc d'Albe qui la pressait de se réconcilier avec l'Espagne. Après l'avoir lue attentivement : « Ceux de Flessingue, lui avait-elle dit, me proposent de remettre leur ville entre mes mains. Si cette place peut être de quelque utilité au Roi Catholique, je suis toute prête à accepter leur offre. A l'aide des Anglais qui y sont déjà et de ceux que j'enverrai, il me sera facile d'en être maî-

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 265.

tresse et je la remettrai à celui que le duc désignera pour la recevoir (1). »

Que l'on ne s'étonne pas trop de sa duplicité, les Anglais, nos bons amis de tous les temps, la poussaient dans cette voie : « Si les Français s'emparent des villes maritimes, lisons-nous dans un mémoire secret, il est bon que le duc d'Albe soit informé secrètement que la Reine, notre maîtresse, a la volonté d'assister le Roi Catholique dans la défense de son légitime héritage, par tous les moyens honorables (2). »

Il n'est point admissible que Guaras ait, de sa propre invention, prêté à Elisabeth le langage qu'il lui fait tenir. Vraie ou fausse, l'offre de livrer Flessingue fournissait au duc d'Albe le moyen le plus sûr d'agir sur Catherine, et il était trop habile pour ne pas s'en servir. Elle avait donc dans les mains des raisons assez fortes pour arracher à Charles IX cette humiliante lettre à Mondoucet : « Vous m'annoncez que, par plusieurs lettres et papiers trouvés et pris parmi ceux qui ont été défaits avec Genlis, ils connoissent que ce qui s'est fait par lui avoit été commis de mon consentement ; aussi devez-vous quelquefois dire au duc d'Albe ce que sçavez des affaires de ses ennemis, pour lui faire croire davantage votre intégrité ; car, encore qu'il n'y ajoute foi, toutefois cela me servira à mon intention, pourvu que le fassiez dextrement.

« Il faut que ne soit découvert qu'ayez intelligence avec le prince d'Orange et qu'estans ceux que y despes-

1. Froude, *History of England*, t. X, p. 382.
2. *Calendar of State papers*, 1572, f° 123.

cherez surpris, qu'on ne les trouve chargés de chose qui en fasse foi (1). »

Cette dernière phrase, il est utile de le retenir, indique bien que, tout en cédant aux nécessités du moment, Charles IX n'avait pas renoncé à intervenir dans les Pays-Bas.

En Europe l'on s'attendait si bien à une guerre prochaine entre la France et l'Espagne, que Le Viguier, l'espion de Catherine, qui n'avait pas quitté Gênes, lui écrivait le 12 juillet : « Le secrétaire de l'homme que vous sçavez m'a dit que la volonté du Roi Philippe est de détourner les menées des Français et qu'il voit bien que le Turc et le Roy d'un côté, les Huguenots de l'autre, et voyant aussi l'armée du sieur Strozzi, qu'il se défie, lorsque don Juan seroit passé en Levant, que l'on ne lui donnât quelque *Vennée* (sic) (2). Il faut faire bonne garde. Je suis assuré pour le présent qu'ils nous craignent plus qu'ils ne nous aiment. Surtout faites bien munir les places du Piémont. Je vous supplie donner commission que mes lettres ne soient point vues, à ce que je puisse continuer à vous faire service, sans être découvert (3). »

Pris de peur, et se croyant menacés de perdre l'appui de Philippe II dans leur lutte contre les Turcs, les Vénitiens envoyèrent en France leur plus habile diplomate, Giovanni Michieli. Parti de Venise, le 10 juillet, malgré son grand âge, il franchit cette longue distance en onze

1. Voir, Gachard, *la Bibl. nat., à Paris*, t. II, p. 519; Bibl. nat., fonds franç., n° 16127.

2. « Ils ont peur de la flotte des Indes, » écrivait de son côté Saint-Gouard (Bibl. nat., fonds franç., n° 16104, f° 14).

3. Bibl nat., fonds franç., n° 15555, f° 5.

jours. A son arrivée à Paris, ni le Roi ni la Reine mère n'y étant, sa première audience fut remise à leur retour. Au jour fixé, Geromino Gondy, l'introducteur des ambassadeurs, vint les chercher lui et Cavalli, le résident ordinaire, dans un carrosse d'apparat. Sur chaque marche du grand escalier du Louvre, un hallebardier de la garde du Roi se tenait immobile. Dans la salle de réception étaient réunis les deux frères de Charles IX, le prince de Condé, le roi de Navarre, les ducs de Guise, de Montpensier, de Nevers, le cardinal de Bourbon, et tous les grands dignitaires de la couronne. Catherine avait voulu qu'il en fût ainsi, afin de donner plus d'autorité aux déclarations pacifiques qu'elle avait imposées au Roi. Prenant le premier la parole, et affirmant que la fortune de Venise était à jamais liée à celle de la France, Michieli supplia Charles IX de ne pas rompre avec l'Espagne. « Rassurez ces seigneurs, répondit-il, je suis peiné de ce que l'entrée de mes sujets de la religion dans les Pays-Bas, au mépris de mes ordres, ait pu faire soupçonner que je veuille déclarer la guerre à l'Espagne. J'entends et je veux vivre en bonne amitié et paix avec tous mes voisins (1). »

Au sortir de l'audience, prenant à part Michieli, Catherine lui dit : « Mandez à ces seigneurs que les effets encore plus que les paroles démontreront que nous voulons la paix (2). »

L'ambassadeur, se le rappelant plus tard, croira y voir une allusion à la Saint-Barthélemy. Sans aucun doute, Catherine pensait toujours à se débarrasser de Coligny; mais, avant d'en venir à cette extrémité de si longue

1. Albéri, *Relaz. di Michieli*, 1re série, t. IV, p. 281.
2. *Ibid.*

date envisagée, il fallait que de nouveaux motifs l'y déterminassent. Pour le moment, se croyant maîtresse absolue de la situation, elle alla à la rencontre de sa fille, la duchesse de Lorraine, qui, venant aux noces de sa sœur, était restée malade dans les environs de Châlons. C'était une imprudence et une faute. Coligny reprit bien vite le terrain perdu et poussa de nouveau le Roi à la guerre (1). « Depuis quatre ou cinq jours, elle passe pour décidée, écrit l'ambassadeur Michieli; A chaque heure on fait partir de forts détachements d'hommes de pied et de cavalerie. L'amiral est devenu aussi puissant que, de son temps, le connétable de Montmorency; il dirige tout et à la cour tout marche derrière lui. »

Prévenue par un avis de Retz et de Birague, Catherine revint précipitamment à Paris dans la soirée du 4 août. Depuis quatre jours le Roi l'y avait devancée. C'est dans les mémoires de Tavannes qu'il faut lire la scène émouvante qui eut lieu entre elle et le Roi son fils : « Je n'eusse pensé, dit-elle, que pour avoir pris tant de peine à vous élever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et les catholiques vous vouloient ôter; après m'être sacrifiée pour vous et encouru tant de hasards que vous m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère, pour prendre les conseils de vos ennemis ; vous vous ôtez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sais bien que vous tenez des conciliabules secrets avec l'amiral;

1. « Guerra fu tenuta per fermo deliberata e se ne parlava publicamente come di cosa accordata. » (Alberi, *Relaz. di Michieli*, t. IV, p. 283.

vous désirez vous jeter inconsidérément dans la guerre avec l'Espagne pour faire votre royaume et nous la proie de ceux de la religion. Avant de voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance ; ils ne veulent pas la guerre d'Espagne, mais celle de la France (1). »

Mais ce qui allait donner plus de valeur aux supplications de Catherine, c'est le bruit qui se répandit qu'Elisabeth rappelait des Pays-Bas tous ceux de ses sujets qui y étaient alors. « J'ai écrit en toute hâte au comte de Leicester, mande Walsingham à Smith, pour tâcher de faire suspendre le rappel de nos troupes ; sans quoi tout le dessein court risque. Si l'affaire des Pays-Bas ne réussit pas, nous sommes évidemment en un péril extrême (2). »

Et dans une lettre du même jour à lord Burghley : « Le Roi était tout résolu à la guerre, mais la Reine sa mère lui a remontré que, sans notre secours, elle échouerait misérablement ; et, à force de larmes, elle l'a fait entièrement changer d'avis. Je crains bien qu'il n'en résulte de fâcheux effets si Dieu n'y met la main (3). »

Ce bruit du rappel des Anglais, dont Catherine dut se servir si efficacement, n'était pas fondé ; mais, ce qui était plus vrai. Elisabeth, avec sa mauvaise foi habituelle, cherchait à s'approprier Flessingue. Il n'y a pas à en douter : dans des instructions secrètes adressés au capitaine Pickman elle en indique le moyen : « Sir Humfrey Gilbert fera semblant de vouloir retourner en

1. Panthéon littér., *Mémoires de Tavannes*, p. 453
2. *Mémoires de Walsingham*, p. 375
3. *Ibid.*

Angleterre, et une fois rentré dans la place, il s'en rendra maître (1).

Humfrey Gilbert y était si bien disposé, que de Flessingue où il était revenu, ainsi que la Reine l'avait prescrit, il écrivait, le 13 août, à Burghley : « J'ai été informé qu'un gros corps de Français se prépare à venir ici. Que dois-je faire? Sortir de cette ville, ou, si la Reine m'en laisse toute liberté, provoquer une émeute entre les Français et les habitants et tailler en pièces tous les Français (2). »

Le lendemain de son retour, Catherine eut la visite de l'ambassadeur d'Espagne. « Dès que Votre Majesté s'éloigne, lui dit-il, pour la flatter, l'on ne parle plus que de guerre; en revenant elle ramène la paix. » Et il lui insinua qu'elle seule pouvait empêcher une rupture (3).

En réalité, elle était de nouveau maîtresse de la situation. Mis en demeure par Coligny d'exécuter ses promesses, Charles IX n'osa lui avouer son inattendue soumission aux volontés de sa mère et lui objecta que, ne voulant pas à lui tout seul assumer la responsabilité de la guerre, il prendrait l'avis du conseil.

« — Mais, Sire, s'écria l'amiral, ce conseil n'est composé que d'hommes de robes longues qui, par profession, abhorrent la guerre. Je ne me sens pas le courage de discuter avec eux.

« — Rassurez-vous, reprit le Roi, je n'y appellerai

1. British Museum; Kervyn de Lettenhove, *Relations de l'Angleterre et des Pays-Bas*, t. VI, p. 483.

2. *Calendar of State papers* (1572), p. 169.

3. Arch. nat., collect, Simancas K, 1530.

pas que des robes longues, mais des hommes d'épée, Montpensier, Cossé, Nevers, Tavannes. Soumettez vos propositions, vous les connaissez bien tous, pas un n'est de force à vous répondre. »

L'amiral ne pouvait que se résigner. Un jeune homme de vingt-trois ans, qui depuis s'est fait un nom illustre, Duplessis-Mornay, venait de visiter les Pays-Bas, il s'était rendu compte de leurs ressources et de leurs espérances. L'amiral eut recours à lui, et de leur collaboration sortit l'éloquent mémoire qui motivait la guerre avec l'Espagne.

« Tous nos maux, y était-il dit, viennent de nos divisions domestiques ; le meilleur moyen d'éviter la guerre à l'intérieur, c'est de la porter au dehors; cette guerre, Sire, vous l'avez déjà commencée; le Roi Catholique ne sait-il pas que vous avez reçu et favorisé Ludovic de Nassau ? Ne sait-il pas que vous vous êtes entretenu avec Genlis, à son retour de Mons? Que peut-il croire, sinon que Votre Majesté a la volonté de lui nuire en secret et qu'ouvertement elle n'ose? Il est aussi bien votre ennemi pour l'avoir menacé de votre épée que pour l'en avoir frappé. Le premier coup donné en vaut deux (1). »

C'était la réalisation du propre désir de Charles IX, mais pour complaire à sa mère et gagner du temps, il chargea Morvilliers d'y répondre; il ne pouvait en attendre que des conseils de paix. « C'étoit, dit d'Aubigné, l'ennemi des nouveautés, le temporisateur qui faisoit prudence de crainte. »

1. La Popelinière, *Hist. de France*, t. II, p. 20 et suiv.

Morvilliers combattit un à un tous les arguments de l'amiral, et appuya sur celui si habilement invoqué par Catherine à Montpipeau. La ligue conclue avec la reine Elisabeth ne l'a été que dans son propre intérêt. Que le roi d'Espagne lui donne la moindre satisfaction, elle se réconciliera tout aussitôt avec lui, car, en raison de leur commerce, Anglais et Flamands ne peuvent se passer les uns des autres.

La décision du conseil fut telle que l'appréhendait Coligny. Il eut beau plaider chaudement les facilités de la guerre dans les Pays-Bas; elle fut unanimement repoussée. Alors se retournant vers le Roi : « Puisque l'avis contraire au mien l'a emporté, Sire, je n'ai plus rien à dire ; mais par avance, je suis certain que vous vous en repentirez. Toutefois Votre Majesté ne trouvera pas mauvais qu'ayant promis mon appui au prince d'Orange, je ne manque pas à ma parole, à l'aide de mes amis, et même de ma propre personne; « et s'adressant à la Reine : « Le Roi, Madame, refuse d'entreprendre la guerre, Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas une autre dont il ne sera pas en son pouvoir de se retirer! »

Etait-ce une menace?

Le Vénitien Michieli, auquel nous empruntons le récit de cette mémorable séance, ne le pense pas (1).

Mais Catherine dut la prendre pour telle et s'en souviendra.

Voici en quels termes l'ambassadeur Cuniga rendit compte à sa manière à Philippe II de la décision de

1. Alberi, *Relaz. di Michieli*, t. IV, p. 285.

ce dernier conseil : « Au nombre des personnages qui y assistaient, était cette bonne âme d'amiral; il offrit quatre mille chevaux et quinze mille fantassins. Gondy m'a dit que la Reine mère lui avait assuré qu'il n'y aurait point de guerre et qu'elle avait été bien fâchée de se trouver dans ce conseil avec beaucoup de ses ennemis; mais qu'enfin elle en était sortie avec toutes les assurances désirables et que l'amiral avait même fini par lui dire qu'il ne ferait rien sans qu'elle ne le lui commandât (1). »

Si, sans tenir compte des avantages qu'on était en droit d'espérer de la guerre des Flandres, les membres catholiques du conseil votèrent contre, c'est que, dans le cas d'un succès, il était présumable qu'il serait dû surtout à l'appoint des forces protestantes; et à leurs yeux, une victoire, obtenue à tel prix, donnerait trop d'autorité et de prépondérance à la religion réformée. Dans ces graves circonstances l'intérêt religieux prima donc l'intérêt patriotique. Il faut plaindre les temps où de pareilles craintes ont pu prévaloir et faire ainsi obstacle à l'agrandissement de la France et à l'extension de ses frontières. Ces appréhensions des catholiques, le Vénitien Correro les exprimait déjà en 1569 : « Le Roi de France, écrivait-il alors, en cas de paix (elle était sur le point de se conclure), sera forcé de se servir des huguenots, de les appeler sous les armes et de leur fournir de nouveaux moyens pour tout renverser dans son royaume et dans les autres pays chrétiens (2). »

Tout danger de guerre étant ainsi écarté, Catherine

1. Archives nat., collect. Simancas, K, 1530.

2. Tomaseo, *Ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 175.

retomba dans la faute qu'elle avait déjà commise; et, se flattant d'avoir repris tout son empire sur son fils, elle alla retrouver sa fille de Lorraine à Monceaux. De leur côté, les chefs protestants allèrent au château de Blandy assister aux noces du prince de Condé et de Marie de Clèves, qui se firent à la huguenote (1).

1. Voir Taillandier, *Histoire du château et bourg de Blandy* (Paris, 1854).

VI

Avant d'aborder les dernières scènes du terrible drame dont nous ne sommes encore qu'au prologue, voyons où en était la négociation de la dispense que Grégoire XIII s'obstinait à refuser. A cette dernière heure, Chauvigny lui apporta une lettre de Charles IX que malheureusement nous ne connaissons que par celle de Férals qui y fait allusion : « Sire, l'arrivée du sieur de Chauvigny a bien éclairci Sa Sainteté du doute en lequel elle se retrouvoit à la concession de la dispense du mariage de Madame, par la bonne espérance que Votre Majesté lui donne de voir bientôt le roi de Navarre réduit et prêt à satisfaire à toutes les conditions que Sa Sainteté désire. Se voyant ainsi persuadée et pressée de votre part, elle s'est tellement ébranlée à satisfaire en cet endroit Votre Majesté que l'entière résolution et concession n'en peut plus guère demeurer à vous faire savoir, comme je ferai par Chauvigny qui l'emportera dans peu de jours (1). »

Si cette lettre avait pu parvenir à temps, il eût été inutile d'user de subterfuge pour décider le cardinal de Bourbon à se prêter à un simulacre de mariage. Il eût suffi de la lui mettre sous les yeux.

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16140, f° 166.

Pendant que la question de la dispense était dans de tels termes à Rome, sans trop se préoccuper de la dernière décision du conseil, Coligny suivait inflexiblement la voie qu'il s'était tracée. « Son courage est invincible, écrivait Walsingham, le 10 août, à Burghley ; il représente au Roi ce qui est à craindre, si le prince d'Orange succombe ou s'il est obligé de traiter à des conditions qui laissent les Pays-Bas retomber sous la domination des Espagnols. Il m'a prié de vous dire que ce n'est point son intérêt particulier qui le fait agir, et qu'après de si longs troubles il ne se mêlerait plus de rien, s'il ne voyait le péril qui, en général, menace tous ceux de la religion et, en particulier, le Roi son maître et la Reine notre maîtresse. Dans l'état où sont les choses il trahirait Dieu et sa patrie, s'il ne faisait pas tout ce qui dépend de lui pour éviter de si funestes suites (1).

Et dans une lettre du même jour à Leicester : « D'une main ferme l'amiral tient toujours le gouvernail, et vous prie de faire en sorte que le rappel des troupes anglaises demeure suspendu.

Pour ce qui est de Flessingue, l'offre de cette place sera faite à notre Reine par ceux qui en sont maîtres. De ce côté-là, pas de sujet d'ombrage (2). »

Tout en rendant justice à l'énergie de l'amiral, ce que ne dit pas Walsingham, c'est que, de toutes parts, des avis sinistres lui venaient : « Souvenez-vous, lui écrivait un ami inconnu, de cette maxime pratiquée par tous les papistes que l'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques. On n'a cessé de répéter au Roi que les pro-

1. *Mémoires de Walsingham*, p. 275.
2. *Ibid*, p. 276.

testants ont résolu de lui ôter sa couronne et sa vie; il ne supportera jamais que ceux qui ont pris les armes contre lui jouissent du bienfait de l'édit qu'il leur a accordé, et, les armes à la main, il se fera justice du tort que les guerres lui ont fait. Si vous êtes sage, il vous faut au plus vite sortir de cette cour, cloaque infect (1). »

La réponse de Coligny à tous ces prudents conseils était invariable : « Il vaut mieux mourir cent fois que de vivre en de perpétuels soupçons; je suis lassé de telles alarmes; à tout événement, j'ai assez vécu, j'aime mieux que mon corps soit traîné dans les rues de Paris que de me rengager dans une nouvelle guerre civile. »

Aux Rochellois qui, se croyant menacés par la flotte de Strozzi, lui manifestent leurs appréhensions : « Quoi que l'on puisse vous dire, écrit-il, vous n'avez, Dieu merci, nul motif de craindre. Je vois le Roi si bien disposé que nous avons toute occasion de le louer (2). »

Sa confiance dans Charles IX était donc restée inébranlable, et il n'avait pas vraiment lieu d'en douter : le jeune Roi, lui aussi, persistait dans ses idées de guerre et il mandait, le 9 août, à La Mothe-Fénelon : « Il seroit bon pour nos affaires que la reine d'Angleterre se mît dans les Pays-Bas des pieds et des mains. Si cela étoit, le prince d'Orange, qui marche droit vers Mons, seroit bien plus fort. Continuez à échauffer tant que vous pourrez cette reine à se déclarer ouvertement, s'il est possible, contre le roi d'Espagne (3). »

1. De Thou, *Hist. Universelle traduite*, t. VI, p. 353.

2. *L'Estat de la France sous Charles IX*, t. Ier, p. 253.

3. La Mothe-Fénelon, *Correspondance diplomatique*, t. VII, p. 314.

Il ajoute bien, dans cette même lettre, qu'à moins d'être attaqué, il ne se mettra pas de la partie; mais tous ses actes le démentent : « Si l'amiral, écrit de nouveau Walsingham à Burghley, n'a point obtenu tout ce qui était nécessaire au bien de sa cause, il en a néanmoins obtenu une partie (1). »

Et nous en avons un nouveau témoignagne dans les craintes des Espagnols : « Ceux qui viennent de France, mande, le 11 août, le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle, disent qu'on fait de grands préparatifs et équipages. Le Roi de France assure toujours qu'il ne se mêlera pas du jeu; mais l'amiral est journellement avec lui. Je crains bien que les Français ne nous trompent (2). »

Une dépêche de l'ambassadeur vénitien du 13 août est encore plus affirmative : « Trois mille huguenots sont de nouveau rassemblés à la frontière pour tenter d'aller secourir Mons. C'est ce qui a engagé le roi de Navarre à demander que ses noces soient faites, afin que les gentilshommes en grand nombre, qui sont venus pour y assister, puissent aller se joindre à cette entreprise. Aussi, sans attendre la dispense, dans six jours se fera le mariage. L'on dit bien que le Roi a défendu ces mouvements de troupes; mais nous croyons qu'il ne sera pas plus obéi que les autres fois (3). »

Le duc d'Albe avait donc tout lieu de s'alarmer, et le 11 août, il écrivait de Bruxelles à Charles IX : « Sire, l'assurance que toujours Votre Majesté a donnée au Roy, mon maistre, et à moy de sa bonne et absolue volonté

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 275.
2. Lettres du cardinal de Granvelle.
3. Lord Acton, *La Strage di San Bartholomeo* (appendice).

d'entretenir l'amitié fraternelle, alliance et paix estant entre Vos Majestés, me rend aussi certain qu'elle ne voudra souffrir, ains par tous moyens empêcher que une aultre troupe de ses sujets à cheval et à pied, estant présentement, comme j'ay entendu, à Villy-sur-Meuse et à Lamiron, guères loin de Verdun, sous les chefs Ville le Pau et le sieur de Sombervaux, comme ce bruit en court, ne vienne, au préjudice et dommage du Roy mon maistre et de ses paijs, comme j'entends qu'ils ont dessein de faire. J'envoye vers Vostre Majesté le S[r] de Gomicourt pour en outre dire à Vostre Majesté ce que je lui ay chargé sur ce propos (1). »

Une lettre du prince d'Orange à son frère Jean de Nassau, datée également du 11 août, justifie les craintes du duc d'Albe : « L'amiral m'avertit que, nonobstant la défaite des Français passée, il prépare de nouveau douze mille arquebusiers et deux mille chevaux, faisant estat de venir en leur compagnie (2).

Les Espagnols s'attendaient si bien à la guerre que, de Piémont, Birague écrivait le 27 août : « André Doria doit retourner avec dix huit galères en Espagne, sous prétexte de faire l'entreprise de Tunis, et néanmoins ce qui s'en tient de plus sûr, c'est que ce sera pour contre-poiser aux choses de France dont ils ne se veulent du tout tenir assurés (3).

Grautrie écrivait à la même date de Soleure : « Le bruit

1. Bibl. nat., fonds franç., 16126, f° 40 (original).
2. Gâchard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. III, p. 490.
3. Bibl. nat., fonds franç., n° 3252, f° 160.
Cette lettre datée du 27 août ne parvint à Paris qu'après la Saint-Barthélemy.

court en Suisse que Strozzi et autres grands seigneurs se sont embarqués sur grand nombre de vaisseaux pour aller se joindre à l'armée de mer des Pays-Bas, ce qui n'étoit possible qu'ils fissent sans l'assentiment de Vos Majestés (1). »

A son retour de Monceaux, d'où elle ramène sa fille de Lorraine, Catherine se retrouve donc en présence de l'éventualité imminente d'une guerre que, pour le moment, elle croyait écartée. Le 15 août, Gomicourt, au sortir de chez Charles IX, la prend à part et lui reproche vivement que, contrairement à ce qu'elle avait écrit à Philippe II, la flotte de Strozzi n'est point encore partie. Pour s'en débarrasser, elle lui promet d'en faire part au Roi son fils et de lui en reparler le lendemain ; mais elle ne rappela point Gomicourt, et pour excuse elle allégua que tout son temps avait été absorbé par les préparatifs des noces de sa fille (2).

C'est qu'à cette heure, elle poursuivait d'autres desseins. Si cette guerre, qui semble maintenant inévitable, a lieu et malgré elle, le pouvoir absolu qu'elle a retenu jusqu'ici passera de ses mains dans celles de Coligny, devenu le suprême arbitre de l'Etat ; pour elle, ce sera peut-être l'exil, le renvoi à Florence. Cet homme se placera donc toujours entre elle et son fils. Alors blessée dans sa passion la plus ardente, l'*affetto di signoreggiare* (3), elle revient à l'idée, qu'elle n'a cessé d'avoir, de faire tuer l'amiral, se persuadant, nous dit Tavannes, que tout le parti protestant se résumait en lui.

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert n° 7, f° 59.
2. Archives nat., collect. Simancas, K, 1530.
3. Voir Armand Baschet, *la Diplomatie vénitienne*, p. 541.

« Il ne faut pas lui savoir gré de ce qu'elle a fait, écrira plus tard Cuniga à Philippe II, elle n'a agi que dans son propre intérêt et non dans celui du Roi son fils et de l'Etat (1). »

Mais elle est prudente : pour se tenir en garde vis-à-vis des protestants, il faut que le mariage ait lieu à la date fixée et qu'aucun obstacle ne vienne l'empêcher. Le 13 août, elle mande donc à Mandelot, le gouverneur de Lyon : « Je vous fais ce mot de lettre pour vous dire que, sur tant que vous aymez le service du Roi monsieur mon fils, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome en çà, que lundy ne soit passé (2). »

Quant au cardinal de Bourbon, à l'avance, elle s'est assurée de son obéissance : « Ils l'ont trompé, écrit Cuniga à Philippe II, par une lettre écrite qu'ils ont fait semblant de recevoir (3). »

Comme elle tient surtout à être la première à annoncer à Grégoire XIII que le mariage de sa fille est un fait accompli, le 18 août, Charles IX donne l'ordre à Mandelot de ne laisser passer par la ville de Lyon aucun courrier ni autre, quel qu'il soit, allant en Italie (4).

Et quel moment choisit-elle pour briser l'obstacle qui la gêne? Celui où, sur tous les points, la fortune semble lui sourire : cette succession au trône de Pologne qu'elle convoite depuis des années, elle est enfin vacante. Monluc, malgré son grand âge, a consenti à aller sou-

1. Archives nat., collect. Simancas, K 1530.
2. Paulin Paris, *Correspondance de Charles IX et de Mandelot.*
3. Archives nat., collect. Simancas, K, 1530.
4. Paulin Paris, *Correspondance de Charles IX et de Mandelot.*

tenir la candidature du duc d'Anjou, et le 17 août, il a pris le chemin de Strasbourg où il a donné rendez-vous à ses compagnons d'ambassade.

De son côté Schomberg a déjà préparé les voies, et s'est assuré du puissant concours du duc de Saxe.

L'évêque de Dax rapporte de Constantinople le traité le plus avantageux de tous ceux conclus jusqu'ici avec la Porte. Le Grand Seigneur offre l'appui de sa flotte et s'engage à remettre au duc d'Anjou toutes les conquêtes à faire sur le roi d'Espagne.

Le mariage du duc d'Alençon est dans les meilleures termes : Elisabeth s'est laissé captiver par la bonne grâce et les cajoleries de la Môle : « Que le duc vienne! Qu'il vienne! répètent chaque jour les dames du palais. » Il y a vingt moyens pour passer de France ici, écrit Smith à Walsingham, et faire plus en une heure qu'on ne saurait en deux ans. Les femmes veulent paraître être forcées à même ce qu'elle désirent le plus (1). »

Le 22 août, le circonspect Burghley, devenu tout favorable au mariage du duc, mande à Coligny : « J'espère que Dieu ne laissera pas aller une œuvre si merveilleuse, et la conduira à quelque perfection ; à quoi je m'assure que vous vous emploierez commme moi (2). »

Mais cette lettre, partie de Londres le jour même où Coligny sera blessé, ne lui parviendra pas.

Le sort en est jeté : ce n'est plus l'astucieuse et timorée élève de Machiavel qui en ce moment pense et agit; c'est une simple femme qui cède à l'une de ces colères irréfléchies, plus fortes que la volonté. Elle est

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 279.
2. Voir notre livre *le XVIe Siècle et les Valois*, p. 319.

prise d'un de ces accès de folie furieuse; ses yeux ne voient plus que rouge. Sans se soucier des dangers du lendemain, pour satisfaire sa haine, elle brisera tout, espérances à demi réalisées, projets mûrement conçus.

Le Vénitien Michieli l'a dit en toutes lettres : « C'est sa propre vengeance qu'elle accomplit, *la sua vendetta.* Mais, si décidée qu'elle soit au meurtre de l'amiral, elle ne peut agir seule, c'est à la duchesse de Nemours qu'elle a recours. Leur vengeance commune unit ces deux femmes pour ce pacte de sang.

L'assassin, toutes deux l'ont sous la main ; c'est Maurevel, le spadassin gagé de Catherine. Il n'en est pas à son coup d'essai; chargé une première fois de tuer l'amiral, il a frappé traitreusement de Mouy.

VII

Une immense estrade a été dressée devant le porche de Notre-Dame; le 18 août, toute la cour y prend place. Le bruit s'étant répandu que l'ambassadeur d'Espagne n'y paraîtrait pas, aucun des ambassadeurs étrangers n'est présent. Dès le 10 juin précédent, Philippe II avait écrit à Cuniga : « Si l'on vous y invite, acceptez; mais, quelques jours auparavant, feignez d'être indisposé; d'aucune façon, il ne convient que vous assistiez à cette cérémonie (1). L'absence de Cuniga motivait donc celle de tous les autres ambassadeurs.

Marguerite de Valois et Henri de Navarre se sont agenouillés, et le cardinal de Bourbon officie. Durant que s'accomplit ce simulacre de mariage, l'amiral est resté dans l'église; et là, montrant au maréchal Damville les drapeaux de Jarnac et de Moncontour appendus aux murailles de la nef : « Dans peu, s'écrie-t-il, on les arrachera de là et l'on en mettra d'autres plus agréables à voir. »

Jusqu'à la fin il ne veut pas croire aux dangers qui le menaçent. C'est en vain que Duplessis-Mornay le supplie de sortir au plus vite de Paris, que déjà Montmorency a quitté, il s'y refuse. Le 20 août, le Roi lui ayant

1. Archives nat., collect. Simancas, K, 1529, n° 9.

témoigné la crainte que les Guise ne se portassent à quelque attentat sur sa personne, et par mesure de prudence, lui ayant demandé s'il ne serait pas à propos de faire entrer à Paris les arquebusiers de sa garde, il approuve à l'avance tout ce que fera Sa Majesté. S'il ne s'éloigne pas, c'est que les églises protestantes lui ont fait un devoir de rester (1); c'est que Charles IX lui a demandé de sacrifier quatre jours aux plaisirs, et qu'après il lui a promis de mettre ordre à tout.

Les heures de ces quatre jours sont toutes prises par les tournois, les banquets, les ballets. Gentilshommes protestants et catholiques se mêlent, se confondent dans ces bals de chaque soir; mais parmi ceux auxquels sourient ces sirènes de la cour, plus perfides que celles de la fable, combien déjà sont marqués par le doigt de la mort.

Ebloui par la magnificence de ces fêtes qui surpassent celle déployée aux noces d'Élisabeth et de Claude de Valois, les deux filles aînées de Catherine, dont il avait été le témoin, le Vénitien Michieli s'étonne de ce que cette France, que l'on disait tombée si bas, se soit si promptement relevée: « Il y avait autour de Leurs Majestés, dit-il dans sa relation, une jeunesse d'élite, assez nombreuse pour en faire une armée et plus d'une centaine de femmes toutes splendidement parées (2). »

Mais déjà le premier acte du drame se prépare :

Dans la soirée du 21 août, à l'heure de la dernière fête au Louvre, M. de Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, introduit furtivement Maurevel dans la

1. *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX.*
2. Albéri, *Relaz. di Michieli*, 1re série, t. IV, p. 285.

maison du chanoine Villemur, l'ancien précepteur du duc de Guise. Une vieille femme et un valet en ont la garde. L'assassin y passe la nuit et, le lendemain matin, posté à la fenêtre qui donne sur la rue par laquelle l'amiral passait habituellement, dérobé par un épais rideau, l'arquebuse à la portée de sa main, l'œil aux aguets, il attend.

Au sortir du conseil qui se tint au Louvre, le 22 août, l'amiral accompagne le Roi jusqu'au jeu de paume et l'y laisse avec Téligny et le duc de Guise. Suivi par huit ou dix de ses familiers, il reprend le chemin de son logis; Guerchy est à sa droite, des Pruneaux à sa gauche. Tout en marchant, il lit un placet qui vient de lui être remis. Au moment où il se penche pour rajuster sa mule, un coup de feu retentit, une balle lui enlève l'index de la main gauche, l'autre lui laboure les chairs du bras jusqu'à l'os du coude et s'y loge; s'il ne se fût pas baissé, il eût été atteint en plein corps. Ceux qui l'entourent s'arrêtent épouvantés; lui seul, de sang-froid, désigne la fenêtre d'où l'on a tiré. L'on y court, l'on enfonce la porte; l'arquebuse toute fumante est encore sur une table, mais le meurtrier s'est enfui par une porte de derrière restée ouverte et le bruit du galop du cheval qui l'emporte s'entend encore.

Soutenu par deux bras, tout couvert de sang, l'amiral regagne péniblement sa demeure. M. de Piles va, de sa part, prévenir le Roi de l'attentat. A la première parole, Charles IX, de colère, jette sa raquette et s'écrie en jurant : « Je n'aurai donc jamais un moment de repos. » Tout aussitôt il retourne au Louvre et s'enferme dans ses appartements.

Catherine venait de se mettre à table; avertie presque en même temps, elle se lève et rentre dans sa chambre, sans mot dire, le visage impassible. « J'en conjecture qu'elle s'y attendait, » écrit Cuniga à Philippe II (1).

Appelé en toute hâte, Ambroise Paré croit d'abord qu'il est urgent d'amputer le bras du blessé, de crainte que les balles ne soient empoisonnées, et l'amiral s'y est résigné; mais il y renonce, et, à l'aide de mauvais ciseaux, coupe le reste de l'index. Il se reprend trois fois pour cette douloureuse opération; puis, pratiquant d'habiles incisions, il parvient à extraire la balle restée dans le bras. A le voir ainsi torturé, les amis de l'amiral se lamentent et murmurent; lui seul, avec un héroïque courage, ne se plaint pas et les console (2).

Condé et le roi de Navarre accourent des premiers, puis viennent un à un tous les chefs protestants; l'indignation est à son comble; il y a des menaces dans toutes les bouches. Les Guise et le duc d'Anjou sont violemment accusés. Si l'on ne fait pas bonne et prompte justice, tous s'écrient qu'ils se la feront eux-mêmes. Sans Briquemault qui les retient, les plus violents se rendraient au Louvre pour y tuer Guise sous les yeux du Roi. Au sortir de chez l'amiral, il y en a qui vont pousser des cris de mort sous les fenêtres de l'hôtel de Lorraine. « Menaces imprudentes, dit Cavriana, l'ambassadeur florentin, car les menaces servent d'armes à ceux qui sont menacés (3). »

1. Archives nat., collect. Simancas, K, 1530.
2. Brantôme, édit de L. Lalanne.
3. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 813.

Cossé, Damville et Villars étant venus visiter Coligny : « La mort ne m'effraye pas, leur dit-il, mais je voudrais bien voir le Roi avant de mourir, car j'ai à lui parler de choses qui intéressent sa personne et son État. » Damville s'offrit pour aller l'en prévenir. Déférant à ce désir, Charles IX, dans l'après-midi, se rendit rue de Béthisy, accompagné par sa mère et ses deux frères. Montpensier, Gondi, Nevers, Tavannes, tous les complices de Catherine, l'y ont suivi.

S'approchant du lit du blessé et d'un ton de vraie affection : « Le mal est pour vous, dit le Roi, la douleur pour moi. » Et il lui promet une éxemplaire justice. Catherine joint ses hyprocrites protestations à celles si sincères de son fils. Après en avoir exprimé ses remerciements à Charles IX : « Ce que je regrette, dit l'amiral, c'est que ma blessure me prive de faire service à Votre Majesté; l'on a voulu me faire passer pour un rebelle, Dieu jugera entre mes ennemis et moi. La fidélité que j'ai toujours gardée au Roi votre père me fait un devoir de vous supplier de ne pas perdre l'occasion présente dont la France peut tirer de grands avantages. Vous avez fait connaître assez clairement quelles sont vos intentions, en vue de la guerre des Flandres. Si vous en restez là, vous exposerez votre royaume à un péril évident. »

Coligny s'animant de plus en plus, le Roi lui représenta qu'il s'agitait trop, et, avant de s'éloigner, lui offrit de le faire transporter au Louvre; déjà il le lui avait fait proposer par M. de la Châtre. L'amiral l'ayant de nouveau refusé, il lui dit qu'il ferait disposer des logements autour du sien, afin qu'il fût entouré, et consolé par tous

ses amis. Avant de s'éloigner, il se fit montrer la balle qui avait été extraite par Paré; elle était de gros calibre et de cuivre.

Si l'on en croit cette étrange confession d'une nuit de fièvre et d'insomnie, le discours du duc d'Anjou à Miron, — fort habilement présenté pour innocenter certaines culpabilités et dont il ne faut accepter le témoignage que lorsqu'il est corroboré par d'autres, — Coligny, au moment où Charles IX se retirait, lui ayant demandé de lui parler en secret, et tous les assistants s'étant tenus à l'écart, il l'aurait engagé à régner seul désormais et à se défier de la reine sa mère. Ces paroles arrachées, à force d'instances, par Catherine au Roi son fils, l'auraient décidée à en finir avec les protestants.

D'autres historiens admettent qu'elle fut poussée à cette dernière résolution par Philippe II, et ils s'appuient sur une lettre de l'archevêque de Bossano, nonce du pape à Madrid au cardinal del Como, lettre où il est dit : « Si le Roi Très-Chrétien est dans l'intention de purger le royaume de ses ennemis, le moment est venu; en s'entendant avec le roi d'Espagne, il pourrait détruire ce qui en reste, surtout à présent que l'amiral est à Paris, dont le peuple est attaché à la religion catholique, et il serait facile de le faire disparaître pour toujours (1). »

Cette lettre, datée du 5 août, ne pouvait parvenir avant la sanglante journée, et elle n'est pas parvenue. Nous n'en voulons pour preuve que celle adressée le 23 août à Philippe II par Cuniga : « Il est à désirer, dit-il en parlant de Coligny, que ce coquin vive; car s'il vit,

1. Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. Ier.

attribuant cet assassinat au Roi, il renoncera aux projets qu'il avait conçus contre Votre Majesté et les retournera contre celui qui a consenti à cet attentat sur sa personne. Si jusqu'ici l'on ne s'est pas déclaré ouvertement contre Votre Majesté, peut-être est-ce par appréhension que l'amiral avec ses hérétiques n'eût plus de pouvoir que le Roi, ainsi que bien des fois je l'ai entendu répéter par la Reine mère. Elle m'a envoyé dire qu'elle ne pouvait pas me parler en ce moment, de crainte qu'on ne me vît entrer au palais, et qu'elle ne veut pas même écrire à Votre Majesté, afin que l'on ne sache ce qu'elle veut faire, car les lettres peuvent être prises, mais que bientôt elle me parlera ou m'écrira (1). »

Elle ne le fit pas, et sur elle, sur elle seule retombe la responsabilité du crime de la Saint-Barthélemy, auquel le duc d'Anjou s'associera.

1. Archives nat., collect. Simancas, K, 1330.

VIII

Prévenus, à onze heures du matin, de l'attentat, le prévôt des marchands et les échevins, pour obvier à tout désordre, prescrivent aux capitaines de la milice bourgeoise de se rendre en armes avec leurs hommes à l'Hôtel de Ville, « en toute modestie et sans émouvoir personne » (1). La fin de cette journée fut donc calme en apparence; mais les protestants avaient tout à redouter de ce peuple de la grande ville qui naguère avait fêté la défaite de Genlis par des processions et des banquets (2).

Le samedi matin (23 août) les ducs de Guise et d'Aumale viennent demander au Roi la permission de s'absenter momentanément de Paris : « Allez où bon vous semblera, » leur dit-il rudement ; et les regardant s'éloigner : « Je saurai bien les retrouver, s'ils sont coupables. » C'était une feinte ; ils prennent bien le chemin de la porte Saint-Antoine ; mais, revenant sur leurs pas, ils s'enferment dans leur hôtel.

A l'attente d'un grand événement, qui semble comme prévu, il y a sur tous les visages une préoccupation visible; tel était, ce jour-là, l'aspect de Paris. Inquiets de cette menaçante agitation, les principaux chefs protestants chargent Cornaton et Téligny de demander au Roi

1. Archives nat., *Registres de l'hôtel de ville.*
2. *Calendar of State papers*, 1512, p. 153.

de faire garder le logis de Coligny. Le duc d'Anjou se trouvait au Louvre; il désigne Cosseins, qui s'y rend tout aussitôt avec cinquante arquebusiers.

Ce choix n'était pas fait pour calmer les défiances; Cosseins passait pour l'ennemi déclaré de l'amiral.

Ambroise Paré répondait de la vie de l'illustre blessé; l'enquête criminelle était poursuivie par le premier président, M. de Thou, auquel le Roi venait d'adjoindre le conseiller Cavaignes, l'ami dévoué de l'amiral; déjà la servante et le valet de M. de Villemur avaient été interrogés, M. de Chailly arrêté, ainsi que l'homme qui avait amené le cheval sur lequel le meurtrier s'était enfui; enfin il avait été reconnu que la bête était sortie des écuries du duc de Guise. L'on était donc sur la bonne piste, et il y avait là de quoi effrayer Catherine. La veille, à son souper, Pardaillan lui avait adressé des paroles menaçantes. Perdre une minute, c'était s'exposer à être découverte.

Tavannes, ce témoin intéressé, a compris et bien rendu les motifs de sa suprême résolution: « Si elle se fût parée de l'arquebusade, mal aisément elle eût achevé ce à quoi l'événement l'a contrainte». Dissimulée et prudente jusqu'à la fin, pour éviter tout soupçon, elle donne rendez-vous dans le jardin des Tuileries à Nevers, Gondi, Birague, ces Italiens dont elle est sûre et à Tavannes acquis d'avance à toute répression violente. Ne lisons-nous pas dans ses *Mémoires* : « Il est plus permis à un roi d'entreprendre sur ses sujets par voie extraordinaire qu'à eux d'entreprendre sur lui (1). »

1. Panthéon littér., *Mémoires de Tavannes*, p. 436.

Pendant que ces sinistres personnages tiennent conseil et que des paroles de sang sont déjà dans toutes les bouches, l'espion gagé de Catherine, Bouchavannes, est introduit. Ce Judas a assisté à toutes les délibérations qui ont été prises dans le logis de l'amiral. Cavriana, Petrucci, ces Florentins dévoués corps et âme à la Reine mère, parlent bien d'un complot dont ils précisent les moyens d'exécution. Le Vénitien Michieli a bien également fait allusion aux révélations de Bouchavannes ; mais des paroles imprudentes, des menaces que l'indignation du premier moment ont dû arracher aux protestants, il y a loin à un complot. Monluc, leur plus inexorable adversaire, ne les en accuse pas dans ses commentaires. « La Reine, nous dit-il, m'a bien annoncé que l'on avoit découvert une grande conspiration contre le Roi et son État, et que cela avoit été la cause de ce qui étoit advenu ; je sçay bien ce que j'en ai creu (1). »

Tavannes, l'un des acteurs de ce terrible drame, les décharge lui-même « de l'entreprise à eux imputée ».

Bossuet n'y croit pas davantage : « Rien ne parut plus vain, plus mal fondé que la conspiration dont on accusoit l'amiral (2). »

Mais ce qui est plus vraisemblable et ce qu'a pu en toute vérité répéter Bouchavannes, c'est que le jour même, au logis de l'amiral, l'on avait délibéré si l'on ne l'emmènerait pas hors de Paris, malgré la cour, et en employant la force, s'il le fallait. En répondant de la loyauté du Roi, qu'outragerait cette marque de défiance, Téligny et Briquemault, soutenus par le prince de Condé

1. Monluc, *édit. de Ruble*, t. III, p. 129.
2. Bossuet, *édit. de Bar*, t. XIII, p. 485.

et Henri de Navarre, s'y étaient opposés et leur avis l'avait emporté sur celui du Vidame de Chartres qui persista dans le sien.

Ce qui n'avait pas été effectué ce jour-là pouvait bien l'être le lendemain, et Coligny, hors de Paris, c'était peut-être la guerre civile, à courte échéance et dans quelles conditions : « Les protestants étaient prêts et tout armés pour la guerre des Flandres et de l'assentiment du Roi (1). » Catherine, bien décidée à en finir cette fois avec l'amiral, n'avait donc pas une heure à perdre : « Puisque la blessure de l'amiral les mettoit à la guerre, elle la première et tous après, nous dit Tavannes, furent d'avis, qu'il valoit mieux qu'on livrât bataille dans Paris (2). »

Mais l'on ne pouvait rien sans le Roi. C'est Gondi qui se chargea d'aller le préparer aux terribles révélations que Catherine allait lui faire, tandis que le duc d'Anjou, accompagné par le bâtard d'Angoulême, irait parcourir les rues de Paris et juger par lui-même de l'attitude du peuple.

C'est dans l'après-midi de ce même jour que se tient au Louvre et dans le cabinet de Charles IX, le conseil appelé à délibérer sur la nécessité de la Saint-Barthélemy. Durant près de deux heures, Catherine torture son fils; elle passionne, elle irrite son humeur si naturellement violente, et avec un art infernal elle cherche à provoquer cet accès de fureur sur lequel elle compte pour lui arracher l'ordre du massacre que de sang-froid il eût refusé (3). »

1. Albéri, *Relaz. venez.* t. IV, p. 325.

2. Panthéon littér., *Mémoires de Tavannes*, p. 438.

3. « J'ai entendu dire, a écrit de Thou, à plusieurs qui étaient à la cour, lors du séjour de Coligny à Blois, en septembre 1571, que le

Tout d'abord elle lui représente l'occasion inespérée qui s'offre à lui de tirer vengeance de tous ces rebelles qui sont venus s'enfermer dans les murs de Paris comme dans une cage. Il a donc enfin le moyen de se laver de la honte de ces traités que le malheur des temps lui avait imposés et qu'en aucun cas il n'est tenu d'observer; puis elle cherche à lui démontrer la perfidie employée par l'amiral pour le décider à la guerre des Flandres et précipiter la ruine d'un royaume écrasé par une énorme dette; elle lui fait entrevoir le blâme qu'il va s'attirer de tous les princes ses voisins par cette déclaration de guerre à un roi son proche parent.

Et comme il ne s'émeut pas, elle lui rappelle les meurtres de Charry, du grand François de Guise. Celui de l'amiral n'en sera que la juste expiation.

Et comme il reste toujours impassible, elle le menace, ainsi qu'elle l'a fait plus d'une fois, de se retirer, de le laisser seul aux prises avec les dangers qui l'enveloppent.

Ce moyen est usé, et pour échapper à la tentatrice, il invoque son honneur, ses promesses, ses amitiés.

C'est là où elle l'attend : ceux qu'il croit ses fidèles sujets, ses dévoués amis, ce sont des traîtres; ils conspirent; ils en veulent à sa vie, à celle de ses frères. L'heure qui sonne à ce cadran sera la dernière de son règne. S'il recule, d'autres, à sa place, joueront le jeu.

Il doute encore, il ne veut pas en croire sa mère; il lui faut le témoignage des conseillers qui l'entourent.

Tous affirment que les protestants vraiment conspirent; alors, plus il a mis de confiance en eux, plus

Roi ne pensait pas alors à l'horrible boucherie de l'année suivante. *Histoire. universelle*, t. VI, p. 175.

son courroux s'en échauffe. Il y a en lui du tigre, et la férocité de sa nature se réveille. En 1567, lorsqu'il faillit être surpris par les chefs protestants à Rosay, l'enfant avait parlé en homme. « Avec plus de jurements qu'il n'en faudroit, nous dit un contemporain, il s'était écrié : L'on ne me donnera plus de pareilles alarmes, j'irai jusques dans leurs maisons et dedans le lit chercher ceux qui me les baillent (1). »

La colère de Meaux lui revient et se tournant vers sa mère : « Vous le voulez? Eh bien, qu'on les tue tous, qu'on les tue tous ! » Et il se retire, l'écume aux lèvres, le blasphème à la bouche.

Après cette brusque sortie du Roi, les tuera-t-on tous, ainsi qu'il l'a dit? Telle est la question que le conseil se pose. Nevers intercède pour Condé son beau-frère et rachète sa vie. Catherine ne veut pas que l'on touche à Navarre. Décapiter la maison de Bourbon, ce serait donner trop de puissance à celle de Guise. Morvilliers hasarde bien quelques timides conseils; mais les hommes faibles cèdent toujours aux violents, et le massacre en grand est décidé.

Après deux heures de repos, la colère de Charles IX ne s'est pas refroidie; elle a fait place à une résolution sombre. Marcel, l'ancien prévôt des marchands, l'homme d'exécution qui commande à la populace de Paris, a été mandé au Louvre : « De combien de bras pouvez-vous disposer? lui demande le Roi.

« — Cela dépend du temps.

« — Eh bien, dans un mois?

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3345.

« — De cent mille et plus, si Votre Majesté le veut.
« — Et dans une semaine?
« — En proportion de ce nombre.
« — Et dans une journée?
« — De vingt mille au moins, j'en réponds (1). »

Sur les plus solennels serments un secret rigoureux lui est prescrit. Il transmettra aux chefs des quartiers les ordres du Roi ainsi conçus : « La nuit prochaine, que dans chaque maison, un homme se trouve armé, muni d'une torche, et le bras gauche entouré d'une écharpe blanche; qu'à chaque fenêtre, il y ait un flambeau. La cloche du palais de Justice donnera le signal (2). »

Après Marcel, le prévôt des marchands Le Charron est introduit. De la bouche du Roi, il apprend la conspiration des huguenots, et à son tour il lui est enjoint de se saisir de toutes les clefs des portes de la ville, à ce que nul ne pût ni y entrer ni en sortir, de retirer tous les bateaux de la Seine, et de mettre en armes toute la milice bourgeoise, de masser l'artillerie devant l'Hôtel de Ville, pour la porter où besoin serait, enfin d'attendre les derniers ordres qui lui seront transmis.

Mais il y avait plus à compter encore sur Marcel et sur ses hommes que sur Le Charron et la milice bourgeoise.

A l'heure du coucher de la Reine mère, sont réunis dans sa chambre tous ceux appelés à jouer le rôle dans la sanglante tragédie. L'on y parle à voix basse; l'on échange des mots mystérieux. Marguerite de Valois, la

1. Albéri, *Relaz. venez.*, t. IV.
2. Archives nationales, *Registres de l'hôtel de ville.*

mariée d'hier, seule, n'est pas dans le secret; l'apercevant assise sur un coffre et se tenant à l'écart, Catherine lui fait signe de se retirer, et lorsqu'elle vient lui faire sa révérence, la duchesse de Lorraine sa sœur, la retenant par le bras, lui dit : « N'y allez pas! » Sur un geste plus impérieux de cette mère dont le seul regard la fait trembler, elle sort « toute transie, tout éperdue, sans pouvoir s'imaginer ce qu'elle avait à craindre (1) ».

Dès qu'elle n'est plus là, les derniers ordres sont donnés : c'est le duc de Guise, mandé au Louvre, qui, assisté du duc d'Aumale et du bâtard d'Angoulême, ira attaquer le logis de l'amiral.

A chacun des complices l'on désigne un huguenot à tuer. Puis tous se rendent au coucher du roi. Pour la dernière fois, protestants et catholiques se coudoient dans cette chambre; les meurtriers sont là confondus avec leurs victimes. Lorsque la Roche-Foucault, qu'entre tous il affectionne, vient lui dire adieu, Charles IX est pris de pitié : « Ne t'en va pas, Foucault, lui dit-il, tu coucheras avec mes valets de Chambre; » mais il s'y refuse et s'éloigne. Tous partent les uns après les autres, les rideaux du lit royal sont tirés, et pour quelques instants le silence se fait dans le Louvre.

Catherine se relève la première et elle va chez le roi son fils. Lui aussi est déjà debout. Habituée à lire dans ses yeux, y a-t-elle entrevu de l'hésitation? On est tenté de le croire; car de sa propre autorité, elle ordonne que le signal, fixé d'abord à une heure avant le jour, soit

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. de L. Lalanne, p. 31.

donné sur-le-champ, et au lieu de la cloche du Palais de Justice, elle fait sonner le toscin à Saint-Germain-l'Auxerrois, l'église la plus voisine.

Ainsi, jusqu'à la dernière minute, c'est elle, assistée du duc d'Anjou, qui a tout fait, tout ordonné. Le nonce Salviati l'affirme dans ses dépêches. La Saint-Barthélemy, c'est bien sa propre vengeance, c'est bien « le crime de la peur ». La religion n'y fut pour rien. Un éminent ministre protestant, M. Coquerel, en attribue avec raison la cause décisive à la jalousie inquiète que Catherine et le duc d'Anjou avaient conçue de l'amiral ; il rappelle qu'Henri IV en donna cette explication à son historiographe Mathieu, disant la tenir de Villeroy, et avec une louable impartialité il ajoute : « C'est à tort que les historiens protestants ont écarté de leurs récits tout cet ordre de faits, ne voulant voir qu'une question religieuse où la politique eut tant de part (1). »

Mais une partie de la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy, n'est-on pas en droit, en bonne justice, de l'attribuer à la politique égoïste d'Elisabeth ? Et nous ne l'en accusons pas à la légère. N'est-ce pas Walsingham, l'illustre homme d'Etat, qui, à la première nouvelle du rappel des Anglais des Flandres, voulant à tout prix maintenir l'action commune des deux nations, a écrit à Burghley : « Je crains qu'il n'en résulte de fâcheux effets. » N'est-ce pas lui qui, dans une lettre à Leicester et du même jour ajoute : « Vous pouvez juger de la perplexité de l'amiral, qui prévoit les malheurs

1. Coqueret, *Précis de l'Histoire réformée de Paris*, p. 34 ; voir Mathieu, *Hist. de Henri IV*, t. 1er, p. 335.

qui arriveront, à moins qu'il ne tombe un secours du ciel (1).

Coligny a donc payé de sa vie sa confiance dans Elisabeth. Bien peu de jours avant que n'éclatât la conspiration d'Amboise, il avait écrit à François II : « Il faut mettre un mors à la bouche de la reine d'Angleterre » ; mais, à partir du jour où, en pleine guerre civile, il lui avait livré le Havre, en échange d'un maigre subside, il s'était lié les mains à jamais vis-à-vis d'elle. En 1563, une fois la paix d'Amboise signée, lorsque protestants et catholiques, marchant sous le même drapeau, étaient allés, au cri de « Vive la France! » reprendre cette place aux Anglais, n'avait-il pas refusé de marcher avec eux? Dans les papiers trouvés après sa mort, éclairé par une triste expérience sur leur mauvaise foi, il conseillait à Charles IX de s'en défier à l'avenir, comme de ses plus dangereux ennemis. Pour l'honneur de sa mémoire que ce repentir tardif, que cette pensée patriotique lui soient comptés. L'on va le tuer, juste à l'heure où son cœur ne battait plus que pour la France.

« Mort malheureuse, la puis-je bien appeler, pour toute la France, s'est écrié Brantôme, veu les maux que despuis s'en sont ensuyvis et s'en suivront encore (2). »

Sans la religion, a dit Bossuet, son grand esprit, soutenu par un grand courage, l'eût fait regretter même par les catholiques (3).

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham.*
2. Brantôme, *édit. L. Lalanne*, t. IV, p. 298.
3. Bossuet, *édit. de Bar*, t. XIII, p. 779.

LE JOUR

IX

Téligny et Guerchy sont restés jusqu'à minuit dans la chambre de l'amiral qui s'est mis au lit; ils y ont laissé le ministre Merlin, Ambroise Paré et Nicolas Muss son fidèle serviteur. La première partie de la nuit se passe calme et silencieuse. Entre deux ou trois heures du matin, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois se met à sonner le tocsin à toutes volées; et dans la rue un bruit de pas de chevaux se fait entendre. Guise n'a pas perdu de temps, il est déjà devant l'hôtel de l'amiral; sans descendre de cheval, il échange quelques mots avec Cosseins qui l'attendait. Au nom du Roi, qui l'avait soi-disant chargé d'un message pour Coligny, Cosseins demande à Labonne, qui avait la garde et les clefs de la porte, de la lui ouvrir. Sans défiance, il obéit et tout aussitôt il est poignardé. Les cavaliers se précipitent dans la cour, et tuent l'un des cinq Suisses de la garde du roi de Navarre qui, cette nuit-là, étaient de service. Les autres se réfugient dans l'intérieur de l'hôtel, et en barricadent la porte. Au

bruit des coups de feu, l'amiral s'est levé et s'est revêtu de sa robe de chambre. Sur sa demande, le ministre Merlin récite des prières. A ce moment entre Cornaton : « L'on enfonce la porte intérieure, s'écrie-t-il, nous sommes perdus.

« — Il y a longtemps que je suis préparé à la mort, répond Coligny d'une voix calme, vous autres, mes amis, si cela est encore possible, sauvez-vous. Vous ne sauriez préserver ma vie. Je ne veux pas que vos proches me reprochent votre mort. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. »

Ils obéissent à regret; seul, Nicolas Muss s'obstine à rester avec son vieux maître.

La porte du bas a cédé : les Suisses se sont fait tuer sur les marches de l'escalier. Besme entre le premier dans la chambre de l'amiral dont la porte a été rompue ; derrière lui viennent Sarlabos, Attin, Tosinghi, Petrucci et les trois Suisses de la garde du roi dont l'histoire a retenu les noms : Martin Roch, Conrad Burg, de Saint-Gall, et Léonard Grassenfelder, de Glaris.

A l'aspect de ce vieillard à cheveux blancs, « ce Christ des guerres civiles », ainsi que l'appelle Michelet, les meurtriers hésitent. Cet homme impassible, au regard résigné, leur impose.

« — Es-tu l'amiral? dit Besme, le premier.

« — Oui, jeune homme, tu devrais avoir pitié de ma vieillesse; mais fais ce que tu voudras, tu ne feras pourtant ma vie plus brève. »

La brute lui plonge son épée en plein corps, et la retirant lui en balafre le visage; l'amiral tombe, les bourreaux le frappent à coups redoublés, et plus d'un se

vantera de l'avoir tué. L'Italien Tosinghi se saisit de sa chaîne d'or et s'en pare comme d'un trophée.

« — Est-ce fait? crie Guise, d'en bas.

« — Oui, répond Besme, ouvrant la fenêtre.

« — Eh bien! jette-nous-le. »

Aidé de Sarlabos, Besme soulève le corps. L'amiral respirait encore; sa main défaillante se cramponne convulsivement au rebord de la fenêtre. Vain effort! Le corps tombe lourdement sur le pavé. Descendu de cheval, le bâtard d'Angoulême étanche avec son mouchoir le sang qui lui dérobe le visage.

« — C'est bien lui, » dit-il. Et il le frappe du pied.

Alors Petrucci coupe la tête qu'il va porter au Louvre.

« — Aux autres maintenant! » s'exclame le bâtard remonté à cheval; et Guise, d'Aumale, Tavannes, Duguast, Nevers, Coconas le suivent à travers les rues, criant : « Tuez, tuez, le Roi l'ordonne! »

Accourue à l'appel sinistre du tocsin, la bande de Marcel, cette populace sortie des repaires de Paris, la même dans tous les temps, quand il s'agit de piller et de tuer, se rue dans la cour où a été laissé le cadavre de l'amiral; à son tour elle le piétine, l'insulte, puis le promène triomphalement, et lorsqu'elle est lasse d'injures, elle va l'attacher au gibet de Montfaucon.

Coligny avait prévu qu'il en serait ainsi : « J'aime mieux, répétons-le encore, que mon corps soit traîné dans les ruisseaux de Paris que de recommencer la guerre civile. »

Alors, suivant l'effroyable expression de Tavannes, « la mort et le sang courent les rues ». Téligny est tué

d'un coup d'arquebuse sur le toit où il s'est réfugié, La Rochefoucauld, dans son hôtel de la rue des Prouvaires, par des hommes masqués dont le capitaine Raymond, frère de Chicot est le chef. Tout souriant, il avait cru un instant à l'une de ces plaisanteries dont le Roi était coutumier. Caumont La Force et son fils aîné sont massacrés par les gens du duc d'Anjou. Son fils cadet, tenu pour mort, est miraculeusement sauvé. Le marquis de Resnel, arraché par son cousin Bussy d'Amboise, avec lequel il plaidait, des mains des soldats qui le traînent à la Seine, est tué par lui d'un coup de pistolet. Nommons encore Groslot, le bailli d'Orléans, désigné nominativement par le Roi aux massacreurs, Lavardin, tué par Duguast, Madame de Châteauvieux et ses trois filles, le vieux Brion frappé dans les bras de son élève le marquis de Conti-Francourt, l'ami de Jeanne d'Albret, et, parmi les hommes de plus petite condition, Herondelle, l'orfèvre renommé, et le libraire Oudin, gendre de l'éditeur Kerver, auquel nous devons tant de bibles illustrées.

Seul, Guerchy défendit courageusement sa vie. L'illustre Ramus, l'historien Laplace, seront les victimes du lendemain.

Tous ces gentilshommes venus sans défiance au palais, qui ont passé la nuit dans la chambre du roi de Navarre et que Marguerite dans ses Mémoires nous dit y avoir vus, Pardaillan, Piles, Beauvais, le vieux précepteur du roi son mari, au matin chassés impitoyablement du Louvre, en passant à travers la double haie des Suisses, sont égorgés.

Accouru l'un des premiers, l'envoyé de Mantoue

écrit le jour même au duc son maître : « J'ai vu devant le palais plus d'une douzaine des principaux chefs protestants ou morts ou achevant de mourir (1). »

Dans cette nuit sanglante, les femmes de la cour sont aussi cruelles que les hommes; elles vont impudiquement repaître leurs yeux de la vue de ces cadavres restés nus sur le sol. Pour l'honneur de leur sexe, deux seules se montrent pitoyables : Marguerite de Valois et la douce Elisabeth d'Autriche, la femme de Charles IX.

Marguerite, toute couverte du sang de M. de Leran, qui, poursuivi par les meurtriers, s'était réfugié dans son alcôve et s'était fait un rempart de son corps, obtient sa vie de M. de Nançay, le capitaine des gardes ; elle sauve également Miossens, le premier gentilhomme de la chambre du Roi, son mari (2).

Elisabeth est non moins digne d'éloges : « Elle s'étoit allée coucher de bonne heure la veille de la Saint-Barthélemy, nous dit Brantôme, ne s'étant éveillée qu'au matin, on lui dit à son réveil le beau mystère qui se jouait : « Hélas ! dit-elle soudain, le Roy mon mari le « sçait-il ? » — « Oui, Madame, répondit-on, c'est lui « même qui le fait faire. » — « O ! mon Dieu ! s'écria-« t-elle, qu'est cecy ? et quels conseillers sont ceux qui « luy ont donné tel advis ? Mon Dieu ! je te supplie et « te requiers de lui vouloir pardonner, car, si tu n'en as « pas pitié, j'ay grand peur que cette offense ne lui soit « pas pardonnée. » Et soudain demanda ses heures et

1. Archives de Modène.

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. de L. Lalanne, p. 34.

se mit en oraison et à prier Dieu, la larme à l'œil (1). »

Bon nombre des chefs protestants et des principaux : Montgomery, le vidame de Chartres, Geoffroy de Caumont, logeaient au faubourg Saint-Germain. Si c'était par défiance, ce fut leur salut. En partant du Louvre pour gagner le Pré-aux-Clercs, il fallait suivre la rive droite de la Seine jusqu'au Châtelet, puis traverser successivement le pont aux Meuniers, la Cité, le pont Saint-Michel et redescendre le long de la rive gauche du fleuve jusqu'à la tour de Nesles. A la pointe du jour, réveillé par le bruit des cloches et la fusillade, Montgomery se lève et monte à cheval, se demandant d'où provient ce tumulte. Son incertitude n'est pas longue : tout au lointain, il voit venir à fond de train de nombreux cavaliers : ce sont Guise, d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, et c'est bien à lui qu'ils en veulent. L'amiral mort, il est le seul chef redoutable des huguenots. Sans hésiter, et se fiant à la vitesse de son cheval, il prend la fuite. La poursuite est longue, acharnée. Ce n'est qu'à Montfort-l'Amaury que, désespérant de l'atteindre, ces chasseurs d'homme rebroussent chemin (2).

L'un de ceux qui eurent l'heureuse fortune d'échapper aux meurtriers, Geoffroy de Caumont, une fois hors de Paris, et en sûreté dans sa province, écrivit, de Castelnau, le 13 septembre, trois lettres à Catherine, à Charles IX et au duc d'Anjou. Elles jettent un jour nouveau sur ce qui se passa cette nuit-là, au Pré-aux-Clercs. Nous citerons en entier celle adressée à Catherine.

1. Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. X, p. 398.
2. Voir Léon Marlet, *Montgomery*, Paris, Picard, 1890.

« Madame, estant arrivé cheux moy avecques deux de mes gens seulement, et assés indisposé, j'ay estimé debvoir advertir Vos Majestés que l'esmotion survenue à Parys me contraygnit partir sans avoir cest honneur de pouvoir bayser très humblement les mayns de Vos Majestés et entendre les commandements qu'il leur playroit me faire, combien que sans l'esmotion populayre je ne fusse party, ne sachant en ma conscience chose qui jamays aye donné occasion à personne que de me byen vouloyr. Toutes fois, voyant le trouble si grand et un nombre de gens armés venir de furye au cartier du faulxbourg S[t] Germain, où je logeois, je prins party aveques un merveilleux regret de monter à cheval et me metre hors les fauxbourgs, atandant si je pourrois descouvrir ce que pouvoist estre, ce que je fis, suivy de quatre ou cinq des miens, sans aultres armes que nos espées. Estant dehors, je vy plusyeurs gentilshommes les uns après les aultres à cheval fort effrayés parmy lesquels je cherchay si je y pourrois apercepvoir mon frère et ses enfantz, quy estoint logés tout au devant du derrière de mon logis et, ne les trouvant poinct, m'en retornay vers ledit faulxbourg pour essayer d'en retirer mon frère et sesdicts enfants malades et fort jeunes ; mais je trouvay ledit faulxbourg saysy de toutes partz et l'endroict dudict logis tout playn d'harquebouziers, sans voyr moyen ny aparance d'en pouvoir aprocher, quy fust cause que je m'en retornay marry et à merveille estonné. En l'instant s'esleva un grand bruit et effroy parmi ceux qui estoient sortis, qui cryoient : « Serrons-nous et gagnons pays, » ce que, de mon costé, je fus forcé fayre pour un nombre de cava-

lerye qui se descouvroit et quy fist une charge ens laquelle je perdis de mes gens, et de là on commença d'avancer le pas à bon étient,et moy, ne cognoysant le pays qu'ils prenoynt, ne volus tenir ceste route, ains tornay vers le chemin de Chartres et entendant ceste esmotion durer dedans Parys j'entray en doubte qu'on en feroit ailleurs de mesmes et qu'en l'équipage où j'estois, malaysement je ne m'en pourrois saulver, quy me fist résouldre de gagner ma maison, pour, incontinent après mon arrivée, en informer Vos Majestés et les tenir certaynes de mon immuable fidélité et affection à la grandeur d'icelles (1). »

Dans sa lettre Caumont ne dit pas qu'il ait vu le Roi tirer d'une des fenêtres du Louvre (2).

Le Tocsain contre les massacreurs, ce libelle du temps, n'en fait pas mention.

D'Aubigné (3), Brantôme (4), Goulard, dans *l'Estat de la France sous Charles IX* (5), Barnaud, dans le *Réveille-Matin*, le prétendent.

Tout récemment, feu M. Bordier a reproduit le tableau du musée de Lausanne, attribué à Dubois, un peintre contemporain, réfugié en Suisse après le massacre (6),

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 15553, fº 199.

2. La chambre du roi faisait partie du gros pavillon de l'angle du sud-ouest qui, pour cette raison, s'appelait le Pavillon du Roi, masqué aujourd'hui par les additions de Perrault, voir Berty, *Topographie du vieux Paris*, t. Iᵉʳ, p. 269.

3. D'Aubigné, *les Tragiques*.

4. Brantôme, édit. de Lalanne, t. V, p. 256.

5. Goulard, *l'Estat de la France*, t. I.

6. La peinture de *la Saint-Barthélemy*, Genève, 1878.

et s'en est servi pour affirmer la préméditation de la Saint-Barthélemy (1).

Un personnage de la fenêtre d'une maison braque une longue arquebuse.

Est-ce Charles IX ?

Le souvenir de sa fuite de Meaux lui est-elle revenue ?

Sa rapière à la main, il voulait s'élancer au rang des Suisses qui couvraient sa retraite pour se jeter sur les huguenots.

Affolé, grisé par la tuerie, « le chasseur déloyal », ainsi que l'appelle d'Aubigné, a-t-il d'une des fenêtres du Louvre tiré sur les fuyards ?

A la rigueur, cela est admissible ; mais l'historien Soldan a observé, avec beaucoup de justesse, que le fait n'était ni prouvé, ni suffisamment démontré (2).

Le massacre une fois commencé, le Roi fit appeler Henri de Navarre et le prince de Condé : « Mon frère et mon cousin, leur dit-il, ne vous effrayez pas et ne

1. M. Hermann Baumgarten, historien d'un grand mérite, et l'un des adversaires les plus autorisés de la préméditation de la Saint Barthélemy, a dit, à propos du tableau du peintre Dubois : « L'on voit bien une maison, mais que ce soit le Louvre, rien ne le prouve ; l'on voit un homme qui tire, mais rien ne prouve que ce soit Charles IX ; d'ailleurs un tableau ne peut avoir la valeur d'un document historique. M. Bordier aurait-il découvert vingt tableaux représentant Charles IX tirant d'une fenêtre, cela ne prouverait rien encore. (*Voir* der *Bartholomaüsnacht*, Strasbourg 1882, page 257 ; voir *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, t. V, p. 332 ; t. VI, p, 11 ; t. VII, p. 182 ; t. X, p. 433 ; Bernard, *Procès verbaux des Estats de* 1793, p. 768. (Documents inédits.) Fournier, *l'Esprit de l'Histoire* ; Berty, *le vieux Louvre*.

2. Soldan, *La France et la Saint-Barthélemy*, Paris 1855, p. 80.

vous affligez pas de ce que vous entendrez ; si je vous ai mandés, c'est pour votre propre sûreté (1). »

A quelques jours de là, il n'en fut pas de même : « Le prince de Condé, écrivait, le 28 août, l'envoyé de Mantoue, n'ayant pas voulu s'humilier et ayant osé dire qu'il y avait 500 gentilshommes prêts à venger cette lamentable exécution, pris de colère, le Roi le menaça de son poignard, et se tournant vers le roi de Navarre : « Quant à vous, montrez bonne volonté et « je vous ferai bonne chère. »

« Le sang étanché, a dit Tavannes dans ses *Mémoires,* le sac commença ; Paris semble une ville conquise, » et il n'exagère pas : « J'ai vu de mes yeux, écrit l'envoyé de Mantoue, des soldats de la garde du Roi emmener des chevaux, emporter de l'argent et des objets précieux (2). »

Les échevins s'en émurent. Pour beaucoup, piller c'est plus que tuer. Sur les onze à douze heures du matin, ils vinrent trouver le Roy et lui représentèrent que « tant soldats de sa garde que toutes sortes de gens et peuple meslés parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues. »

L'accès de colère de Charles IX avait fait place à la stupeur; il commanda aux échevins et au prévôt des marchands de monter à cheval, de se faire accompagner de toute la milice de la ville et de faire cesser les meurtres, les pilleries, saccagements et sédition, et d'y avoir l'œil jour et nuit.

1. Lord Acton, *la Strage di San Bartholomeo*, appendice, p. 84.
2. Archives de Modène.

On eut beau proclamer à son de trompe et par tous les carrefours et lieux publics cette défense, le massacre n'en continua pas moins. Une fois que le peuple a pris goût au sang et qu'il a les armes dans les mains, il est malaisé de les lui arracher. « Tous les soirs, mande l'ambassadeur M. de Saint-Paul, au duc de Savoie, l'on tue et puis l'on jette dans la Seine des huguenots (1). »

Dans tous les temps, le surnaturel a eu prise sur les imaginations. Le bruit s'étant répandu qu'une aubépine venait de refleurir dans le cimetière des Innocents, le peuple de Paris crut y voir une approbation divine de la Saint Barthélemy, et s'y précipita aussi crédule, aussi affolé que cette foule qui, deux siècles plus tard, agenouillée dans le cimetière de Saint-Médard sur la tombe du diacre Pâris, implorait des miracles de sa toute puissante intervention (2).

1. Le chiffre des victimes à Paris a été évalué à 10.000 par l'historien Davila et par Crespin, dans son *Martyrologe*; à 7.000 par Haton, dans son journal; à 6.000 par Bossuet; à 5.000 par Mézeray et une relation espagnole du temps; à 4.000 par Brantôme; à 3.000 par Capilupi dans son *Stratagème de Charles IX* et par d'Aubigné dans son *Histoire universelle*; à 2.000 par Papyre-Masson, auquel nous devons une vie de Charles IX, et par l'auteur *du Tocsain contre les massacreurs;* à 1.000 par l'historien contemporain La Popelinière et par l'abbé Caveyrac, dont la dissertation sur la Saint-Barthélemy a été réimprimée par Cimber et Danjon dans les *Archives curieuses*. Le légat Salviati, dans sa dépêche, a réduit le nombre des morts à quelques centaines. » (Theiner, *Continuation des annales de Baronius*, t. Ier, p. 47.)

Charles IX ordonna, le 6 septembre, qu'un recensement des morts serait fait. Voir Bibl. nat., fonds Moreau, 1070.

2. Theiner, *Continuation des annales de Baronius*, t. Ier, p. 330.

LE LENDEMAIN

X

Dans les lettres adressées, le 24 août, à ses ambassadeurs et aux gouverneurs des provinces, Charles IX fait uniquement allusion à la lutte engagée dans les rues de Paris entre les deux maisons rivales de Guise et de Châtillon, querelle particulière, menée avec une telle furie qu'il n'y a pu porter remède, et qu'enfermé au Louvre, il s'y est fait garder « pour après donner ordre par toute la ville à l'apaisement de la sédition qui est, à cette heure, amortie, grâces à Dieu (1). »

Cette première version officielle de la Saint-Barthélemy est reproduite dans une lettre du duc d'Anjou à M. de Matignon, gouverneur de la Normandie : « Vous verrez par les lettres du Roy mon frère ce qui s'est passé cette nuit entre ceux de la maison de Guise et les gentilshommes et amis de mon cousin l'admiral de Châtillon, à mon très grand regret, et comme l'inten-

1. Voir dans les *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX* la lettre adressée au gouverneur de Bourgogne, t. Ier p. 296.

tion du Roy est de ne rien altérer à son édit de pacification (1). »

Mais dans la soirée du 25 août, le duc de Guise, à son retour de la poursuite de Montgomery, ayant refusé d'assumer à lui seul la responsabilité de la Saint-Barthélemy, Charles IX se vit contraint de tenir le 26 un lit de justice et, en plein parlement, après avoir exposé comment le fait de Coligny avait eu lieu, il déclara que tout ce que M. de Guise avait fait l'avait été par son commandement et non pour cause de religion, et il mit la haute cour en demeure de faire le procès aux complices de l'amiral.

Dans sa réponse, le premier président M. de Thou ne trouve rien de mieux, pour faire l'éloge du Roi, que de rappeler ce mot attribué à Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » L'avocat général Pibrac, se levant à son tour, demande à Charles IX s'il ne trouverait pas à propos que l'on inscrivît sa déclaration sur les registres du Parlement; et que l'on fît cesser les meurtres et le pillage. Le Roi consent à cette insertion et commande sur-le-champ que l'on proclame dans tous les carrefours la défense de tuer et de piller.

Le 27 août, le Roi envoie dans les provinces de nouvelles lettres. Celle qui fut adressée au vicomte de Orthe mérite d'être reproduite : « Je vous prie donner ordre à la sûreté de la ville de Bayonne. Il est à craindre que aucuns, se couvrant de ce prétexte, ne veulent exécuter leur vengeance, de quoy j'aurois un incroyable regret, vous priant, à ceste cause, faire publier et entendre

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3193, f° 23.

2. *Mémoires de l'Estat de la France, sous Charles IX*, t. I, p. 322.

par tous les lieux et endroicts de vostre charge qu'on y demeure en repos et seureté sans prendre les armes ni s'offenser l'un l'aultre, sous peine de la vie (1). »

Le 28 août, jour où toute la cour assiste à une procession solennelle, à l'exception toutefois du roi de Navarre et du prince de Condé qui résistent encore, le premier aux caresses, le second aux menaces de Charles IX, paraît une déclaration royale sur la cause et l'occasion de la mort de l'amiral et de ses complices. Le Roi promet toute sûreté, toute liberté aux protestants, mais provisoirement, pour obvier aux troubles et scandales, il interdit toutes assemblées quelconques sous peine de la vie et confiscation des biens; il ordonne de relâcher ceux qui seraient encore dans les prisons, exceptant toutefois ceux qui aurait eu des commandements, pratiqué des menées et seraient imputés complices de la récente conspiration(2).

Le 30 août, le Roi, variant de nouveau, révoque les ordres verbaux qu'il a donnés en ces termes : « Quelque commandement que nous ayons pu faire à ceux que nous avons envoyés, lorsque nous avions juste cause de craindre quelque sinistre événement, nous avons révoqué et révoquons tout cela, ne voulant pas que par vous ou autres, en soit aucune chose exécutée (3).

Ce retour à la pitié, le légat Salviati l'explique par la crainte qu'inspirait l'Allemagne protestante (4) et Tavannes, dans ses mémoires, par des sentiments plus

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 41.
2. *Mémoires de l'Estat de la France*, t. Ier p. 319;
3. Paulin Paris, *Correspondance de Mandelot et de Charles IX.*
4. Theiner, *Continuation des annales de Baronius*, t. Ier.

humains. « Le coup fini, le péril passé, le sang répandu blesse les consciences (1). »

Mais qu'elle fut de courte durée, cette apparence de clémence! Le 31 août, Charles IX écrit à Mondoucet, son envoyé à Bruxelles : « Le duc d'Albe a dans ses mains plusieurs de mes sujets rebelles et le moyen de prendre Mons et chastier ceulx qui sont dedans; s'il fait le contraire, j'auray très grande cause de me plaindre de luy et de l'accuser de tout le mal qui en succédera. S'il vous répond que c'est, tacitement, le requérir de faire mourir les dits prisonniers et faire tailler en pièces ceulx de Mons, vous luy direz que c'est ce qu'il doibt faire (2). »

Le 8 septembre suivant, il prescrit de nouveau à Mondoucet de bien faire entendre au duc qu'il ne mécontentera personne en France, s'il fait mourir les prisonniers qu'il a en ses mains et les défenseurs de Mons.

Il justifie ainsi lui-même la parole qu'on lui attribue : « Qu'il n'en reste pas un seul qui puisse me reprocher leur mort. »

Hier encore il souriait à la vie, il rêvait la guerre, il rêvait la gloire; aujourd'hui, son front s'est assombri; quand on lui parle, nous dit le Vénitien Michieli, il ne regarde plus en face, il baisse la tête, et s'il relève les yeux, il semble ne le faire qu'avec peine; après avoir regardé un instant celui auquel il s'adresse, il les abaisse tout aussitôt (3).

Quel contraste effrayant! Cette mère qui a provoqué, surexcité dans son fils cette furie sanguinaire non encore

1. Panthéon littér. *Mémoires de Tavannes.*
2. Bibl. nat., fonds franç., 16125, f° 187.
3. Alberi *Relaz. venez.* t. IV.

assouvie, les mains rouges de sang, est restée en pleine possession d'elle même.

L'ironie aux lèvres : « Suis-je aussi mauvaise chrétienne, dit-elle à Gomicourt, venu pour prendre congé d'elle, que le prétendait don Francès de Alava ? Retournez vers votre maître, racontez-lui ce que vous avez vu, dites-lui ce que vous avez entendu : les aveugles voient, les boiteux marchent, et n'oubliez pas d'ajouter : *Beatus qui non fuerit in me scandalizatus* (1) ! »

Elle est plus laconique en s'adressant à l'ambassadeur de Toscane : « Il valait mieux que cela tombât sur eux que sur nous. Je ne m'en suis ouvert à personne ; » et à d'Elbène l'envoyé du duc de Savoie : « Ce qui a été fait était plus que nécessaire. Votre duc n'a pas à regretter l'amiral qui ne l'aimait guère (2). »

En faisant part à son maître de ce dernier entretien, d'Elbène nous peint bien Catherine au lendemain de la Saint-Barthélemy : « Elle a rejeuni de dix ans, et me fait l'effet d'une personne qui sortirait d'une grave maladie, ou qui viendrait d'échapper à un grand danger (3). »

Dès le 25 août, les ambassadeurs vénitiens avaient écrit : « Le Roi a expédié dans la nuit des courriers à Orléans et autres villes, afin que l'on fît de même qu'à Paris et il a envoyé à Chatillon-sur-Loing se saisir des enfants de l'amiral. »

De son côté, le légat Salviati a écrit le 28 août : « Je crois que le semblable de ce qui s'est fait à Paris sera fait dans les provinces. »

1. Kervyn de Lettenhove, *la Conférence de Bayonne.*
2. Archives de Turin.
3. *Ibid.*

Alors la question se pose ainsi : A qui attribuer le massacre?

Est-ce aux premiers ordres verbaux du Roi, ordres révoqués, nous l'avons vu, le 30 août ?

Ou bien, est-ce aux passions des populations exaspérées par les maux soufferts durant les dernières guerres civiles?

Il est donc indispensable de rechercher comment les choses se sont passées dans chaque ville, car partout il n'en a pas été de même.

A Paris, le massacre en partie a eu lieu en plein jour; dans les provinces, surtout la nuit, dans les prisons, et et à des dates éloignées les unes des autres. Un historien protestant anglais, Withe, en a conclu que le massacre en grand n'avait pas été prémédité; car, à moins d'être de très maladroits conspirateurs, Catherine et ses conseillers italiens auraient pris leurs mesures pour qu'il eût lieu partout le même jour (1).

L'ambassadeur Cavalli, qui était sur les lieux, est plus affirmatif encore : « L'on commit tant d'erreurs, écrit-il dans sa relation, l'on prit tant de décisions contraires qu'il fut facile de reconnaître que cette exécution avait été résolue à l'improviste et non pas préparée de longue main, comme je l'ai toujours cru (2). »

Voyons maintenant comment les choses se passèrent dans les provinces, et commençons par Meaux : prévenu par un courrier arrivé à sept heures du soir, le jour même de la Saint-Barthélemy, Louis Cosset, procureur du Roi au baillage, fait, dans la nuit, emprisonner plus

1. White, *Massacre of Saint Bartholomew*, London 1858, p. 457.
2. Albéri, *Relaz. venez.*, t. IV Ire série.

de deux cents protestants. Le lendemain, du haut de l'escalier qui conduit à la salle des audiences, la liste des détenus à la main, il en fait, un à un, le sinistre appel et au sortir de la geôle, tous sont égorgés jusqu'au dernier (1).

A Orléans, dans la nuit du 25, arrive un courrier porteur de l'ordre d'armer les catholiques et d'attendre de nouvelles instructions, elles parviennent le lendemain; et une lettre de Sorbin, le prédicateur du Roi, les accompagne, véritable provocation au massacre. Un conseil est tenu à l'Hôtel de Ville, et le maire, les échevins, les officiers de justice décident la tuerie. Elle dure trois jours, et le nombre des victimes est évalué à cinq cents (2).

Le 30 août, à Troyes, le bailli Anne de Vaudrey fait rechercher et emprisonner les protestants. Le 4 septembre, une bande d'assassins envahit les prisons et massacre les détenus. Un tonnelier nommé Caclot se vante d'en avoir tué trente de sa main. Le lendemain, seulement, Anne de Vaudrey fait publier la déclaration du Roi du 28 août, qui lui enjoignait de ne rien attenter contre les protestants (3). A Senlis, le voisinage du maréchal de Montmorency, alors à Chantilly, leur sauve la vie.

Arrivons à la Picardie : le duc de Longueville, qui en était gouverneur, en transmettant à Mr d'Humières, qui

1. Marrot, *Hist. de Meaux*, voir Toussaint-Duplessis, *Hist. du diocèse de Meaux*.

2. Baguenault de Puchesse. *Hist. de la Saint-Barthélemy à Orléans*, 1873.

3. *Mémoires de l'Estat de la France*, t. I, p. 332.

commandait à Péronne, la déclaration royale du 28 août, lui enjoint d'interdire toutes assemblées de protestants et prêches en leurs maisons, « afin d'éviter tout trouble, tout doute ou soupçon qu'on pourroit concevoir », et il lui signale, pour s'en plaindre, la démolition d'un temple protestant par des catholiques, ce qui est un commencement d'altération à l'édit (1).

A Nantes, la modération est à l'ordre du jour tout comme en Picardie. Une lettre du duc de Montpensier, datée du 25 août, et parvenue aux échevins le 8 septembre, leur ayant fait entendre que l'exécution de Paris leur démontrait assez que l'intention du Roi était qu'ils en fassent de même dans leur ville, ils se réunissent à l'Hôtel-de-Ville, et, d'un commun accord, jurent de ne point contrevenir à l'édit de pacification et font défense aux habitants de se porter à aucun excès contre les protestants (2).

Il n'en fut pas de même à Beaupreau, à Saumur, à Blois, à Tours, à Angers où le duc de Montpensier et Mr de Puygaillard avaient envoyé de pareilles lettres. Le sang y coule et Mr de Montsoreau s'y signale par sa cruauté. En traversant le bas Poitou, il entre de force dans plusieurs châteaux, et, de crainte que ces violences ne fassent soulever les protestants, M. de Sanzay y accourt, et le 18 septembre mande au Roi : « Grâces à Dieu, ceux de la religion font démonstration de recevoir tous les commandements de Vostre Majesté; aucuns vont à la messe, bonne partie se dispose à y aller au

1. Bibl. nat , fonds franç. n° 15555 f° 88.

2. Voir Dupin de Saint André, *Hist. des protestants en Touraine* 1888

premier mandement, et les plus maulvais se résouldent d'obéir (1). »

Chargé par M. de Montpezat de se mettre dans la ville de Périgueux, M. des Bories écrit au Roi, le 6 septembre, qu'il a reçu sa déclaration sur la mort de l'amiral et qu'à présent d'ailleurs aucune assemblée ne s'est faite en ce pays de Périgord (2).

A Limoges, les consuls préservent leur ville de tout excès, de toute violence.

A Clermont-Ferrand, Saint-Herem, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, se borne à de simples précautions (3).

A Issoire, le 29 août, le capitaine Combelle ayant annoncé aux échevins les événements de Paris, ils dépêchent aussitôt un courrier à Saint-Herem qui leur prescrit d'emprisonner les protestants et de tenir étroitement fermées les portes de leur ville, dont on avait chassé les étrangers et les vagabonds. Elles ne se rouvrirent que le 28 septembre; mais aucun meurtre à Issoire ne fut commis (4).

Ceux de Saint-Lô et d'Alençon durent leur salut à Matignon. Arrivé à temps dans son château de Lonray, situé aux portes de cette dernière ville, en attendant les ordres du Roi, il se fit remettre des otages par les protestants, ce qui lui permit de les faire profiter de la décla-

1. Bibl. nat., fonds franç. n° 15555. Voir Leroux; *Hist. de la Réforme dans le Limousin.*

2. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555.

3. Imberdis, *Guerres de religion en Auvergne.*

4. Communication de M. l'archiviste du Puy de Dôme, M. Houchon.

ration plus clémente du 28 août. Il y eut toutefois quelques meurtres isolés à Mortagne, et parmi les victimes, le grand bailli du Perche (1). Mais, de sa propre autorité, et peut-être pour couvrir sa responsabilité, Matignon ayant fait imprimer les dépêches royales, Charles IX lui en exprima son très vif mécontentement : « Je trouve « merveilleusement étrange que vous permettiez que les « lettres et dépêches que je vous ai faites depuis la mort « de l'amiral, au lieu qu'elles doivent être tenues secrètes « et non publiées, sinon ce qui est requis pour mon ser- « vice, elles soient imprimées et divulguées par tout, « comme vous verrez par une impression que je vous « envoye, qui a été faite à Caen, ayant advisé de vous « faire cette dépêche pour vous dire que je suis bien « marry que cela se soit ainsi fait, d'autant que, par ce « moyen, les dites impressions sont envoyées hors mon « royaume ; vous priant ne faillir de faire regarder quels « imprimeurs ont fait les dites impressions pour faire « prendre et brusler tout ce qu'ils en ont imprimé et en « ôter de dessus les presses les caractères, afin qu'il « n'en soit plus fait ; mais il faut que ce soit incontinent « et doucement, sans bruit ; afin qu'en réparant cette « faute, on ne la fasse point plus grande (2). »

A Rouen, nous dit Floquet, l'historien du parlement de Normandie, « l'on usa tout d'abord vis-à-vis des protestants de feintes rigueurs. » On les emprisonna, pour les soustraire aux fureurs populaires que l'autorité de Carrouges, le gouverneur, eut le pouvoir de contenir ; mais son absence et celle du parlement, dont siégeait

1. Odolant Desnos, *Hist. d'Alençon*, t. II, p. 586.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 3256 f° 57.

seule la chambre des vacations, laissa le champ libre aux meurtriers (1). Déjà, au mois de mars de l'année précédente, une violente émeute avait ensanglanté la ville; plusieurs protestants et deux Anglais avaient été tués. Catherine, dans une lettre du 27 mars aux échevins, en avait exigé une punition sévère, « pour la conséquence fâcheuse que pareil fait traîne après soi » ; mais les coupables n'avaient été qu'exilés. Rentrés à Rouen, et ayant à leur tête le capitaine Maronne, le 18 septembre, ils se portèrent aux prisons et ordonnèrent au geôlier de leur livrer les protestants. Il s'y refusa d'abord, mais contraint d'obéir, il tenta d'en sauver un, dévouement inutile, ils avaient la liste des prisonniers, se la firent remettre et tuèrent celui-là comme tous les autres.

En apprenant le massacre de Rouen, le duc de Longueville écrivit d'Amiens au Roi, le 22 septembre : « Cette exécution a tellement esmu le peuple que je ne puis me promettre grande assurance de pouvoir empescher quelque désordre en mon absence (1). »

Le 30 septembre, la bande des meurtriers de Rouen, sous les ordres du capitaine Caumont, voulut entrer dans Dieppe; mais le gouverneur Sigognes le chassa de la ville; néanmoins, tout en préservant les protestants du massacre, il exigea leur abjuration (2).

A Dijon, le 28 août, le comte de Chabot-Charny reçoit, par M. de Comartin, une première lettre du Roi, puis une seconde par M. de Ritan; il tient un premier conseil et il y appelle M. de Ruffé, frère de M. de Comartin, M. de Vintimille, et Jeannin alors simple avocat au

1. Voir Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*, t. III, p. 123 et suiv.
2. Vitet, *Hist. de Dieppe*.

parlement de Dijon. C'est lui qui eut l'idée d'interroger les deux messagers du Roi, mais séparément. Mis en demeure de signer les ordres dont ils étaient porteurs, ils s'y refusèrent, objectant que le Roi ne leur avait rien donné par écrit, et que d'ailleurs leur parole de gentilshommes devait suffire. Jeannin rappela alors au conseil que l'empereur Théodose, rejeté de la communion par saint Ambroise, pour avoir trop précipitamment ordonné de mettre à mort un grand nombre de chrétiens, s'était vu forcé de promulguer une loi, ordonnant aux gouverneurs des provinces, qui recevraient tels commandements contraires à toutes les formes de la justice, d'attendre durant trente jours la signification de nouveaux ordres (1). Les membres de ce conseil extraordinaire se rendant à son avis envoyèrent M. de Ruffé à Paris. Le Roi ayant tout rejeté sur les Guise, les protestants, que Chabot-Charny avait fait emprisonner, par mesure de prudence, furent ainsi épargnés.

Toutefois, le 22 septembre, le maire de Dijon, Millière, informa les échevins que, la veille, par l'ordre de M. de Charny et conformément aux lettres du Roi, le sieur de Traves, l'un des chefs des protestants, détenu au château, avait été tué par les gens du prévôt des marchands et son corps jeté dans le fossé (2).

A Mâcon, la Guiche épargna les protestants; mais à la Charité, c'est la compagnie italienne du duc de Nevers qui se jeta sur eux.

Nous voici à Lyon, et, si nous nous y arrêterons plus que dans les autres villes, c'est que les documents y

1. *Négociat. du président Jeannin.*, édit. de 1829, t. III, p. 619.
2. Communication de M. Garnier, l'archiviste de la Côte-d'Or.

abondent et méritent d'être étudiés de près. Le mercredi, 27 août, entre huit et neuf heures du matin, Mandelot, gouverneur de la ville, est avisé de la blessure de l'amiral par une lettre du Roi datée du 22. De crainte d'une émotion populaire, il fait fermer les portes de la ville et place des corps de garde dans tous les quartiers. La nuit s'écoule sans trouble; mais le lendemain jeudi, dès le matin, « le peuple, écrit Ravot, le secrétaire de l'hôtel de ville, à MM. de Rubys et Masso, de résidence alors à Paris pour les intérêts de leur ville, a commencé à murmurer jusqu'à vouloir prendre les armes, faisant contenance de se vouloir jeter contre les personnes et les biens de ceux de la nouvelle religion (1). »

Ce même jour arrive le courrier dépêché au consulat par MM. de Rubys et de Masso et porteur de leurs lettres. Après avoir fait le récit de ce qui s'était passé à Paris, ils ajoutaient que : « l'intention de Sa Majesté était « *qu'il fût exécuté en ceste ville comme a esté fait à Paris,* « en laquelle un grand nombre de gens ont été tués ». Le Roi le leur avait déclaré et commandé pour le faire entendre au dit consulat (2).

Le vendredi 29, à dix heures du matin, Maurice du Peyrat, chevalier de l'ordre, apporte à Mandelot une lettre du Roi du 24 août : « N'ayant en cecy, disait-il, rien de la rupture de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire être entretenu autant que jamais, je vous prie de faire entendre que chacun ait à demeurer en repos et sûreté en sa maison, ni prendre les armes, ni s'offenser l'un et l'autre, sous peine de la vie. »

1. Archives du Rhône.
2. *Ibid.*

A la suite d'un long entretien qu'il eut avec du Peyrat, Mandelot mande à son hôtel les échevins. D'un commun accord, il est décidé que, non seulement les personnes, mais aussi les biens de ceux de la religion seront mis en sûreté et la milice bourgeoise convoquée et chargée de l'exécution des mesures arrêtées.

Mais Mandelot change brusquement d'avis, de crainte, dira-t-il plus tard, « que tout le peuple ne s'en meslât » (1).

Le samedi 30, il fait à son de trompe publier une ordonnance qui mettait tous les protestants en demeure de se rendre à son hôtel pour y entendre la volonté du Roi. Tous ceux qui y viennent sans défiance sont aussitôt saisis par des soldats et enfermés dans la prison de Roanne, à l'archevêché et dans les monastères des Célestins, des Cordeliers, des Carmes. Ce même jour, les biens des protestants sont placés sous le séquestre.

Dans la nuit du samedi au dimanche, il y eut des meurtres isolées, triste préface du massacre du lendemain.

Le dimanche 31 août, des groupes menaçants parcourent les rues. Sur les remontrances de Mandelot, il n'y a aucun désordre; mais dans l'après midi, la nouvelle s'étant répandue qu'une émeute venait d'éclater à la Guillotière, Mandelot s'y étant rendu, le peuple, profitant de son absence, force les portes des prisons et égorge les huguenots. Mandelot est réduit à faire procéder par les officiers de justice à une enquête contre les meurtriers qui, leur forfait accompli, se sont tous enfuis (2).

Voici en quels termes Jean de Masso annonce ce mas-

1. Archives du Rhône.
2. *Ibid.*

sacre à son frère : « Hier, entre trois et quatre heures, quelques uns du peuple entrèrent dans les prisons de Monsieur de Lyon et là occirent de VIIe à VIIIe huguenots et fut fait sans bruit ni émeute. Les deux frères Darutz avoient été tués dès vendredi. Il n'y avoit entre les prisonniers de marque que deux frères Vassan, Jacques d'Orlin et un des Grabots (1). »

Il oublie Goudimel, le grand artiste auquel nous devons la musique des psaumes de Marot (2).

Dans une lettre datée du 10 septembre suivant, Masso cite de nouvelles victimes, l'avocat Gordon, les capitaines de la Jacquière et la Sauge, Claude Lermé, Le Marchand l'orfèvre, L'Hoste de Notre-Dame, de Bourneuf, Mre Guillaume le menuisier. De son côté Ravot, le secrétaire de la ville, rend compte, le 3 septembre, à MM. de Masso et de Rubys, du massacre de Lyon et il ajoute : « Afin que le peuple ne soit pas cy après molesté ne recherché pour raison de la susdite émotion, nous avons advisé qu'il est très requis obtenir de Sa Majesté déclaration telle que vous adviserez être nécessaire pour assurer le peuple de n'en tomber cy après en inconvénient; *et seroit bon que ce qui a été fait en ladite ville fut advoué* (3). »

Il devait y avoir encore d'autres victimes. Les échevins furent avertis que plusieurs des protestants enfermés dans la citadelle avaient pu s'évader et s'étaient refugiés en Bresse; ils en prévinrent sur-le-champ

1. Archives du Rhône.

2. Voir Goudimel et son œuvre, *Bulletin de l'hist. du protestantisme* (année 1885).

3. Archives du Rhône.

MM. de Masso et de Rubys, et dans un procès-verbal officiel protestèrent contre leur élargissement.

Mis par eux en demeure de s'expliquer, Mandelot se borne à répondre que ceux chargés de représenter les prisonniers en étaient responsables sur leur tête, et, comme s'il voulait se faire pardonner ce semblant d'indulgence, il fait emprisonner La Bessée, Benoît Sève, Georges Regnourd, Perceval, V. Locart, et Clément Gautier. Allant plus loin encore dans cette voie de rigueur, il somme ceux de la ville de Montluel de lui livrer les protestants qui s'y étaient réfugiés. Ils parurent d'abord vouloir obtempérer à cette injonction, mais, à la date du 12 septembre, le secrétaire de la ville, Ravot était encore à ignorer s'ils les livreraient (1).

Le conflit n'en demeura pas là : les échevins furent de nouveau prévenus par MM. de Masso et de Rubys, que l'on se plaignait à la cour de ce que l'exécution des protestants n'avait pas été aussi complète à Lyon qu'à Paris et au mépris des ordres du Roi. Une pareille dénonciation ne pouvait rester sans réponse. A la suite d'une longue discussion à laquelle, à leur honneur, MM. de Combelande et Daveyne refusèrent de prendre part, ils adressèrent de nouvelles remontrances à Mandelot (2). Mis ainsi en suspicion, il ne s'en tient pas au premier mémoire sur les événements de Lyon, qu'il avait confié à M. de l'Isle pour le remettre au Roi, il en adresse un second à M. de la Rue chargé de ses affaires à Paris et sans attendre sa réponse, il écrit le 15 septembre à Charles IX :

1. Archives du Rhône.
2. Paulin Paris, *Correspondance de Charles IX et de Mandelot.*

« Sire, *Je n'ay aucune coulpe, n'ayant sçeu quelle étoit la Volonté de Votre Majesté que par ordre, encore bien tard et à demi, et ay craint qu'elle fut plustot courroucée de ce que le peuple aurait fait que de trop peu, d'autant que par toutes les provinces voisines il ne s'est rien touché* (1). »

Dans sa lettre, datée du 14 septembre, le Roi lui recommande de tenir sous bonne garde ceux de la religion réputés pour factieux, et de lui en transmettre les noms. Plus tard de nouveaux ordres lui seront transmis.

Quant à ceux des protestants qui avaient usé du bénéfice des édits, il lui enjoint de les remettre en liberté et de les laisser vivre paisiblemeut en leurs maisons, suivant la déclaration qui précédemment lui avait été adressée.

Mais, par rapport à l'exécution qui avait eu lieu, et que les échevins, nous l'avons vu, auraient désiré que le Roi avouât, la réponse est formelle : « Sa Majesté *est déplaisante que le peuple ait de son autorité privée entrepris telle exécution* et ledit S[r] de Mandelot donnera l'ordre qu'il n'advienne cy après le semblable (2). »

Les biens des protestants leur seront rendus et ceux qui voudront abjurer seront renvoyés devant l'évêque ou son représentant.

De Lyon passons au Dauphiné : M. de Gordes qui y commandait, dès le 28 août, fut avisé par une dépêche venue de Lyon des événements de Paris. Si l'on s'en rapporte uniquement à l'historien Chorier, il convoqua

1. Archives du Rhône.
2. *Ibid.*

Truchon, le premier président et les principaux conseillers du parlement de Grenoble, et il leur remontra que, dans les circonstances présentes, le mieux était de temporiser; il lui semblait inadmissible que le Roi fût dans l'intention de faire retomber sur tant d'innocents les crimes imputés à l'amiral. Soutenu par Truchon, il fit adopter cette résolution (1).

Les propres lettres de Gordes nous feront encore mieux apprécier cette prudente conduite : il commence par défendre aux protestants de sortir de leurs maisons et les remet en garde à ceux des catholiques qui passaient pour être de leurs amis (2). Grâce à ces mesures, l'ordre fut maintenu à Grenoble et dans le reste du Dauphiné. Dans les lettres qui lui sont adressées durant le mois de septembre de toutes les villes de son gouvernement, il est prévenu que l'on fait bonne garde, et que partout les protestants ont été mis en demeure de livrer leurs armes.

Le 27 septembre, le maréchal Damville, qui rentrait dans son gouvernement du Languedoc, lui écrit de Saint-Mathurin : « Je vous envoie copie de la lettre du Roy, dont le vouloir et l'intention n'est point autre que de garder et entretenir son édit de pacification (3). »

Cette lettre justifiait la conduite de Gordes.

Les protestants de la ville de Vienne durent leur salut

1. Voir Chorier, *Hist. du Dauphiné*, édit. de 1670, p. 647.

2. Chartrier de Monseigneur le duc d'Aumale, lettres de M. de Gordes qui nous ont été communiquées; voir Long, *Hist. du Dauphiné*.

3. Chorier parle du massacre de Montélimart, assertion contredite par les documents publiés par M. Coton et par ceux également publiés par M. Lacroix, archiviste de la Drôme.

à leur archevêque Grimaldi ; ceux de Die à leur gouverneur M. de Glaudage, et dans nos possessions au delà des Monts, ceux du marquisat de Saluces à Ludovic de Birague, qui y commandait.

Bellièvre du parlement de Grenoble, et frère de l'ambassadeur en Suisse, avait été envoyé en mission extraordinaire à Montpellier, en qualité d'intendant de justice. Dès le 8 août 1572, il avait écrit au Roi : « Nous trouvasmes les habitans de cette ville d'asses mauvais accord, voulant les catholicques retenir l'advantage auquel ils se trouvoient et les aultres impatiens de telle subjection avec une animeuse poursuyte des injures passées, laquelle nous leur avons petit à petit faict délaisser non par peynes ou procédures criminelles, qui n'eussent servy qu'à aigrir davantage les parties ; mais plustôt en faisant cesser aucunes choses, que nous voyons se continuer contre vostre édit (1). »

Tel était l'état des esprits dans Montpellier, quand dans la nuit du 30 août, sur les trois heures du matin, un courrier envoyé à M. de Joyeuse alors à Béziers annonça, en passant, à M. de Bellièvre le massacre de Paris. En attendant les ordres de M. de Joyeuse, il crut prudent de faire fermer les portes de la ville et, avant le jour, mit sous bonne garde tous les protestants ; « mais sans offense de personne » (2). Le 8 septembre, la déclaration du Roi du 28 août, qui leur assurait la liberté de conscience et la sûreté de leur vie, fut promulguée et, grâce aux ordres transmis par M. de Joyeuse, aucun meurtre ne fut commis à Montpellier. Le 10 sep-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 2.
2. *Ibid.*

tembre Bellièvre put donc écrire au Roi : « Le dimanche, dernier du mois, au matin, arriva M. de Villeneuve, lieutenant de la compagnie de M. de Joyeuse avec une partie d'icelle, qui a si bien pourveu au surplus que l'ordre et l'asseurance y sont telz que Vostre Majesté le sçauroit désirer. Nous sommes après à essayer de pouvoir faire de mesme ès montagnes des Cévennes ; mais le principal et plus important est de se pouvoir asseurer de Nymes et, à ces fins, M. de Joyeuse a mandé M. de Portes, par lequel je leur ay aussi escrit. J'entens qu'ilz faisoient asses bonne démonstration de vouloir obéir, sinon que la nouvelle de ce qui est succédé à Lyon les aye effrayez. Si ladite ville est une fois asseurée, rien ne bougera en cette province (1).

Il se faisait d'étranges illusions, ou était mal renseigné ; car Caylus de son côté écrivait au Roi, le 28 septembre : « Ayant entendu la mort de l'amiral par les lettres par lesquelles il a plu à Monseigneur le duc d'Anjou m'envoyer pour me commander de me saisir des villes de Montauban, Milhau et Saint-Antonin, dans ces contrées ceulx de la prétendue religion réformée firent si bonne dilligence qu'ils furent dans les dites villes, quatre jours après la mort du dit amiral, ce qui a esté cause que l'on n'a pu s'en emparer, et se sont retirez là tous ceulx du plat pays (2).

Nous venons de le voir, la grande préoccupation de Bellièvre, c'est que Nîmes ne vînt aux mains des protestants.

Tout s'y passa plus pacifiquement qu'il ne pensait. A

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 67.
2. *Ibid.*, f° 105.

la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, le juge mage, M. de Montcalm, convoqua d'urgence un conseil extraordinaire pour aviser aux mesures à prendre. A la première réunion de ce conseil, un avocat nommé Villars émit l'avis que les portes de la ville fussent gardées sans distinction de religion par autant de protestants que de catholiques. Cette proposition fut admise et M. de Joyeuse, auquel avis en fut transmis, approuva la conduite qui avait été tenue et engagea ceux de Nîmes à maintenir l'ordre, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors (1); mais ils s'obstinèrent à tenir leurs portes fermées aux troupes royales. Dans les premiers jours de janvier 1573, Charles IX écrivait au maréchal Damville : « J'ay connu, par la réponse que ceux de Nîmes vous ont baillée pour ce que vous leur avez commandé de ma part, leur mauvaise intention; à quoy j'ay délibéré ne faire aultre response, mais vous dire que vous poursuiviez et dilligentiez vos préparatifs pour en avoir raison par voie de la force, puisque celle de la douceur ne peut plus de rien (2). »

A Toulouse, on n'usa pas de la même modération qu'à Montpellier. Dans les premiers jours de septembre, M. de Rieux ayant apporté aux capitouls une lettre de Charles IX, ils répondirent, le 8 septembre, au Roi qu'ayant appris que ceux de la religion dans les villes environnantes avaient fait emprisonner des catholiques, ils s'étaient saisis de tous ceux qu'ils avaient pu appréhender, au nombre desquels se trouvaient

1. Voir *Hist. du Languedoc*, Toulouse 1891, p. 345.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 15556, f° 3.

trois ou quatre instigateurs des derniers troubles (1).

De son côté, Daffis, le premier président du Parlement en prévenait Sa Majesté; mais la nouvelle du massacre qui avait eu lieu dans plusieurs villes étant venue à se répandre, Lanthomy, l'un des violents du Parlement, demanda hautement que l'on en fît de même à Toulouse. Le président Daffis, soutenu par plusieurs de ses collègues, s'y opposa, et obtint qu'un député fût envoyé à Paris pour prendre les ordres du Roi. La réponse ne parvint qu'à la fin de septembre. Sa Majesté ordonnait de tenir les protestants en bonne et sûre garde, de les traiter toutefois humainement et de lui adresser leurs noms avec la désignation des charges et des offices qu'ils occupaient.

« Le fait de Paris, écrivaient les échevins de Carcassonne au Roi, n'a produit aucun effet. Rien n'a été altéré ni changé (2). » De ce côté-là, tout désordre fut donc écarté pour le moment.

Parlons maintenant de la Guyenne : Montpezat écrivait du Fou, le 27 août, au duc d'Anjou : « J'ai dépesché un courrier à Bordeaux pour avertir Messieurs de la cour de l'intention de Sa Majesté. J'envoie en Saintonge vers M. de Strozzi pour apprendre ce que sont devenus les soldats qui ne se seront embarqués (3).

Dans les jours qui suivirent, l'ordre fut maintenu à Bordeaux, et Charles IX put écrire à Lagebaston, le premier président du Parlement : « Nous avons très grand contentement du bon ordre qui a esté donné par le

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 60.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

sieur de Montferrand pour contenir toutes choses en vostre ville, suivant nostre intention, comme aussi du bon debvoir duquel vous y êtes particulièrement acquitté. Vous êtes maintenant bien informé de nostre volonté et des causes qui nous ont meu et contraint permettre et lâcher la main à cette exécution qui a esté faite (1).

Le même jour il manda à M. de Montferrand : « Je vous prie que je demeure obéi et mon commandement suivi, usant de toute hostilité à l'endroit de ceux qui s'opposent à ma volonté et défendant de toute oppression ceux qui se contiendront et demanderont à vivre paisiblement en leurs maisons (2). »

Durant la première quinzaine de septembre, la tranquillité se maintint donc à Bordeaux, et Montferrand répondit le 20 septembre au Roi : « Ceux d'ici vivent en paix les uns avec les autres et ont tous promis à M. de Montpezat, de se contenir et de suivre la volonté de Vostre Majesté (3). »

Nous verrons plus loin qu'il ne persévéra pas dans cette voie.

Il ne nous reste plus qu'à parler de Bayonne. La plupart des historiens ont attribué au vicomte de Orthe, qui en était le gouverneur, cette belle réponse : « Il n'y a pas de bourreaux à Bayonne, il n'y a que des soldats. »

Une lettre de lui, datée de cette ville, le 31 août, tout en faisant un grand honneur à sa modération, amoin-

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 15555, fº 187 (minute originale).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* fº 48.

drit un peu le prestige de la glorieuse légende dont a profité sa mémoire.

« J'ay entendu ce qui est arrivé à Paris, le XXII et XXIIII[e] du présent mois d'août, écrit-il au Roi, et puisque ce sont querelles particulières, j'espère vous rendre si bon et fidèle compte de ceulx que m'avez baillez en charge que de les faire vivre en tel point qu'il ne se attentera chose quelconque à votre dessein (1). »

De cette longue excursion à travers les provinces, une conclusion se dégage, c'est que l'ordre ou le désordre ont dépendu du plus ou moins d'autorité des gouverneurs sur les populations, et de leur plus ou moins de souci de la vie humaine. Si certains se sont montrés faibles et indécis comme Mandelot, cruels comme Montferrand et Montpensier, d'autres ont prudemment attendu les ordres du Roi, et préservé ainsi la vie des protestants. Aussi l'histoire a-t-elle retenu les noms de Chabot-Charny, du duc de Longueville, de Saint-Herem, de Matignon, de Leveneur, de Hennuyer, de Fumichon, de Bouillé, de la Guiche, de Gordes, du comte de Tende, de Villars, de Bellièvre, de Joyeuse, du vicomte de Orthe et enfin de Glandage, et elle a glorifié leur mémoire.

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 47; voir *Bulletin de l'hist. du protestantisme*. Tamizey de la Roque, t. II de la *Revue des questions historiques*; L. Lalanne, *Curiosités biographiques*, p. 372.

XI

Il nous reste à voir maintenant comment la Saint-Barthélemy fut acceptée et appréciée par l'Europe; puis pour compléter cette étude, nous rechercherons les conséquences fatales dont elle fut l'unique cause. La fin du règne de Charles IX et celui tout entier de Henri III en seront troublés.

Un courrier parti précipitamment de Lyon arriva le 2 septembre à Rome; il était porteur d'une lettre de Danès, le secrétaire de M. de Mandelot, à M. de Jou, commandeur de Saint-Antoine. Danès le priait de faire savoir sur le champ au Saint-Père, qui l'en récompenserait largement, que les principaux chefs protestants avaient été tués à Paris et que le Roi avait donné l'ordre aux gouverneurs des provinces de se saisir de tous les huguenots.

Averti le premier, le cardinal de Lorraine fit remettre deux cents écus au courrier, et prenant avec lui Férals, il alla annoncer cette grande nouvelle au Saint-Père. Grégoire XIII ne put maîtriser un premier mouvement de joie; il fit remettre cent écus au porteur de la lettre et voulait même que l'on allumât des feux de joie dans Rome. Férals lui objecta qu'avant tout il fallait attendre une lettre officielle du Roi et celle de Salviati son propre légat (1).

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 16140, fº 191, vº.

Elles ne se firent pas attendre : le 5 septembre, Beauville arriva à Rome, et Férals fit remettre au pape la lettre du Roi et celle de Salviati, dont Beauville s'etait chargé (1).

« Très Saint-Père, disait le Roi dans la sienne, nous envoyons présentement devers Vostre Sainteté le sieur de Beauville pour dire et faire cognoistre à Vostre Sainteté aucunes choses, de nostre part, sur lesquelles nous prions et requérons Vostre Sainteté tant et si affectueusement que faire pouvons lui accorder bénigne et favoable audience et ajouster la mesme foy à ce qu'il vous dira, comme vous vouldriez faire à nostre propre personne (2). »

Charles IX gardait le silence et sur le massacre et sur ses causes; mais une lettre du duc de Montpensier au Pape les expliquait et les motivait. Après avoir rappelé la bonté, la clémence dont Sa Majesté avait usé envers les huguenots et l'amiral, le duc les accusait lui et les siens d'avoir voulu tuer le Roi, sa mère, ses frères et les principaux seigneurs catholiques « pour bâtir un Roi à leur dévotion et abolir tout autre religion que la leur »; mais le jour où devait s'exécuter cette damnable entreprise « Dieu avoit illuminé l'esprit du Roi, qui avoit fait tomber l'exécution sur l'amiral st ses complices ». « Leur nombre est si grand en cette ville, ajoutait-il, que je ne le sçaurois déclarer a Vostre Sainteté, et ce que j'en loue le plus, c'est la résolution que Sa Majesté a prise d'anéantir toute cette vermine et de remettre l'église

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16040, f° 191, v°.
2. Archives du Vatican.

catholique entre ses bons sujets au repos et splendeur qu'ils la désirent (1). »

Nous ne détacherons de la dépêche du legat Salviati au cardinal de Côme, que cette seule phrase qui exclut toute idée de préméditation du massacre en grand des huguenots : « Si l'amiral était mort du coup d'arquebuse qu'on lui tira, je ne puis croire que tant de personnes eussent été tuées. Lorsque j'écrivis ces jours passés à votre Seigneurie et, par lettre chiffrée, que l'amiral s'avançait trop et qu'on lui donnerait sur les doigts, j'étais convaincu qu'on ne pouvait plus le supporter et j'étais resté avec cette persuasion, lorsque dans ma dépêche ordinaire j'écrivis que j'espérais donner bientôt à Sa Sainteté quelque bonne nouvelle ; mais je ne croyais pas à la dixième partie de ce que je vois présentement de mes propres yeux (2). »

Dans une lettre datée de Paris du 27 août, et qui ne parvint à Rome que plus tard, Salviati entre dans de nouvelles explications : « La Reine-mère est décidée non seulement, à supprimer l'édit, mais aussi à rétablir la religion catholique, par les voies légales dans toute son observance. L'on ne peut en douter depuis la mort de l'amiral et de tant d'autres personnages de valeur, ce qui est d'ailleurs conforme aux entretiens que j'ai eus avec elle à Blois à l'occasion du mariage de Navarre et d'autres affaires qui se traitaient alors. Je puis l'attester devant Notre Saint-Père et l'univers entier (3).

L'historien protestant Soldan a ingénieusement ob-

1. Archives du Vatican.
2. Theiner, *Continuation des annales de Baronius*, t. Ier, p. 329.
3. *Ibid.*

servé que l'interprétation de la lettre de Salviati dépend de la ponctuation et que si l'on adoptait la sienne, et telle que nous la reproduisons dans la note ci-dessous, ce *mot conforme aux entretiens que le légat avait eus avec la Reine à Blois* (3), s'appliquait uniquement à l'intention de Catherine de rétablir partout la religion catholique et non à celle de faire tuer l'amiral (1).

D'autres historiens ont relevé la contradiction qui ressort des deux lettres de Salviati; à les entendre, c'est un argument de plus en faveur de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Si l'on veut bien se reporter à l'entrevue que Catherine eut à Metz, en 1569, avec l'ambassadeur d'Espagne et à l'aveu qu'elle lui fit d'avoir promis des sommes importantes à ceux qui tueraient Coligny, Grammont et Larochefoucault, il est admissible qu'à Blois, et avant l'arrivée de l'amiral, elle ait fait à Salviati la même confidence. Si elle ne donna pas suite alors à cette pensée homicide, c'est qu'à ce moment-là Coligny lui était utile pour les deux mariages qu'elle poursuivait, celui de Marguerite avec le prince de Navarre, et celui du duc d'Alençon avec Élisabeth, et utile encore pour la négo-

3. Voici le texte de la lettre, tel que Soldan l'a ponctuée : « Qual regina in progresso di tempo intende poi non solo di revocar tal editto ma per mezo de la giustiza di restituire la fede cattolica nel (nell') antica observanza parendogli che nessuno ne debba dubitare, adesso che hanno fatto morire l'Amiraglio con tanti altri huomini di valore, conforme a ragionamento altre volte havuto con esso meco, essendo a Blès e trattando del parentado di Navarra e dell altre cose che correvano in quei tempi il che essendo vero ne posso rendere testimonianza e a N. S. e a tutto il mondo. » (Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy*, 1855, p, 141.)

ciation d'alliance entamée avec les princes protestants d'Allemagne et la reine Élisabeth.

Tuer l'amiral, c'était bien la ressource suprême qu'elle n'avait cessé d'envisager et, si les nécessités de la politique l'en détournèrent nomentanément, elle n'y renonça pas.

Dans cette même journée du 5 septembre, Beauville fut conduit chez le Pape par le cardinal de Lorraine et Férals. Après avoir fait le récit de tout ce qui s'était passé à Paris, il supplia Sa Sainteté, en récompense du fait accompli, d'accorder la dispense refusée jusqu'alors, et de vouloir bien l'antidater de quelques jours avant la célébration du mariage de Marguerite de Valois ; en même temps, il réclama l'absolution pour les cardinaux de Bourbon et de Rambouillet et pour tous les évêques qui avaient assisté à la cérémonie.

Grégoire XIII répondit simplement qu'il y réfléchirait et aviserait (1).

Le lendemain, les dépêches du légat Salviati furent lues en plein consitoire, et, le choix d'un légat à envoyer en France s'étant porté sur le cardinal Ursin, le Saint-Père, suivi de tout le sacré collège, fit chanter le *Te Deum* dans la chapelle du palais de Saint-Marc qu'il habitait alors.

Le 8 septembre, toutes les troupes papales faisant la haie, Grégoire XIII alla entendre une messe d'actions de grâces dans la chapelle française de Saint-Louis. Le cardinal de Lorraine l'attendait sur le seuil. Au-dessus du porche une inscription placée par son ordre, et écrite

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 16140.

en lettres d'or, proclamait que Charles IX, en faisant massacrer les protestants, n'avait fait que suivre les conseils qu'on lui avait donnés. C'était à la fois s'attribuer la meilleure part dans la préméditation de la Saint-Barthélemy et compromettre Rome aux yeux de l'Europe protestante (1).

En agissant ainsi, le cardinal de Lorraine, si profondément personnel, n'avait en vue que sa propre fortune, et sa propre ambition. De longue date, Férals s'était plaint à Charles IX et à Catherine d'avoir été très mal secondé par lui dans la négociation de la dispense, et lui avait, à bon droit, reproché d'avoir, à dessein, adouci toutes ses remontrances. Allant au-devant de ces justes soupçons, le cardinal avait cherché à s'en justifier (2); mais trop habile pour ne pas s'être aperçu que tout son crédit à la cour de France était en pleine baisse, il cherchait à se remettre au mieux avec la papauté.

Sa main est encore plus visible dans la première édition de l'apologie du massacre du 24 août, qui parut à Rome le 18 septembre 1572. Sous la plume de Camille Capilupi, la Saint-Barthélemy change de nom et ne s'appelle plus que le *Stratagème de Charles IX*, dont la dissimulation est hautement glorifiée (3).

Dans ce pamphlet évidemment inspiré par les vues

1. Voir cette inscription dans le tome VII de la *Correspondance diplomatique* de la Mothe Fénelon, et dans le tome Ier des cinq cents Colbert (Bibl. nat., p. 119).

2. Voir les lettres à ce sujet du cardinal dans le n° 16139 du fonds français.

3. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette rarissime édition portée au catalogue sous le n° 305 et mise aujourd'hui à la réserve.

intéressées de ceux qui lui en avaient suggéré la première idée, Capilupi rapporte que peu après son arrivée à Rome, le cardinal de Lorraine avait dit au cardinal de Sermoneta que de jour en jour il s'attendait à recevoir de Paris une semblable nouvelle, et, à l'appui de la préméditation, il ajoute que lorsque le cardinal entendit de la bouche de l'envoyé du duc d'Aumale les particularités de la sanglante journée, aux questions qu'il lui adressa sur ce qui s'était passé, les personnes présentes virent bien qu'à l'avance il était au courant de tout.

Dans la seconde édition du *Stratagème de Charles IX*, qui parut dans le mois d'octobre suivant, le premier passage a été supprimé; ce retranchement coïncide avec la nouvelle orientation politique de la France. Nous en trouvons la preuve dans l'avertissement mis en tête de *l'édition française de 1574 du* Stratagème. « Quand ce livre parut, nous dit l'anonyme éditeur, chacun en a eu copie, qui a voulu en avoir, et mesme avoit été commencé d'imprimer. Le cardinal de Lorraine qui, au commencement, le trouvoit bon, ayant eu advertissement que tout n'étoit achevé en France, comme on avoit présumé et qu'on avoit usé d'autre langage envers plusieurs princes étrangers, joint que cela eut pu rompre l'élection du roi de Pologne, empêcha que l'édition s'en parachevât (1). »

Rapprochement instructif et qui indique bien que même à Rome les arguments invoqués par le cardinal

1. Voir page 4 de l'édition de 1574. L'éditeur se trompe ou volontairement ou involontairement : le livre fut imprimé le 18 septembre 1572 et dans la seconde édition, ainsi que nous l'avons dit, la phrase compromettante pour le cardinal de Lorraine fut retranchée.

de Lorraine, en faveur de la préméditation de la Saint-Barthélemy, dont il cherchait à s'attribuer le conseil et le mérite, ne rencontraient que peu de créance : le jour même ou une messe d'actions de grâces était dite en grande pompe, à Saint-Louis, l'ambassadeur d'Espagne à Rome, écrivait au Roi son maître : « Bien que les Français veuillent donner à entendre que leur Roi méditait ce coup depuis qu'il fit la paix avec les huguenots, et lui prêtent des stratagèmes qui ne paraîtront pas permis même envers des hérétiques et des rebelles, je tiens pour certain que, si l'arquebusade donnée à l'amiral fut dessein projeté quelques jours auparavant et autorisé par le Roi, tout le reste fut inspiré par les circonstances (1). »

Le 11 septembre, un jubilé fut annoncé aux fidèles et fixé, chaque année, au jour anniversaire de la Saint-Barthélemy pour remercier Dieu de la victoire de Lépante et de la grâce qu'il avait faite à Charles IX d'échapper à une si détestable conjuration. Pour en perpétuer le souvenir, une médaille fut frappée. D'un côté elle représentait l'effigie de Grégoire XIII, de l'autre, l'ange exterminateur frappant de son glaive les huguenots et tout à l'entour l'exergue suivant : *Ugonotorum strages* (2); enfin Vasari fut appelé de Florence pour peindre sur les murailles du Vatican les principales scènes de la sanglante journée.

Les salves d'artillerie du château de Saint-Ange, les *Te Deum* chantés dans toutes les églises, les feux de joie,

1. Gachard, *Bulletin de la Commission d'histoire en Belgique*.

2. Elle a été reproduite par Bonnani, *Numism. pontific.* t. I p. 336. Notre Cabinet des médailles en possède une.

les peintures murales de Vasari, le jubilé, les médailles commémoratives, ont fait accuser la papauté d'être la complice de la Saint-Barthélemy ; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'à Rome, à la fin de septembre, on croyait encore à la réalité de la conjuration des huguenots : « Sire, écrivait Férals le 22 de ce même mois à Charles IX, je rends grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu conserver et préserver Votre Majesté, celle de la Reine sa mère et de Messieurs ses frères de l'abominable conspiration qu'ils avoient pourpensée. Je ne crois pas qu'il y ait histoire qui fasse mention d'une si cruelle et si mauvaise volonté (1). »

Dans la première quinzaine de novembre suivant, l'homme qui avait arquebusé l'amiral Coligny vint à Rome et fut amené au Vatican par le cardinal de Lorraine. Cette visite fut vivement blâmée, et Grégoire XIII, ce qui est entièrement à sa décharge, s'en montra très irrité : « C'est un assassin, s'écria-t-il, en parlant de Maurevel (2). »

L'éminent historien qui a compulsé toutes les archives de l'Europe pour soutenir la thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy affirme qu'il n'a trouvé aucune preuve de la complicité de Rome(3).

L'historien protestant Soldan l'affirme également, et invoque à l'appui les lettres de Salviati qui excluent toute entente avec Rome (4).

De Rome passons à Vienne :

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 16140 fº
2. Bibl. nat., cinq cents Colbert, nº 395.
3. Lord Acton, *The Worth British Review*, nº cl.
4. Soldan, *La France et la Saint Barthélemy*, p. 101

Vulcob, l'ambassadeur de France, ne reçut que le 16 septembre les deux lettres du Roi du 22 et du 28 août. Sur-le-champ il se rendit auprès de l'empereur Maximilien, et il commença par lui lire la première lettre de Charles IX, afin qu'il pût bien apprécier en quels termes le Roi avait désapprouvé l'attentat commis sur la personne de l'amiral et les ordres sévères qu'il avait donnés pour poursuivre et punir le meurtrier.

C'était une sorte de préface pour arriver à de plus graves aveux. L'Empereur l'écouta sans faire une seule réflexion; alors Vulcob en vint à ce qui avait suivi « au grand regret du Roi, par l'occasion que les protestants sur qui l'orage étoit tombé avoient d'eux-mêmes donnée », puis il se pressa d'ajouter « qu'il n'étoit en cela question ni de la religion, ni de la rupture de l'édit, que tout procédoit de la malheureuse conspiration de l'amiral et de ses adhérents ».

« Je m'attendais, répondit Maximilien, à tout ce que vous venez de me dire. Il n'y a pas trois semaines, l'on m'a écrit de Rome et à propos des noces du roi de Navarre : « A cette heure que tous les oiseaux sont « dans la cage, l'on pourra les prendre tous ensemble. « Quant à ce que vous m'affirmez que le Roi votre maître « ne veut pas rompre son édit de pacification, on le croira « malaisément. Au reste nous verrons ce que le temps « et les effets nous en apprendront. »

« — Je conviens, reprit Vulcob, qu'il n'y a pas faute de personnes qui, de longue date et sans aucune occasion, n'ayent désiré que l'on ît mourir tous ceux de la religion, à quelque prix que ce fût; mais je vous affirme que l'intention du Roi est de maintenir l'édit de pacifica-

tion, à moins, toutefois, que les protestants ne donnent l'occasion de le rompre (1). »

Ce jour-là l'entretien ne se poursuivit pas; mais Vulcob revit l'Empereur dans la première semaine d'octobre, et comme il cherchait à bien établir que les huguenots avaient conspiré, sans le laisser achever : « On m'écrit de Rome, lui dit Maximilien, que le cardinal de Lorraine affirme que ce qui a été fait à Paris a été délibéré et résolu avant qu'il ne quittât la France (2). »

Les protestations de Vulcob ne purent donc modifier en rien cette mauvaise impression; au mois de novembre suivant, étant venu annoncer à l'Empereur que le prince de Condé et le roi de Navarre avaient assisté à la messe le jour de la fête de la Saint-Michel : « Je le crois aisément, répondit-il, ils ne pouvaient guère faire autrement. »

L'entretien s'étant de nouveau porté sur la Saint-Barthélemy et les causes qui y avaient déterminé le Roi : « Quand on veut faire une chose, dit l'Empereur, les prétextes ne manquent pas. On m'a bien accusé moi-même d'y avoir participé et pourtant il n'en est rien.

« — Puisque on a conçu cette opinion de Votre Majesté, riposta Vulcob, on ne doit pas s'étonner que le Roi mon maître ait été également calomnié (3). »

Maximilien avait une raison toute personnelle de parler ainsi. Affirmer la préméditation de la Saint-Barthélemy, c'était, en la rendant plus odieuse, affaiblir les

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 397, p. 337.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

chances du duc d'Anjou à la royauté de Pologne et doubler celles de son fils l'archiduc Ernest.

En Espagne, tout au contraire, le massacre de la Saint-Barthélemy s'accordait avec les propres vues de Philippe II; de longue date il l'avait conseillé, et encouragé, dans son propre intérêt et comme le plus sûr moyen d'en finir avec la rébellion des Pays-Bas.

Parti de Paris le 24 août, Jean de Oalegni (1), le secrétaire de Cuniga, arriva à Madrid le samedi, 7 septembre. « Tandis que j'écris, disait l'ambassadeur, ils les tuent tous : ils les mettent nus et les traînent par les rues, ils pillent les maisons et n'épargnent pas un enfant. Béni soit Dieu qui convertit les princes français à sa cause! puisse-t-il inspirer à leurs cœurs de continuer comme on a commencé (1)! »

Philippe II s'attendait à la guerre et s'y préparait; en apprenant la mort de ses plus mortels ennemis, pour la première fois il ne fut pas maître de lui; son visage glacial s'anima d'une joie sauvage. Le même jour il alla au monastère de San Geronimo faire chanter le *Te Deum*; et, avant de partir, il chargea le secrétaire d'état Cayas d'aller annoncer cette grande nouvelle à l'ambassadeur de France.

Le lendemain, Saint-Gouard étant venu le visiter, il se prit à rire en le voyant, ce qu'en sa vie il n'avait jamais fait; puis avec les expressions les plus exagérées, il loua la profonde dissimulation de Charles IX et félicita Cathe-

1. M. Gachard a publié le récit de Oalegni sur la Saint-Barthélemy, récit incomplet et inexact sur plusieurs points. En voir la copie dans les Archives du Ministère des affaires étrangères.

2. Archives nat., collection Simancas, K, 1530.

rine d'avoir si bien, et à son image, élevé un pareil fils. C'était bien maintenant et, à juste titre, le Roi très Chrétien.

A ces éloges intéressés, Saint-Gouard fit une réponse regrettable dans la bouche d'un ambassadeur de France : « Avouez, Sire, que c'est au Roi mon maître, que vous devez vos Pays-Bas (1). »

A quelques jours de là, Philippe II, s'entretenant de la Saint-Barthélemy avec le prince d'Eboli : « Vous rappelez-vous, lui dit-il, que Saint-Gouard m'a naguère prévenu que je verrais des choses admirables, et cela au moment où j'avais de si graves soupçons. J'ai pensé depuis que, puisqu'il me parlait avec tant d'assurance, il fallait que ce fût chose concertée et que le Roi mon frère la lui avait confiée (2). »

Resté sous cette idée, il écrit à Cuniga son ambassadeur : « C'est une des plus grandes joies de ma vie entière; allez exprimer à la Reine mère la satisfaction que j'ai ressentie d'un acte si utile à Dieu, et à la Chrétienté; ce sera le plus grand titre de gloire du Roi mon frère auprès de la postérité (3) ! »

Mais une nouvelle lettre de Cuniga, datée du 31 août, vint jeter du froid sur l'enthousiasme irréfléchi des premiers jours et remit les choses à leur véritable point de vue.

« Le massacre n'a pas été prémédité, mandait-il, ils ne voulaient que la mort de l'amiral et l'imputer au duc de Guise; mais l'amiral n'ayant pas été tué du coup

1. Biblioth. nat., fonds franç., 16104, f° 33.
2. Archives nat., Collect. Simancas. K, 1530.
3. *Ibid.*, K, 1530, n° 53.

d'arquebuse et sachant d'où il partait, de crainte de sa vengeance, ils se sont décidés à ce qu'ils ont fait (1). »

Catherine s'était réservé la tâche délicate d'écrire à Philippe II. Dans sa lettre du 28 août, pour motiver vis-à-vis de lui la nécessité de la Saint-Barthélemy, elle a recours à la prétendue conspiration dont Dieu leur a fait la grâce de les préserver. Bientôt l'on en reconnaîtra les fruits, et elle s'en réjouit d'autant plus que « cette occasion, c'est ainsi qu'elle la qualifie, augmentera l'amitié entre les deux couronnes », son unique désir. Le Roi son fils, ayant donné charge à son ambassadeur de raconter comment tout s'est passé, elle s'en remet à sa suffisance.

Mais dans une lettre adressée le même jour à Saint-Gouard, ses défiances à l'égard de l'Espagne se font déjà jour :

« Je sais bien que ceux de par de là sont malaisés de émouvoir, sinon en tant qu'ils cognoissent y aller de leur profit. L'on estime que la crainte qu'ils avoient que le Roy mon fils favorisât les troubles de Flandres, les inviteroit plus tôt à non seulement entretenir; mais à fortifier et estreindre amitié avec nous que tout autre respect; maintenant, comme à cause de cette mutation, nous sommes embarqués à courir pareille fortune qu'eux, il est à croire qu'ils ne se donneront aujourd'hui autant de peine de rechercher notre amitié, comme ils eussent fait, s'ils en eussent eu besoin pour la conservation de leur pays (2). »

Mais, tout en ne dissimulant pas ce qu'elle aura plus

1. Archives nat., Collect. Simancas. K., 1530.
2. Bibl. nat., n° 16204, f° 153.

tard à craindre de la politique si personnelle de l'Espagne, à l'heure où nous sommes, elle ne pense encore qu'à se servir de la Saint-Barthélemy au profit du duc d'Anjou, à la fortune duquel elle subordonnera désormais toute son action à l'extérieur.

Pour bien comprendre Catherine, et pour bien saisir sa pensée du jour dans toutes ses perpétuelles variations, il faut avoir recours aux lettres qu'elle adresse à ceux des ambassadeurs en qui elle a le plus de confiance. « Je désirerois, mande-t-elle de nouveau à Saint-Gouard, que la démonstration que le Roi mon fils a faite de son intention au service de Dieu à l'endroit de ceux de la nouvelle religion, servît à persuader au Roi Catholique de donner en mariage sa fille aînée au duc d'Anjou, le plus sûr moyen d'assurer l'union des deux royaumes (1). »

Toutefois, ne se départant pas de sa prudence habituelle, elle n'autorise pas Saint-Gouard à en parler en son nom. C'est une simple idée qu'elle se borne à émettre ; à lui de la produire et de la poursuivre en temps utile et favorable.

Ce mariage qu'elle ambitionnait pour le duc d'Anjou, Saint-Gouard, avant même qu'il eût reçu sa lettre, en avait eu aussi l'idée, et voici ce qu'il lui avait écrit à ce sujet : « Un personnage attitré (il ne le nomme pas), est venu me dire : « Ne seroit-il pas à propos de faire le duc d'Anjou roi d'Angleterre ? » — « Je le trouverois très bon, ai-je répondu, si c'étoit chose dont on pût disposer, mais en France, il y a un proverbe qui dit que l'on n'achète pas la peau de l'ours, paravant qu'il

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16104, f° 133.

soit mort; mais le Roi catholique étant déjà vieux pourroit bien faire épouser l'Infante au duc d'Anjou et lui donner un Etat de tant qu'il en a et après on aviseroit aux choses d'Angleterre. » « Il ne m'en a plus reparlé, avait-il ajouté, je crois qu'ils voudroient bien nous désunir du côté de l'Angleterre pour être ainsi assurés de toutes parts (1). »

Nous en avons fini avec l'Espagne, passons à l'Angleterre : un courrier débarqué à la Rye apporta le premier la nouvelle de la Saint-Barthélemy, bientôt confirmée par des protestants échappés de Dieppe.

Killegrew remit à La Mothe-Fénelon la lettre de Charles IX, datée du 24 août, dont le courrier était porteur, simple reproduction de toutes celles écrites ce jour-là et faisant la même allusion à la lutte engagée entre les deux maisons de Châtillon et de Guise, et à la sédition populaire dont l'amiral et les principaux chefs protestants avaient été victimes.

La Mothe-Fénelon s'empressa de mettre cette lettre sous les yeux de Killegrew à l'effet d'atténuer l'opinion déjà répandue que la Saint-Barthélemy était de longue date concertée avec Rome et Philippe II, et que les noces du Roi de Navarre et de Marguerite de Valois n'avaient été qu'un piège pour avoir sous la main tous les huguenots (2).

Charles IX, dans une nouvelle lettre datée du lendemain, changeait de langage :

« Je vous fis, hier, une dépêche de l'émotion qui advint dès le matin, qui continua hier et qui vérita-

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 16104, fº 92.
2. La Mothe-Fénelon, *Négociat. diplom.*, t. V, p. 115 et suiv.

blement, à mon grand regret, n'est encore apaisée; mais pour ce que l'on a commencé à découvrir la conspiration que ceux de la religion prétendue réformée avoient faite contre moy-même, ma mère et mes frères, vous ne parlerez point des particularités de cette émotion et de l'occasion, jusqu'à ce que vous ayez plus amplement et certainement de nos nouvelles (1). »

Sans perdre une heure, La Mothe fit demander une audience à Elisabeth; mais elle la remit au 8 septembre et l'invita à se rendre au château de Woodstock où elle était alors.

Au jour fixé, elle s'entoura de tous les membres, de son conseil, de toute sa cour, ce qui n'était pas d'usage. A l'entrée de l'ambassadeur dans la salle de réception il se fit un grand silence, des regards irrités se portèrent sur lui. Vêtue de noir, en signe de deuil, la Reine s'avança de quelques pas à sa rencontre et, l'emmenant dans une embrasure de fenêtre : « les bruits qui courent sont-ils vais? » dit-elle d'une voix brève et sévère.

« — La soudaineté du danger, répondit La Mothe, n'a même pas laissé au Roi le temps de la réflexion; il a été contraint de laisser exécuter contre l'amiral et les siens tout ce qu'ils avaient prémédité contre sa personne.

« — Je voudrais de bon cœur, reprit-elle, que les crimes imputés à l'amiral et aux siens fussent encore plus grands que ceux qui leur ont été autrefois reprochés, et que cette nouvelle conspiration dépassât toutes celles du passé; car je suis jalouse de l'honneur et de la réputation du Roi, que j'estime et que j'aime plus

1. La Mothe-Fénelon, *Négociat. diplom.*, t. VII, p. 325.

Majesté peut penser la prospérité que telles choses apportent à leurs affaires (1). »

Effrayé du parti qu'ils se promettaient d'en tirer, il alla au camp du prince d'Orange lui apporter la nouvelle des événements de Paris. Si inattendue, si fatale qu'elle fût, le Taciturne ne se départit pas de son calme habituel : « J'avais appuyé, dit-il, le meilleur de mes affaires sur le Roi votre maître ; il me semble impossible que jamais il puisse se purger de ce fait à l'endroit des princes protestants de l'Allemagne et autres de cette religion. Il est bien nécessaire qu'il prenne de bons conseils, car je prévois que son royaume retournera dans de nouveaux troubles (2). »

C'était prophétiser l'avenir.

Mais il ne dissimulait pas le coup irréparable porté par la Saint-Barthélemy à sa propre fortune : « S'il ne fût intervenu cette exécution, écrit-il à son frère, Jean de Nassau, nous étions pour cette heure maîtres du duc d'Albe et nous aurions capitulé à notre plaisir ».

De son côté, Schomberg jette un cri d'alarme : « je vous laisse à penser, Madame, écrit-il à Catherine, le 6 octobre, si les adversaires et compétiteurs du Roi votre fils sont soucieux et diligents à ne perdre ceste occasion, qui se présente (3). »

Plus explicite encore, dans une lettre du même jour au duc d'Anjou : « L'opinion que les princes d'Allemagne se sont imprimée en la teste et de laquelle il est impossible de les détourner en ceste première heure, est

1. Bibl. nat., fonds franç.. n° 16127.
2. Gachard, *Correspondance de Guillaume d'Orange*, t. III, p. 29.
3. Bibl. nat., cinq cents Colbert, vol 400 (non paginé).

que tout ce qui est advenu en France s'est fait par préméditation. Ces calomnieuses opinions et plusieurs autres que j'ai mandées au Roi et à la Reine nous renversent quasi tout dessus dessous. Je meurs de dépit, Monseigneur, de voir que, par les plus exécrables mensonges du monde, votre compétiteur ne s'endort pas; prenez-bien garde de donner occasion aux électeurs protestants de soupçonner et de s'imprimer davantage dans la teste que vous favorisez les affaires du roi d'Espagne en quoi que ce soit. Ne lui faites pas acte d'ennemi, si vous voulez; mais sus, holà, si vous ne voulez vous faire désarçonner du tout (1). »

Il ne s'en tient pas là, et écrit également à l'évêque de Limoges : « Avant tout, il faut consolider la playe que la mort de l'amiral et l'effusion du sang des huguenots ont faite au cœur des princes de la Germanie; car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au Roi à faire connoistre par effet et par un gracieux traitement qu'il fera aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, et surtout on doit finir toute intelligence secrète avec l'Espagnol et ses adhérents. Au surplus, le Roi et Monseigneur le duc d'Anjou doivent rechercher, caresser, et chérir de tout leur possible les princes d'Allemagne, pour ne leur donner occasion de se précipiter par désespoir aux lacs des ennemis de la couronne de France (2). »

En Suisse, cette terre amie, qui, de longue date, nous fournissait de braves et fidèles soldats, l'indignation n'était pas moindre : Grantrie, l'un de nos résidents,

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert n° 400 (volume non paginé).
2. *Ibid.*

écrivait à Catherine le 19 septembre : « Il vint nouvelles de toutes parts, à tous les cantons protestans d'une *vespertine* donnée à tous les huguenots par tout le royaume et que mesmes l'on n'avoit pas pardonné aux femmes et enfans, criant si haut et avec tant d'exécrations que je ne l'oseray jamais écrire. Brief, Madame, ils disent que c'estoit une délibération et résolution que Vostre Majesté, Monseigneur d'Anjou avec Mrs de Guise, auroient machinée, il y a longtemps, exemptant le Roi de cela et que Vostre Majesté avoit establi les noces du roi de Navarre avec Madame, pour mieulx attrapper ceux là et que l'on voit bien en un même temps ce que le Sieur Strozzi a fait à la Rochelle, feignant aller aux Indes, et ce qui s'est exécuté à Orléans, à Lyon et autres lieux. Il ne sera pas hors de propos de faire imprimer une apologie où tout le succès de tout cecy fust bien discouru, avec mention de quelques uns de la religion qui auroient entendu ces malheureux conseils, avec aussi les confessions de ces secrétaires du feu amiral et autres prisonniers que Vos Majestés tiennent, pour cela estre publié par toute l'Allemagne ici, et autre part (1).

De Pologne où il allait soutenir la candidature du duc d'Anjou et où il n'avait pu parvenir qu'au risque de sa vie, Monluc, l'évêque de Valence, adresse au secrétaire d'Etat Brûlart cette lettre énergique, qui, sans aucun doute, dut être mise sous les yeux de Catherine : « Vous entendrez comment ce malheureux vent qui est venu de France a reculé le navire que nous avions condui à l'entrée du port. Vous pouvez penser coment

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 427, f° 155

celuy, qui en avoit la charge, a occasion d'estre à jamais content, quand il voit que, par, la faute d'aultruy il a perdu le fruit de ses labeurs. Je dis faulte d'aultruy, parce que, puisque on avoit envie de ce royaume de Pologne, l'on pouvoit et devoit surseoir l'exécution qui a esté faite (1). »

Krassowski, ce nain polonais, si goûté à la cour, où il fit un si long séjour et qui, retourné en sa patrie, y était devenu un des plus utiles auxiliaires de la candidature du duc d'Anjou, écrit à Catherine : « les Allemands, qui ont déjà dépensé en pure perte soixante mille thalers pour l'élection de l'archiduc, se sont mis à écrire de telles calomnies que je n'ose les répéter. Ils ont été jusqu'à dire que le Roi et le duc d'Anjou couroient les rues de Paris, criant : *mort aux Huguenots!* Tous les protestants de ce royaume, et ils sont nombreux, qui étoient de notre parti, ne savent que faire ni où aller (2). »

« Notre faveur, s'écrie tristement Choisnin dans ses *Mémoires*, ne dura que vingt-quatre heures, car il survint incontinent quelqu'un qui apporta la fatale nouvelle, enrichie de tant de particularités, qu'en peu d'heures la plus part détestèrent le nom français. Toutes les semaines on apportoit des peintures où l'on voyoit toutes manières de mort cruelle dépeintes. L'on y voyoit fendre des femmes pour en arracher les enfants qu'elles portoient. Le Roy, le duc d'Anjou y estoient dépeints spectateurs de cette tragédie; avec leurs gestes et des paroles écrites ils monstroient qu'ils estoient marris que les exécutions n'estoient assez cruelles. Tels écrits et

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 7, f° 477.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 3806, f° 37 (traduct. de l'italien)

telles peintures irritoient tellement le cœur de plusieurs qu'ils ne vouloient pour rien endurer qu'en leur présence le nom du Roy fust prononcé; les dames en parloient avec telles effusions de larmes, comme si elles avoient esté présentes à l'exécution (1). »

Mais les remontrances les plus vives, les plus hardies vont être faites à Catherine par du Ferrier, l'ambassadeur de France à Venise : « Madame, la vérité est certaine, indubitable, que les massacres advenus partout le royaume de France non seulement contre l'Amiral et autres principaux chefs de la religion; mais aussi contre tant de pauvre peuple innocent ont si fort esmu et altéré l'humeur de ceux qui sont par deçà affectionnés à vostre couronne, encore qu'ils soyent du tout catholiques, qu'ils ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté fait à vous tant seulement et à Monseigneur d'Anjou. Par le moyen susdict, il s'est osté la couronne impériale, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemands, mesme les protestants, que de le faire Empereur et de remettre l'Empire en la maison de France, et disoient estre bien informés que le dit Amiral et aultres ne conspiroient jamais contre Vos Majestés ou aucuns des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que par tels moyens on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur d'Anjou et si fort agrandir le Roi d'Espagne, qui se peult dire aujourd'hui le seul prince de la Chrétienté qui commande à tous aultres; et disent encore que, pour venir à bout des dicts chefs, il y avoit d'autres moyens aussi certains et qui n'eussent

1. *Mémoires de Choisnin*, p. 697.

pas tant offensé les étrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame, que je ne croye à rien de tout ce que dessus, je vous ai bien voulu escrire et vous supplier de vous garder mieux que vous n'avez faict d'aulcuns désespérez, qui passent par icy, lesquels sont si fols et téméraires, de dire que vous avez mieux aimé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'Amiral que l'augmenter et que vous ressentir du mal de celuy qui a faict mourir vostre fille (1). »

Pareille lettre ne pouvait rester sans réplique : « Je n'ai rien fait, conseillé, ni permis, lui répond Catherine, le 1er octobre, que ce que l'honneur de Dieu, le devoir et l'amitié que je porte à mes enfants me commande, d'autant que ayant l'Amiral, depuis la mort du feu Roi Henri Monseigneur, monstré par tous ses actes et déportements qu'il ne tendoit qu'à la subversion de cet Etat et de ôter la couronne au Roy mon fils, et que, au lieu de se reconnoître comme sujet, il s'étoit si bien établi et agrandi qu'il avoit les mêmes pouvoirs et commandements que lui à l'endroit de ceux de la religion, tellement que, étant rebelle à son prince, il a pris par force des villes, n'ayant pas craint donner plusieurs batailles et esté cause de la mort d'un si grand nombre de personnes, et encore depuis la dernière paix et édit de pacification, il a conspiré si malheureusement contre la personne de son Roi et de ses frères, comme les princes étrangers seront bientôt éclairés par le procès qui sera bientôt en sa cour de parlement à Paris, que je m'assure que l'on dira que le Roy mon fils a fait ce qu'il appar-

1. Bibl. Imp. de Saint-Pétersbourg, voir notre livre le *XVIme Siècle et les Valois*, p. 327.

tenoit à sa grandeur, estant Roy et prince souverain et que l'Amiral, estant si fort, si puissant en ce royaume, comme il estoit, ne pouvoit estre autrement puny de sa rébellion que par la voie que l'on a esté contraint de prendre tant en sa personne que de ceux qui tenoient son party, et ayant esté bien marry que sur l'émotion plusieurs autres personnes de leur religion ont été tuées par les Catholiques qui se ressentoient d'autres maux, pilleries, meurtres et autres meschants actes que l'on avoit commis contre eulx. »

« Pour le regard de ce que me mandez de celui qui a fait mourir ma fille, c'est chose que l'on ne tient point pour certaine, et, si elle estoit, le Roi mon fils n'en pouvoit faire la vengerie en l'estat que son royaume estoit lors; mais, à présent qu'il est tout un, il aura assez de moyen et de forces pour s'en ressentir, quand l'occasion s'en présentera et m'assure que, quand les princes protestants auront bien sçeu la vérité et considéré tout ce que dessus, ils continueront à l'endroit de mon dit fils la mesme volonté qu'ils avoient auparavant que ceci fust advenu (1). »

1. Bibl. nat., fonds franç., 15555, f° 112. (Minute origin.).

XII

Dans le précédent chapitre nous avons retracé l'impression produite par la Saint-Barthélemy en Europe.

Retournons sur nos pas, revenons à Catherine, et voyons-la aux prises avec les difficultés et les dangers du lendemain. Les ambassadeurs de tous les princes d'Italie et ceux du duc de Savoie et du roi d'Espagne ne lui avaient pas ménagé les félicitations et les encouragements; mais de la part de l'ambassadeur d'Angleterre, Walsingham, l'ami, le confident de Coligny et de tous les chefs protestants, elle n'avait à attendre que d'énergiques remontrances, et elle était réduite à tenir un tout autre langage.

Le 26 août, il avait envoyé l'un de ses secrétaires la remercier d'avoir veillé à sa sûreté et à celle de ses compatriotes, et il l'avait priée de lui faire connaître les causes qui avaient pu motiver cette sanglante exécution; car divers bruits ayant cours, il tenait à transmettre à la Reine, sa maîtresse, ce qui en était au vrai. Au lieu de répondre, ce qui lui eût été difficile, elle préféra s'en entretenir avec lui.

Le premier septembre, Lansac et Mauvissière, suivis de douze gentilshommes, car les rues étaient encore peu sûres, vinrent le chercher à son hôtel et le conduisirent au Louvre. Charles IX le reçut le premier et, en l'abor-

dant, il lui dit que, pour couper court à tous les bruits répandus, il avait ordonné qu'on procédât au procès de l'amiral et de ses complices, et qu'il s'empresserait d'en adresser le résultat à la Reine, sa sœur. Il affirma qu'il avait été contraint, et à son extrême regret, à ce qui avait eu lieu, pour préserver sa vie, celle de sa mère et de ses frères, et protesta de la sincère affection qu'il portait à la reine Elisabeth, espérant à l'avance qu'elle ne prendrait pas occasion de ce qui venait de se passer pour croire le contraire.

Walsingham répondit que, si la culpabilité des protestants pouvait être démontrée, sa maîtresse en ressentirait plus de joie que personne, car elle mettait la vie de Sa Majesté au-dessus de toute autre considération. S'étant plaint du meurtre de trois Anglais, Charles IX s'en montra très peiné et promit de faire punir sévèrement les coupables si l'on parvenait à les découvrir (1).

De chez le Roi, Walsingham fut mené chez Catherine. Elle se borna à lui répéter ce que son fils lui avait dit et, au moment où il se retirait, elle l'assura que l'édit de pacification serait maintenu et la conscience des protestants respectée.

A la suite de cette première entrevue, Mauvissière vint le visiter et ayant amené l'entretien sur le duc d'Alençon, il le pria d'appuyer le projet de son mariage avec le même zèle que par le passé.

« Tout ce que je vois, répondit Walsingham, ne m'y encourage guère. »

« — Pourquoi alors, répliqua Mauvissière, ne vous

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham.*

en expliquez-vous pas de nouveau avec la Reine mère?

« — J'y suis tout disposé, mais à la condition qu'elle me fera appeler. »

C'était un jeu joué; Catherine l'envoya chercher tout aussitôt, et allant droit au fait : « J'ai su par Mauvissière que vous avez émis des doutes sur notre sincérité à vouloir le mariage de mon fils d'Alençon avec votre Reine, dites-les moi et je vous répondrai. »

Il les motiva sur les étranges procédés dont on avait usé dans la négociation du mariage du duc d'Anjou; l'on avait donc cru y voir une ruse pour tromper les protestants et préparer la Saint-Barthélemy; puis il se plaignit de la violation de l'édit de pacification.

Evitant de répondre directement : « La ligue que nous avons récemment conclue, dit-elle, l'a été avec votre Reine et non avec l'amiral; en quoi y avons-nous manqué?

« — Je le reconnais, Madame, mais la liberté de conscience avait été accordée à l'amiral et à ses coreligionnaires, et pour nous c'était là une garantie de sécurité; » puis faisant brusquement allusion aux conventions secrètes de la conférence de Bayonne, il osa lui dire que la Saint-Barthélemy était une véritable déclaration de guerre à tous les princes protestants.

« — Ce que vous me rappelez de Bayonne, reprit-elle, avec aigreur, est une des inventions de l'amiral pour nous rendre odieux et nous faire des ennemis de tous nos amis. D'ailleurs, sachez-le bien, Votre Reine n'a pas tant à se louer de lui; dans un testament qu'il fit lors d'une maladie à la Rochelle, il recommandait au Roi mon fils, d'abaisser, autant qu'il le pourrait, les

Espagnols et les Anglais afin d'assurer la tranquillité de ses propres Etats. »

« — C'est son éloge, Madame, que vous venez de faire, » riposta-t-il.

Laissant de côté ces questions irritantes, elle revint au projet de mariage de son fils d'Alençon, et de nouveau mit en avant l'idée d'une entrevue.

« En supposant, Madame, qu'elle pût avoir lieu, permettez-moi de vous poser deux questions : la première au sujet de l'exercice de la religion, la seconde relative à l'édit de pacification.

« — Aucune difficulté, répondit-elle, en ce qui regarde la religion ; toute satisfaction sera donnée à votre Reine par mon fils d'Alençon, n'en doutez pas ; quant à l'édit de pacification, le Roi mon fils laissera à ses sujets protestants toute liberté de conscience ; mais ne permettra à l'avenir que l'exercice de la seule religion catholique. »

« — Mais, Madame, vous m'avez dit tout le contraire lors de notre première entrevue. »

« — De nouvelles menées, tout récemment découvertes, motivent la suppression de l'exercice de la religion protestante. Toutefois les huguenots auront en France la même liberté que les catholiques en Angleterre. »

« — Notre Reine, Madame, n'a pas publié d'édits ; si elle l'avait fait, elle tiendrait sa parole. »

« — Elle est libre de ses actions, comme nous des nôtres. »

« — Alors, Madame, en cas d'une guerre avec l'Espagne, l'Angleterre peut-elle toujours compter sur la France ? »

« — Certainement, même en cas d'une attaque du

roi d'Espagne; vous le voyez, je ne fais aucune difficulté de vous le nommer. Notre seul désir, c'est de maintenir notre royaume en repos. » Et sur cette dernière réplique, l'entretien se rompit.

Jusqu'ici Walsingham n'avait parlé qu'en son propre nom ; de nouvelles instructions d'Elisabeth et de ses ministres l'ayant laissé libre de soumettre leurs remontrances soit au Roi soit à Catherine, il préféra s'adresser d'abord à elle, car on lui attribuait toutes les cruautés qui se commettaient par toute la France.

« La Reine, ma maîtresse, lui dit-il tout d'abord, ne sait que croire ni que penser, en voyant que, sans distinction d'âge ni de sexe, ceux de la religion sont massacrés; elle a donc tout lieu de craindre que l'honneur du Roi n'en soit entaché, et elle s'étonne qu'une princesse si prudente et si expérimentée que Votre Majesté y ait prêté les mains. Il eût été aussi facile d'arrêter ces malheureux que de les égorger, » et revenant sur ce qu'il avait déjà dit : « Ma maîtresse ose espérer que le Roi s'en justifiera et devant Dieu, et devant les hommes.

« — Je ne suis point surprise, dit elle, de l'étonnement de votre maîtresse; cette exécution a été faite avec plus de cruauté que le Roi mon fils n'aurait voulu. *Il n'est pas un tyran; l'on a eu bien de la peine à le contraindre à faire ce qu'il a fait.* Le procès qui se poursuit démontrera l'imminence du danger auquel nous avons échappé; nous avons été prévenus par des personnes non suspectes d'agir par passion religieuse, mais plutôt liées d'amitié avec l'amiral ; » et elle prétendit que le matin même Montgomery était prêt à monter à cheval avec une forte troupe de cavalerie.

« — Mais, Madame, le jour où l'amiral a été blessé, il est venu me trouver pour savoir s'il y avait des troubles à craindre, et je lui ai répondu que je ne le pensais pas; d'ailleurs il n'avait avec lui que quarante cavaliers.

« — Soit, je veux bien croire qu'il n'est pas aussi coupable que les autres; depuis sa fuite, il a offert de se soumettre. Priez la Reine, votre maîtresse, de s'en rapporter uniquement aux explications que notre ambassadeur lui donnera. » Et elle le congédia (1).

De ces divers entretiens, Walsingham en vint à cette conclusion qu'il y avait moins de péril à avoir la France pour ennemie que pour amie, et ce qui allait se passer en Picardie ne pouvait que le rendre encore plus défiant et plus hostile.

Sans tenir compte des remontrances de Charles IX qui avait insisté pour qu'il ne fît aucun quartier aux compagnons de Genlis et aux défenseurs de Mons, remontrances qui lui avaient été soumises par Mondoucet et appuyées par Philippe II, le duc d'Albe avait traité de la reddition de la place, accordé aux assiégés d'en sortir avec les honneurs de la guerre, enseignes déployées, et il avait reçu Ludovic de Nassau avec les plus grands égards. « Philippe II, écrivait Gassot, au duc de Nevers, dont il était l'un des familiers, en est très mécontent, estant les affaires en si bons termes, le prince d'Orange dégoûté de son entreprise, et n'ayant aucune espérance du côté de la France (2). »

Si, pour la première fois de sa vie, le duc d'Albe se

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham.*

2. Bibl. nat., fonds franc., *Lettres de Gassot au duc de Nevers*, n° 3247, f° 68.

montrait humain, c'est qu'il tenait à rendre la Saint-Barthélemy encore plus odieuse, et laisser à Charles IX le rôle de bourreau dont il ne voulait plus.

Ces malheureux Français qui, depuis des mois, luttaient si vaillamment à Mons avaient trouvé un généreux défenseur dans Mondoucet. Le 18 septembre il avait écrit à Charles IX : « Ils pensent avoir agi par votre ordre et maintenant, voyant la démonstration que Votre Majesté a faite en France, ils ne savent plus de quelle part aller ; et, au sortir de Mons, ils ne demandent qu'à venir se jeter aux pieds de Votre Majesté et obtenir son pardon (1). »

A ces touchantes supplications, le Roi répondit en donnant l'ordre de leur courir sus, et le duc de Longueville, chargé de leur souhaiter la bienvenue, les fera traquer, de ville en ville, de village en village, comme des bêtes fauves (2).

Un seul fut épargné, La Noue. Avait-on déjà jeté les yeux sur lui pour ramener ceux de La Rochelle à l'obéissance, ce que ni les lettres du Roi, ni les remontrances de Biron, n'avaient pu jusqu'alors obtenir? Tout porte à le croire.

Avant de rentrer à Paris, il eut un entretien avec le duc de Longueville, et le conseil qu'il en reçut sur la conduite qu'il aurait à tenir, lorsqu'il serait en présence du Roi, indique bien dans quel état d'irritation était resté Charles IX, depuis la Saint-Barthélemy : « Advisez bien d'estre sage et parlez sagement ; car vous ne parlerez plus à ce Roy doux, bénin et gracieux, que vous avez

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16127.
2. *Ibid.*



veu cy devant; il est tout changé; il a plus de sévérité ast'heure au visage qu'il n'a jamais eu de douceur (1).

Pendant que la Picardie était le théâtre de cette chasse à l'homme, Walsingham tombé malade, et ne se sentant pas assez bien rétabli pour demander audience, pria la Reine de lui envoyer un gentilhomme de confiance avec lequel il pût s'entretenir en toute sécurité.

Le 7 octobre, il reçut la visite de Mrs de Mauvissière et Brûlart. Catherine s'obstinant à croire que le mariage de son fils d'Alençon était encore possible, les avait envoyés pour lui en parler; mais à la première ouverture de Mauvissière, Walsingham l'arrêta tout court : « Après toutes les cruautés qui sans relâche se continuent contre ses coreligionnaires, comment voulez-vous, dit-il, que notre Reine puisse penser que le duc soit l'époux qui lui convienne? » puis brusquement il lui demanda des explications sur la flotte formidable que Strozzi rassemblait entre La Rochelle et Bordeaux, et sur le procès des prétendus complices de l'amiral. Mauvissière lui promit de lui donner des assurances satisfaisantes sur la flotte de Strozzi et l'assura que le procès touchait à sa fin. Le 8 octobre, Brûlart vint tout seul le revoir; il lui dit qu'on travaillait sans relâche au procès de l'amiral et de ses complices et qu'il lui en ferait bientôt connaître le résultat. Deux mille hommes détachés de l'équipage de la flotte de Strozzi venaient d'être envoyés à la frontière des Pays-Bas où les Espagnols massaient de grandes forces, et le Roi tenant avant tout

1. Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. V, p. 259.

à l'amitié de la Reine, sa maîtresse, elle n'avait rien à redouter. »

Mais en dépit de ces pacifiques protestations, Walsingham resta avec tous ses soupçons. « Autant, écrit-il à Smith, j'avais mis de bonne volonté à me fier à leur sincérité, autant maintenant j'ai des raisons de croire qu'ils ne veulent que nous endormir.

« J'ai toujours eu bonne opinion du duc d'Alençon; mais, la Reine mère ayant promis de passer en Angleterre et revenant sur sa parole, il me semble que l'on ne cherche qu'à gagner du temps; aussi tout considéré, je vois plus de mal à craindre d'eux, que d'amitié à espérer; il n'y a pas de fin à leurs cruautés; il n'y a pas de ville qui échappe au massacre, là où il se trouve des gens de la religion (1). »

Ce qui venait de se passer à Toulouse et à Bordeaux, et qu'il ignorait encore, allait donner raison à cette sinistre prédiction.

A Toulouse, calme complet jusqu'au 3 octobre. Ce jour-là, arrive de Paris Delpech, l'un des riches marchands de la ville. Il dit publiquement que l'on devait suivre l'exemple de Paris et qu'il en a l'ordre du Roi. Averti de pareilles provocations, Daffis, le premier président de la cour, et M. de la Valette, de passage à Toulouse, font défense à Delpech et à la bande qu'il avait recrutée d'user de violences à l'égard des protestants détenus encore dans les prisons. Au mépris de cet ordre, le soir même, sur les dix heures, Delpech, son fils et les deux conseillers, Richard et Lanthomy,

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 306.

suivis d'une soixantaine de batteurs de pavés, se font ouvrir les portes de la prison des Capitoul, en donnant le mot de guet, *Saint-François*, celles de la Conciergerie, sur l'ordre de Lanthomy, et massacrent jusqu'au dernier tous les prisonniers. L'historien de Thou évalue à deux cents le nombre des victimes (1).

Le bourreau logeait en dehors de la ville, il est mandé, et le lendemain on lui fait pendre à l'orme de la cour du palais de justice deux des conseillers du parlement de la religion, Latger et Ferrières, revêtus de leurs robes rouges. Coras, l'illustre jurisconsulte, avait refusé de sortir de la prison et y avait été tué. « Il ne faut pas accuser le peuple de ce massacre, nous dit l'auteur anonyme de ce récit : ce sont les riches bourgeois de la ville qui y mirent la main, » et il nous livre leurs noms (2).

A Bordeaux, dès la fin de Septembre, une certaine agitation s'était manifestée, et Montpezat avait écrit au Roi : « J'ai trouvé que Messieurs de la cour avoient arrêté que M[r] Emond prescheur, seroit appelé en la dite cour pour lui faire des remontrances sur quelque langage qu'il tenoit en ses sermons, tendant à sédition, à ce qu'ils disoient, ce que j'ai bien voulu empescher, craignant que s'il y eût esté appelé, cela eût animé les habitants et été cause de quelque émotion (3). »

Ces mesures de prudence furent insuffisantes : le 2 octobre, le bruit se répandit que le Roi avait envoyé à M. de Montferrand l'ordre de mettre à mort, sans

1. De Thou, *Hist. univ.*, t. VI.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 3250, p. 354.
3. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555.

autre forme de justice, quarante des principaux de la religion dont il avait designé les noms dans un rôle signé de sa main. Les deux nuits suivantes, Montferrand fait entrer dans la ville un grand nombre de soldats, et ayant gagné tous les capitaines de la ville, qui auraient pu empêcher le massacre, il mande les jurats à son hôtel.

Et, sans leur montrer les ordres du Roi, il les emmène assister aux exécutions qui vont suivre. Le Parlement averti trop tard de pareils attentats l'appelle à sa barre; mais il n'obéit pas, et, durant que la cour est encore en séance, il parcourt les rues à cheval et fait massacrer par sa bande trois conseillers du Parlement et d'autres notables personnages au nombre de quatre-vingts; puis les prisons sont de nouveau forcées, et tous ceux, qui y étaient encore enfermés, égorgés. Quand il n'y eut plus de victimes à frapper, une proclamation défendant le pillage est affichée sur toutes les murailles de Bordeaux (1).

Le premier président du Parlement, Lagebaston, auquel nous empruntons ce lamentable récit, était de longue date tenu en suspicion, pour avoir épousé une protestante et continué des liaisons intimes avec ceux de la religion. Craignant pour sa vie, il s'enferma dans le château du Ha, d'où il écrivit au Roi :

« Sire, il n'est point vraisemblable qu'il soit entré en votre cœur de commander tels exploits estre faits en ville fort paisible, non seulement parce que vous aimez vos sujets comme le père fait ses enfants; mais aussi pour ce

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3250, p. 354. Voir La Faille, *Hist. de Toulouse*, t. II, p. 310.

qu'avec l'Eglise catholique vous aimiez mieux leur retour à la vraie religion, comme par de çà ils y retournoient à trouppes tous les jours, que non pas de les faire massacrer et affoiblir vos forces d'autant. Il semble au plus clairvoyant qu'il n'y a rien ici de semblable à l'exemple de ce qui s'est fait à Paris, d'autant que là, Votre Majesté aussi et la Reine votre mère et Messeigneurs vos frères y estant, et la conspiration prête à exécuter et si pressante qu'elle ne pouvoit attendre la voie ordinaire de la justice, il a mieux valu commencer par prévenir que de estre prévenu, comme aussi vous avez déclaré en vostre cour de Parlement, l'avoir fait pour cette seule cause; mais en cette ville, de laquelle vous êtes esloigné de six à sept vingt lieues, il n'y a rien de semblable. Telle exécution s'est faite ici et continue fort mal à propos, d'autant que Montauban, Castres et autres villes du Languedoc ne regardent que la mine et contenance de La Rochelle et que, faisant la rétive à se remettre entièrement en vostre obéissance, elle pourra pour son importance être la ruine de toute la Guienne déjà d'ailleurs presque ruinée (1).

Charles IX dont on s'est servi du nom et des prétendus ordres, peut-il, en bonne justice, être accusé de ces derniers massacres? Une lettre de lui au duc de Longueville, datée du 30 septembre, ne peut-elle pas être invoquée à sa décharge :

« Mon cousin, d'autant que sur ce qui est puis

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 15555, fº 124. Lagebaston était encore, à la fin d'octobre, au château du Ha d'où il adressait lettres sur lettres au Roi, à Catherine et au duc d'Anjou, les suppliant d'écrire à Mrs de Villars et de Montpezat, afin d'obtenir de pouvoir aller librement et de remplir ses fonctions. Ce n'est que plus tard qu'il fut réintégré dans sa charge de premier président.

naguères advenu en ma ville de Rouen où le peuple assemblé a par force ou violence rompu les prisons où étoient aucuns de la nouvelle opinion, et là tué tous les prisonniers, quelque résistance et empêchement que ma cour de Parlement et autres, mes officiers, ayent pensé d'y faire, ceux des autres villes se voudroient, possible, servir de cet exemple et faire le semblable, ce que vous sçavez estre directement contre mon vouloir et intention, je vous prie, incontinent la présente reçue, faire de rechef expresses défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de tuer, piller, saccager en aucune sorte que ce soit, sous couleur et prétexte de religion, à peine contre ceux qui y contreviendront d'être punis de mort sur-le-champ sans aucune forme de procès (1). » Une lettre de Montpezat, très compromis pour n'avoir rien empêché à Bordeaux, et adressée d'Agen, le 22 octobre, au duc d'Anjou, témoigne également de la très vive irritation du Roi, en apprenant ce dernier massacre qui allait soulever les colères à demi apaisées d'Elisabeth et de l'Allemagne protestante :

« Monseigneur, je vois bien que je tombe de fièvre en chaud mal, vous merciant très humblement de ce qu'il vous plaist me mander du mal contentement qu'a Sa Majesté de ce qui s'est passé à Bordeaux et de la bonne opinion qu'il vous plaist d'avoir qu'il n'y ait de ma faute (2). »

1. *Bulletin de l'Hist. du protestantisme* (année 1890).

2. Bibl. nat., fonds franç., n° 15555, f° 156. De leur côté les jurats de Bordeaux déclarent au Roi que tout a été fait par le commandement de Montferrand. *Ibid.*

Mais ce regret que Charles IX manifesta du massacre de Bordeaux ne profita en rien à Briquemault, et à Cavaignes, sacrifiés tous deux à la raison d'Etat.

Si de leurs aveux, en effet, la preuve était acquise de la conspiration imputée aux chefs protestants, la Saint-Barthélemy était assimilée au simple cas de légitime défense, et Charles IX et Catherine justifiés vis-à-vis de l'Europe.

Briquemault s'était d'abord réfugié à l'hôtel de la princesse de Condé, puis à l'ambassade d'Angleterre où il fut pris, au grand mécontentement de Walsingham. Cavaignes, auquel Renée de Ferrare avait donné asile, fut livré par sa fille, la duchesse de Nemours, à laquelle elle l'avait confié. Dans leur procès, les rôles furent intervertis : Briquemault, l'homme d'épée, le vétéran des guerres civiles, chercha, nous dit Petrucci, l'ambassadeur de Toscane, à sauver misérablement sa vie (1) et, si l'on en croit Mézeray, il proposa même le moyen de prendre La Rochelle, tandis que Cavaignes, l'homme de robe, se défendit avec dignité et courage (2).

Gassot, l'un des serviteurs du duc de Nevers, ce même Gassot qui sollicitera plus tard la confiscation des biens de Téligny, écrivit également au marquis de Villars que Cavaignes lui-même avait reproché à Briquemault « de se montrer foible de cœur » (3).

Pour donner plus d'autorité, plus de retentissement à la condamnation, décidée à l'avance, Coligny fut impli-

1. Desjardins, *Relat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 845.
2. Mézeray, *Hist. de France* in-f°, t. III, p. 263.
3. Bibl. nat., fonds franç., n° 3247, f° 65.

qué dans le procès. La cour, dans son arrêt, décréta que son effigie serait suspendue à une potence de la place de Grève, tout à côté de celles de ses deux complices, Cavaignes et Briquemault, qu'elle y resterait vingt-quatre heures, puis serait traînée à la queue d'un cheval par les rues de Paris et attachée au gibet de Montfaucon; que tous ses portraits seraient brisés et foulés aux pieds par la main du bourreau, ses biens confisqués, ses armoiries rompues, ses enfants proclamés roturiers, sa maison de Châtillon rasée; qu'en son lieu et place serait dressé un pilier et que sur une plaque de cuivre serait inscrit l'arrêt de condamnation; enfin que, chaque année, des prières publiques et des processions solennelles auraient lieu, le 24 août, pour rendre grâces à Dieu de la découverte de sa criminelle conspiration.

Le 27 octobre, le jour même où Elisabeth d'Autriche donnait une fille à Charles IX, Briquemault et Cavaignes, mis sur une claie, furent traînés en Grève, injuriés par la populace massée sur tout le parcours.

Si nous nous reportons à douze années en arrière, une vieille gravure du temps nous montre toutes les femmes de la cour d'alors, assistant des fenêtres du château d'Amboise au supplice de Mazères et de Castelnau, les deux lieutenants de la Renaudie. Menée, malgré elle, à cet horrible spectacle, la jeune duchesse de Guise revint tout éplorée trouver Catherine de Médicis.

« Qu'avez-vous donc, lui dit la Reine, à vous lamenter ainsi ? » — « Ah ! Madame, je viens de voir la plus piteuse tragédie; je ne doute point qu'en bref un

grand malheur ne tombe sur notre maison et que Dieu ne nous extermine de tout pour les cruautés et inhumanités qui s'exercent (1). »

Mais la guerre civile avait endurci les cœurs, et l'on s'était habitué à voir couler le sang. Toutefois, Brantôme, si indulgent d'ordinaire pour Charles IX, lui reproche d'avoir voulu voir mourir les deux condamnés : « D'aucuns ne le trouvent beau, disant que c'étoit aux rois d'estre cruels seulement toutes et quantes fois que le cas le requiert, mais doivent encore moins estre spectateurs, de peur qu'ils ne s'accoustument à choses plus cruelles et inhumaines (2).

Et non moins sévère, Walsingham écrivit à Leicester : « Entre toutes les tragédies, la dernière est la plus surprenante, et la plus extraordinaire. Voir exécuter en personne un de ses sujets, et un de ses plus vieux soldats est un exemple inusité parmi les chrétiens. Dieu ne permettra pas qu'un prince d'un tel caractère demeure longtemps sur son peuple (3). »

En regard de ces dures appréciations, nous qui, à la distance où nous sommes du XVIe siècle, n'en partageons ni les passions, ni n'en subissons les influences, sans vouloir plaider les circonstances atténuantes, nous nous permettrons de dire que, dans la présence de Charles IX et de Catherine à ce supplice des deux condamnés, il entrait encore plus de politique que de cruauté. Par le côté théâtral de cette exécution, ils

1. Régnier de la Planche, *Hist. de France sous François II*, édit. de Mennechet, p. 162.

2. Brantôme, édit de L. Lalanne, t. V, p. 358.

3. *Lettres et Mémoires de Walsingham*. p. 339.

tenaient à affirmer devant l'Europe l'existence d'une conspiration à laquelle elle croyait si peu.

La nuit était venue et, pour que l'on ne perdît rien de la vue du supplice, des torches furent allumées autour de l'échafaud. Au moment où Briquemault montait à la sinistre échelle, le lieutenant du prévôt l'arrêta et lui demanda s'il n'avait pas de nouvelles révélations à faire. Le courage lui était revenu, et se tournant vers le peuple qui l'entourait : « Tout ce que j'ai confessé est faux, s'écria-t-il, je n'ai jamais songé à conjurer contre le Roi ni contre l'Etat. Je prie Dieu au tribunal duquel je vais bientôt comparaître de vouloir pardonner au Roi et à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement, comme je souhaite qu'il me pardonne les péchés que j'ai commis. »

Cela dit, il continua à gravir les échelons, puis s'arrêtant une seconde fois et prenant de nouveau la parole : « J'ai quelque chose à révéler au Roi, mais je vois bien que je ne le peux; » puis il haussa les épaules, comme s'il voulait exprimer qu'il n'avait plus rien à dire et se livra au bourreau.

Quant à Cavaignes, jusqu'à la fin, il resta muet. Le supplice achevé, la foule se rua sur la potence, la renversa et, s'acharnant sur les deux cadavres, s'en disputa les lambeaux qu'elle promena dans toutes les rues.

Telle fut la dernière scène du drame qui depuis le 24 août ensanglantait la France.

XIII

Le supplice de Briquemault et de Cavaignes, sur lequel Catherine et Charles IX avaient compté pour affirmer de nouveau la conspiration des huguenots et innocenter ainsi la Saint-Berthélemy, n'avait en rien modifié l'état des choses. L'odieux du massacre était aussi profitable aux puissances protestantes qu'aux puissances catholiques, également intéressées à l'isolement de la France. Toutes les dépêches de nos ambassadeurs à l'étranger témoignent de leur hostilité, et ce qui allait tout à la fois ouvrir les yeux à Catherine et l'épouvanter, c'était le rapprochement qui se ménageait entre l'Angleterre et l'Espagne. Mondoucet, le premier, avait eu vent des secrètes menées du duc d'Albe et en avait prévenu le Roi : « Le duc fait force dépêches, à cette heure, du côté de l'Angleterre, et a bonne envie de se remettre en ménage avec la reine Elisabeth; en quoy j'entends qu'elle prête l'oreille, ayant par de çà quelqu'un de ses gens où l'on négocie avec lui pour la reprise du trafic (1).

Ce que Mondoucet n'avait fait qu'entrevoir, La Mothe-Fénelon l'affirme, le 10 octobre : « Je sens bien,

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16127, f° 207.

Sire, que toutes choses ont commencé et continuent de devenir contraires par de çà et même pour l'horrible tragédie qui s'est jouée à Rouen; ceux de ce conseil ne travaillent en rien tant, à cette heure, que de chercher comment la dite dame se pourra retirer de votre intelligence et observent le temps quand et à quelle occasion elle le pourra faire sans danger. Donc les partisans de l'Espagne ont le vent en poupe et sont ceux qui plus que les autres, bien que la ruine des protestants leur plaise, aggravent les meurtres et exécutions de France, élèvent jusques au ciel le duc d'Albe de ce qu'il a su par sa valeur repousser l'armée du prince d'Orange et reprendre Mons et a gardé la capitulation à ceux du dedans et n'en a tué pas un seul sous la sûreté de sa parole. Guaras est depuis deux jours à Windsor (1).»

Il fallait donc à tout prix détourner l'Angleterre de ce rapprochement avec l'Espagne, qui semblait imminent. Fort heureusement l'accouchement de la jeune femme de Charles IX fournit à Catherine le prétexte de flatter l'orgueil d'Élisabeth, moyen infaillible de se la rendre favorable. Elle se hâta d'envoyer M. de Mauvissière à Londres avec la double mission de demander à la reine d'être la marraine de la petite princesse et de vouloir bien reprendre les propos de son mariage avec le duc d'Alençon. Un plus habile ambassadeur ne pouvait être choisi. Il s'était déjà fait apprécier et aimer en Angleterre par sa modération; mais, à sa première ouverture, Elisabeth se déroba et avec une simulée sincérité : « Vous me voyez, dit-elle, bien embarrassée, après ce qui vient de

1. *Négociat. diplomat.* de La Mothe-Fénelon, t. V, p. 161.

se passer en France; si je m'adresse pour me représenter à n'importe quel personnage, il pensera que je le tiens en bien peu d'estime et que je veux me défaire de lui. »

Mauvissière ayant cherché à effacer cette mauvaise impression : « Il y en a même, reprit-elle, qui craignent le contre-coup de la Saint-Barthélemy en Angleterre; » puis venant au projet de son mariage avec le duc d'Alençon : « Les choses en étaient en si bons termes qu'il n'y avait plus de grave difficulté; mais, à cette heure, je m'aperçois que le physique, l'inégalité d'âge et la différence de religion, y mettent plus d'empêchements que je ne me l'étais d'abord figuré; je vous reverrai dans quelques jours (1). »

Il eut beau insister, il ne put obtenir une réponse plus favorable.

Dans une nouvelle lettre à Catherine, datée du 15 novembre, il en donne la véritable explication : « Le roi d'Espagne a écrit à la reine Elisabeth une lettre fort pleine d'affection et d'offres et d'une quasi soumission qui semble ne convenir guères à la grandeur d'un tel prince ni à la récordation des injures qu'il a reçues. Tant y a qu'en la dite lettre, après beaucoup de belles et bonnes paroles, il insiste au renouvellement des anciens traités et de l'ancienne confédération d'entre cette couronne d'Angleterre et la maison de Bourgogne et qu'il est prêt de la confirmer et de jurer de nouveau.

« J'entends qu'il est arrivé un navire de La Rochelle et que quelqu'un de ceux qui étoient dedans, est allé jusqu'à Vindsor. Le soupçon et défiance croît de plus en plus

1. De La Mothe Fénelon, *Négociat. diplomat.* t. V, p. 200.

en ceux-ci et ne peuvent, ni par mes paroles ni par les propres lettres de Votre Majesté, aucunement se rassurer (1). »

A cette lettre Catherine répond le 28 octobre : « Il n'a esté rien fait contre la reine d'Angleterre et ses sujets et ne lui a esté donné aucune occasion de penser que nous veuillons seulement enfreindre nostre traité. Si le Roi a esté contraint de châtier ses sujets rebelles et qui avoient conspiré contre sa personne et son Estat, cela ne la touche aucunement, et, pour ce qu'ils disent que, voyant les meurtres, qui ont esté faits en plusieurs villes du royaume par les catholiques contre les huguenots, ils ne se peuvent assurer de l'intention et volonté du Roy qu'ils n'en voyent quelque punition et justice et ses édits mieux observés, la reine Elisabeth connaîtra bientôt que ce qui est advenu aux autres lieux que cette ville a esté entièrement contre la volonté du Roy, lequel a délibéré d'en faire telle punition et establir bientôt un si bon ordre que chacun cognoistra quelle a esté en cet endroit son intention (2). »

Mais ne faut-il pas chercher une autre cause aux hésitations d'Elisabeth? Elle qui avait mis la main si avant dans nos premiers troubles; elle qui, en 1563, s'était saisie du Havre en pleine paix, n'entrevoyait-elle pas, dans la guerre civile qui se rallumait sur tous les points de la France, la chance inespérée de ravoir Calais que le traité humiliant de Troyes lui avait fait perdre en 1564? N'y était-elle pas d'ailleurs encouragée par les lettres incessantes qui lui venaient de la Rochelle?

Le 16 novembre, Languillier, l'un de ceux qui y avaient

1. *Correspondance diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. V, p. 162.
2. *Ibid.*, t. VII, p. 375.

le plus d'autorité, écrivait : « Sentant l'orage prêt à tomber sur nos têtes, pour après s'étendre plus loin et ruiner la Sainte Eglise du Seigneur, et élever en plus grand triomphe celle de l'Anté-Christ, nous recourons plus hardiment à Votre Majesté, suppliant de nous faire tant de faveur et de grâce que de nous supporter, secourir et aider des grandes forces et infinis moyens que Dieu a mis en vos mains (1). »

Au XVI[e] siècle, l'idée de patrie n'avait pas sur les cœurs la puissance, l'empire qu'elle exerce aujourd'hui sur les nôtres. Elle n'était pas mise, comme maintenant, au-dessus de tout. A quelques jours de là, faisant allusion au massacre de Bordeaux, les habitants de la Rochelle écrivirent de nouveau à Elisabeth : « Votre Majesté ne peut ni ne doit tenir la ligue avec ceux qui veulent exterminer votre peuple de la Guienne qui, de toute éternité, vous appartient, de quoy Votre Majesté leur fait encore cet honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, qu'il vous plaise de leur aider de vos forces et moyens et ils consacreront et exposeront leurs vies et biens pour vous reconnoître leur Reine Souveraine et leur princesse naturelle (2). »

C'est donc vainement que Mauvissière prolongea son séjour à Londres, espérant toujours obtenir une meilleure solution. A son départ, Élisabeth se borna à lui dire que Walsingham ferait connaître sa réponse à la proposition si flatteuse d'être la marraine de la fille de Charles IX.

1. *Record office*, *State papers*, France, voir notre livre *le XVI[me] Siècle et les Valois*, p. 334.

2. *Record Office*, *State papers*, France ; voir notre livre *le XVI[me] Siècle et les Valois* (Plon).

XIV

A Rome la situation s'était profondément modifiée et dans un sens non moins défavorable à la France. L'espoir, un instant conçu, de voir Charles IX entrer enfin dans la ligue catholique contre le Turc et appliquer en France les décrets du Concile de Trente, s'était bien vite évanoui. Néanmoins Férals avait pu obtenir du Saint-Père que le cardinal Ursin, qui déjà était en route pour la France, restât à Avignon et y attendît de nouveaux ordres; il avait fait valoir les craintes que sa venue inspirerait aux princes d'Allemagne et à Elisabeth; mais, dans les premiers jours d'octobre, revenant à sa première idée, Grégoire XIII lui représenta que le séjour en France du marquis d'Ayamonte, envoyé par Philippe II pour complimenter Charles IX de l'heureux succès de la Saint-Barthélemy, était un acte plus significatif et plus agressif que l'envoi de son légat. Férals répliqua que le marquis d'Ayamonte n'était qu'un ambassadeur ordinaire, tandis qu'un légat extraordinaire aurait à débattre les questions religieuses, le grand danger du moment (1).

Sur ces entrefaites le cardinal de Ferrare vint à mourir, et usant de représailles, le Pape, de sa propre

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 16140.

autorité, ayant disposé de tous les bénéfices dont il jouissait, et, le conflit s'envenimant de plus en plus, Catherine, toujours prudente, écrivit au cardinal Ursin le 28 octobre : « Le Roi mon fils, craignant vous voir en trop grande incommodité à venir le trouver, si la saison d'hiver prochain s'avance davantage, a advisé envoyer devers vous ce courrier exprès avec ses lettres, pour vous advertir que, lorsque votre commodité le portera, vous pourrez bien vous acheminer par de çà (1). »

Les dangers qu'amènerait infailliblement la présence du légat à la cour de France, ainsi que Férals l'avait représenté au Saint-Père, n'étaient que trop réels. Charles IX les signale, dans une lettre du 2 novembre au comte de Retz, qui poursuivait alors à Metz une négociation secrète avec le comte Palatin et le duc Casimir son fils.

« Je sais bien que la reine d'Angleterre à écrit aux princes Allemands, aux cantons protestants par messager exprès, que, pour certain j'avois délibéré et résolu d'entrer dans la ligue catholique et que ce n'étoit pas pour l'employer contre le Turc, mais contre elle et les princes de la Germanie; sur quoy j'ay écrit à mon ambassadeur l'assurer du contraire, ce que vous ferez de notre part et aussi Schomberg, si vous êtes ensemble (2). »

Schomberg ayant tardé à rejoindre le comte de Retz, Charles IX lui écrivit directement : « Je m'assure que vous n'aurez rien oublié de faire entendre aux princes et

1. Theiner, *Continuation des Annales de Baronius*, t. Ier, p. 361.
2. Bibl. nat., cinq Cents Colbert, n° 427, p. 576.

seigneurs de l'Allemagne à qui vous aurez parlé ou écrit la vérité de toutes choses, et que les mauvais bruits que l'on y fait courir sur les choses qui sont advenues en ce royaume et les délibérations et intelligences que les dits bruits disoient que nous avions et avons encore, le Roy Catholique et moy, sont faux (1). »

Toutes ces précautions étaient nécessitées par les mauvaises dispositions qui, sur tous les points de l'Europe, se manifestaient contre la France.

« La reine d'Angleterre arme, écrivait, le 12 Novembre, le nouvel ambassadeur de Toscane, Vincenzo Alamanni, et ce ne peut-être que pour porter secours à La Rochelle. Le Roi a été averti que le roi d'Espagne cherche à s'accorder avec le prince d'Orange, et que le duc d'Albe l'y pousse (2). »

Non moins défiant, Saint-Gouard mande, le 9 Novembre, au Roi : « Le duc d'Albe, pour justifier sa mauvaise cause et son mal procéder aux affaires de Flandre, travaille par paroles mensongères à obscurcir l'honneur et la grâce que vous doivent le roy catholique et la salvation de ses Etats, lesquels étoient perdus sans remède par la faute du dit duc (3).

Mais le plus grand danger de la venue du légat, c'est qu'elle pouvait faire obstacle à la levée des six mille Suisses négociée par Bellièvre, les cantons protestants faisant mine de s'opposer à leur départ.

Durant que le cardinal Ursin, parti enfin d'Avignon, s'acheminait pour venir à la cour, les bruits les plus

1. Bibl. nat., cinq Cents Colbert, 400 (volume non paginé).
2. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 861.
3. Bibl. nat., fonds franç., n° 16104, p. 240.

sinistres eurent de nouveau cours à Paris; l'on n'y parlait rien moins que d'une nouvelle Saint-Barthélemy, et voici en quels termes Charles IX en fait part à Bellièvre : « Ces jours-cy, étant allé à la chasse du côté de la Brie et la Reine ma mère et mon frère le duc d'Anjou à Monceaux, conduisant ma sœur de Lorraine qui s'en retournoit, aucunes canailles firent courir parmi le peuple un bruit, aussitôt que je fus parti, que je voulois qu'on exterminât et pillât ceux de la nouvelle religion estans en ceste ville (1). »

Le duc de Nevers, le maréchal de Tavannes et le Cardinal de Gréquy eurent facilement raison de cette émeute, et Catherine, en les remerciant d'avoir maintenu l'ordre dans les rues, leur prescrivit d'en faire une punition exemplaire, de pareils bruits pouvant provoquer de nouveaux troubles (2).

A quelques jours de là, le 24 novembre, le Cardinal Ursin entrait enfin dans Paris. « Il n'a pas été reçu, se hâte d'écrire Walsingham, avec les égards dus à sa qualité, ce qui fait supposer que c'est pour aveugler les princes protestants (3). Une lettre de Charles IX à M. de Bellièvre explique les véritables motifs de cette apparente froideur :

« J'ai à vous louer, dit-il, du bon effort que vous avez fait pour oster hors de l'esprit des cantons protestants les mauvaises impressions que l'on leur avoit données des choses advenues au jour de la Saint-Barthélemy et depuis en aucunes villes de mon royaume, semblable-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15902, f° 199.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 3276, f° 60.
3. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 341.

ment aussi l'impression qu'ils ont par là conçue que j'aye intention d'une ligue avec les autres princes catholiques, pour faire mettre à exécution par force en leur pays le concile de Trente ; à quoy servira beaucoup ce que vous en ayez rédigé par écrit et fait translater en Allemand, pour être répandu en plusieurs endroits de l'Allemagne où les esprits des protestants sont imbus des mêmes bruits, vous voulant bien dire que depuis votre partement je n'ay non plus pensé à l'établissement du concile que je faisois, lorsque vous êtes départy d'auprès de moy, ce que je vous dis affin que, si le séjour du légat, qui est plus long par déçà que je ne désirerois, donnoit quelque lieu à de semblables suspicions, vous soyez assuré, pour toute vérité, qu'il n'en est rien et que ce n'est chose à quoy je aye pensé ni pense en sorte du monde (1). »

Mais le Cardinal Ursin ne se rebutait pas; pour mieux décider Charles IX à entrer dans la ligue catholique, il en était venu à se contenter de sa simple adhésion, sans la moindre coopération, l'autorité de son nom leur suffisant, Ces nouvelles et incessantes instances ne furent pas mieux accueillies. L'état du pays ne le motivait que trop : Sancerre, Montauban, Nîmes, Sommières tenaient leurs portes fermées, tous les négociateurs envoyés à la Rochelle avaient échoué; à bout de voies, Charles jeta les yeux sur La Noue, qui voulut bien accepter la délicate mission de porter à la Rochelle des paroles de conciliation et de paix.

Voilà sous quelles sombres prévisions finissait l'an-

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 15902, fº 281.

née 1572, lorsque, le 23 décembre, Mauvissière revint de sa mission en Angleterre.

Le jour même de sa rentrée à Paris, Walsingham vint le visiter et à la suite de leur entretien il demanda audience. Catherine n'étant pas encore remise de son opiniâtre catarrhe, il fut reçu le lendemain par Charles IX. Tout d'abord il revint sur les massacres qui avaient eu lieu dans les provinces, et se plaignit de ce qu'on forçait d'abjurer tous ceux qui avaient pu échapper à la mort; c'était évidemment l'anéantissement de la religion protestante que l'on poursuivait. La reine, sa maîtresse, avait donc eu lieu de s'étonner que le Roi eût pu songer à elle pour être la marraine de sa fille.

Charles IX répondit que le massacre des protestants par la populace des villes était un fait accompli, qu'il le regrettait profondément; mais qu'il n'était plus possible d'y remédier. Il ajouta que l'exercice de deux religions ne pouvait être toléré dans le royaume.

Le préambule un peu aigre de Walsingham n'avait pour but que de donner plus de prix aux concessions qu'Elisabeth l'avait chargé de faire en son nom. « Si j'ai parlé du passé, reprit-il, c'est uniquement pour exprimer à Votre Majesté la douleur que ma maîtresse a ressentie d'entendre si mal parler de ce qui s'est passé en France. Si elle avait écouté l'avis de ses propres conseillers et ceux des princes ses voisins, non-seulement elle n'aurait pas accepté d'être la marraine de la fille de Votre Majesté, mais elle aurait rompu toutes relations. Ce qui l'a retenue, c'est l'attachement qu'elle a voué à Votre Majesté dès son âge le plus tendre; elle n'a donc voulu voir dans l'offre que vous lui avez faite qu'une

nouvelle preuve de l'amitié que vous lui portez. » Et il s'empressa de lui annoncer qu'elle enverrait en France un personnage de distinction, pour, en son lieu et place, tenir sur les fonts du baptême sa fille nouveau-née (1).

Charles IX l'en remercia vivement et en profita pour lui parler de nouveau du mariage du duc d'Alençon et le prier de l'appuyer.

Si Elisabeth, après l'insuccès apparent de la mission de Mauvissière, était revenue sur son premier refus, c'est qu'une secrète intrigue s'était nouée entre elle et le duc d'Alençon. Le duc, c'est ici le lieu de le dire, avait hautement blâmé la Saint-Barthélemy, et n'avait pas caché à Walsingham les regrets, l'horreur qu'il en ressentait. L'on disait même qu'il avait promis aux chefs protestants de venger la mort de Coligny et qu'il s'était déjà secrètement lié à eux. Ce qui était plus grave, il avait formé le projet de se réfugier en Angleterre et, pour préparer sa fuite, il y avait envoyé un de ces personnages équivoques comme l'on en retrouve à toutes les époques troublées. Il se nommait Maisonfleur; après avoir guerroyé en Italie sous les ordres du duc de Guise, il était devenu écuyer tranchant de Charles IX ; puis s'était fait protestant. On a de lui un recueil de psaumes, et Brantôme lui a dédié quelques-unes de ses poésies (2).

Le vaisseau sur lequel le duc d'Alençon devait s'embarquer resta longtemps en vue des côtes de Normandie. Il n'y a pas à en douter. Dans une lettre à Burghley, Maisonfleur lui révèle le secret et le but de sa mission : « Sachez-donc, Monsieur, que lorsque je fus adverti que

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 357 et suiv.
2. Brantôme, édit de L. Lalanne, t. XI.

l'on avoit découvert le fonds de ma négociation à Mauvissière, la crainte que j'ay eue que, lui étant de retour à la cour, par ce moyen il n'en arrivât inconvénient à la personne de Monseigneur le duc, je lui écrivis une bien longue lettre, par laquelle je l'advertissois de la susdite découverte et de ce qu'il lui en pourroit arriver, s'il ne donnoit bon ordre à ses affaires, et par ainsi qu'il s'advisât à se dépescher de venir en ce pays avant l'arrivée de Mauvissière à la cour ; qu'il n'oubliât pas aussi d'amener quant et lui son beau frère (1) et son cousin (2); et, quoi qu'il en fût, qu'il se hastât de s'en venir au Havre où le vaisseau armé l'attendoit. Je ne veux point nier que je ne l'exhortasse et sollicitasse de venir en Angleterre, avec espérance que, quand il seroit par deçà, il ne pourroit faillir, avec le temps, de parvenir au but où il prétendoit, à sçavoir d'épouser sa maîtresse, quand elle verroit qu'il se seroit mis en devoir de la venir trouver pour se ranger auprès d'elle et lui faire service, lui remontrant qu'encore qu'elle ne m'ait voulu jamais accorder de dire oui et me donner sa parole de l'épouser, si est-ce toutefois que je m'osois à quasi assurer, qu'estant par deçà, il y recevroit un accueil si favorable et un si bon traitement, qu'il ne devoit point faire de doute qu'en fin de compte il ne vint à bout de son entreprise, mais qu'avant de lui faire une entière démonstration de sa bonne volonté et lui accorder son désir, il falloit qu'il se séparât du conseil et de la présence de ses plus proches, autrement il m'estoit advis que l'on ne se pouvoit fier en lui; car sa maîtresse avoit esté par tant de fois

1. Le roi de Navarre.
2. Le prince de Condé.

trompée de ce côsté-là, qu'elle n'estoit pas délibérée de s'y fier jamais que sur bons gages, et pour ce, tant pour la crainte que j'avois que le rapport de Mauvissière ne lui fisse tort, comme par l'extrême désir de le voir ici auprès de sa maîtresse, je le priois, je lui conseillois, je l'exhortois, je le sollicitois, je l'adjurois, par tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, que, après ma lettre reçue, il ne faillit à monter à cheval et s'en venir au Havre où on l'attendoit avec le vaisseau (1). »

Au dernier moment, le duc d'Alençon recula-t-il, ce qui était le propre de son indécis caractère, ou, par suite d'un avis transmis par Mauvissière, ne put-il se dérober à l'étroite surveillance de la reine sa mère? Tout porte à le croire et Maisonfleur en prévint Burghley : « J'arrivoy hier à Douvres où j'ay séjourné quatre jours attendant *nouvelles du seigneur que scavez*; mais après avoir considéré que du vent qui régnait pour lors le vaisseau qu'avez envoyé devoit à son retour de çà plustôt prendre la route de la Rye que de Douvres, il m'a semblé que, pour l'incertitude du lieu où il arrivera, il estoit meilleur de revenir en cette ville pour y attendre les nouvelles, ce que j'ay fait (2). »

A son tour, Walsingham parle, mais à mots couverts, de ce projet de fuite dans une lettre à Burghley datée du 22 décembre : « Davison souhaite que le vaisseau demeure encore huit ou dix jours, afin que, s'il change

1. M. Froude, dans son *Histoire d'Elisabeth* a publié une ou deux lettres de Maisonfleur. J'ai eu la bonne fortune de retrouver au *Record Office* toute sa correspondance et je l'ai publiée dans mon livre, *le XVI*[me] *Siècle et les Valois*.

2. *Le XVI*[me] *Siècle et les Valois*, p. 339.

de sentiment, après avoir mieux réfléchi, il soit en mesure d'en profiter. J'ai pris des mesures avec eux pour en envoyer un au port (1). »

Mais la défiance reprenant le dessus, « Je sais bien, ajoute-t-il dans une nouvelle lettre à Leicester, qu'ils ne savent à quoi se résoudre. Si ceux, qui négocient de delà, clochent et ne parlent le même langage, je trouve la même inconstance et les mêmes variations en ceux qui négocient avec moi. Pour déguiser les choses, ils empruntent certains noms à *l'Amadis des Gaules*; en quoi ils ont raison de donner des noms chimériques à des chimères (2).

C'était bien là le langage d'un diplomate pratique et circonspect; mais Elisabeth, tout en possédant au plus haut degré les qualités d'un véritable homme d'Etat, n'en était pas moins femme, et par moments elle en reprenait toutes les futilités, tous les caprices. Une fois le duc d'Alençon dans ses mains, pour la rançon d'un pareil otage, elle eût peut-être exigé Calais, son éternelle convoitise; mais sa fantasque imagination avait dû se laisser séduire par le côté romanesque de l'aventure, et ce semblant de rapprochement presque amical avec la France, en servant de couverture à cette dernière intrigue, lui permettait de la poursuivre encore plus secrètement.

Quant à Catherine, *Madame la Serpente*, ainsi que l'appelle Maisonfleur, ou elle fut, ainsi qu'il le craignait prévenue à temps par Mauvissière, de ce projet de fuite,

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 356.
2. *Ibid.*, p. 383.

et avec sa dissimulation habituelle se borna à y mettre obstacle, ou, si elle ne le fut pas, elle crut avoir gagné sa partie en Angleterre, sans se douter qu'elle n'en était redevable qu'aux mystérieux projets de Maisonfleur.

XV

Le Cardinal Ursin quitta enfin Paris dans les premiers jours de janvier 1573.

A son audience de congé, en son nom personnel, et sans y mêler celui du Pape, il proposa à Charles IX de s'entendre secrètement avec le duc de Savoie pour la destruction de Genève, la citadelle imprenable du calvinisme. Pour mener à bonne fin cette entreprise, le duc se contenterait d'une simple lettre du Roi et en prendrait à sa charge tous les frais, à la seule condition qu'ils lui seraient remboursés plus tard. Charles IX répondit à cette brusque ouverture que son royaume était dans un tel état qu'à l'heure présente il ne pouvait songer qu'à lui rendre un bon et assuré repos et, en toute vérité, il put écrire à Saint-Gouard : « Le légat est parti comme il était venu (1). »

Dans les jours qui suivirent le départ du cardinal Ursin, une nouvelle alarme vint de la Bresse : Le duc de Savoie avait fait arrêter tous ceux de la nouvelle religion qui y résidaient et tous les réfugiés de la Saint-Barthélemy.

Charles IX s'empressa d'écrire à Bellièvre que le duc ne lui en avait jamais parlé et qu'en tout cas il n'en avait jamais donné le conseil (2); mais, en dépit de ces paci-

1. Bibl. nat., fonds, franç., nº 16105, fº 14, vº.
2. *Ibid.*, nº 15902, fº 331.

fiques déclarations, la situation intérieure s'était de plus en plus aggravée : La Noue n'avait pu vaincre l'obstination des défenseurs de la Rochelle, et le duc d'Anjou, suivi du Roi de Navarre, du prince de Condé et du duc d'Alençon, en avait pris le chemin, sans avoir à ses côtés le grand homme de guerre auquel il devait ses deux victoires de Jarnac et de Moncontour. La maladie,qui devait l'emporter, retenait Tavannes à son château de Sully. La Châtre et Damville, de leur côté, étaient devant Sommières et Sancerre; c'était donc la guerre civile et sur tous les points. Un dernier espoir restait à Catherine, elle s'était mise en tête qu'Elisabeth, en se faisant représenter à la cérémonie du baptême de la fille de Charles IX, par Worcester (1), un bon catholique, était mieux disposée à poursuivre la négociation de son mariage avec le duc d'Alençon qu'elle ne l'avait été, lors du séjour de Mauvissière en Angleterre. La cérémonie du baptême ayant eu lieu le 2 février, dès le lendemain, elle s'en expliqua avec Worcester : « Combien je regrette, lui dit-elle, que mon fils d'Alençon soit retenu au siège de la Rochelle, et que vous ne puissiez le voir. Il est bien changé à son avantage depuis le jour que lord Lincoln est venu ici. Son visage s'est amendé; la barbe commence à lui venir, et sa taille ne le cède en rien à celle de ses deux aînés. A ce siège où le devoir l'appelait, il apprendra à commander. »

Worcester lui représenta que reprendre en ce moment les propos de mariage, ce serait plutôt en retarder la conclusion, et il lui conseilla de laisser passer quatre

1. Voir les instructions qui lui furent données dans les *Mémoires de Walsingham*, p. 374.

mois sans en parler, afin de voir quelle tournure prendraient les affaires de France (1).

Cette réponse évasive n'était pas faite pour la contenter. Le matin du jour où Worcester partit, elle eut un entretien avec Walsingham, et de nouveau elle lui exprima combien elle regrettait que son fils d'Alençon n'ait pu venir voir Worcester, avant qu'il ne prît congé; mais le devoir le retenait au siège de la Rochelle.

« Il est fâcheux, répondit-il, que le Roi l'ait employé à une guerre contre ses sujets. Ne pas y aller, eut été préférable, et aurait été pris en bonne part par notre Reine et par toute l'Angleterre.

« — Un prince qui a du sang dans les veines, répliqua-t-elle, ne peut pas rester dans l'inaction; il était de son honneur d'aller partager les dangers de son frère (2). »

Il y avait une arrière-pensée dans le conseil donné par Worcester à Catherine de laisser passer un si long délai avant de reparler du mariage du duc d'Alençon. Une lettre de la Mothe-Fénelon nous en révèle toute la perfidie : « Les Anglais, écrivait-il le 15 février, veulent entreprendre de secourir La Rochelle ; et pour cela, Worcester avait l'ordre de ne pas trop séjourner en France (3). »

Une lettre de lui, datée du même jour, est encore plus alarmante : « Il ne se parle rien de plus chaudement

1. Voir additions aux *Mémoires de Castelnau* par Le Laboureur t. III, p. 285.

2. *Calendar of State papers* (1572), p. 254 : *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 387; additions aux *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 285.

3. Bibl. nat., fonds franç., n° 15556, 107.

en ce royaume que de secourir ceux de La Rochelle, et ce qui échauffe davantage les Anglais, c'est qu'il vient ordinairement des leurs par mer du dit lieu, par lesquels est mandé que, s'il se peut présenter quelques forces vers la Guienne, en faveur de ceux de la religion, qu'inévitablement il s'y suscitera bien forte guerre civile et qu'il se pourra facilement reconquérir une bonne partie de tout le pays que ceux de la religion avoient occupé aux derniers troubles; en quoy, pour se prévaloir d'une si belle occasion, si d'adventure elle s'offroit, l'on m'a adverti qu'il a esté mandé vers le quartier d'ouest de tenir prêts dix mille hommes et mille chevaux les mieux choisis d'Angleterre; mais cela, Sire, ne se peut bien résoudre jusqu'à la réponse de l'homme du comte Palatin, qui doit apporter les réponses des princes protestants d'Allemagne (1). »

Tout était donc à redouter de l'Angleterre et, le 8 Mars suivant, Charles IX écrivit à son frère le duc d'Anjou : « La Reine Elisabeth ne sait point encore quel parti elle prendra; dans ses propos, il y a toujours de belles paroles; mais peu d'effets. Elle attend ce que deviendra le siège de La Rochelle; il faut toujours qu'on veille sur la flotte et qu'elle se tienne sur ses gardes (2). »

Du côté de l'Espagne, les mêmes défiances, les mêmes craintes : Saint-Gouard commençait lui aussi à voir clair dans les secrètes menées de Philippe II : « Je ne veux pas être pronostic de mauvais pensement, avait-il écrit le 6 janvier au Roi, si conseillerois-je à Votre Majesté, que, ne méprisant tous mes advis, elle mît un meilleur

1. Bibl. nat., fonds franç., nº 15556, fº 107.
2. Bibl. Impér. de Saint-Pétersbourg (original).

ordre à ses affaires, sans se travailler de leurs ambitions et gagner autant de temps sur eux comme ils ont toujours su bien faire durant ces extrémités (1). »

Charles IX était sur ses gardes, et le 20 janvier il répondit à Saint-Gouard : « J'ai eu beaucoup de peine pour remédier à leurs artifices, ayant publié et voulu faire croire par le monde que nous avons juré la ruine de tous ceux qui font profession d'autre religion que de la nôtre. et que ce que j'avois fait étoit prémédité de longtemps. Leurs persuasions ont été reçues pour si fort vraisemblables, étant confortées d'allées et venues de ceux qui sont envoyés vers moy que, si la pure vérité n'eut eu assez de force pour surmonter son contraire, je tiens qu'il fussent parvenus au dessus de leurs intentions et qu'ils ne m'eussent longtemps éloigné et distrait de l'amitié de la Reine d'Angleterre et des princes et cantons protestants; mais ils se la fussent acquise et assurée à mon dommage. J'ai pris par vos lettres éclaircissement de plusieurs conjectures que j'avois déjà remarquées à l'intention du roy catholique, lequel, sous couleur de piété et de religion, veut, s'il peut, accommoder les affaires des Pays-Bas, se réconcillier avec la reine d'Angleterre et les princes protestants et me laisser sur les bras les ennemis que nous nous sommes acquis pour la défense de cette querelle, et pendant qu'il me connoît occupé à la réduction de La Rochelle. Le duc d'Albe est toujours à Nimègue, faisant tout ce qu'il peut pour s'accorder avec la Reine d'Angleterre et augmenter aux princes de la Germanie la méfiance qu'ils ont encore de moy (2). »

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16105, p. 7.
2. *Ibid.*

Et le 22 février, dans une nouvelle lettre, il énumère tous ses griefs : « Ils ont toujours fait leurs affaires à mes dépens, je cuide qu'ils voudroient encores faire le semblable, ne se contentant de l'exécution que j'ay faite en mon royaume, laquelle a esté la salvation entière de leur Estat ; mais la calommiant et desprisant autant qu'ils peuvent, s'efforçant de rendre mes actions odieuses en Allemagne, et jusques en Pologne pour traverser l'élection de mon frère, à Rome et ailleurs. Le duc d'Albe fait sous main tout ce qu'il peut pour appointer avec la reine d'Angleterre, pratiquer le comte Ludovic de Nassau, afin de me rejeter sur les bras tout l'orage et me laisser seul demesler en la querelle à laquelle ils ont autant d'intérêt que moy. Le duc publie que je leur ai promis secours, que nous sommes tellement conjoints ensemble que nous avons juré et promis l'un à l'autre tous services pour exterminer tous ceux qui font profession d'autre religion que de la nostre, afin d'accroître la défiance que les protestants d'Angleterre ont conçue de moy pour les choses passées (1). »

Cette lettre, c'était à la fois la condamnation de la Saint-Barthélemy et le retour forcé, indispensable à la politique que sa mère lui avait fait abandonner.

Il fallait donc, au plus vite, et surtout en vue de la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, dissiper en Allemagne les défiances que le duc d'Albe et Philippe II y avaient semées à pleines mains ; et ne se fiant pas même à des lettres chiffrées, Catherine et Charles IX rappelèrent Schomberg à Paris. Muni de nou-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 16105, p. 37.

velles instructions il repartit sur-le-champ pour cette difficile campagne.

Il vit d'abord le comte Palatin, et son thème était fait à l'avance, ses arguments tous prêts : le Roi n'a pas voulu recevoir le légat du Pape, le cardinal Ursin ; il est moins disposé que jamais à entrer dans une ligue catholique contre le Grand-Seigneur; il n'a pris aucune part à la Saint-Barthélemy; depuis ce jour aucun protestant n'a été inquiété. Le duc d'Anjou campe, il est vrai, sous les murs de la Rochelle; mais il n'exige des Rochelois que leur simple soumission, et leur garantit la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion; puis, répudiant, au nom de Charles IX, toute intelligence avec l'Espagne, il rappela à l'appui la récente ligue conclue avec l'Angleterre et en terminant cet habile plaidoyer, il conjura le comte Palatin d'intervenir auprès de la reine Elisabeth en faveur du duc d'Alençon et d'appuyer également la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Le comte l'écouta sans l'interrompre, mais s'enferma dans une prudente réserve dont Schomberg ne put le faire sortir. Toutefois, son fils, le duc Jean-Casimir se montra plus favorablement disposé.

De Heidelberg, Schomberg alla voir le Landgrave de Hesse. De prime abord, celui-ci ne lui cacha pas les difficultés de sa propre situation. « Je ne puis, lui dit-il, me mettre mal avec l'Empereur sans encourir le blâme des autres princes protestants; mais pour venir en aide au duc d'Anjou, je puis secrètement faire obstacle à tout accord entre le roi d'Espagne et les Provinces unies. Que le Roi, votre maître, continue à regagner le cœur des princes

protestants, comme il a déjà bien commencé. Dieu exaucera les ardentes prières que je ne cesse de faire pour sa grandeur et, dans ce but, que la Reine mère fasse en sorte que le Roi reprenne en grâce les enfants et la veuve de l'amiral (1). »

A force d'instances, Schomberg put obtenir du landgrave une lettre pour la douairière de Brunswick, sœur du roi de Pologne, dans laquelle il la priait de prendre en main les intérêts du duc d'Anjou.

Mais il fut moins heureux auprès du duc de Saxe. Il revenait de Vienne et s'était laissé gagner par l'Empereur. Il soutint que Charles IX était complice du meurtre de l'amiral, et qu'il avait donné l'ordre à tous les gouverneurs de province de massacrer les protestants. Schomberg jugea bien qu'un pareil langage lui avait été suggéré par l'empereur Maximilien, et dans l'intérêt de la candidature de son fils, l'archiduc Ernest, au trône de Pologne; il n'insista donc pas et crut également inutile d'aller voir le margrave de Brandebourg, qui décemment ne pouvait pas renoncer à soutenir la candidature du duc de Prusse, le moins dangereux des prétendants à la couronne des Jagellons (2).

Cette première campagne terminée, il se rendit à Francfort-sur-le-Mein où il devait avoir une entrevue avec le comte Ludovic de Nassau, entrevue ménagée par Galéas Frégose, dont nous retrouverons la main dans toutes les négociations secrètes. Le prince d'Orange s'était montré d'abord très défavorable à ce rapprochement avec la France. « Le roi Charles IX, avait-il écrit

1. Bibl. nat, cinq cents Colbert, n° 400.
2. *Ibid.*

à son frère, est décrié non seulement par de çà, mais par tous les endroits du monde, estant fort blasmé de perfidie, lui qui pour son titre ordinaire vouloit usurper le nom de Charles le véritable (1).

Wenceslas Zuleger, le chancelier du comte Palatin, lui avait écrit également : « Du côté de la France il n'y a que mensonges et tromperies; Frégose est homme fait pour mentir et tromper. »

Mais le comte Ludovic n'était pas à ignorer que, à la suite d'une conférence tenue à Nimègue, des relations amicales avaient été reprises entre l'Angleterre et l'Espagne, et un accord conclu (2). La France venant à lui et au moment où l'Angleterre s'en éloignait, il se rendit à Francfort, bien décidé à traiter, si les conditions étaient acceptables.

Schomberg tenait en réserve les armes que Catherine lui avait fournies. « J'ai fait écrire par Brûlart à Schomberg, avait-elle mandé au duc d'Anjou, comme de lui-même, — et en chiffres —, afin qu'il fasse publier en Allemagne la délibération où est le roy d'Espagne de faire tuer le prince d'Orange et comme il y a gens dépêchez expressément, et qu'il s'en serve envers les princes protestants selon que les occasions se peuvent présenter, et qu'il ne faille pas de prester des charités à ceux qui si évidemment font publier toutes choses fausses, afin qu'il puisse traverser ce qu'ils veulent négocier (3). »

1. Van Groen Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange*, t. IV, p. 115.

2. Son frère Guillaume d'Orange lui avait écrit : « Quant à la reine d'Angleterre, elle ne veut s'en mêler; il n'y a nulle apparence de ce côté. » (*Van Prinsterer*, t. IV, p. 51.)

3. Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg.

A la suite d'une entrevue qui ne dura pas moins de huit heures, Schomberg et le comte Ludovic arrêtèrent les conditions suivantes : Si le Roi de France déclare la guerre à l'Espagne, la Hollande et la Zélande seront remises entre ses mains; s'il ne veut pas rompre ouvertement et s'il promet de fournir un subside de trois cent mille florins, toutes les conquêtes à faire lui appartiendront (1).

Schomberg s'empressa de rendre compte à Catherine de la convention qu'il venait de conclure avec le comte Ludovic, et voici en quels termes il lui en fit apprécier tous les avantages :

« Madame, le sieur de Frégose vous aura amplement fait entendre ce que je lui ay communiqué touchant les occurences de par deça et principalement touchant les affaires des Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du comte Palatin, vers lequel le comte Ludovic avoit fait aller son frère le comte Jean pour cet effet. Il ne faut pas doubter que Vos Majestés sçauront bien embrasser cette tant belle occasion. Le repos du royaume, Madame, la sûreté de l'Estat, la ruine du capital ennemy du roi votre fils (Philippe II), la vengeance du tort qu'il fait à Monseigneur le duc d'Anjou, la subversion de tous les desseins de la maison d'Autriche et le comble de vos désirs est entre les mains de Vos Majestés et dépend de vos volontés. Si vous laissez échapper cette belle entreprise, je désespère que vous la puissiez jamais rattraper; mais, Madame, le tout est de

1. Voir les conditions du traité dans le t. IV des *Archives de la Maison d'Orange*, p. 119. M. de Lumble fut envoyé en France par le prince d'Orange pour traiter avec Charles IX. (*Ibid.*, p. 132, 158.)

se hâter et de tenir cette menée aussi secrète que Vos Majestés désirent les susdites choses sortir à bon effet. Depuis le partement de Frégose, je me suis encore assemblé avec le comte Ludovic, et nous avons débattu sur les entreprises qu'il a en mains, qui sont assurément grandes et belles, et sur les conditions qu'on pourroit mettre en avant entre le Roi et le prince d'Orange sur ce fait. Nous les avons mises par écrit. Madame, ajoutait-il, elles ne vous obligent à rien et n'ont été traitées par moi avec le comte Ludovic que pour faciliter la résolution du Roi ; mais le comte m'a dit plus de vingt fois, que, s'il n'avoit bien tôt une résolution du Roi, il prendroit parti et qu'il ne pensoit être obligé à rien, si on traîne les choses à la longue (1). »

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 400 (volume non paginé).

XVI

L'opinion publique commençait déjà à devenir une puissance avec laquelle il fallait compter. Charles IX l'avait si bien compris que, dans une lettre du 11 novembre 1572, à M. de Bellièvre, il lui disait : « Il y a un nommé Brutus, qui fait une histoire latine sur les mémoires du feu amiral de Châtillon, vous adviserez de retirer la dite histoire et mémoires en promettant argent pour une fois ou pension au dit Brutus, ainsi que vous verrez être à faire (1). »

De son côté, Catherine écrivait, le 3 décembre, à M. de Bellièvre : « Le Roy mon fils a eu très agréable la translation en allemand et impression que vous avez fait faire des choses que vous discourûtes aux Seigneurs des Ligues sur le fait du feu amiral de Châtillon, afin qu'il soit publié en allemand (2).

1. Charles IX doit faire allusion au livre *Vindiciæ contra tyrannos*, paru en 1579, sous la rubrique de 1577 et par les soins de Duplessis-Mornay qui, dans la préface de la seconde édition, l'attribue, à juste titre, à Hubert Languet. Ce livre fut commencé à Genève en 1572, et Languet ayant pris le pseudonyme de Junius Brutus, il est à présumer que, par suite de quelque indiscrétion, le Roi fut prévenu qu'un nommé Brutus travaillait à un libelle et chercha à le gagner. (Bibl. nat. fonds franç., n° 15902.

2. *Ibid*, f° 195. L'ambassadeur toscan nous parle également de mémoires laissés par Coligny. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, 15902, t. III.

La grande préoccupation du Roi et de la Reine était donc que le récit de la Saint-Barthélemy ne fût fait que par une plume officielle. Cette crainte se fait jour dans une lettre que Charles IX écrira plus tard à M. de Thou, le premier président du Parlement de Paris :

« Affin que ce que vous avez dressé des choses passées à la Saint-Barthélemy ne puisse estre publié parmy le peuple et mesmement entre les étrangers où il y en a toujours qui se mêlent d'escripre, je vous prie qu'il ne soit rien imprimé ny du français, ny du latin ; mais, si en avez retenu quelque chose, de garder vers vous, comme je fais ce que m'en avez envoyé que j'ay faict seulement escripre à la main pour m'en servir en ung seul endroit (1).

Tandis qu'à Sancerre, à La Rochelle, à Sommières, l'on va se battre à coups de canons, à l'étranger ce sera à coups de pamphlets, et désormais cette guerre de la plume ne cessera plus.

François Hotman publie à Genève son livre *de Furoribus Gallicis* (2), bientôt suivi par la premiére édition du *Réveille-Matin des Français*, paru d'abord en latin et imprimé à Bâle, « le douzième jour du sixième mois après la journée de la trahison », ainsi que nous le dira la traduction française de 1574.

Mais ce n'est encore là qu'un appel aux passions reli-

1. *Revue rétrospective.*

2. *De Furoribus gallicis et cœde admiralii Castilionii, atque illustrium virorum vera et simplex Narratio*, ab Ernesto Varamundo Frisio, Edimbourg, 1573, in 4°.

A la même date parurent une traduction en allemand S. L., in 4° et une traduction française.

gieuses. Dans un livre de patiente érudition, et qu'il qualifie lui-même d'historique, Hotman demande au passé des armes contre la tyrannie, et il justifie par la tradition les doctrines démocratiques dont il s'est fait l'apôtre. « Le remède aux présents maux, c'est le retour aux lois fondamentales de la monarchie, aux grandes assemblées. » A l'entendre, l'homme libre n'est pas fait pour subir le bon vouloir, le bon plaisir; au peuple seul appartient le droit d'élire et de déposer les rois. De dogmatique qu'il était, le pamphlet s'est donc fait antidynastique et dans la forme et dans le fond. Ce n'est ni à Charles IX, ni à Catherine que s'attaque Hotman dans sa *Gaule franque*, cette utopie du passé, mais à la royauté elle-même.

Dans une lettre au comte Palatin, il a précisé la pensée de son livre : « Les guerres civiles n'ont été que le commencement de nos maux; il faut en chercher la cause plus haut dans l'oubli de l'ancienne constitution du royaume, ouvertement violée depuis un siècle (1). »

Et dans une autre lettre à Bullinger, il en détermine le but : « Ce livre est de grande importance pour reconquérir notre gouvernement et rendre à notre France son assiète et bon repos (2). »

Il n'en exagérait pas la portée : Palma Cayet, dans sa chronologie novennaire, a reconnu l'influence qu'il exerça : « Il fut agréable aux réformés et à quelques catholiques qui aspiroient à la nouveauté. »

Et de nos jours, Augustin Thierry en a dit à son tour : « L'amour du gouvernement par les grandes assemblées

1. Dareste, *Vie d'Hotman*, 1850.
2. *Ibid.*

s'y montre à chaque page. Il a eu une grande action sur les hommes et les idées. »

Mais dans le camp des catholiques l'on forge aussi des armes. Un juriste natif de Toulouse, Pierre Charpentier, qui, à l'exemple de tant de lettrés d'alors, s'était fait protestant, sauvé par Bellièvre le jour de la Saint-Barthélemy, avait pu, grâce à lui, obtenir un passeport et s'était réfugié d'abord à Metz, puis à Strasbourg (1). C'est là que, passé aux gages de Catherine, il composa en latin un livre sur la Saint-Barthélemy, peu après traduit en français.

Dans ce factum, Charpentier soutenait que les vrais auteurs des persécutions dont avaient eu à souffrir les églises de France étaient ceux qui avaient conspiré sous ce couvert. « Dès que j'ai connu, disait-il, que cette damnable cause ne tendoit au service de Dieu, mais au contraire à une méchante et séditieuse rébellion, je m'en suis du tout retiré (2). »

Toujours aux aguets, Walsingham fut un des premiers avisés de l'apparition de ce nouveau libelle, et le 2 janvier il écrivit à Burghley : « Je vous envoie un livre infâme de Charpentier pour défendre ce qui a été fait ici en dernier lieu. Plusieurs des exemplaires latins ont été envoyés en Allemagne ; mais l'auteur est si bien connu pour un misérable qu'on ne croit pas que cet écrit serve de grand chose. On en a aussi envoyé en Pologne (3). »

C'est là en effet que s'engage la lutte la plus ardente,

1. Voir *l'Estat de la France*, t. I[er], p. 450.
2. *Ibid.*
3. *Lettres et Mémoires de Walsingham*. p. 360.

et Monluc, l'évêque de Valence, s'est jeté au plus épais de la mêlée.

« Au diable soient les causes, avait-il écrit au secrétaire d'Etat, Brûlart, qui d'ung bon roi et humain, s'il en fust jamais, l'ont contraint de mettre la main au sang. Quant à moy, je n'ay pas loisir de prier, encore qu'en ceste saison il y eust du tonnère, car j'ay cinq cents dogues attirez à me mordre qui abboyent jour et nuit, et faut que responde à tout. Vous verrez ce que j'escris au Roy et à Monsieur le duc d'Anjou touchant le fait de La Rochelle. Je m'assure, et croyez-le, que si entre cecy et le jour de l'élection survient nouvelle de quelque cruauté, s'il y avoit icy des millions d'or pour gagner les hommes, nous n'y ferions rien (1). »

Un instant il eut l'idée d'appeler Charpentier auprès de lui, mais il y renonça et, le 22 janvier, il écrivit de nouveau à Brûlart : « Il n'est pas besoin de faire venir l'homme de Bâle, c'est-à-dire Charpentier; car il ne seroit pas venu à temps, encore que j'en eusse eu bien à faire; car toute la suite de M. de l'Isle, (Giles de Noailles) et moy n'avons pas tant de latin qu'il faudroit pour envoyer un diacre aux ordres, encores que ce fût au Puy en Auvergne. Je vous prie faire solliciter M[r] de Pibrac pour la lettre que je demande (2). » A défaut de l'homme, il eut le pamphlet. Le doyen de Die, son nouvel auxiliaire, le lui apporta (3) et il fit répandre, à profusion, cette apologie de la Saint-Barthélemy pour suppléer à celle confiée à la plume de Pibrac qui tardait trop à lui

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 338, f° 61.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

parvenir. « J'attends, avait-il écrit au Roi le 22 janvier, en grande impatience ce qu'il m'envoyera. Cependant en ma dernière réponse je n'ai pas oublié le meurtre fait en la personne de M. Fumel à coups de fouet. J'ai rappelé que La Mothe Gondrin fut pendu, et un conseiller de Paris, la journée de Saint-Michel, le siège de Paris. Si d'aventure, le sieur de Pibrac ne l'avoit repris de si haut, je vous supplie que l'on le refasse, car il y a temps assez de me l'envoyer. »

Puis il insista pour qu'on fît un éloge pompeux du duc d'Anjou : « Il faut dire que Monseigneur vostre frère est sorty d'une nation, qui a esté tout jamais amye de ceste cy, instruit au maniement des affaires d'Estat, pour avoir esté conducteur de deux armées, et que vous avez pensé que l'offre que vous faisiez de luy, qui vous est si cher, leur seroit agréable (1).

L'homme le plus influent de la Pologne, Albert Laski, le palatin de Siradie, était d'autant plus important à gagner qu'on le tenait pour rallié au Légat, le cardinal Commendon, jusqu'ici favorable à la candidature de l'archiduc Ernest. Catherine avait écrit, le 13 février, à Monluc : « Il se dit que l'Empereur pense avoir meilleure part que jamais à l'élection de Pologne pour l'archiduc Ernest, ayant gagné par présents le Laski, qui est homme qui se conduit par tel moyen. On dit qu'il croit beaucoup à une femme, pour l'aimer grandement, et qu'elle peut infiniment à le faire tourner en telle part qu'elle voudra, qui est cause que je ay bien voulu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant

1. Bibl. nat., fonds franç., cinq cents Colbert, nº 338, fº 49. Voir *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, t^er^. I, p. 450.

la puissance du dit Laski bien grande, je désire que vous regardiez le gagner avec les mesmes moyens qu'il veult estre pratiqué et mesmes par celuy de cette femme à laquelle vous regarderez de faire pour cest effect quelques honorables présents et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader le Laski envers lequel elle a grande puissance à faire entièrement en cette élection pour mon fils d'Anjou (1). »

Cette voie était la bonne, car désormais le Laski prendra en main la cause du duc, et lorsqu'on l'accusera de s'être vendu à Monluc : « Mon père, s'écriera-t-il, la main sur la garde de son épée, a été ambassadeur de Pologne auprès de François 1er qui l'honorait de son amitié; mon oncle a combattu à ses côtés à la bataille de Pavie et il a partagé sa captivité à Madrid. Voilà pourquoi je suis pour le duc d'Anjou et je ne m'en défends pas. »

L'apologie de Pibrac arriva enfin sous la forme d'une lettre adressée à un docte personnage qu'il appelait Elvidius (2). Pibrac rappelait d'abord que, lors de leur visite à l'amiral, le jour de sa blessure, Leurs Majestés avaient cru remarquer, dans l'ambiguïté de son langage, l'ardeur de ses yeux, le son de sa voix, « un étrange embrasement de haine et quelque méditation de hardi dessein »; mais faisant la part de son légitime courroux, elles l'avaient volontiers excusé.

Le lendemain soir, on était venu les avertir qu'au logis de l'amiral on conspirait pour les tuer, pour bouleverser

1. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 338, f° 61 (copie); l'original était en la possession de Mr Lucas Montigny.

2. *Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Elvitium, Epistola*, Paris, 1573 (traduction à la même date).

l'Estat et disposer de la couronne; et que la chose était si avant que, s'ils n'avisaient de suite, ils seraient tous tués le lendemain, à l'heure du souper.

Le même personnage ayant dévoilé le plan de la conspiration et nommé tous les complices, dans la nuit, le Roi avait rassemblé ses conseillers et leur avait manifesté sa volonté de procéder d'abord à une complète enquête, puis de faire arrêter tous ceux qui seraient convaincus d'avoir conspiré; mais, sur l'observation que le temps pressait et que si, dans la nuit prochaine, l'on n'en finissait pas avec les conspirateurs, c'en était fait de Leurs Majestés et du royaume, Charles IX avait répondu : « J'aime mieux courir le danger de ma vie que de me perdre de réputation et d'exposer mon âme; du moment que la conspiration est découverte, l'on peut y parer, sans être reduit à tuer. »

« — Renoncez, Sire, à cette espérance, s'était écrié le plus ancien du conseil; ils sont trop nombreux, vous en prendrez peut-être un ou deux, et encore vous serez contraint de tuer. »

Dans un dernier conseil tenu au Louvre, où il avait appelé ses plus intimes confidents et ceux qui lui semblaient les plus propres pour l'exécution, le Roi leur avait expressément ordonné de ne frapper que les conspirateurs dont tous les noms lui avaient été signalés; mais, comme il arrive toujours, des coupables avaient pu s'échapper, et des innocents avaient été tués. Ce mal s'était étendu en plusieurs villes de France contre la volonté de Sa Majesté, qui en avait été plus douloureusement indignée que personne; mais, « telle est la nature de la populace que, ou elle vit paisiblement,

ou elle se mutine et se laisse aller à toutes cruautés. »

Avant tout il fallait innocenter vis-à-vis des Polonais le duc d'Anjou, accusé d'être le principal conseiller de la tuerie. Pibrac le montre secourant ceux qui étaient en danger, et faisant voir : « qu'il pouvoit en temps de paix préserver ceux qu'en temps de guerre il avoit vaincus (1). »

Il ne se contenta pas de l'apologie de Pibrac, il en fit répandre une autre sous le titre : *La relation sincère et vraie des troubles de Paris.* Celle-là disculpait entièrement le duc d'Anjou, affirmait qu'il s'était retiré du conseil sans avoir voulu prendre part à la délibération dans laquelle la Saint-Barthélemy avait été résolue.

Cette suprême réclame ne lui ayant pas paru suffisante, il avait distribué à profusion des portraits du duc, dont les traits avaient été singulièrement adoucis. « Contemplez-les, disait-il, apercevez-vous, dans ce visage, empreint de tant de bienveillance et de bonté, la moindre apparence de cruauté ? »

A ces factums publiés à la décharge du duc d'Anjou, ses adversaires en opposèrent d'autres, et le plus perfide de tous est attribué par d'Aubigné aux jésuites d'Ingolstadt qui, à l'en croire, firent imprimer un panégyrique à la louange du duc comme « premier inventeur, auteur, violent solliciteur, conducteur et brave exécuteur de la dernière bataille contre les ennemis de l'Eglise, donnée en la journée de la Saint-Barthélemy : sans luy le nez saignoit à tous, de quoy il falloit donc dire comme de David : *Charles en a tué mille, mais*

1. *Mémoires de l'Estat de la France,* t. Ier, p. 437.

Henri dix mille; » tout cela avec de belles inscriptions dédiées au libérateur (1).

D'Aubigné le confesse lui-même, « le trop d'affectation de ce libelle servit aux François. » Au lieu « des François », c'est *Monluc* qu'il auroit dû dire : tout se résume en lui, attaque et défense.

C'est dans la soirée du 5 avril qu'allait se décider l'élection au trône de Pologne. Monluc avait à répondre à la fois à l'ambassadeur de Prusse et à celui de l'Empereur; après avoir rappelé la conformité de mœurs, l'amitié et la grande « conjonction des cœurs », qui avait toujours existé entre la France et la Pologne, les visites fréquentes des Polonais en France, et des Français en Pologne, la communauté de gloire des deux peuples « l'excellence de leur chevalerie », la longue durée de leur empire, l'affection que les Valois leur avaient toujours portée; enfin, après avoir fait un séduisant portrait du duc d'Anjou, « de riche taille, de belle disposition de sa personne, de santé ferme et robuste, habile à manier les affaires de l'Etat, parlant le latin et l'italien, et en une seule année capable d'apprendre leur langue», il aborda de nouveau ce sujet brûlant de la Saint-Barthélemy : « Ce qui est advenu à Paris, certainement c'est par cas fortuit. Le Roi, de sa nature enclin à la clémence, eût préféré faire prendre les conspirateurs, que non pas les massacrer; mais comme il y a coustume aux tumultes soudains, la populace s'est portée de fureur à une chose autrement que l'on ne désiroit, dont le Roi fut très courroucé et troublé. Il faut rejeter

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Rable, t. III.

la coulpe de cette journée sur autre que sur le duc d'Anjou. Il savoit bien que le bruit d'une si grande exécution et si inusitée vous détourneroit ou, pour le moins, vous détiendroit quelques jours lui faire ce qu'il désire, attendu que vous haïssez naturellement toute cruauté. »

Et dans sa péroraison :

« Très Révérends Seigneurs, et vous illustres palatins, très vaillants chevaliers, de la part du Roi très chrétien, je vous présente le Sérénissime duc d'Anjou, s'écria-t-il, recevez le tout prêt et apareillé à gouverner vostre chose publique, comme s'il étoit né pour vous et s'il étoit vostre fils. Il ne voudroit pour rien diminuer vos libertés; si vous le faites votre roi, il a délibéré d'employer toutes ses pensées, toutes ses affections, tous ses conseils pour atteindre à ce seul but, que jamais vous ne vous puissiez repentir de l'avoir fait, et qu'il puisse être surnommé à bon droit, véritablement, par vous et par vostre postérité, le bon roi prudent et vaillant, et père du pays (1). »

De chaleureuses acclamations saluèrent cette habile et brillante harangue. Sans trop de flatteries, Paul Manuce, dans l'épitre qui accompagne sa belle édition de l'*Orateur*, a pu comparer l'évêque de Valence à Cicéron dont s'enorgueillissait la Rome antique.

Tout le temps que l'orateur tint l'auditoire sous le charme de sa parole, une alouette, l'oiseau symbolique des anciens Gaulois, perchée au sommet de la tente royale, battit des ailes et chanta.

1. *Mémoires de l'Estat de la France*, t. II, p. 19 et suiv.

Le 15 mai suivant, à la dernière séance de la Diète, les conditions exigées de Charles IX en faveur de son frère et celles imposées au nouveau Roi furent soumises à la sanction de Monluc. Il avait été contraint de promettre que le duc d'Anjou épouserait l'infante et, bien « qu'il ayt cuidé en mourir d'ennuy », nous dit Choisnin dans ses *Mémoires*, il mit sa signature au bas de cet inacceptable article et de tous les autres ; puis les envoyés de France, lui en tête, furent conduits en grande pompe devant l'archevêque et entre ses mains prêtèrent le serment obligatoire.

Schomberg eut la bonne fortune d'annoncer le premier l'élection du duc d'Anjou. Lorsque le courrier, porteur de son message, pliant le genou devant Catherine, lui dit : « Je vous salue, mère de notre Roi, » la parole lui manqua, elle se prit à pleurer de joie.

La meilleure partie de cette grande victoire diplomatique qui replaçait la France au rang qu'elle devait tenir en Europe lui appartient. Claude Vigenère a pu dire, et sans trop de flatterie, au duc d'Anjou dans la préface de la *Description de la Pologne* : « Ce que je sais, et puis parler à la vérité, c'est qu'à sa Majesté seule, la Reyne, vostre mère, est venue l'opinion de vous acquérir une belle et plantureuse monarchie; à quoy elle est toujours demeurée ferme, arrestée, nonobstant toutes les difficultés, empeschements et remontrances qu'on luy ayt sceu mettre devant (1). »

Cet éloge n'a rien d'exagéré ; à aucune époque de sa vie, Catherine n'a eu l'occasion de déployer avec plus

1. Claude de Vigenère, *la Description de la Pologne*, Richer, 157, p. 7.

d'audace et d'habileté ce génie politique qu'elle tenait de sa race; ce fut bien alors la digne nièce du pape Clément VII, « l'homme le plus dissimulé de son temps », au dire de l'historien Guichardin, l'un de ses familiers et de ses amis.

Au risque de nous répéter, résumons cette glorieuse campagne :

Elisabeth, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, avait mis sa flotte sur le pied de guerre, prêté une oreille complaisante aux envoyés du duc d'Albe et à ceux de La Rochelle; trois mois à peine écoulés, elle accepte d'être la marraine de la fille de Charles IX, se fait représenter par Worcester, un catholique, et consent à reprendre les propos de son mariage avec le duc d'Alençon.

Grégoire XIII s'était flatté de faire entrer Charles IX dans la ligue contre le Turc et de faire appliquer en France les décrets du concile de Trente. Son légat extraordinaire, le cardinal Ursin, envoyé dans ce double but, a beau s'éterniser en France, il revient à Rome les mains vides, et Catherine, la veille encore, si obséquieuse, ose dire en pleine cour: « Désormais je ne permettrai pas que le Pape mette la main dans les affaires de la France. »

Guillaume d'Orange, qui avait dit à Mondoucet que jamais Charles IX ne laverait ses mains de la tache de sang de la Saint-Barthélemy, accepte de lui un subside, et, en son nom, Ludovic de Nassau, son frère, signe à Francfort le double engagement de porter de nouveau la guerre dans les Flandres et de soutenir la candidature du duc d'Alençon au trône de Pologne.

Philippe II, en apprenant la nouvelle de la Saint-

15

Barthélemy, avait ri pour la première fois de sa vie; croyant la France désormais impuissante et asservie à sa propre politique, il avait fait d'humiliantes avances à la reine Elisabeth, et cherché à s'approprier l'alliance des Suisses, nos amis de tous les temps; déçu dans toutes ses espérances, il voit se reformer contre lui la coalition dont, la veille de la Saint-Barthélemy, il était menacé.

Les princes protestants de la Germanie n'avaient plus sur les lèvres que des malédictions et des menaces pour Charles IX et Catherine; ils s'étaient vantés de refuser au duc d'Anjou le passage à travers leurs États, eh bien, ils le recevront avec tous les honneurs dus à la royauté et lui feront respectueusement cortège jusqu'à la frontière de la Pologne.

L'empereur Maximilien avait exploité la tragédie de la Saint-Barthélemy au profit des prétentions de son fils l'archiduc Ernest au trône de Pologne; pour la rendre plus odieuse, il avait jusqu'à la fin soutenu à Vulcob, notre ambassadeur, qu'elle avait été de longue date préméditée; il avait répandu l'or à pleines mains et s'était fait assister par les ducats de l'Espagne; à son tour, il a la honte de voir le duc d'Anjou l'emporter sur son fils à la presque unanimité des suffrages.

Telle est la grande œuvre de Catherine : perdre dans une seule journée tout le terrain gagné par deux années d'efforts et d'intrigues, briser tant d'alliances si péniblement conquises, encourir la réprobation universelle, et puis retourner comme un gant cette Europe frémissante et indignée, c'est bien là le triomphe le plus éclatant de la diplomatie française inspirée par elle et servie par des hommes oubliés aujourd'hui, mais dont il est juste de

rappeler ici tous les noms si glorieux : Férals, les deux Noailles, le président du Ferrier, Vulcob, Lansac, Mondoucet, Vivonne de Saint-Gouard, Monluc, évêque de Valence, Paul de Foix, Schomberg, Mauvissière et la Mothe-Fénelon.

Mais, si cette victoire diplomatique, la plus grande du règne de Charles IX, n'a pas produit les fruits qu'on était en droit d'en attendre, la faute en est à la Saint-Barthélemy. Les protestants, que Catherine croyait à jamais anéantis, retrempés par ce baptême de sang, tiendront en échec toutes les forces royales dans les trois villes de Sancerre, de Sommières et de la Rochelle, et cette guerre fratricide se prolongera jusqu'à ce que la main pacifique et victorieuse de Henri IV vienne mettre fin à nos guerres civiles et religieuses.

XVII

L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne avait imposé à Charles IX l'humiliante nécessité d'en finir avec le siège de la Rochelle.

Le 24 juin 1573, les quatre délégués qu'il y avait envoyés, Brûlart, de Sauve, Pinart et Villeroy, à la suite de leurs pourparlers, arrêtèrent avec les Rochelois les conditions d'une suspension d'armes. Elles étaient bien dures et toutes à l'avantage de la place assiégée : le plein exercice de la religion réformée ; l'exemption d'une garnison ; l'interdiction de réédifier une citadelle ; un gouverneur non suspect et qui ne serait reçu qu'après que les troupes assiégeantes se seraient retirées ; la liberté de leur culte étendue à tous les hauts justiciers, et par suite celle de célébrer les mariages et les baptêmes à la façon huguenote. Les mêmes conditions étaient également accordées aux deux villes de Nîmes et de Montauban, de longue date, étroitement confédérées avec La Rochelle (1).

Le mois suivant, Charles IX, sous la forme d'un édit, ratifia toutes ces concessions. A ce prix, il se flattait d'obtenir la soummission du Languedoc, du Dauphiné

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15558.

Voir dans le n° 15558 du fonds français la réponse faite par le Roi aux demandes de ceux de la Rochelle. La Popelinière, *Hist. de France*, t. II ; — de Thou, *Hist. univ.*, t. VI.

et des autres provinces où la résistance se prolongeait; mais cette illusion fut de courte durée : le 26 août il écrivait au maréchal de Damville :

« Il me semble que mes sujets, faisant profession de la nouvelle prétendue religion en vostre gouvernement, ayent fort peu de volonté de recevoir mon édit de pacification, usant de remise et longueur comme ilz font, et continuant tous actes d'hostilité; et, n'estoit que ilz se sont cogneuz pressés par les empêchemens que vous avez donnez, tant sur la récolte que autrement, ilz se montreroient encore plus insolens, chose que je ne veux croire procéder des bons et de ceux qui ont quelque bien, mais de plusieurs bélistres qui vivent et font leur profit de la guerre et du trouble (1). »

Une sorte de transaction intervint : les protestants du Languedoc ayant demandé à Damville la permission de tenir deux assemblées à Montauban et à Milhau, le Roi y consentit; mais le choix du jour anniversaire de la Saint-Barthélemy pour ces deux assemblées faisait pressentir les résolutions qui y seraient prises. Elles dépassèrent de beaucoup les concessions de l'édit, et nous nous bornerons à les résumer sommairement : exercice public de la religion réformée dans tout le royaume; désaveu de la conspiration imputée aux protestants la veille de la Saint-Barthélemy; poursuites juridiques contre les massacreurs du 24 août; annulation de tous les jugements rendus depuis cette date; restitution aux protestants de leurs biens, de leurs offices; admission de leurs enfants dans toutes les écoles; cime-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3246, t. I.

tières communs avec les catholiques; garde des villes par leurs propres troupes payées des deniers de l'Etat; une Chambre composée de juges de la religion dans chaque cour de parlement; entretien de leurs ministres prélevé sur les dîmes; deux places de sûreté par province; enfin, dans le Béarn, retour aux règlements décrétés par Jeanne d'Albret (1).

Dans le Dauphiné, les mêmes exigences se produisent et Charles IX, qui croyait n'avoir plus rien à craindre de ceux de La Rochelle, se voit contraint d'écrire à M. du Lude :

« Vous avez sagement fait de m'avoir mandé la continuation des déportements des Rochelois ; ils font tout le contraire de ce que j'espérois d'eux, attendu la bonne intention que j'avois de les confirmer en leurs privilèges. Parce que je n'ay encore eu aucunes nouvelles de M. de Biron, je ne me puis résouldre à ce que je dois faire, joint que je luy ay donné tout pouvoir de prendre tel parti qu'il cognoistra estre utile et nécessaire pour me rendre obéy. Mon intention est de tenter celuy de la douceur en tout ce qu'il me sera possible; mais aussi où il cognoistra ne les pouvoir réduire par ce moyen au chemin de l'obeissance, je désire qu'il soit au plus tôt procédé à l'encontre d'eulx par les voies les plus rigoureuses pour les chastier de leur témérité sans y perdre temps (2). »

Et dans une lettre à Biron, après l'avoir entretenu de toutes les difficultés du moment : « Je suis délibéré, ajoute-t-il (3), incontinent que mon frère le Roi de Pologne sera parti, de mettre la main à bon escient et de rendre

1. Voir La Popelinière; *Hist. de France*, t. II, p. 180.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 15558, f° 102.
3. *Ibid.*

chascun content de la protection qu'il doit espérer de moy. »

Si du moins pour se faire obéir, il avait eu sous la main des troupes disciplinées; mais l'esprit de révolte les avait gagnées. « J'ay été averty, écrivait-il, que, après que MM. de la Garde et Strozzi se sont embarquez, un grand nombre de soldats non seulement tiennent les champs, mais ont fait un chef contre eux sous la charge duquel ils demeurent ensemble dedans le pays, faisant tous les maux du monde (1). »

Le désordre est partout. Le 30 août il mande au maréchal Damville :

« Je suis assuré que mon pauvre peuple ne laisse d'être affligé et opprimé autant que jamais par plusieurs compagnies de gendarmes et autres soldats à pied qui tiennent les champs, vont rodant le pays et font des maux exorbitants, sans vouloir se retirer en leurs maisons (2). »

Jusqu'aux Suisses, ces troupes si fidèles, qui deviennent un danger et une charge pour les populations. Truchon, le premier président du parlement de Grenoble, écrit à M. de Hautefort :

« Leur séjour en Dauphiné, où ils sont depuis quinze jours, apporte grande ruine à cette pauvre province, comme il sera aussi du Languedoc, s'ils y viennent, ce que M. de Damville n'a voulu permettre; il a écrit à Sa Majesté qu'il n'en avoit aucun besoin pour cet hiver. (3)

1. Bibl. nat.. fonds franç., n° 15558, f° 155.
2. *Ibid.*, n° 3246, p. 4.
3. *Ibid.*, n° 15558.

Et il ajoutait: « le plus grand souhait que j'aye en ce monde est de voir une bonne paix établie en ce royaume pour éviter son entière ruine, de laquelle il est plus près qu'il ne fut il y a mille ans, et ne sçay qui l'en pourra détourner (1). »

Ce qui aggravait le danger de la situation, c'est que le duc d'Anjou, en dépit des instances des députés polonais, s'obstinait à ne pas quitter la France. Sa récente et insensée passion pour la princesse de Condé n'en était pas l'unique cause. « Il s'ennuyoit, nous dit le duc de Bouillon dans ses *Mémoires*, d'aller commander à une nation si éloignée et si différente de mœurs. Dans l'état de santé du roi, c'étoit se mettre au hazard de perdre la France, et le duc d'Alençon ne manqueroit pas en faire ses menées (2). »

De son côté, le cardinal de Lorraine cherchait par tous moyens à le retenir, et allait jusqu'à lui conseiller d'user de mesures rigoureuses envers les protestants, ce qui infailliblement amènerait la reine Elisabeth et les princes allemands à prendre parti pour eux et, nécessitant ainsi sa présence, rendrait impossible son départ pour la Pologne (3).

Dès le mois de mars précédent, Vincenzo Alamanni, l'ambassadeur de Toscane, témoin de la mauvaise intelligence qui régnait entre les deux frères, avait écrit au Grand-Duc son maître : « La trop grande autorité prise dans le royaume par Monsieur, plus obéi que le Roi lui-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15558.
2. Panthéon littér., t. XI, p, 14.
3. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III, p. 858.

même, est un véritable danger pour le repos de la France. Son départ serait une grande garantie de sécurité (1). »

La Huguerie le dit également dans ses *Mémoires* : « Le Roy désiroit surtout voir son frère hors de son royaume, y ayant trop d'autorité, à son gré, par sa lieutenance-générale. Il entre déjà en quelque volonté de se ressentir de la Saint-Barthélemy sur ses auteurs, ses conseillers et exécuteurs d'icelle dont il ne voit le succès tel qu'on lui avoit promis (2). »

« Il faut que l'un de nous deux parte, » s'était écrié Charles IX, dans un jour de colère et d'un ton menaçant. Catherine, qui idolâtrait son fils d'Anjou, n'avait pas encore eu le courage de se prononcer : « Je suis marrie, avait-elle écrit au duc de Nevers, que cette grandeur me l'éloigne; car autrement je pense que l'empêcherois. »

Enfin pris d'impatience, Charles IX se décida à prendre les devants et s'arrêta à Vitry-le-François. Forcé de l'y rejoindre, le duc, là encore, chercha par tous les moyens à prolonger son séjour en France; mais cette fois, Catherine l'en dissuada et, surmontant sa douleur : « Partez, mon fils, dit-elle, partez, vous ne serez pas longtemps en Pologne. »

Avait-elle déjà lu dans les yeux du Roi son fils sa mort prochaine?

Il n'eut pas la force de poursuivre sa route, et le 15 novembre il adressait à Damville cette lettre décou-

1. *Négociat. diplomat. avec la Toscane*, t. III.
2. *Mémoires de la Huguerie*, édit. de Ruble, t. I, p. 185.

ragée :« Je séjournerai encore quelques jours à Vitry, pour me fortifier; mon frère le roi de Pologne part aujourd'hui, conduit par la reine, ma mère, mon frère d'Alençon et plusieurs autres princes et seigneurs, m'ayant laissé un extrême regret de ne pas lui avoir rendu cet office de le reconduire moi-même comme je l'ay toujours désiré et eusse fait (1). »

C'eût été plutôt pour être bien sûr cette fois que son frère était hors du royaume.

Le duc d'Alençon, un peu malgré lui, avait accompagné son frère le roi de Pologne et suivi sa mère à Nancy. Depuis longtemps, nous l'avons vu, il méditait de s'enfuir en Angleterre et, durant le siège de la Rochelle, il avait eu la criminelle pensée de se saisir de quelques vaisseaux de la flotte royale, et d'aller rejoindre celle de Montgommery qui tentait vainement de forcer l'entrée du port. Mme de Mornay y fait allusion dans la vie de son mari : « Le duc projetoit diverses pratiques contre le Roi son frère, et en cas qu'elles ne réussissent pas, de passer en Angleterre et de relever le parti de la religion (2). »

A l'heure où nous sommes, tous ses rêves d'ambition semblaient à la veille de se réaliser; il était sollicité à la fois par les Flamands, qui déjà espéraient en lui, et par ceux que l'on appelait les politiques et dont les Montmorency étaient les chefs. « Ce qui les avait jetés dans cette voie, c'est qu'ils tenaient pour certain que l'absence seule de leur frère aîné le maréchal les avait préservés du massacre,

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3247, f° 49.

2. *Mémoires de Mornay*, Edit. de la *Société de l'Hist. de France*, t. Ier, p. 25.

et « ils emplissoient les esprits du mauvais gouvernement qui étoit dans le royaume, des édits violés, de la substance de la France qui alloit en Italie (1). »

« Ils ont pris le nom de *politiques*, dit François Hotman, et avec l'appui du duc d'Alençon, ils ont demandé que l'on fît revivre l'ancienne constitution française et que l'on convoquât les états généraux, seul remède à tant de maux et le plus grand coup porté à la tyrannie. Jamais plus grande confusion n'a régné dans le conseil d'un despote (2). »

Le maréchal de Montmorency, de nature froide et prudente, ne s'associait que timidement à cette conspiration; mais ses deux frères, Thoré, Méru, et le vicomte de Turenne, son neveu, s'y étaient mis entièrement et se servaient auprès du duc d'Alençon de La Mole, son favori. Si secrètes qu'elles fussent, leurs menées n'échappèrent point à la pénétration intéressée du Roi de Pologne. La veille de son départ, il supplia sa mère d'éloigner d'auprès de son frère un adversaire aussi redoutable. Le moment était mal choisi : La Mole était en pleine faveur. Grâce à la séduction de sa personne, dont Marguerite de Valois ne sut pas se défendre, il s'était poussé si avant dans l'intimité de l'inflammable Elisabeth, que Leicester avait eu quelque raison d'en être jaloux, et il avait si bien disposé la reine à accepter une entrevue avec le duc son maître que, sans la Saint-Barthélemy, tout porte à croire qu'elle aurait eu lieu. Pour son malheur, le duc ne consentit pas à s'en séparer, et continua à nouer de nouvelles

1. Panthéon littér., *Mémoires du duc de Bouillon.*
2. Dareste, *Étude sur Hotman.*

intrigues. Le séjour de sa mère à Blamont allait lui en fournir l'occasion.

Durant les quatre jours qu'elle y passa, elle eut de fréquents et secrets entretiens avec le comte Ludovic et le duc Christophe, le fils cadet du comte Palatin, qu'elle y avait appelés. Si maintenant elle pensait à porter la guerre dans les Flandres, cette guerre qui avait coûté la vie à Coligny, c'était pour empêcher les Nassau de venir, comme par le passé, secourir leurs coreligionnaires de France et surtout pour ménager au roi de Pologne la sympathie de l'Allemagne protestante. Dans ce but, elle ratifia les promesses de Schomberg et promit au comte Ludovic et au duc Christophe, qu'un subside de cent mille écus leur serait versé à Strasbourg; mais en dépit de sa surveillance elle ne put empêcher qu'ils ne vissent secrètement son fils d'Alençon. Le matin de leur départ, il put glisser à l'oreille du comte Ludovic : « Maintenant que je vais avoir le gouvernement, ainsi que l'avait mon frère, j'emploierai tout pour vous seconder (1). »

Catherine y mit bon ordre : cette lieutenance générale du royaume, à laquelle il aspirait, et qui lui avait été promise, il ne put l'obtenir, et il ne lui resta plus que la ressource de se réfugier à Londres. Maisonfleur l'y poussait vivement : « Si vous ne vous hâtez pas, lui écrivait-il, la reine Elisabeth aura lieu de croire que toutes les longueurs dont vous avez usé jusqu'à présent, tout le beau langage que lui avez tenu par vos lettres n'ont été qu'autant de ruses pour la surprendre et que tout s'est fait par le conseil de *Madame la Serpente*,

1. Voir Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*.

afin de prolonger les choses et les tenir en haleine pour quelque sien dessein. Que direz-vous à cela, Lucidor? (C'est le nom qu'il lui donne.) N'est-ce pas là ce que vous demandez? On vous appelle, l'on vous invite à vous hâter, ô Lucidor, le plus fortuné prince de la terre, s'il sait bien user de la fortune (1)!

1. *Record office*, *State papers*, France; voir notre livre *le XVIme Siècle et les Valois*, p. 179.

XVIII

Charles IX put enfin quitter Vitry. Le 25 novembre il entra à Châlons. « Il va un peu mieux, écrit Cavalli, l'ambassadeur de Venise, qui l'y vit le 2 décembre, et commence à assister aux séances de son conseil (1). »

Ce même jour il put donner audience à l'envoyé d'Elisabeth, avec lequel il s'entretint des conditions d'un traité de commerce déjà soumises à la Reine sa mère.

Les Anglais sont avant tout des hommes très pratiques. Randolph était tout à la fois chargé de poursuivre la négociation du mariage de la Reine sa maîtresse avec le duc d'Alençon, amorce tendue pour obtenir de meilleures conditions pour les tarifs à débattre. Tout récemment, en causant avec la Mothe-Fénelon de ce projet, Burghley avait prétendu que les marques de la petite vérole, qui défiguraient le visage du duc n'avaient pas disparu. Randolph devait donc rapporter un nouveau portrait qui permît d'en juger. Charles IX, qui ne pensait alors qu'à éloigner ce frère devenu aussi redoutable que l'autre, y fait allusion dans une lettre du 2 décembre à La Mothe-Fénelon : « Randolph a trouvé mon frère tout autre et plus agréable qu'il ne pensait. »

1. Bibl. nat., *Dépêches des Vénitiens*, Filza VII, p. 162.

Le 5 décembre il est à Pont-Favergier, le lendemain à Cormisy; enfin nous le retrouvons à Reims, où sa mère vient le rejoindre le 10. Il profite du court séjour qu'il y fait pour décharger tous ses sujets de quatre sols du principal de la taille, espérant calmer par cette concession l'agitation des provinces.

De plus en plus effrayé, il écrit de Soissons, le 15 décembre, à Damville : « Je désire que vous faciez bien rudement entendre aux députés de ceux de la religion le mécontentement que j'ai des leurs en ce que, contre la suspension d'armes accordée, ils ne cessent de courir, piller, et saccager tous les lieux où ils peuvent mettre le pied, y commettant les mêmes hostilités qu'ils feroient en guerre ouverte (1).

Ces plaintes n'ont rien d'exagéré : L'embassadeur de Toscane écrit, le 23 décembre, au Grand-Duc : « Les soulèvements en ce pays sont arrivés à un tel point que, s'il n'y est promptement porté remède, j'entrevois de nouvelles guerres que l'on sera dans l'impuissance d'empêcher (2). »

A la fin de décembre 1573, La Noue, sous le prétexte de célébrer la Cène, vint à La Rochelle. Docile à ses conseils, la ville se mit en état de défense, et Henri de Rohan prit le commandement de la milice bourgeoise. Dans la seconde quinzaine de janvier, Saint-Sulpice y fut envoyé par le Roi; il était porteur des plus pacifiques assurances, et chercha, de son mieux, à détourner les

1, Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 364.

2. *Négociat. avec la Toscane*, t. III, p. 892.

1. Voir La Popelinière, *Hist. de France*, t. II, p. 205, 206, 209.

Rochelois de faire cause commune avec ceux du Languedoc ; mais le vent de la révolte soufflait partout : Jacques de Crussol, chargé d'une mission en Languedoc, écrivait au Roi, le 8 janvier 1874 : « J'ai remarqué que ceux de la nouvelle religion se disposent plus à la guerre qu'à la paix (1). »

Saint-Herem mande de Clermont, le 12 du même mois : « Le peuple est tellement froid et les gentilshommes craignent tant la dépense et sont si mal contents à cause de l'exécution de justice qui a été faite contre quarante ou cinquante d'entre eux, que je crains, étant désespérés comme ils sont, s'il ne plaît à Votre Majesté leur pardonner, qu'ils ne se rendent du parti de la dite religion (2). »

En Poitou, c'est le propre lieutenant du Roi, La Haye, qui prêche la rébellion (3).

En Dauphiné, Montbrun se saisit de deux postes importants sur la frontière de la Provence (4).

Maître du Béarn, Pons de La Case fait des courses dans toute la Gascogne (5).

Le plus grand danger, c'est que le duc d'Alençon est le chef accepté par tous les mécontents, tous les rebelles. L'éloigner devient une nécessité. Si son mariage avec Élisabeth, toujours resté en suspens, venait enfin à se réaliser, ce serait la meilleure des garanties pour les protestants, et le plus sûr moyen de les ramener à l'obéis-

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15559, f° 3.
2. Bibl. nat., fonds franç., n° 15559, f° 10.
3. La Popelinière, *Hist. de France*, t. II, p. 20.
4. De Thou, *Hist. univ.*, t. VII, p. 26.
5. *Ibid.*, p. 27.

sance. Dans toutes leurs lettres, Catherine et Charles IX invitent donc La Mothe-Fénelon à insister de nouveau auprès de la reine Élisabeth, à l'effet d'obtenir uue solution favorable. Reçu par elle, le 2 janvier, La Mothe tente un suprême effort. Du moment que Randolph était revenu si favorablement impressionné, et qu'il lui avait parlé en si bons termes du duc, elle n'avait plus aucune raison pour différer de se prononcer. Elle s'excusa sur divers empêchements, qui ne lui avaient pas permis de réunir son conseil. Leicester, qu'il vit au sortir de cette entrevue, lui dit que le coup de main tenté sur la Rochelle venait fort mal à propos; car le mariage n'était possible qu'à la condition d'une parfaite intelligence entre les deux royaumes et que, pour y parvenir, il fallait que le Roi son maître laissât vivre ses sujets en toute liberté de conscience et en toute sécurité (1).

Une partie de janvier se passa à attendre une réponse. Enfin, le 24, Elisabeth représenta à La Mothe les inconvénients qu'elle appréhendait d'une entrevue officielle et publique. En cas que le mariage ne s'en suivît pas, ce pourrait être une cause fâcheuse de brouille. Elle ne consentit donc qu'à une entrevue privée, et sous la condition formelle que le duc ne se ferait pas accompagner par un personnage aussi haut placé que le duc de Montmorency.

La Mothe-Fénelon n'avait pas qu'à poursuivre la négociation du mariage du duc d'Alençon. Une autre tâche, plus difficile, lui incombait, celle de surveiller le comte de Montgomery dont tout était à redouter dans l'état pré-

1. La Mothe-Fénelon, Corresp. diplom., t. VI, p. 1 et 24.

caire de la France. Alarmé des fréquentes visites à la cour d'Arthur Champernown, le beau-frère du comte, et craignant que ce ne fût pour solliciter la permission d'armer des vaisseaux, il s'en était expliqué avec les conseillers d'Elisabeth, qui avaient nié qu'il en eût été question.

Néanmoins resté avec tous ses doutes : « S'il advenoit, avait-il écrit à Charles IX, que les Anglais fassent quelque exploit en France qui réussit avantageusement pour les prétentions de ce royaume, indubitablement leur reine l'avoueroit, et quand bien même elle n'auroit pas la volonté de le faire, ses sujets l'y contraindroient (1). »

Il avait affaire à un habile et rusé adversaire. La paix une foi signée avec les Rochelois, Montgomery lui avait manifesté le désir de profiter de l'amnistie proclamée par le Roi ; plus tard, avec une apparente sincérité, il l'avait entretenu des dispositions plus favorables d'Elisabeth à la conclusion de son mariage avec le duc d'Alençon, et s'en était réjoui ; mais il lui avait incidemment fait part de la permission qu'il avait obtenue d'elle d'aller avec toute sa famille habiter Jersey, ne lui cachant pas qu'en attendant la réponse de Charles IX il irait passer quelques jours dans les environs de Londres.

La réponse du roi fut toute bienveillante ; il adressa à La Mothe Fénélon deux passeports pour Madame de Montgomery et sa belle-fille et il ne s'en tint pas à cette première faveur : « Vous m'écrivîtes quelquefois, lui manda-t-il, que le comte de Montgomery avoit le désir, considéré le malheur qui lui est advenu à

1. *Négociat. dipl.* de la Mothe, t. VI.

l'endroit du feu roi mon père, de ne plus revenir en France, si je voulois lui permettre de jouir de ses biens et lui bailler faculté de les vendre. S'il est encore en cette disposition, je la lui accorderai volontiers; mais, en quelque façon que ce soit, je vous prie l'assurer que je ne manquerai à aucune chose que je lui promets (1). »

Ainsi, dans la première quinzaine de février, au moment même où Montgomery se préparait à reprendre les armes, Charles IX croyait n'avoir plus rien à redouter de lui. Mais, d'un autre côté, effrayé de l'état plus menaçant de jour en jour du pays, il appela à Saint-Germain les membres du parlement de Paris, et là, en présence de quelques députés des provinces qu'il y avait également mandés, il leur fit part de son intention bien arrêtée de réformer la justice et les abus, regrettant amèrement de ne pouvoir, aussitôt qu'il l'aurait voulu, appliquer des remèdes aux maux dont souffrait la France. Le plus grand obstacle à son bon vouloir, c'était les profondes jalousies qui divisaient les grandes familles de la cour et notamment celles des Guise et de Montmorency. Pour se venger de ce que l'on n'écoutait plus ses conseils, le cardinal de Lorraine était accusé de pousser secrètement les catholiques de la Saintonge à se révolter. Catherine tenta bien de rapprocher ces deux maisons rivales; elle obtint même l'échange, de part et d'autre, de paroles de conciliation. « Mais l'on sait bien, écrivait Languet, ce que valent de pareilles promesses (2). »

1. Voir cette lettre de Charles IX, dans notre livre *le XVI*[e] *siècle et les Valois*, p. 386.

2. Languet, *Arcana seculi decim. sexti.*

L'un de ces drames si fréquents à cette cour des Valois, « cour de sang et de soie », allait raviver leur mutuelle inimitié. Le 16 janvier, un gentilhomme, nommé Ventanbran, sortant, au matin, du Louvre, où sans doute l'avait retenu quelque galante aventure, en descendant le grand escalier, se trouva face à face avec le duc de Guise qui venait au palais. Ventanbran s'était mis d'abord à sa suite; mais, proche parent de La Mole, et conseillé par lui, il avait passé dans la maison du duc d'Alençon. Guise lui en avait conservé rancune, et, une rivalité de femme y étant mêlée, il n'attendait que l'occasion de se venger de lui.

Des paroles injurieuses furent d'abord échangées. Guise, hors de lui, tira sa rapière. Ainsi menacé, Ventenbran remonta précipitamment l'escalier, mais, poursuivi par le duc et atteint d'un coup en plein corps, il tomba sur le plancher sans plus donner signe de vie. Le duc crut l'avoir tué, et alla chez le Roi qui était encore au lit. « Sire, lui dit-il, j'ai tué Ventanbran, et je viens solliciter le pardon de Votre Majesté. Il a osé m'avouer qu'il a été gagné par M. de Montmorency pour m'assassiner, et comme je tiens le maréchal pour le plus loyal des hommes, j'en ai été si indigné que je l'ai frappé. »

Catherine, le duc d'Alençon et la Mole entrèrent dans la chambre de Charles IX au moment où tout irrité il disait au duc : « Comment, vous avez fait cela dans mon propre palais! »

Prenant hardiment la parole : « Vous n'aviez pas le droit, Monsieur le duc, s'écria La Mole, de tirer l'épée au Louvre.

« — Si c'eût été vous, riposta Guise, je vous en eusse fait autant.

« — Qui s'attaque à l'un des miens s'attaque à moi, s'écria le duc d'Alençon, prenant fait et cause pour son favori. »

Ventanbran s'était relevé; amené devant le Roi, il chercha à se justifier; mais Catherine se rangea du côté des Guise et le fit mettre en prison. Appliqué à la question, il nia les propos que lui prêtait le duc (1); mais Catherine persista à soutenir qu'il avait été véritablement suborné par Montmorency pour assassiner le duc de Guise et qu'ainsi le Roi avait à se défier, tout à craindre du maréchal et de ses frères. La cause de ce subit revirement s'explique par l'insistance que Montmorency venait de mettre à faire donner la lieutenance générale du royaume au duc d'Alençon. Après lui avoir été promise, elle lui était maintenant refusée; Catherine lui préférait le duc de Lorraine, dont elle était sûre et redoutait qu'il ne se servît de cette grande autorité au détriment du roi de Pologne.

Ces rivalités, ces accusations, que de chaque côté on se renvoyait, avaient troublé l'esprit du Roi. Menacé à la fois de voir le duc d'Alençon à la tête de toutes les forces du royaume, comme l'avait été le roi de Pologne, ou la France retomber dans la guerre civile, il ne savait plus à quoi se résoudre, et, conséquence fâcheuse de cette querelle, le duc de Montmorency, alors à la cour, et dont la présence seule aurait pu détourner l'orage

1. *Négoc. dipl. avec la Toscane*, t. III. p. 901. — *Calendar of State papers* (1572-1574). — Languet, *Arcana Seculi decimi sexti.*

que l'on pressentait, profita d'un court voyage de Catherine à Paris, pour se retirer à Chantilly.

Nous touchons au dénouement de la crise. De l'avis de La Noue, la prise d'armes avait été fixée au 14 mars et le duc d'Alençon en avait été avisé. Ce jour-là, le roi de Navarre et lui devaient sortir du palais, sous prétexte de chasse, en costume de veneurs. Duplessis-Mornay les conduirait à Mantes, dont le gouverneur, M. de Buhy, son frère, gagné à leur cause, ouvrirait les portes à Guitry, qui, à la tête d'une nombreuse troupe de cavalerie, en prendrait possession. De Mantes, le duc d'Alençon et le roi de Navarre se retireraient à Sedan, où le duc de Bouillon leur offrait asile. Tel était le plan d'évasion arrêté; mais Guitry, par trop de précipitation, ou pour vouloir s'attribuer à lui seul l'honneur de cette entreprise, devança de dix jours celui fixé pour agir.

Réduit à se décider à l'improviste et suivant en cela le conseil de La Mole, qui redoutait peut-être de le voir passer dans d'autres mains que les siennes, le duc fit dire à Mornay par Thoré et Turenne qu'il ne sortirait pas du palais que la ville de Mantes ne fût prise. Il avait été arrêté que Buhy, au jour convenu, se tiendrait à la porte de Rosny et laisserait entrer Guitry et sa troupe. A cinq heures du matin, Mornay se porta devant celle du pont; mais Guitry n'arriva qu'à huit heures, et il n'avait plus que quarante cavaliers. Les autres, qui s'attendaient à servir d'escorte au duc d'Alençon, ne le voyant pas venir, avaient jugé plus prudent de se retirer. Buhy feignit alors de poursuivre Guitry. Au retour de cette simulée démonstration de fidélité, peu rassuré

sur sa propre personne, il se réfugia à Sedan, où Duplessis-Mornay vint le rejoindre (1).

Rien n'avait été encore ébruité. Charles IX, en toute sécurité, le matin même du 23 février, avait écrit à Damville :

« Je persiste à vouloir chercher tous les moyens possibles pour venir à une paix, combien que il me semble que mes subjectz de la nouvelle opinion ausquelz vous avez affaire s'en recullent autant qu'ilz peuvent ; car non seulement ils mesprisent les conditions avantageuses que je leur ay faict offrir, mais ne se laissent aucunement entendre et rechercher et refusent d'entrer en conférence, comment j'ay veu par les dernières dépesches que vous m'avez faictes. Je vous ay mandé que je vous despescherois le sieur de Saint-Suplice, par lequel je vous ferois bien au long entendre mon voulloir. Depuis j'ai advisé retenir encore quelques jours le sieur de Saint-Suplice, à ceste fin de pouvoir avecques plus de loysir délibérer et résouldre sa dépesche, laquelle je désire rendre telle qu'elle soyt fructueuse. En attendant je vous fais la présente pour vous prier, mon cousin, adviser à faire prolonger la suspension d'armes, s'il est possible, jusques à la Saint-Jean prochainement venant, affin que nous puissions plus commodément faire négocier la susdite paix et que par le renouvellement de la guerre les choses ne se rendent plus difficiles ; il faut que ladite trêve soit telle et asseurée qu'il ne soit rien imposé ni entrepris sur mes sujets et nos villes et que

1. *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. III. — *Calendar of State papers* (1572-1574), p. 480.

2. Voir *Mémoires de Bouillon* et *Mémoires de Madame de Mornay*.

chascun se contienne dans ses limites, sans tort où dommage à aucun, ni assembler vivres, lever deniers, comme il a été fait jusques à cette heure contre la foi promise. Ce sera le chemin pour parvenir à une générale pacification pour à laquelle atteindre, je vous asseure que je n'épargnerai rien de ce que je pourrais faire avec dignité et raison (1). »

Dans la soirée de ce même jour, le corps de cavalerie de Guitry est signalé. La peur en ayant grossi le nombre, La Mole, d'accord avec le duc d'Alençon, vient tout avouer à Catherine. Marguerite de Valois le dit dans ses *Mémoires*, sans confesser toutefois que c'est elle qui le lui avait conseillé, et elle ajoute : « Nous fûmes contraints de partir à deux heures après la minuit, la Reine ma mère mettant dans son charriot mon frère et le Roy mon mary, qui cette fois là ne furent traités si doucement que l'autre (2). »

Ce fut alors un sauve qui peut général : « Nous trouvâmes, raconte ironiquement d'Aubigné, à moitié chemin de Saint-Germain, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Birague déjà chancelier, tous montez sur coursiers d'Italie ou grands chevaux d'Espagne, empoignans des deux mains l'arçon, et en aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis (3). »

Une lettre d'un contemporain, M. de Taix, à l'évêque de Troyes, datée de cette ville, nous fournit de curieux détails sur cette folle panique qui, à Paris, faillit tourner au tragique : « Samedi, sur les onze heures du soir, fut

1. Bibl. nat., fonds. franç., n° 3247, fol. 10.
2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Caboche., p. 53.
3. D'Aubigné, *Hist. univ.*, édit. de Ruble, t. III, p. 224.

advertissement que mille ou XII^c chevaux estans déjà à Montfort l'Amaury venoient envelopper Saint-Germain. Sur l'heure, l'on fit desloger toute la cour et gagner Paris, à l'arrivée de laquelle il se leva un bruit effroyable que *le Roi estoit pris et qu'il falloit refaire la Saint-Barthélemy et de fait, je crois que l'on y a commencé;* ainsi que le gentilhomme qui nous a apporté la nouvelle nous le dit en avoir vu les préparatifs le dimanche matin. (1) »

« Le Roi, pour montrer cœur et visage de prince, assura ne vouloir partir cette nuit, ayant disposé ses gardes à l'entour de luy. »

« Sa Majesté a eu certaines nouvelles que les Anglais sont à la Rochelle, y ayant été appelés par les huguenots de dedans. »

Charles IX n'alla pas loger au Louvre, mais à l'hôtel du comte de Retz dans le faubourg Saint-Honoré. Un courrier envoyé par lui en toute hâte porta au roi de Pologne la nouvelle de cette prise d'armes. Tout aussitôt il répondit au Roi son frère : « Si vous ne prenez garde à vous, je crains qu'on ne vous en fasse quelqu'autre. Vous voyez avec quels gens vous avez affaire, pensez-y bien, je ne veux vous mettre en soupçon de personne; mais les actions de chacun vous doivent bien faire penser à vous conserver (2). »

Ces conseils arrivèrent trop tard; une vaste conspiration enveloppait la France de son réseau invisible, et le mot d'ordre donné fut exécuté partout le même jour :

« Les armes ont été prises si soudain par ceux de la religion, écrit Mortemart de Poitiers, le 27 février, au

1. Bibl. nat., fonds Dupuy, nº 500. fº 23.
2. Bibl. nat., fonds Dupuy, nº 211, fº 61.

Roi, que mardi dernier, 23 de ce mois, après avoir saisi diverses places, ils ont surpris Lusignan qu'ils détiennent, ils se seraient emparés de Niort sans l'arrivée du comte du Lude (1). »

D'Urfé mande de Montbrison que la délibération des ennemis du Roi, qui sont en Vivarais est de venir en ce pays de Forêts (2).

Charles IX ne se dissimula pas la grandeur du danger : « J'ai sceu, écrit-il le 7 mars à La Mothe-Fénelon, que l'ambassadeur d'Angleterre fait aujourd'hui partir un secrétaire pour persuader la Reine Elisabeth et ses ministres qu'ils n'auront jamais si belle occasion et moyen de faire quelque chose par de çà pour y remettre le pied *et y ravoir un Calais*. Ayez l'œil ouvert et faites tout ce qu'il vous sera possible pour entendre leurs délibérations et m'en advertir (3).

Chaque jour lui apporte une mauvaise nouvelle. Le 14 Mars, il écrit de nouveau à La Mothe-Fénelon : « J'ai eu advis certain de Matignon que Montgomery a fait descente en ce royaume le 11 de ce mois (4). »

Si menaçante que fût cette prise d'armes, elle manquait de chefs, et ceux désignés et acceptés par les protestants alliés aux politiques, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, Catherine les tenait prisonniers. Alors dans l'enceinte de ces hautes murailles de Vincennes à l'abri desquelles Charles IX se croyait en pleine sécu-

1. Bibl. nat., fonds franç., 15559, f° 13.
2. *Ibid.* f° 15.
3. La Mothe-Fénelon, *Négociat. diplomat.*, t. VII, p. 454.
4. Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 395.

rité, une nouvelle conspiration se greffe sur la première. Les femmes de la cour y jouent le premier rôle.

Déjà du temps d'Henri II, Monluc leur reprochait amèrement de se mêler de trop de choses : « Le Roi, disait-il, devrait leur fermer la bouche; de là viennent tous les rapports, toutes les calommies (1). »

Le duc de Bouillon fait allusion dans ses mémoires à cette conjuration de palais : « Parmi toutes ces choses, il y avoit des amours mêlées, qui font à la cour la plupart des brouilleries, où ne se passent peu ou point d'affaires que les femmes n'y ayent part et le plus souvent sont cause d'infinis malheurs à ceux qu'elles aiment ou qui les aiment (2). »

En réalité, il ne s'agissait dans cette dernière conspiration que de faire évader le duc d'Alençon et le Roi de Navarre. Une lettre d'Hotman le confirme : « L'on a bien répandu le bruit à la cour que l'intention des conjurés était de tuer le Roi et la Reine-mère, mais ceux qui viennent de France prétendent qu'il n'était question que de la fuite des deux princes (3) ».

Mais le danger n'en était pas moindre, car c'était donner à la guerre civile les chefs qu'elle attendait.

Le jour de leur évasion avait été fixé au 8 avril. Sous le prétexte d'une chasse, le duc d'Alençon avait fait demander un coche; mais le capitaine qui était de garde à la porte du château refusa de le laisser entrer. Ce complot ourdi surtout par des femmes fut déjoué par l'espionne attitrée de Catherine, Charlotte de Sauve.

1. Monluc, édit. de Ruble, t. III, p. 135.
2. Panthéon littér., *Mémoires du duc de Bouillon.*
3. Dareste, *Étude sur Hotman.*

Jamais plus beaux yeux n'avaient été mis au service de ce vilain métier.

Elle se partageait alors entre le duc d'Alençon et le Roi de Navarre qui s'entre-jalousaient; elle feignit de s'intéresser à leur cause, et n'eut pas grand'peine à leur arracher leur secret et à se faire nommer tous ceux qui étaient de la partie, et en tête La Mole et Coconas. Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers affectaient de la traiter de très haut; elle se vengea de leur dedain en dénonçant leurs deux amants.

Catherine, une fois la conjuration déjouée, déploie une énergie virile; elle ne se contente pas de faire arrêter La Mole, Coconas et leurs complices subalternes, elle fait mettre à la Bastille les deux maréchaux de Cossé et de Montmorency. « Tous ceux que l'on estime coupables sont pris, écrit, le 10 avril, le secrétaire d'Etat Brûlart, à M. Hautefort, ambassadeur en Suisse, par lesquels l'on espère bien avant pénétrer ce fait, et que cy après tels maux n'adviendront plus, quand ils auront été châtiez comme ils le méritent (1).

Pour mieux se renseigner, l'ambassadeur d'Espagne Cuniga étant venu visiter Catherine : « Il faut, lui dit-elle en le voyant, que bonne justice soit faite de tous ces coquins.

« — Je ne puis, Madame, que vous approuver, répondit-il. Pour éteindre l'incendie, il est indispensable de se débarrasser de quelques uns des plus grands et d'abattre quelques têtes.

« — Il serait parfaitement raisonnable de le faire, » dit-elle.

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 15559, f° 48.

Quelques jours plus tard, il la revit et l'engagea de nouveau à en finir avec les maréchaux de Cossé et de Montmorency. « Mais ils ne l'oseront pas, écrit-il à Philippe II, toutefois ils ont fait étrangler dans sa prison le secrétaire de la conjuration (1). »

Le 25 avril, l'ambassadeur d'Angleterre, le docteur Dale, vint, à son tour, visiter Catherine. Son entrée en matière fut des plus habiles : « La Reine ma Maîtresse, dit-il, est on ne peut plus satisfaite du témoignage d'affection que le Roi, dans sa lettre, lui a exprimé de votre part, et de ce que les choses que l'on prêtait au duc d'Alençon votre fils ne sont pas telles qu'au premier moment l'on en avait répandu le bruit. L'amitié qu'elle lui porte repose uniquement sur celle qu'elle a pour Votre Majesté et elle se ressentirait grandement de la voir amoindrie. »

Catherine l'en remercia et affirma que le duc d'Alençon et le roi étaient dans la meilleure intelligence.

De ces compliments si flatteurs le docteur Dale passa au fait de La Mole : « La Reine ma Maîtresse le tient pour un gentilhomme fort honnête; elle a quelques raisons de croire qu'il ne lui est point tombé au cœur la méchanceté qu'on lui impute. Elle ignore de quoi on l'accuse; mais si l'offense n'est pas de celles que l'on ne peut pardonner, elle intercède de grand cœur pour lui; et ce qui l'y encourage, c'est la clémence dont le Roi votre fils a usé tant de fois envers ses sujets rebelles.

« — Le cas n'est pas le même, répliqua-t-elle; si le Roi

1. Archives nat., collect. Simancas, K, 1535.

a pardonné à ses sujets, c'est qu'ils n'avaient pris les armes que pour cause de religion et pour l'unique satisfaction de leur conscience. Tout au contraire, La Mole a été nourri de notre pain, je puis le dire; le Roi mon fils ne l'a jamais traité en sujet, mais en compagnon, en ami. Son crime est donc plus grand que celui de ses autres complices. Lorsque de pareils accidents se sont produits en Angleterre, votre Reine n'a pas même pardonné à ses propres parents et les a laissés aux mains de la justice. Il en sera de même pour La Mole; il est entre celles des gens du Parlement de Paris que tout accusé ambitionne avoir pour juges, eu égard à leur grande intégrité. »

Cette réponse qui mettait en cause Elisabeth troubla singulièrement l'ambassadeur. Toutefois Catherine lui promit de faire connaître à la Reine sa sœur toute la vérité, comme à la personne qui lui était la plus chère en ce monde.

Le procès fut donc déféré au parlement et le duc d'Alençon et le roi de Navarre, sans être mis directement en cause, eurent à donner des explications sur leurs relations avec les accusés.

Le duc d'Alençon se défendit misérablement : à Blamont il avait repoussé les propositions du comte Ludovic; il avait également refusé, et du conseil de Montmorency, de présenter au Roi la requête des protestants et de s'enfuir de Saint-Germain. A la première alarme qui fut donnée, La Mole, son ami sûr et fidèle, l'avait engagé à tout avouer à la Reine sa mère, ce qu'il avait fait. Le Roi et sa mère s'en étaient montrés reconnaissants et lui avaient promis d'oublier le passé. Turenne,

au retour du camp de Guitry, lui avait affirmé que, de sa vie, il n'avait vu si belles troupes de gentilshommes et si bien disposés à le servir, et qu'il ne devait pas perdre une si belle occasion, et pourtant il s'y était refusé.

Son évasion, il est vrai, avait été résolue. Le jour en avait été fixé et la Mole lui en avait donné le conseil. Il ne s'est pas enfui, parce que le lendemain matin il voulait communier (1).

Le roi de Navarre adressa, lui, à la Reine mère son mémoire justificatif et d'accusé se fit accusateur; il rappela qu'à la Saint-Barthélemy il avait vu tuer sous ses yeux tous ses amis, tous ses serviteurs venus à la cour sur sa propre parole. Lors du séjour à Vitry, il avait été question de le tuer lui et le Roi, et de faire roi le duc d'Anjou. Si la Rochelle avait été prise, il eût été inévitablement mis en prison. Tout récemment, à l'hôtel de Gondy, on l'avait de nouveau averti que l'on en voulait à sa vie; c'est le duc d'Alençon qui lui a proposé de s'enfuir. N'avait-il pas juste occasion de le faire?

« Voilà tout ce que je sais, Madame, ajoutait-il en terminant. Que désormais il plaise à vous et au Roi de me traiter comme je dois l'être, étant ce que je suis (2). »

L'astrologue Cosme Ruggieri passait pour l'un des amis les plus intimes de La Mole; arrêté dans l'hôtel de l'ambassadeur de Florence où il s'était réfugié, il commit l'imprudence de demander à ceux qui l'emmenaient

1. Calendar of *State papers* (1572-1574).
2. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VII.

à la Conciergerie si le Roi n'avait pas eu des vomissements (1).

Ces paroles furent rapportées à Catherine ; superstitieuse comme elle l'était, elle se persuada qu'il était l'auteur de quelque maléfice à l'encontre du roi son fils et écrivit au procureur général La Guesle : « Ce soir, l'on m'a dit, de votre part, que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a fait ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui et que l'on m'a dit qu'il a fait une figure de cire à qui il a donné des coups à la tête, et que c'est contre le Roi et que ladite figure a été trouvée parmi les besognes de La Mole ; aussi que où il logeoit à Paris, il y a beaucoup de méchantes choses et des livres et autres papiers. Je vous prie avertir, de ma part, de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin et me mander si ladite figure a été trouvée, et, au cas qu'elle soit faite, que je la voye (2). »

Et dans une lettre du même jour à La Guesle elle ajoutait ces mots terribles : « Faites tout dire à Cosme ; qu'on sache la vérité du mal du Roi. S'il a fait quelque enchantement pour faire aimer La Mole à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse (3). »

Le parlement ne perdit pas de temps à juger La Mole et Coconas. Son arrêt ne se fit pas attendre et en voici les termes : « La Mole et Coconas seront décapités en place de Grève, leurs corps coupés en quatre quartiers, qui seront attachés à quatre potences placées hors des

1. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VIII.
2. Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 590, fol. 24.
3. Imprimé dans les *Mémoires de Nevers*, t. I. p. 5.

quatre portes principales de cette ville, et leurs têtes exposées sur des poteaux plantés en ladite place de Grève. Préalablement ils seront mis à la torture pour savoir de leur bouche tous ceux qui sont participants de ladite conspiration (1). »

Le vendredi 30 avril, le matin, La Mole et Coconas furent donc menés dans la chambre de la question; le président Jean Hennequin était chargé de les interroger.

La Mole fut tourmenté le premier.

« — Je vous adjure, lui dit Hennequin, de tout avouer (2).

« — Je ne sais que ce que j'ai dit, j'en prends Dieu à témoin. Faites-moi la grâce de parler au duc mon maître. »

Sans lui répondre : « — Vous avez assisté, reprit Hennequin, à l'assemblée où la conjuration a été décidée. Le duc d'Alençon l'a affirmé. »

« — On le lui a fait dire par force.

« — Voulez-vous parler avant de subir la question ?

« — Faites de moi ce que vous voudrez. Vous trouverez sur mon corps les cicatrices des blessures reçues pour le service du Roi. Je suis condamné à mort, je ne pense plus qu'à bien mourir.

« — Si vous n'attendez plus rien des hommes, avant de paraître devant Dieu, avouez tout, » reprit Hennequin.

« — Mon maître me fait mourir, je n'ai plus rien à dire. »

1. *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, t. Ier.

2. *Mémoires de Nevers*, t. Ier; *Record office*, *State papers*, France.

Le bourreau se saisit de lui et le dépouilla de ses vêtements. Il portait au cou un *Agnus Dei.*

Il fut lié aux boucles puis placé sur le petit tréteau.

« Qu'on m'ôte de là, s'écria-t-il, et je parlerai. »

Délié et mis devant le feu : — « Je ne sais rien, dit-il; que le Roi me fasse enfermer dans un couvent, je prierai Dieu le reste de ma vie. »

Repris par le bourreau, il avoua que le duc et le roi de Navarre devaient se réfugier à Sedan, et de là entrer dans les Flandres. Il invoqua pour sauver sa vie les révélations qu'il avait faites à la Reine mère à Saint-Germain.

Cela ne suffit pas à Hennequin; la Reine lui avait ordonné de l interroger sur Ruggieri et les figures de cire trouvées chez le nécromancien.

Le bourreau le reprit et lui versa de l'eau dans la poitrine.

Suffoqué : — « Je parlerai, je parlerai, s'écria-t-il d'une voix étranglée. »

Délié et remis devant le feu : — « Que je sois damné, dit-il, si cette figure n'est autre que l'image d'une femme que je voulais épouser; elle était destinée à me faire aimer d'elle. » Et il ajouta : — « Si le Roi me laisse la vie, je tuerai ce méchant Thoré qui est cause de tout. »

Ses membres étaient brisés, la parole lui manquait. Hennequin en eut enfin pitié et le remit à l'exécuteur qui lui lia les mains et le mena dans la chambre de la Tournelle, d'où il devait être conduit en Grève.

Tourmenté après lui, Coconas avait fait au Roi des aveux si complets que la question ne put lui arrracher

que ce que déjà il avait confessé. Tous deux montèrent sur la fatale charrette qui prit le chemin de la Grève.

La place était noire de peuple. Du haut de l'estrade, s'adressant à la foule dont les yeux étaient attachés sur lui :

« — Priez pour moi, dit La Mole. »

Puis se tournant vers le bourreau :

« — Ne me bande les yeux. »

Ainsi fut fait.

Il s'agenouilla sur le billot.

« — Avez-vous quelques nouvelles révélations à faire? » lui demanda le greffier criminel.

« — Non. »

Le bourreau tenait sa hache levée, il la laissa retomber, et la tête roula et rebondit sur le plancher de l'échafaud.

Une note secrète du temps nous révèle toutes les démarches faites par le duc d'Alençon pour sauver La Mole et Coconas :

« M. le duc, entendant l'estat du procès, supplia le Roy de leur pardonner ou à tous moyens de leur remettre la mort publique et ignominieuse. Il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère, et, à genoux, la supplia, puisqu'il a reçu tant d'honneur que d'estre son fils, qu'elle lui fasse cette faveur envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice publique, et que, s'il est possible, elle obtienne leur rémission. Cette Dame obtint du Roy le supplice secret et que l'on escriroit au parlement pour surseoir l'exécution; mais le porteur des lettres, arrivant à Paris, trouva la porte Saint-Antoine fermée, et l'heure de l'exécution du supplice

fut avancée, ce que l'on dit avoir été fait par l'avertissement d'un parfumeur milanois nommé René, qui vint raconter le cas au premier président, disant davantage que la Reine-mère avait obtenu leur remission, qui fut cause de les faire sortir plus tôt de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charette (1). »

Le sursis serait-il arrivé à temps et l'exécution aurait-elle été retardée, que ni La Mole ni Coconas n'auraient pu échapper à la vengeance du roi de Pologne.

Le 16 mai, jour où il n'avait pu encore savoir qu'ils avaient été exécutés, il écrivit à Nançay, son plus intime confident : « Si jamais j'ai eu joie, ce a esté quand j'ay sçeu que La Mole et Coconas sont en cage; mais jusques à ce que le seigneur qui les traitoit si doucement à la Rochelle, en anciens compagnons, les ait fait danser la volte avec la corde, je ne seray pas bien satisfait, non tant pour moy, comme pour le repos de la France; car, si on ne les chatie, je ne sçay ce que feront Leurs Majestés à tous ceux qui sont si méchants que d'entreprendre contre eux. Je ne parle que de ce que je puis parler. Je n'ose rien dire; mais je vous diray bien que Leurs Majestés me sont plus chères que *les autres*. Vous penserez bien ce que j'entends là dessous. Or, aymez-moi toujours et venez voir, car j'en ay une envie extrême. »

Puis revenant à La Mole et à Coconas :

« Écrivez-moi si on mettra la tête de ces deux seigneurs en montre ou en Grève ou aux Allées : car je suis gros de le sçavoir (2). »

1. *Record office, State papers,* France.
2. Bibl. nat., Fonds franc., n° 3191, f° 37.

Dans la nuit qui suivit le supplice de La Mole et de Coconas, à la grande colère de Charles IX, les quatre quartiers de leur corps furent détachés du gibet et emportés (1).

A qui faut-il attribuer l'enlèvemenf des restes des suppliciés?

Brantôme n'a pas résisté à l'envie d'en parler, mais tout en le racontant, il a cherché à dépister ses lecteurs : « J'ay cogneu deux belles et honnestes dames, lesquelles, ayant perdu leurs serviteurs en une fortune de guerre, firent de tels regrets et lamentations, et monstrèrent leur dueil par leurs habits bruns, plus d'eaubénistiers, d'aspergez d'or engravez (2), plus de testes de mort, et de toutes sortes de trophées de la mort en leurs affiquets, joyaux et bracelets qu'elles portoyent, qui les escandisèrent fort et cela leur nuict grandement ; mais leurs maris ne s'en soucioyent autrement (3). »

Plus affirmatif que Brantôme, Gomberville, l'éditeur des *Mémoires* du duc de Nevers, sans toutefois les nommer, désigne clairement Marguerite de Valois et la duchesse de Nevers : « Deux princesses leur avoient porté leur affection si avant que, après leur mort, firent embaumer leurs têtes et chacune garda la sienne. On pourroit deviner qui étoient ces princesses ; mais ce seroit une cruauté d'en avoir seulement la pensée (4). »

Charles IX, sur la fin prochaine duquel les conspirateurs avaient compté, ne se doutait même pas de la

1 Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, Filza VIII.

2. *Asperges*, goupillons.

3. Brantôme, édit. L. Lalanne, t. IX, p. 122.

4. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 5.

gravité de son mal : « Incontinent que l'estat des affaires de mon royaume, écrit-il à La Mothe-Fénelon le 11 mai, sera un peu remis, ce que j'espère dans peu de temps, je m'approcherai de Picardie pour effectuer l'entrevue de mon frère d'Alençon avec la reine Elisabeth (1). »

Catherine, soit qu'elle ne crût pas à la mort si prochaine de son fils, soit que dans l'intérêt du roi de Pologne elle voûlut en dissimuler la triste réalité, venait d'écrire au duc de Savoie : « Je veux vous rassurer sur la santé de mon fils, lequel a été fort malade quelques jours ; il ne lui reste plus qu'une grande foiblesse et un peu de relique de son rhume (2). »

Mais les forces du malade déclinaient à vue d'œil. « Par l'indisposition de sa personne et longueur de maladie, lisons-nous dans une lettre du temps, il est réduit en telle maigreur et foiblesse qu'il n'a plus que la peau et les os et les jambes et cuisses si amoindries et atténuées, qu'il ne se peut soustenir. Mercredi dernier, il se trouva tant failly de haleine et paroles, à l'occasion du flux du sang par la bouche, qu'on en attendoit plus la mort que la vie ; vray est que, hier la nuit, il fut plus ému que de coustume et n'entroit-on point dans sa chambre ; mais, le soleil se haussant, la Reine y vint et y entrèrent assez de gens, mesmement les prêtres qui y firent le service. Depuis qu'il a entendu l'exécution de La Mole et de Coconas, il a meilleur visage que devant, disant qu'il espéroit tant vivre qu'il verroit la fin de ses

1. *Correspondance diplomat.* de La Mothe-Fénelon, t. VII, p. 165.

2. Archives de Turin.

conspirateurs contre lesquels il se montra fort ennemy en demandant fort la vengeance (1). »

Le 25 mai, il put encore écrire à du Ferrier, son ambassadeur à Venise : « Montgomery s'étant mis aux champs, pour essayer de s'estendre davantage, a été pressé et serré de si près qu'il a été contraint de se jeter dans la ville de Domfront assez foible et mal soutenable. Il a été aussitôt environné par les forces que conduit Matignon, de sorte qu'il est hors de toute apparence d'en sortir et pense que Dieu nous fera la grâce de l'avoir mort ou vif, pour lui faire porter la pénitence du premier malheur qu'il a causé en ce royaume et de tant de troubles et misères qu'il ait pu depuis susciter (2).

Enfin, à bout de forces, le 29 mai, il adresse une dernière lettre à Matignon :

« Mon indisposition depuis un jour est fort accrue, et suis aujourd'hui en tel estat que j'attends ce qu'il plaira à Dieu faire de moy, en la main duquel sont toutes choses humaines, estant tout prêt de me conformer à sa sainte volonté. Cependant j'ay prié la Reine ma mère que, suppléant au défaut de ma maladie, elle veuille avoir plus grand soin que jamais de mes affaires et de celles de mon royaume, ainsy qu'elle s'en est très dignement acquittée jusqu'icy, désirant qu'elle soit obéye en tout ce qu'elle commandera tant durant ma maladie que là où il plaira à Dieu faire son saint commandement de moy, jusqu'à ce que le roi de Pologne, qui est mon légitime héritier, soit arrivé. J'ay fait entendre cette

1. *Record Office, State papers.* Voir notre livre *le XVIme Siècle et les Valois* (Plon).

2. Bibl. nat., cinq cents Colbert, n° 366.

mienne volonté à mes frères, le duc d'Alençon, et le roi de Navarre, qui m'ont promis de l'ensuivre et obéir à ma dite dame et mère selon l'amour et bonne affection qu'ils lui portent (1).

La nuit du 29 au 30 mai s'annonçait terrible. Mazille, le premier médecin de Charles IX, fit sortir de cette chambre, déjà marquée par la mort, tous ceux qui y étaient. Il n'y laissa que la nourrice du Roi, qui depuis les premiers jours de sa maladie ne l'avait quitté ni jour ni nuit.

Le 31, au matin, Catherine, les yeux rayonnants de la joie du triomphe et de la vengeance satisfaite, vint lui annoncer que Montgomery, leur ennemi mortel, était enfin dans les mains de Matignon; il ne répondit rien, et comme elle se plaignait de son silence : — « Toutes choses humaines, murmura-t-il, ne me sont plus de rien. »

Quelques heures plus tard, sentant la mort venir, il fit éloigner sa femme dont la douleur lui faisait mal et ne garda que sa mère auprès de lui, Il voulait lui parler encore, mais la parole lui manqua.

L'agonie commençait, elle se prolongea jusqu'à quatre heures du soir (2).

Au sortir de cette chambre où elle laissait son fils inanimé, Catherine prend la plume et elle écrit au nouveau Roi : « Votre frère est mort, ayant reçu Dieu ce matin; se portant bien, et, sur les quatres heures, il mourut, le meilleur chrestien qui fust jamais, ayant

1. Bibl. nat., fonds franç., n° 3236, f° 92.

2. Voir *le Vray Discours des derniers propos et trespas du feu Roy Charles IX*, Rouen, Martin Le Mégissier, 1574.

reçu tous les sacrements et la dernière parole ce fut : « Et ma mère. » Cela n'a pu estre sans une extrême douleur pour moy et ne trouve autre consolation que de vous voyr bientôt icy comme vostre royaume en a besoin et en bonne santé ; car, si je venois à vous perdre, je me ferois enterrer avec vous toute en vie. Quant à vostre partement de Pologne, ne le retardez en nulle façon, nous avons besoin de vous icy, avecques cela je meurs d'envie de vous revoir ; car rien ne peut me faire oublier ce que j'ay perdu que votre présence.

« Vous sçavez combien je vous aime, et, quand je pense que ne bougerez jamais plus d'avec nous, cela me fait prendre tout en patience (1). »

1. Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 500, f° 88. Voir à l'appendice en son entier cette lettre de Catherine à son fils le roi de Pologne, et celle qu'elle écrivit, à Matignon pour lui notifier la mort de son frère et sa régence.

XIX

« Quiconque se servira de l'épée périra par l'épée (1). »

Cette loi de Lynch de tous les temps, ces paroles prophétiques de l'Evangile s'appliquent à tous ceux qui ont mis la main à la tuerie de la Saint-Barthélemy.

Maurevel, qui a arquebusé l'amiral, est frappé mortellement « en plein jour et en pleine rue de Paris » par de Mouy dont il a assassiné le père (2).

Besme, à son retour d'Espagne, où Philippe II l'avait de nouveau comblé de présents, fait prisonnier par les huguenots entre Châteauneuf et Barbezieux, est enfermé dans le château de Boutteville et paye de sa vie une tentative d'evasion (3).

Cosseins, qui, à la Saint-Barthélemy, « n'espargna pas le sang », envoyé au siège de La Rochelle, est pris d'une si noire mélancolie, et son visage est si décomposé que Brantôme ne peut s'empêcher de lui dire : — « Je crains que vous n'y restiez.

« — Je le sais, répondit-il, que maudite soit la Saint-Barthélemy! »

Blessé d'un coup d'arquebuse et emporté à demi-

1. *Omnes enim qui acceperunt gladium gladio péribunt* (saint Mathieu).

2. Brantôme, édit. L. Lalanne, t. IV, p. 300.

3. *Ibid.*, p. 310.

mort de la tranchée, il aperçut Brantôme et l'appelant : « — Vous aviez dit vrai, » s'écria-il.

Les plus acharnés au massacre ont tous une fin tragique :

Coconas, deux ans plus tard, est décapité en Grève.

Duguast, qui tua Lavardin, est tué, à son tour, dans son propre hôtel et dans son lit par Viteaux.

Chicot, le bouffon de Henri III, et son frère, le capitaine Raymond, ces meurtriers masqués du jeune La Rochefoucauld, succombent, Raymond au siège de La Rochelle, Chicot, frappé en plein corps par un gentilhomme qu'il avait fait prisonnier et qu'il amenait à Henri IV.

Le duc d'Aumale, au siège de La Rochelle, a la tête emportée par un boulet. Savigny y est également tué, et en annonçant sa mort à Burghley, « Dieu, écrit Walsingham, par ce commencement, nous donne quelque espoir que le sang innocent sera vengé (1). »

Bussy d'Amboise, qui avait arraché son cousin de Resnel des mains des soldats qui l'entraînaient à la Seine, et l'avait tué d'un coup de pistolet, Bussy, attiré au château de Méridor, par une lettre de Mme de Montsoreau, lettre que l'époux outragé avait forcé sa femme à écrire en lui broyant le poignet, lutte en désespéré contre vingt estafiers. Son pourpoint s'accroche au fer du balcon d'où il s'est élancé, et il est achevé d'un coup d'arquebuse (2).

1. *Lettres et Mémoires de Walsingham*, p. 190.

2. Voir Journal de l'Estoile (Août 1579); de Thou, livre XVIII; Léon Marlet, *Hist. de Bussy d'Amboise.*

Le bâtard d'Angoulême, le grand prieur, du talon de sa botte avait frappé le cadavre de l'amiral ; dans un duel à Aix, il s'enferre sur le glaive d'Altovitti (1), qui lui-même est mortellement blessé.

La milice urbaine de Lyon, qui avait pris la plus grande part au massacre, envoyée en garnison à Aubenas, est passée au fil de l'épée par les huguenots entrés de force dans cette ville, Boydon leur capitaine est pendu à Clermont-Ferrand (2).

Le grand François de Guise, appelé aux États de Blois, tombe dans un sombre couloir sous les coups redoublés des Quarante-Cinq.

A son tour Henri III meurt du coup de couteau de Jacques Clément, dont la duchesse de Montpensier et la duchesse de Guise ont armé le bras.

Catherine, la grande coupable, ne survivra que de deux jours au duc de Guise dont la mort a hâté la sienne.

Charles IX, qui a vainement cherché à étouffer ses remords par des exercices violents et des chasses insensées, jusqu'à sa dernière heure est poursuivi par les furies vengeresses. La nuit qui précéda sa fin, il se lamentait si fort que sa nourrice, cette huguenote qu'il affectionna toute sa vie, l'entendant se plaindre, se leva du coffre sur lequel, brisée de fatigue, elle s'était assoupie, et accourut à son chevet. « Ah ! nourrice, ma mie, que de sang, s'écria-t-il, que de sang ! Que j'ai eu de mauvais conseils ! Mon Dieu, pardonnez-moi ! je ne sais plus où je suis ! Que

1. Altovitti, le mari de la belle Châteauneuf.

2. Péricaud. *Notes sur Lyon*, t. Ier, p. 72 et 73.

deviendra tout cela, que ferais-je? Je suis perdu, je le sens!

« — Sire, lui dit-elle, les meurtres sont sur la tête de ceux qui vous les ont fait faire. Puisque vous en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera pas (1). »

1. Brantôme, édit. de L. Lalanne.

APPENDICE

I

Lettre de l'ambassadeur de Venise du 15 août 1512 qui relate le désir exprimé par le roi de Navarre que son mariage ait lieu à bref délai.

Intendiamo che alla frontiera di Piccardia sono da nuovo ridotti quasi 3000 Francesi Ugonotti per tentare di passare a Mons; perciò il Re di Navarra sollecita le sue nozze, perchè trovandosi qui grandissimo numero di cavalli a questo effetto, molti di essi, stabilito il matrimonio, potranno andar a detta impresa; e così, senza aspettar da Roma la dispensa, fino a 6 giorni, si farà le nozze. Dicono bene, che il Re Cristianissimo ha proibito, ovvero proibirà alla gente ridotta, che non vada; ma crediamo che gli sarà prestata l'obbedienza come altre volte. Gli Inglesi vanno ingrossandosi in Zelandia e tentando occupar terre. Questi giorni l'Ammiraglio ha avuto qui in corte stretrissimo negozio coll' Amb.r di quella Regina e si sforza di farla scoprire contro i Spagnoli.

(*Archives de Venise.*)

II

Lettres du comte de Saint Paul, ambassadeur du duc de Savoie, en France, relatives soit à la veille soit au lendemain de la Saint-Barthélemy.

PREMIÈRE LETTRE

EXTRAIT DU DESCHIFRÉ
DE LA LETTRE DU SIEUR DE SAINT PAUL
DU 29 JUILLET 1571

« Par chemin, je m'accompagnai d'ung gendarme de la Compagnie de l'Admiral, lequel s'en revenoit de la monstre d'un petit bourg en Picardie, frontière de Flandres. Il me dict qu'ilz pensoient bien aller à la guerre; mais que, les choses ne se trouvant prestes, l'on les avoit licentiez jusques au cartier prochain, que, soubz prétexte d'aller en garnison, ilz iroint mettre fin à quelque bonne entreprinse; que cependant quelques capitaines vont en marchantz et desguises par les villes où ils ont intelligence, les uns feignant d'acchepter quantité de bottes pour revendre, les aultres, sous aultre couleur; et que attendant le dict temps en ung chasteau de la frontière, il a veu faire beaucoup d'eschelles. Je ne l'osay

presser pour sçauoir quelles villes c'estoint, et quelz cappitaines, de crainte que, luy venant en court, à la suite du mareschal de Mommorancy, comme il me dict qu'il faisoit, luy apportant des lettres, il ne me reconneut, et par là me feit juger trop affectionné scrutateur des affaires concernant le Roy d'Espaigne.

Cependant ie me suis pensé l'en debvoir advertir. Comme ainsi, j'ai fait entendre que le dict mareschal de Mommoranci et toutte sa ligue ont tellement conduict les affaires que Monsieur frère du Roy, tout grand qu'il est et avec tous les respectz qu'on luy doibt avoir, court une grande fortune et, despuis quelques jours en çà, a plus pleuré que bu. Le Roy luy a dict qu'il ne pouvoit avoir en France qu'un Roy à la fois. Il est réduict en ung grand ennuy, et le pis est que les siens ne luy osent presque parler. L'on le veult contraindre à entendre à la Roine d'Angleterre, et il s'en desgoute tousjours plus.

. . . .

Cependant ceulx de la Religion sollicitent le Roy de se resouldre, et commencent à user de menaces, disant qu'ils voient clairement que le roy d'Espaigne, Monsieur frere du Roy et le Duc de Savoye s'entendent, tendantz à leur ruine; et par ce, si le Roy n'y remédie, ils seront contrainctz se tenir sur leurs gardes et s'armer. »

DEUXIÈME LETTRE

DESCHIFFRÉ DE LA LETTRE DU COMTE DE SAINT PAUL DU 18 DÉCEMBRE 1571.

De Fontainebleau, ce 29 juillet.

Estant le Roy a Borgueil, monsieur de Lignersles fut tué ; et ay esté asseuré que c'estoit par le consentement et ose l'on dire commandement de la Reine mère, parce que lon se doubtoit quil ne descouvrit au roy d'Espaigne des affaires qu'il avoit trop conneu par le menu.

Depuis ceste lettre escripte est venu ung bruict en ceste court que la reine de Nauarre ne viendra de quelques jours, et qu'elle a envoyé des lettres pleines de menaces que l'on monstre à chascun, qui m'augmente l'opinion que soient tous stratagèmes pour dissimuler leurs entreprises ; en quoy touttesfois les négotiations du duc de Florence suivent fort eschauffées, traictées par la Reine mère, l'ambassadeur de Florence, le conte de Raiz, Telligni et Frégose. »

TROISIÈME LETTRE

DESCHIFRÉ DE LA LETTRE DU COMTE DE SAINT PAUL DU 16 FÉVRIER 1572

Hier la Reine mère revint de Chenonceaulx, où, comme Monsieur Delbene vous aura escript, elle a parlé et traicté avec la reine de Navarre. Touttesfois l'on m'a asseuré que, quoy qu'elles se fissent asses mauvaise mine devant les gens, l'on voit, après que chascun fut retiré, elles s'ensserassent en une chambre seulles, où elles passèrent la plus part de la nuict; et le lendemain la Reine mère s'en vint avec ung visaige, qui ne pouuoit dissimuler son contentement; car, à ce que l'on présume, elle désire fort y mettre fin à quel prix que ce soit, pour avoir l'appuy du prince de Nauarre, qui luy servira de contrepoix et soubstien aux traverses qu'elle pourroit attendre sur les maniementz quelle a eus jusques au présent, dont elle se doubte, et de tant plus si la Reine est ençeinte, comme l'on dit.....

QUATRIÈME LETTRE

EXTRAIT DU DESCHIFFRÉ
DE LA LETTRE DU 27 FÉVRIER 1572
DU COMTE DE SAINT PAUL,
AMBASSADEUR DU DUC DE SAVOIE

« Lesdicts de la religion se plaignent du Roy, disant qu'ilz voient le mariage d'entre le prince de Navarre et Madame seur dudict Roy trainer tant, qu'ilz se doubtent qu'y ait quelque intelligence avec aultres princes, et que l'on les veuille paistre de fumée; et commencent à gronder. L'Admiral a envoyé icy ung gentilhomme, mais l'on nia asseuré que ce n'estoit que pour la querelledu duc deGuise. et qu'il ne bougeroit de quelques jours de Chastillon, où il est petitement accompaigné. Monsieur de Telligny, Messieurs Descros, et quelques aultres y sont; l'on ne m'a sçeu dire si le seigneur de Cornaton y est, mais l'on s'en enquerrera. L'ambassadeur d'Angleterre est tousiours poursuiuant ses pratiques, mais les Huguenots se plaignent de la froide response que le Roy a faict jusques à présent, laquelle ilz disent tendre plustost à vne longueur qu'à une conclusion. Certainement la Reine mère estant à Chenonceaulx, aux propos qu'elle eut avec la Roine de Nauarre monstra plus de tacher de la retirer de l'amitié qu'elle pourroit avoir à l'Admiral et aultres de la Religion que à mettre fin à ce mariage, duquel elle ne parla que fort froidement. Par ainsy monstrent ou feignent d'avoir des occasions de mescontentement; toutesfois l'on estime que tout se resouldra à bonne fin entre eulx. »

(*Archives de Turin.*)

CINQUIÈME LETTRE

EXTRAIT DU DESCHIFFRÉ DU COMTE DE SAINT PAUL DU 20 SEPTEMBRE 1572

De Paris, ce 20 septembre 1572.

. . . .

De jour à aultre arrivent au camp dudict prince d'Orenge huguenots françois, et y en ira bien davantaige, parce que, nonobstant l'édict dernier, l'on les traicte tousjours mal, et encore ces jours passez tous ceulx desditz Huguenotz qui estoient à Rouan ont estée taillez en pièces. Et estime t'on que il y en ait bien huict cens. A Bourges aussi l'on dict quilz en ont tué quelques ungs.

Le prince de Condé et la princesse sa femme vont tous les jours à la messe, mais non pas encore le prince de Nauarre. Ils sont fort mal suiviz et tenuz en peu de compte, tellement que je croy et beaucoup l'estiment aussi qu'ilz désireroient bien se saulver, s'il y avoit moyen; mais ilz sont tousiours accompagnez de personnes que le Roy leur a mis auprès, qui ne les abandonnent poinct.

Il est arrivé ung courrier de Rome, que l'on dict avoir esté dépesché du Pape pour se congratuler de la belle exécution faicte sur l'Admiral et ses semblables. »

SIXIÈME LETTRE

EXTRAIT DU DESCHIFRÉ
D'UNE LETTRE DU COMTE DE SAINT PAUL
DU 26 SETTEMBRE 72

. . . .

Quant aux affaires de dedans le royaume, il ne se nomme aulcung chef pour s'eslever, et encore que en Languedoc, comme j'ay escript par cy devant, quelques villes se soient prinses d'elles mesmes; seulement craint-on que le comte de Montgommery ne se vienne jecter à la Rochelle; ains se craint d'une descente d'Anglois là. Cependant l'on faict touiours mourir lesditz Huguenotz, tant en ceste ville qu'ailleurs; notamment ilz en ont faict passer par le fil de l'espée une infinité a Poittiers et despuis à Tours, et estime t'on que par tout se fera ainsi, à peu de bruict, nonobstant l'édict dernier, tellement que la noblesse, qui est aux champs, s'estonne fort; et dict-on que en Normandie ilz sont la plus part en campagne, mais plus pour se saulver que pour resister; et sont ainsi sans se sçavoir resoulvre ny prendre parti, voyant mesmement que le prince de Navarre, qui est aujourd'huy allé à la messe avec démonstration de grande dévotion, et le prince de Condé ne se souviennent plus de ceulx qui les ont suivis, moins de leur première religion, s'ilz ne dissimulent trop, que semble estre mal aisé à leur aage. Et par ainsi les Huguenotz demeurent ou sont encore pour le présent fort confus, si la nécessité ne les contrainct à prendre une résolution.

(*Archives de Turin.*)

SEPTIÈME LETTRE

EXTRAIT DU DESCHIFFRÉ
DE LA LETTRE DU COMTE DE SAINT PAUL
DU 27 OCTOBRE 1572.

De Paris, ce 27e octobre 1572.

. . . .

. . . a ce que je ay peu entendre, le seigneur comte de Retz, s'en va à Mets, donner ordre pour la crainte que l'on a de quelque entreprinse sur la France par les Allemans ; la plus grande partie desquelz, tant d'une que d'aultre Religion, se trouuent en armes et monstrent, veu leur grand appareil, d'avoir quelque notable desseing. A quoy s'aydent certaines lettres que l'on dict auoir trouvé sur vng entrant en ceste ville en habit de paouvre homme, par lesquelles il se veoit que l'on promet à ung grand personnage, qui ne se nomme poinct, mais que l'on soupsonne estre Monsieur le prince de Condé ou Monsieur le mareschal de Montmorency, que, s'il veult se jeter en campagne et venger les oultraiges nouvellement faictz, l'on luy fournira d'ung aussi grand et bon nombre de gens de guerre qu'on aye eu par cy devant, et d'argent aussi, qui a donné à penser, et tellement penser que j'ay entendu que l'on murmure encore de faire une nouvelle matinée de ce que l'on espargna l'aultre fois, affin qu'il n'y demeure rien; car l'on veoit qu'ilz pourroynt nuyre. . . . . .

Les seigneurs de la Noue et de Senarpont sont en ceste ville, venuz (dit-on) par le commandement du

Roy, à qui, et à la Reyne sa mère, et à Monsieur son frère ilz vinrent parler au jardin des Tuilleries, où ilz devisèrent longuement, et de là, (a ce que je ay entendu), se sont allez rendre prisonniers.

Mais l'on tient qu'ilz n'auront aulcun mal et qu'il suffira de Briquemault et de Cavagne, qui ont esté pendus, ce soir en Grève, là ou le Roy et Messieurs ses frères, le roy de Nauarre, le prince de Condé, le cardinal de Bourbon, et plusieurs aultres se sont trouvez. Le feu Admiral a esté de rechef executé en effigie, ses biens confisquez, ses maisons rasées. Je espère de envoyer le double de l'arrest par le premier courrier, tellement que je ne m'y estendray plus avant, ains diray, comme je ay entendu, que l'on ne procédera à aultres confiscations, pour ne esmouvoir dauantage. Il y a quelques jours que ceulx de Sancerre se sont renduz auec condition de vivre catoliquement, faire rebastir leurs esglises, faire ruiner leur fort, et recepvoir Monsieur de Fontaine pour leur gouverneur. De Flandres ne se dict aultre, sinon de la retraitte du prince d'Aurenge et de la mort du conte Ludovic son frère, que l'on dict avoir esté empoysonné, tellement qu'il ne reste plus rien ou peu qui face résistance.

(*Archives de Turin.*)

III

Lettres écrites par Catherine au roi de Pologne son fils, pour lui annoncer la mort du roi son frère, et à M. de Matignon pour lui notifier sa régence.

AU ROY MONSIEUR MON FILS

Monsieur mon fils, je vous envoyai yer en grant diligence Chemerault pour vous aporter une piteuse nouvelle pour moi, pour avoyr veu tant mourir de mes enfants. Je prie à Dieu qu'il m'envoye la mort avant que je en voy plus, car je cuide désespérée de voyr un tel spectacle et l'amitié qu'il m'a monstrée à la fin, ne pouvant me laisser et me prier que vous envoyasse en toute dilligence quérir et, en ce pendent que fussiez arrivé, me prioit que je prinse l'administration du royaume et le pouvoir et que je fisse bonne joustice des prisonniers qu'il sçavoit estre cause de tout le mal du royaume; qu'il avoit connu que ses frères avoient regrect en lui, qui lui faisoit penser qu'ils me seroient obéissants et à vous, mais que vous fussiez isy et après me dict adieu et me pria de l'embrasser, qui me cuyda fayre crever. Jamais homme ne mourust avec plus d'entendement, parlant à ses frères, à Monsieur le cardinal de Bourbon, au chanselier, au secrétayre, au capitaine des gardes, tant d'archers que de Suisses, leur

commandant à tous de m'obéir comme à luy mesme jusques à vostre arrivée et qu'il s'asseuroit que le vouliez ainsy, les prians de vous bien servir et vous estre fidèles, recommandant à tous le roiaume et sa conservation, et tousjours disant vostre bonté et que l'avez toujours tant aimé et obéi et ne luy avez jamays donné poyne, mais faict de grans services; au reste il est mort, ayant receu Dieu le matin, se portant bien, et sur les quatres heures il mourut, le meilleur chrestien qui fust jamays, ayant reçeu tous les sacrements et la dernière parole qu'il dict ce fut : « Et ma mère. » Cela n'a pu estre sans une extresme douleur pour moy et ne trouve autre consolation que de vous voyr bientost icy et penser que Dieu vous oste de là où désirez estre hors avecques plus d'honneur et de grandeur que l'on auroit pu penser, de mesme que ni la grandeur ni l'ayse que avez de vous revoyr avecque nous de la façon ne vous laissera pour cela que vous ne ressentiez que avez perdu un bon frère et un grand appuy et que le monde est assez grand et vous et luy ensemble assez puissans pour vous faire grens et contens sans ce désastre; mais, puisqu'il plait à Dieu que je soys de lui esprouvée et de telle façon visitée si souvent, je le loue et le prie me donner patience et ceste consolation de vous voir icy bien tost comme vostre royaume en a besoin, et en bonne santé; car, si je vous venois à perdre, je me feroys enterrer avec vous toute en vie; car je ne pourrois aussi bien porter ce mal, qui me faict vous prier de bien regarder le chemin que tiendrez et si passerez par chez l'Empereur et de là en Italie, que je pense estre le plus seur pour vous; car par l'Allemagne je ne pense pas

qu'il soit sûr pour vous, estant roi de France; car y sont trop de quereles à démeler avec vous, mais je suis d'avis que aliez par l'aultre et que envoyiez quelque gentilhomme pour visiter les princes et leur faire vostre excuse que la haste que vous avez eu de venir vous a faict prendre l'aultre chemin; néantmoins les remerciez du bon traictement que vous avez receu à vostre passage et les priez qu'ils vous veuillent estre amis, comme vous leur voulez estre et que celle là (cette amitié) que vous aviez monstrée au passage que avez faict, qu'ils la veuillent continuer et confirmer par plus sure promesse, et advisez s'il seroit bon d'envoyer Monsieur de Bellièvre et qu'il peut faire quelque chose avec eux, qui vous puisse apporter du repos en vostre royaume, et que, à vostre arrivée, il vous vint rapporter ce qu'il sauroit; vous y penserés. Quant à vostre partement de Pologne, ne le retardez en nulle façon et prenez garde qu'ils ne veuillent vous retenir jusques à ce qu'ils ayent donné ordre à leur faict et ne le faictes pas, car nous avons besoin de vous icy; avecques cela je meurs d'ennuy de vous revoir, car rien ne me peut faire consoler et oublier ce que j'ay perdeu que vostre présence; car vous sçavez combien je vous aime et, quant je pense que ne bougerez jamais plus d'avec nous, cela me faict prendre tout en patience. Si vous pouviez laisser quelqu'un où vous estes, qui peult conduire et que ce royaume de Pollongne vous demeurast ou à vostre frère, je le désirerois bien fort et leur dire que ou vostre frère ou le second enfant que vous aurez vous leur envoyrez, et en ce pendant qu'ils se gouvernent entre eux, eslisant tousjours un François pour assister à tout

ce qu'ils feroient et croy qu'ils en seroient bien aises; car ils seroient roys euls mesmes jusques à ce qu'ils esleussent celui que y envoyrez; et cela est beau, pour pauvres qu'ils soient, d'estre roi de deux grans royaumes, l'un bien riche et l'autre de grande estendue et de noblesse. Voylà ce que je pense, affin de ne rien perdre. Quant à cecy vous veoyez la grace que Dieu vous faict, bénissez-le bien et vous prie que l'expérience, la nécessité et travail que vous avez eus vou serve à vous y gouverner si sagement et si prudemment que le puissiez remectre en son entier et l'honneur de Dieu premièrement; et ne vous laisser aller aux passions de vos serviteurs, car vous n'estes plus Monsieur qui faille dire je gagneray ceste part, affin d'estre le plus fort. Vous estes le Roy, et tous fault qu'ils vous fassent le plus fort, car tous fault qu'ils vous servent et les fault tous aymer et nul haïr que ceux qui vous haïront, mais les querelles particulières les appoincter et ne vous passionner et que vos serviteurs ne se fassent plus perdre. Aymez-les et leur faictes du bien, mais qne leur partialitez ne soient point les vostres, pour l'honneur de Dieu; aussy je vous prie, ne donnez rien que vous ne soyiez icy, car vous sçaurez ceulx qui vous auront bien servy ou non; je les vous nommeray et monstreray à vostre veneue, et vous garderay tout ce qui vacquera de bénéfices, d'offices; nous les metterons à la taxe; car il n'y a pas ung escu pour fayre ce qui vous est nécessaire pour conserver vostre royaume, et je vous prie en donner poinct, car il y en a de si avaricieux qu'ils ne sont jamais saouls, et contens ensemble; et aussy il ne les auront point, car puisque le feu Roy vostre frère m'a

donné la charge de vous conserver ce royaume, je croy que vous ne le désavouez pas, je mecttray poyne, si je puis, de vous le remectre tout entier et en repos, affin que n'ayiez que à faire ce que connoistrez pour votre grandeur et vous donner un peu de plaisirs après tant d'ennuis et de peine; et vous prie vous délibérer de ne donner tous les estats à ung seul, comme l'on a faict jusques icy, car cela a mal contenté beaucoup de personnes et l'expérience qu'avez acquise par vostre voyaige est telle que je m'asseure qu'il n'y eut jamays un plus sage roy, ce est que je prie à Dieu de faire la grace et ne me voldrez mal à l'appétit de ceux qui ne sauroient vivre que sur leur fumier, car j'espère que vostre élection et allée en Pologne ne vous aura point apporté de mal ni de diminution de honneur et grandeur et de réputation, et le mal n'aura esté que à moy qui, depuis vostre partement, ay eu ennui sur ennui; aussy je pense que vostre retour m'apportera joye et contentement sur contentement et que n'auray plus de mal ni de fascherie que je prie à Dieu qu'ainsi soyt pour que je vous puisse voir en bonne santé et bien tost,

Du boys de Vincennes, ce dernier de may 1574.
Vostre bonne et affectionnée mère, s'il y a jamais au monde (1).

---

1. Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 500, f° 83.

A MONSIEUR DE MATIGNON

Monsieur de Matignon, vous avez entendu par la lettre que le feu Roy mon filz vous a puis naguère escripte quelle a esté sa dernière volonté sur l'administration des affaires de ceste couronne, ce qu'il a encores voulu confirmer par ses lettres patentes. Depuis il a pleu à Dieu l'appeler à soy et, combien que la perte que j'ay faicte en luy de la personne qui m'estoit naturellement la plus chère et la plus recommandée, m'astriste et aggrave tellement de douleur que je ne désire riens plus que remectre et quicter tous affaires pour chercher quelque tranquilité de vie, néantmoings, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par ses derniers propos d'embrasser cet office au bien du roy de Polongne mon filz, son légitime successeur et héritier et au bien de ceste couronne, à laquelle je recongnois estre tenue de tout ce que Dieu m'a départy, j'ay esté contraincte me charger encores de ladicte administration et de la régence qu'il m'a cominse, attendant l'arrivée par deçà de mondict filz le roy de Polongne, qui sera, comme j'espère, dedans peu de temps, ayant donné ordre de l'advertir incontinent de ce désastre. Je m'asseure que chascun a peu congnoistre le désir que j'ay tousjours eu au repos de cet Estat, pour à quoy parvenir, je n'ay voulu pardonner à aucune peine, mesmes au danger de ma propre personne, comme l'on congnoistra encore mieulx par l'ordre que j'espère donner à toutes choses durant son absence avec telle modération et par le bon conseil de ceulx qui y tiennent les premiers lieux comme vous, que

je me veulx promectre que Dieu fera la grace à ce royaume d'y establir quelque bon repos, vous priant, pour la dévotion et affection que vous avez toujours eue au bien et conservation d'icelluy, vouloir tenir la main où vous estes d'obvier à toutes entreprinses, qui se pourroient faire pour troubler la tranquilité publicque, admonestant ceulx de la noblesse et autres estats de continuer et persévérer au debvoir qu'ilz ont tousjours constamment rendu à leurs roys et souverains, dont ils sont si recommamdables par toutes nations. Vous sçavez que l'intention du Roy mondict sieur et filz a tousjours esté de conserver tous ceulx qui se disposeroient à vivre doucement soubz le bénéfice de ses loix et éditz; comme je sçay que telle est la volunté de son successeur, ce que je désire que vous faciez observer, afin de convier ung chascun a recercher et procurer ce qui regarde la réunion en son entier de ce royaume, comme aussy vous vous ayderez de la force et auctorité que vous avez en main contre ceulx qui s'oublieroient de tant que décliner l'obéissance dont ilz seront tenus, de manière qu'ilz soient chastiés et pugnis et les bons conservez, comme ilz méritent; priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript au bois de Vincennes, le dernier jour de may 1574.

CATERINE.

Monsieur de Matignon, je vous prie escripre au Roy monsieur mon filz et luy faire entendre la bonne desvotion et affection qu'avez à son service et de luy garder la

mesme fidellité qu'avez faict à ses prédécesseurs, m'envoiant vos lettres que je luy feray tenir incontinent.

La malladye du feu Roy monsieur mon fils a esté une grosse fiebvre continue, causée d'une inflammation de polmons que l'on estime luy estre procédée des viollens exercices qu'il a faictz ; et ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les aultres partyes de son corps aussy saines et entières que se puisse veoir en homme bien compozé et est à présuposer que, sans les viollens exercices, il estoit pour vivre fort longuement, dont je vous ay bien voullu advertir, et par mesme moyen vous dire qu'estant ceste fortune si récente et en attendant l'arrivée du Roy monsieur mon filz, il est nécessaire que vous preniez garde et advertissiez incontinant en l'estendue de vostre charge ad ce qu'il n'entre ny ne sorte, sans passeport de moy, personnaige hors du royaulme, ou que ne le congnoissiez ou que ne m'en advertissiez incontinent.

CATERINE.

IMP. NOIZETTE, 8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE, PARIS

ERRATA

Page 115, ligne 15, *au lieu de :* démontré (2), *lisez* : démenti (2).

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR :

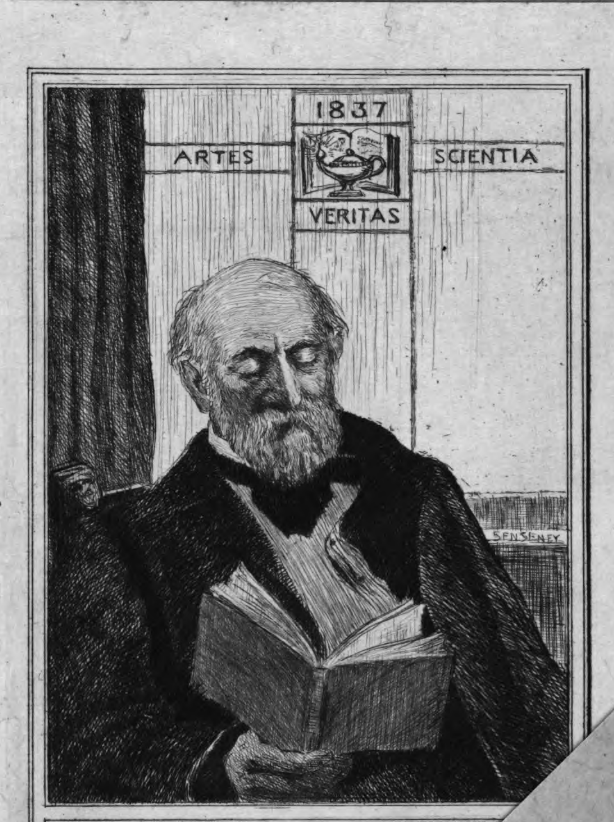
Format grand in-18 à 3 fr. 50 le volume

AMOUR MONDAIN, AMOUR MYSTIQUE	1 vol.
HENRI IV. — LE ROI, L'AMOUREUX	1 —
MARGUERITE D'ANGOULÊME	1 —
PROJETS DE MARIAGE DE LA REINE ÉLISABETH.	1 —
TROIS AMOUREUSES AU XVIe SIÈCLE.	1 —

LE XVIe SIÈCLE ET LES VALOIS (*Plon*, éditeur).	1 vol.

Paris. — Imp. NOIZETTE, 8, rue Campagne-Première.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06964 0541


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS


Digitized by Google

